brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :	Mme Doreen Assaad, mairesse M. Christian Gaudette, district 1 Mme Tina Del Vecchio, district 2 Mme Stéphanie Quintal, district 3 M. Patrick Langlois, district 4 M. Claudio Benedetti, district 5 Mme Sophie Allard, district 6 M. Antoine Assaf, district 7 Mme Xixi Li, district 8 Mme Michelle Hui, district 9 M. Daniel Lucier, district 10
Sont également présents :	M. Guy Benedetti, directeur général Me Joanne Skelling, greffière

---

250916-….

1 OUVERTURE ET QUORUM

Ouverture de la séance.

La greffière constate le quorum.

PROJET

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

2.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE ….

PROJET

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE

16 SEPTEMBRE 2025, 19 H 30

VILLE DE BROSSARD

---

1 OUVERTURE ET QUORUM

2 ORDRE DU JOUR

2.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

4 PROCÈS-VERBAUX

4.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 20 AOÛT 2025 - APPROBATION

5 DÉROGATIONS MINEURES ET USAGES CONDITIONNELS

5.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 6485, RUE BAILLARGEON

5.2 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 7555, AVENUE DE LUGANO

5.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 445, RUE VALÉRY

5.4 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL - 8100, RUE NELLIGAN

6 COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL

6.1 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - RÉUNION DU 21 AOÛT 2025 - APPROBATION

6.2 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE - RÉUNION DU 17 JUILLET 2025 - APPROBATION

6.3 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE - RÉUNION DU 27 AOÛT 2025 - APPROBATION

7 RÉGLEMENTATION

7.1 PROJET DE RÈGLEMENT REG-362-47 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN FIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE CC-661 DANS LE BUT DE PERMETTRE DE NOUVEAUX USAGES DU GROUPE COMMERCE ET SERVICE – ADOPTION DU SECOND PROJET

8 APPELS D'OFFRES, CONTRATS ET ENTENTES

8.1 PERMISSION TECHNIQUE ET MODIFICATION AU BAIL À DES FINS RÉCRÉATIVES ET COMMUNAUTAIRES AVEC HYDRO-QUÉBEC – CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ – AUTORISATION DE SIGNATURE

8.2 **CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE BROSSARD ET LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DE LA PHASE 2 DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PHASE 1 DES SENTIERS DU BIOPARC – AUTORISATION ET DÉLÉGATION SIGNATAIRE**

8.3 **DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-22-1671 - LOT 2 – AJOUT DE TRAVAUX RELATIVEMENT À L'INTÉGRATION DES RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS DANS LE PARC POLY-ARÉNA - AUTORISATION**

8.4 **FINANCEMENT POUR ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES (2025) - AUTORISATION**

8.5 **FINANCEMENT POUR ÉTUDES PRÉPARATOIRES DE DIVERS PROJETS - AUTORISATION**

8.6 **ÉTUDE DE POTENTIEL DE CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROSSARD – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ – AUTORISATION**

8.7 **RENONCIATION À L'AVIS D'INTENTION D'ALIÉNATION D'UN LOT ASSUJETTI À UN DROIT DE PRÉEMPTION – LOT 5 422 643 VACANT ADJACENT AU PARC LUNAN – AUTORISATION**

8.8 **CONTRAT DE FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE (UMQ) - SELTO DISTRIBUTION INC. - CONTRAT CS-20252026 - OCTROI DE CONTRAT**

8.9 **SERVICES PROFESSIONNELS POUR INVENTAIRE DES ARBRES - CONTRAT SP-24-1921 - OCTROI DE CONTRAT**

8.10 **TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DES SENTIERS PIÉTONNIERS - CONTRAT SP-24-1951 - OCTROI DE CONTRAT**

8.11 **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE NOUVEAUX TROTTOIRS ET SÉCURISATION D'ACCÈS PIÉTONS - CONTRAT SP-24-1954 - OCTROI DE CONTRAT**

8.12 **SERVICES D'INSPECTION ET DE MANIPULATION DE VANNES D'AQUEDUC DE 300 MM ET MOINS - CONTRAT SI-25-1998 - OCTROI DE CONTRAT**

8.13 **TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE ARRIÈRE DE L'ARÉNA MICHEL-NORMANDIN - CONTRAT SP-25-2010 - OCTROI DE CONTRAT**

8.14 **TRAVAUX DE MISE À NIVEAU ET REMPLACEMENT DE STÈLES DE PARCS - CONTRAT SP-25-2023 - OCTROI DE CONTRAT**

8.15 **SERVICES DE LOCATION D'UNE NIVELEUSE ET D'UN ROULEAU COMPACTEUR AVEC OPÉRATEURS - CONTRAT SI-25-2053 - OCTROI DE CONTRAT**

8.16 **SERVICES DE TRAITEMENT DES TRANSACTIONS DE PAIEMENT PAR CARTE EN PERSONNE ET EN LIGNE – CONTRAT SP-25-2073 - OCTROI DE CONTRAT**

8.17 **CONSENTEMENT À LA CESSION DU CONTRAT SP-23-1824 POUR LES SERVICES DE DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE ET ÉPANDAGE D'ABRASIFS - SECTEUR 4 - CESSATION**

8.18 **PROGRAMME D'ENTENTES EN PATRIMOINE (PEP) DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC) - DÉPÔT DE PROJET**

8.19 **ENTENTE RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE MESURES PRÉFÉRENTIELLES POUR AUTOBUS AVEC LA VILLE DE LONGUEUIL ET LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL ET AU PARTAGE DES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DE GRANDE ALLÉE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

9 ADMINISTRATION ET FINANCES

9.1 REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS AQUATIQUES DU PARC ROGER – SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS AU VOLET MODÉLISATION DES DONNÉES DU BÂTIMENT (MDB) - APPROPRIATION DE FINANCEMENT

9.2 NOUVELLE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE – ADOPTION

9.3 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 14 AOÛT AU 10 SEPTEMBRE 2025

9.4 LISTES DES IMPRÉVUS - APPROBATION

10 RESSOURCES HUMAINES

10.1 POLITIQUE RELATIVE À L'USAGE DE DROGUES, DE CANNABIS, D'ALCOOL ET DE MÉDICAMENTS SUR LES LIEUX DE TRAVAIL (DRH-06) - ADOPTION

10.2 POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (DRH-13) - ADOPTION

10.3 MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ MUNICIPAL - DÉCISION

10.4 MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ MUNICIPAL - DÉCISION

10.5 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

11 PROCLAMATIONS ET ÉVÈNEMENTS

11.1 JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX - 21 SEPTEMBRE 2025 - PROCLAMATION

11.2 JOURNÉES DE LA CULTURE - 26, 27 ET 28 SEPTEMBRE 2025 - PROCLAMATION

11.3 JOURNÉE NATIONALE DE LA VÉRITÉ ET DE LA RÉCONCILIATION - 30 SEPTEMBRE 2025 - PROCLAMATION

11.4 MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DU SEIN - OCTOBRE 2025 - PROCLAMATION

11.5 JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS - 1ER OCTOBRE 2025 - PROCLAMATION

11.6 SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES - 5 AU 11 OCTOBRE 2025 - PROCLAMATION

11.7 SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC - 18 AU 25 OCTOBRE 2025 - PROCLAMATION

11.8 SEMAINE DE LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ - 2 AU 8 NOVEMBRE 2025 - PROCLAMATION

11.9 SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES PROCHES AIDANTES - 2 AU 8 NOVEMBRE 2025 - PROCLAMATION

11.10 SEMAINE QUÉBÉCOISE DES RENCONTRES INTERCULTURELLES - 3 AU 9 NOVEMBRE 2025 - PROCLAMATION

11.11 JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE - 19 NOVEMBRE 2025 - PROCLAMATION

11.12 JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE - 20 NOVEMBRE 2025 - PROCLAMATION

11.13 ÉVÈNEMENT DE LEVÉE DE FONDS AU 6500, BOULEVARD DE ROME - DESCENDEZ-DON! 2025 - SAUVETAGE ANIMAL RESCUE – AUTORISATION

12 APPUIS, SOUTIEN ET AFFAIRES DU CONSEIL

12.1 CLUB FADOQ DE BROSSARD - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

12.2 ZAP MONTÉRÉGIE - PROJET SPÉCIAL ET AIDE AU FONCTIONNEMENT - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

12.3 FORMATIO RESSOURCE INFORMATIQUE BUREAUTIQUE - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

12.4 DEMANDE DE REPORT DE LA DATE DE MISE AUX NORMES DES PISCINES RÉSIDENTIELLES - RÉSOLUTION

12.5 DEMANDE D'ACCÉLÉRATION DE LA CESSION DES TERRAINS DU PARC LÉON-GRAVEL AFIN DE BONIFIER L'ACCÈS CITOYEN AU FLEUVE SAINT-LAURENT - RÉSOLUTION

13 AGGLOMÉRATION

13.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025 - ORIENTATIONS

14 DÉPÔT DE DOCUMENTS

14.1 PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE - RÉUNION DU 17 JUILLET 2025

14.2 PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE SUIVI DES CONTRATS - RÉUNION DU 6 AOÛT 2025

14.3 PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 31 JUILLET 2025

14.4 PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - RÉUNION DU 21 AOÛT 2025

14.5 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE REG-362-47 - ASSEMBLÉE DU 8 SEPTEMBRE 2025

14.6 PROCÈS-VERBAL - CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 21 AOÛT 2025

14.7 PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ DE PLANIFICATION - RÉUNIONS DU 2 ET 9 SEPTEMBRE 2025

14.8 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 14 AOÛT AU 10 SEPTEMBRE 2025

15 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :	Mme Doreen Assaad, mairesse M. Christian Gaudette, district 1 Mme Tina Del Vecchio, district 2 Mme Stéphanie Quintal, district 3 M. Patrick Langlois, district 4 M. Claudio Benedetti, district 5 Mme Sophie Allard, district 6 M. Antoine Assaf, district 7 Mme Xixi Li, district 8 Mme Michelle Hui, district 9 M. Daniel Lucier, district 10
Sont également présents :	M. Guy Benedetti, directeur général Me Joanne Skelling, greffière

---

250916-….

3 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à l'intention des membres du conseil.

PROJET

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

4.1 **PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 20 AOÛT 2025 - APPROBATION**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 20 août 2025, tel que soumis.

ADOPTÉE ….

PROJET

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 20 août 2025 à 19 h 30 à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :	Mme Doreen Assaad, mairesse M. Christian Gaudette, district 1 Mme Tina Del Vecchio, district 2 Mme Stéphanie Quintal, district 3 M. Patrick Langlois, district 4 M. Claudio Benedetti, district 5 Mme Sophie Allard, district 6 M. Antoine Assaf, district 7 Mme Xixi Li, district 8 Mme Michelle Hui, district 9 (visioconférence) M. Daniel Lucier, district 10
Sont également présents :	M. Guy Benedetti, directeur général Me Joanne Skelling, greffière

1. Ouverture et quorum

Ouverture de la séance.

La greffière constate le quorum.

2. Ordre du jour

250820-297

2.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à l'intention des membres du conseil.

4. Procès-verbaux

250820-298

4.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 8 JUILLET 2025 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D’adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 8 juillet 2025, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Dérogations mineures et usages conditionnels

250820-299

5.1 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL - 9850, BOULEVARD LEDUC

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

Aucun commentaire ou question n'ont été reçu à l’égard de cette demande.

b) Adoption

Considérant qu’une demande d’usage conditionnel a été déposée par 4240073 Canada inc., 9224-1892 Québec inc. et 9171-9922 Québec inc., propriétaires du lot 3 644 197 (ci-après collectivement désignés comme : le *Requérant*) pour permettre l’installation d’un panneau-réclame sur le lot 3 644 197 et surplombant le lot 3 760 921;

Considérant que les panneaux-réclames peuvent être autorisés lorsqu’implantés le long d’une autoroute par le *Règlement relatif aux usages conditionnels* (REG-366) et par l’article 551 du *Règlement de zonage* (REG-362);

Considérant la recommandation favorable avec conditions émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20250702-9.1;

Considérant les engagements souscrits contractuellement par le *Requérant* aux termes du document *Engagement contractuel des propriétaires relatif à l’installation et à l’entretien de panneaux-réclames commerciaux au Quartier DIX30*, par résolution de chacun des propriétaires (l’*Engagement*);

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'accorder l'usage conditionnel demandé à l'égard du 9850, boulevard Leduc afin d'autoriser l’installation d’un panneau-réclame sur le lot 3 644 197 et surplombant le lot 3 760 921, conditionnellement à ce que :

- Cet usage temporaire soit implanté et exercé pour une durée n’excédant pas 10 ans, débutant à la date de la mise en service du panneau-réclame, tel que s’y engage le *Requérant* aux termes de l’*Engagement*, sous réserve du dépôt d’une nouvelle demande d’usage conditionnel et de son autorisation par résolution du conseil;

- Le *Requérant* respecte toute autre obligation aux termes de l’*Engagement*;

- Le *Requérant* fournisse une analyse préliminaire du ministère des Transports et de la Mobilité durable attestant de la conformité du projet aux dispositions de la *Loi interdisant l’affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation* (RLRQ, chapitre A-7.0001) lors du dépôt de la demande de certificat d’autorisation.

D’accepter, à titre de bénéficiaire, les obligations que s’impose le *Requérant* aux termes de l’*Engagement* en référence au concept illustré par les documents énumérés à la recommandation du CCU sous le numéro CCU-20250702-9.1 et par l’*Engagement.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250820-300

5.2 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL - 1040, RUE DU LUX

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

Aucun commentaire ou question n'ont été reçu à l'égard de cette demande.

b) Adoption

Considérant qu'une demande d'usage conditionnel a été déposée par 9224-2239 Québec inc., propriétaire du lot 5 920 837 (le *Requérant*) pour permettre l'installation d'un panneau-réclame sur ce lot;

Considérant que les panneaux-réclames peuvent être autorisés lorsqu'implantés le long d'une autoroute par le *Règlement relatif aux usages conditionnels* (REG-366) et par l'article 551 du *Règlement de zonage* (REG-362);

Considérant la recommandation favorable avec conditions émises par le comité consultatif d'urbanisme sous le numéro CCU-20250702-9.2;

Considérant les engagements souscrits contractuellement par le *Requérant* aux termes du document *Engagement* contractuel des propriétaires relatif à l'installation et à l'entretien de panneaux-réclames commerciaux au Quartier DIX30, par résolution du propriétaire (l'*Engagement*);

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'accorder l'usage conditionnel demandé à l'égard du 1040, rue du Lux afin d'autoriser l'installation d'un panneau-réclame sur le lot 5 920 837, conditionnellement à ce que :

- Cet usage temporaire soit implanté et exercé pour une durée n'excédant pas 10 ans, débutant à la date de la mise en service du panneau-réclame, tel que s'y engage le *Requérant* aux termes de l'*Engagement*, sous réserve du dépôt d'une nouvelle demande d'usage conditionnel et de son autorisation par résolution du conseil;

- Le *Requérant* respecte toute autre obligation aux termes de l'*Engagement*;

- Le *Requérant* fournisse une analyse préliminaire du ministère des Transports et de la Mobilité durable attestant de la conformité du projet aux dispositions de la *Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation* (RLRQ, chapitre A-7.0001) lors du dépôt de la demande de certificat d'autorisation.

D'accepter, à titre de bénéficiaire, les obligations que s'impose le *Requérant* aux termes de l'*Engagement,* le tout en référence au concept illustré par les documents énumérés à la recommandation du CCU sous le numéro CCU-20250702-9.2 et par L'*Engagement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Comités et commissions du conseil

250820-301

6.1 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - RÉUNION DU 2 JUILLET 2025 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émanant du procès-verbal de la réunion tenue le 2 juillet 2025, en ce qui concerne les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées à ce procès-verbal :

Points favorables :

CCU-20250702-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00175 – 6058-6060, avenue Auteuil – construction – habitation bifamiliale isolée;

CCU-20250702-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2024-00229 – 3860, rue Coallier – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250702-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00020 – 2430, avenue Malo – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250702-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00132 – 6150, rue Poitras – modification architecturale – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250702-6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00136 – 6005, Grande Allée – reconduction du délai de validité d'une résolution pour la construction d'un bâtiment commercial de deux étages;

CCU-20250702-6.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00133 – 1030, rue du Lumen, local 130 – modification architecturale commerciale – Sukoshi;

CCU-20250702-7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00125 – 100, promenades des Lanternes, local 15 – affichage – commerce David's Tea;

CCU-20250702-7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00115 – 1520, avenue des Lumières, local 10 – affichage – commerce Zibo !;

CCU-20250702-7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00140 – 1605, avenue des Lumières, local 10 – affichage – Studio Résistance;

CCU-20250702-7.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00142 – 1100, rue du Lux, local 25 – affichage – Sourcil • ologie;

CCU-20250702-7.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00129 – 8255, boulevard Taschereau – affichage – Studio Mobilier;

CCU-20250702-7.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00130 – 9430, boulevard Taschereau – affichage – Costco.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250820-302

6.2 RECOMMANDATION DU COMITÉ DE TOPONYMIE - RÉUNION 6 AOÛT 2025 - APPROBATION

Considérant que la proposition toponymique de « Allée de Rome » est conforme à la vision et aux orientations municipales et provinciales ;

Considérant que la proposition toponymique proposée répond aux critères fondamentaux de la Commission de toponymie du Québec ;

Considérant que la proposition toponymique proposée répond aux critères du projet de politique de toponymie de la Ville ;

Considérant que la Direction de l'urbanisme et de l'environnement et la Direction des communications de la Ville ont émis un avis préliminaire concluant ;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité de toponymie émanant du procès-verbal de la réunion tenue le 6 août 2025, la dénomination de l'« Allée de Rome » pour la petite voie de circulation privée desservant les résidents du complexe résidentiel Cité DIX30, situé au 6305-6325 boulevard de Rome.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Réglementation

250820-303

7.1 PROJET DE RÈGLEMENT REG-362-47 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA

ZONE CC-661 DANS LE BUT DE PERMETTRE DE NOUVEAUX USAGES DU GROUPE COMMERCE ET SERVICE – ADOPTION DE PREMIER PROJET

Considérant qu'avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Christian Gaudette à la séance ordinaire du 8 juillet 2025, et qu'un projet de règlement a été déposé à cette occasion;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

D'adopter le premier projet du règlement REG-362-47 modifiant le règlement de zonage afin de modifier la grille des usages et des normes de la zone Cc-661 dans le but de permettre de nouveaux usages du groupe commerce et service tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Appels d'offres, contrats et ententes

250820-304

8.1 **TRAVAUX DE CONSTRUCTION - VERDISSEMENT ET EMBELLISSEMENT - RUES ALARIE ET ANTHONY - CONTRAT SP-25-2045 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'accorder le contrat SP-25-2045 relatif aux travaux de construction - Verdissement et embellissement - des rues Alarie et Anthony, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Jonda inc., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant total de 1 308 930,59 $, taxes incluses;

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 1 035 000,00 $, remboursable en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs, afin de financer ces travaux;

Que la trésorière est autorisée à retourner le financement non utilisé à la source de financement d'origine, advenant que la dépense soit inférieure au montant prévu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250820-305

8.2 **TRAVAUX DE LA VOIE D'ACCÈS AU PARC LÉON-GRAVEL — CONTRAT SP-25-2046 — OCTROI DE CONTRAT ET APPROPRIATION DU FINANCEMENT**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

D'accorder le contrat SP-25-2046, relatif aux travaux de la voie d'accès du parc Léon-Gravel, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Location d'Angelo, conformément aux prix soumis ainsi qu'aux conditions de la soumission et du devis, pour un montant total de 870 500,00 $, taxes incluses ;

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 1 084 217, 58 $, taxes nettes, remboursable en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs, afin de couvrir les coûts des services professionnels, les travaux de la voie d'accès au parc Léon-Gravel, ainsi que les frais de gestion interne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250820-306

8.3 **CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - SUBVENTION DE ZONE LOISIR MONTÉRÉGIE INC. - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la Ville de Brossard offre un service de camp de jour à tous les enfants;

Considérant que la Ville de Brossard soutient l'accessibilité du loisir aux enfants ayant des besoins particuliers afin de favoriser leur participation à des activités de camps de jour;

Considérant qu'une subvention est disponible dans le cadre du *Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées (PAFLPH),* octroyée par l'organisme partenaire Zone Loisir Montérégie inc.;

Considérant que la Ville respecte les conditions de la convention d'aide financière;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, la convention d'aide financière 2025-2026 avec Zone Loisir Montérégie inc. dans le cadre du Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées, telle que soumise au soutien des présentes, ainsi que tout document visant à y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250820-307

8.4 **VENTE D'UNE PARTIE DES LOTS 2 029 850 ET 2 029 957 À LA VILLE DE LONGUEUIL – BOULEVARD MILAN - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU POSTE DE POLICE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la Ville de Longueuil a besoin d'un terrain pour l'implantation d'un nouveau poste de police sur le territoire de la Ville de Brossard;

Considérant que la Ville de Brossard et la Ville de Longueuil ont collaboré pour trouver un terrain adéquat pouvant accueillir un nouveau poste de police;

Considérant que la Ville de Brossard est propriétaire d'un terrain vague ayant front sur le boulevard Milan qu'elle peut vendre en partie à la Ville de Longueuil pour la construction d'un nouveau poste de police;

Considérant que le site visé accueillait autrefois un poste de police et que la règlementation de zonage en vigueur autorise toujours l'usage de Service de police à cet endroit;

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

De vendre à la Ville de Longueuil, pour un prix unitaire de 289,55 $/m^2 soit un prix de vente estimé de DEUX MILLIONS CINQUANTE-TROIS MILLE CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF DOLLARS ET CINQ CENTS (2 053 199.05 $), avant taxes, l'immeuble connu et désigné comme étant une partie des lots 2 029 850 et 2 029 957 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, portant le numéro 6840, boulevard Milan, à Brossard, d'une superficie approximative de 7 091 m^2 (ci-après collectivement nommés l'Immeuble), pour y permettre l'implantation d'un nouveau poste de police sur le territoire de la Ville de Brossard;

De retirer du domaine public de la Ville de Brossard et de fermer comme rue, parc, placette ou autre toute partie de l'Immeuble qui en ferait partie, le cas échéant;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Brossard, la promesse bilatérale de vente et d'acquisition;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Brossard, un acte de vente substantiellement conforme à la promesse bilatérale de vente et d'acquisition approuvée ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250820-308

8.5 **PROJET GEORGES-HENRI SITUÉ AU 7480, BOULEVARD TASCHEREAU - AMENDEMENT À L'ENTENTE PRINCIPALE POUR TRAVAUX MUNICIPAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par le conseiller Patrick Langlois

Et résolu

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'amendement à l'entente initiale relative aux travaux municipaux du projet Georges-Henri, telle que soumise au soutien des présentes, ainsi que tout document afférent afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Administration et finances

250820-309

9.1 RÈGLEMENTS D'EMPRUNT FERMÉS - AFFECTATION DES SOLDES DISPONIBLES - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'approuver l'affectation du solde disponible des règlements d'emprunts suivants à la réduction du solde de l'emprunt lors du refinancement du 31 octobre 2025 :

- REG-415 Trottoirs rues Noisy et Palerme et avenues Orient et Thérèse 1 330,54 $
- REG-422 Construction d'un parc de planche à roulettes 278 700,00 $

Ces sommes sont disponibles au poste 60-915-10-000 *Solde disponible de règlements d'emprunt fermés*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250820-310

9.2 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 3 JUILLET AU 13 AOÛT 2025

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires pour la période du 3 juillet au 13 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250820-311

9.3 LISTES DES IMPRÉVUS - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'approuver la liste des imprévus aux contrats, telle que soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Ressources humaines

250820-312

10.1 CONVENTION COLLECTIVE S'APPLIQUANT AUX EMPLOYÉS COLS BLANCS - SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE - SECTION LOCALE 306 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURES

Considérant que la dernière convention collective entre la Ville et ses employés cols blancs est échue depuis le 31 décembre 2022;

Considérant qu'une vingtaine de rencontres ont été tenues entre les parties afin de négocier une nouvelle entente;

Considérant qu'une entente de principe est intervenue le 22 mai dernier;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Christian Gaudette

Et résolu

D'approuver la nouvelle convention collective conclue entre le Syndicat canadien de la fonction publique - Section locale 306 et la Ville de Brossard pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2029;

D'autoriser la Mairesse, le directeur général, la directrice des Ressources humaines et la chef de service - Relations de travail et SST à signer pour et au nom de la Ville, cette nouvelle convention collective telle que soumise ainsi que tout document visant à y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250820-313

10.2 MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ MUNICIPAL - DÉCISION

Considérant l'analyse du dossier de l'employé municipal visé par le rapport DRH 2025-13 de la Direction des ressources humaines ;

Considérant la recommandation de suspension émise par la Direction des ressources humaines au sujet de l'employé visé ;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'entériner la suspension de l'employé municipal visé pour une durée d'un quart de travail sans solde ni autres avantages;

D'autoriser la Direction des ressources humaines, conjointement avec la Direction concernée, à fixer la date de ladite suspension et à en informer l'employé faisant l'objet de la mesure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250820-314

10.3 **FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ MUNICIPAL - DÉCISION**

Considérant le rapport 2025-14 présenté au conseil municipal et la recommandation de la Direction des ressources humaines de procéder à la fin d'emploi administrative de l'employé visé;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

D'entériner la fin d'emploi administrative de l'employé municipal, effective le 20 août 2025;

D'autoriser la Direction des ressources humaines, conjointement avec la direction concernée, à transmettre à l'employé, une lettre de confirmation de sa fin d'emploi administrative effective le 20 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250820-315

10.4 **EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE**

Il est proposé par le conseiller Christian Gaudette
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D’autoriser et ratifier la liste de mouvements de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier celle des employés syndiqués.

D’autoriser et ratifier toutes ententes afférentes et mandater le directeur général et la mairesse à les signer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Proclamations et évènements

250820-316

11.1 **MOIS DE LA SENSIBILISATION À L'ARTHRITE - SEPTEMBRE 2025 - PROCLAMATION**

Considérant que la Ville souhaite confirmer son engagement à intervenir pour le mieux-être des gens vivant avec l'arthrite et leurs proches;

Considérant que la Ville soutient ses organismes reconnus, notamment ceux agissant au niveau des personnes atteintes d'arthrite, conformément à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*;

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

De proclamer le mois de septembre 2025, Mois de la sensibilisation à l'arthrite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250820-317

11.2 JOURNÉE DE SENSIBILISATION À LA MALADIE POLYKYSTIQUE DES REINS - 4 SEPTEMBRE 2025 - PROCLAMATION

Considérant que la Fondation canadienne de la maladie polykystique des reins (MPR) encourage les municipalités à se joindre à la lutte contre la MPR, en faisant connaître cette maladie et les difficultés qu'elle engendre pour les milliers de personnes qui en souffrent à travers le pays;

Considérant que la Ville est soucieuse de favoriser des environnements sains et l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyennes et ses citoyens;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

De proclamer la date du 4 septembre 2025, Journée de sensibilisation à la maladie polykystique des reins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250820-318

11.3 SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ - 13 AU 20 SEPTEMBRE 2025 - PROCLAMATION

Considérant que la Ville est soucieuse d'être au diapason des besoins de sa population et d'avoir des citoyens satisfaits, engagés et heureux;

Considérant que la Ville valorise et encourage l'implication de sa population et qu'elle s'est dotée d'une Politique de participation citoyenne;

Considérant que la Ville réfléchit et développe durablement ses actions, ses infrastructures, ses services diversifiés et l'aménagement de son territoire, de façon à favoriser le bien-être et la qualité de vie des communautés qui la composent;

Considérant que la Ville souhaite inviter la population à participer aux activités se tenant dans le cadre de la Semaine de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Sophie Allard
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu

De proclamer les dates du 13 au 20 septembre 2025, Semaine de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250820-319

11.4 SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE - 15 AU 21 SEPTEMBRE 2025 - PROCLAMATION

Considérant que la Ville de Brossard est traversée par une route de chemin de fer et qu'il y a quelques passages à niveau sur le territoire;

Considérant que la sécurité des communautés est primordiale et qu'il est d'intérêt public de sensibiliser la population sur le danger que représente le fait de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les voies ferrées;

Considérant qu'Opération Gareautrain est un programme de l'Association des chemins de fer du Canada et de Transports Canada qui mise sur la collaboration avec les instances gouvernementales, les services publics et les citoyens eux-mêmes, dans le but d'accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Considérant qu'Opération Gareautrain souhaite que les municipalités adoptent la présente résolution afin d'appuyer les efforts pour informer et éduquer les gens, sauver des vies, réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables dans les collectivités, y compris sur le territoire de Brossard;

Il est proposé par le conseiller Patrick Langlois
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

De proclamer la semaine du 15 au 21 septembre 2025, Semaine de la sécurité ferroviaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250820-320

11.5 ÉVÈNEMENT FESTIF AU 6035, RUE ADAM – ÉPLUCHETTE COMMUNAUTAIRE PAR L'ORGANISME COM'FEMME - AUTORISATION

Considérant que le propriétaire devra s'assurer d'avoir obtenu au préalable toutes les autorisations nécessaires et mis en place les mesures requises pour assurer la sécurité du public;

Considérant que la Ville se réserve le droit d'exiger des mesures particulières aux fins de sécurité lors de la tenue de l'évènement;

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de la Ville de Brossard*;

Considérant que le soutien municipal, sous forme de gratuité du certificat d'autorisation et du prêt des équipements, contribuera à la réalisation d'une épluchette de blé d'Inde, en collaboration avec la Table de concertation de Brossard, pour renforcer les liens entre les organismes communautaires et la population;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser la tenue de l'épluchette de blé d'Inde annuelle le mercredi 27 août 2025, de 15 h à 19 h, au centre de Com'femme situé au 6035, rue Adam;

De délivrer sans frais le certificat d'autorisation d'occupation du territoire pour la tenue de cet évènement;

D'autoriser la location et le transport sans frais des équipements consistant en des tables, des chaises, des bacs à ordures et des bacs à recyclage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250820-321

11.6 ÉVÈNEMENT FESTIF AU 5811, AVENUE AUTEUIL – ÉPLUCHETTE DE BLÉ D'INDE DES CHEVALIERS DE COLOMB – ÉGLISE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR – AUTORISATION

Considérant que le propriétaire devra s'assurer d'avoir obtenu au préalable toutes les autorisations nécessaires et mis en place les mesures requises pour assurer la sécurité du public;

Considérant que la Ville se réserve le droit d'exiger des mesures particulières aux fins de sécurité lors de la tenue de l'évènement;

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de la Ville de Brossard*;

Considérant que le soutien municipal, sous forme de gratuité du certificat d'autorisation et du prêt des équipements, contribuera à la réalisation d'une épluchette de blé d'Inde pour aider l'organisme à ramasser des fonds afin d'offrir des services aux familles plus vulnérables, lors de la rentrée scolaire;

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Quintal
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu

D'autoriser la tenue de l'épluchette de blé d'Inde des Chevaliers de Colomb, le samedi 23 août 2025, de 9 h à 20 h, à l'église Notre-Dame-du-Sacré-Cœur située au 5811, avenue Auteuil;

D'accorder gratuitement le certificat d'autorisation d'occupation du territoire pour la tenue de cette activité annuelle;

D'autoriser le prêt et le transport sans frais de l'équipement demandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Appuis, soutien et affaires du conseil

250820-322

12.1 MAISON DE LA FAMILLE DE BROSSARD - PROJET SPÉCIAL - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que la Ville place la famille au cœur de son développement et que ses engagements traduisent sa volonté constante d'adapter ses actions aux besoins des familles brossardoises;

Considérant que la Maison de la famille de Brossard reconnaît le potentiel des familles et vise à redonner la confiance aux parents en leurs aptitudes en les épaulant dans l'enrichissement d'expériences parentales et en valorisant la relation parent-enfant;

Considérant que l'organisme joue un rôle de premier plan en matière de formation, d'information et de liens intergénérationnels dans le but de favoriser l'implication de tous les membres d'une même famille;

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant que l'organisme s'engage à remettre un rapport sur l'utilisation de l'aide financière accordée par la Ville au plus tard trois (3) mois après la réalisation du projet;

Il est proposé par la conseillère Tina Del Vecchio
Appuyé par la conseillère Sophie Allard

Et résolu

D'accorder une aide financière de 6 000 $ à l'organisme la Maison de la famille de Brossard, soit:

- 1 000 $ dans le cadre du programme *Aide au fonctionnement* et
- 5 000 $ dans le cadre du programme *Projet spécial.*

Le tout à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

250820-323

12.2 ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE BROSSARD - PROJET SPÉCIAL - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant que l'organisme soulignera son 30^{e} anniversaire le 11 septembre prochain, et que cet événement mettra en lumière l'apport de l'organisme au dynamisme économique du territoire et au développement de la communauté d'affaires brossardoise;

Considérant que l'organisme s'engage à remettre un rapport sur l'utilisation de l'aide financière accordée par la Ville au plus tard trois (3) mois après la réalisation du projet;

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par la conseillère Stéphanie Quintal

Et résolu

D'accorder une aide financière de 6 000 $ à l'organisme l'Association des gens d'affaires de Brossard, soit :

- 1 000 $ dans le cadre du programme *Aide au fonctionnement* et

- 5 000 $ dans le cadre du programme *Projet spécial* pour son Gala 30e anniversaire;

Le tout à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Agglomération

250820-324

13.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 21 AOÛT 2025 - ORIENTATIONS

Il est proposé par le conseiller Daniel Lucier
Appuyé par le conseiller Antoine Assaf

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-250821-1.2, 1.5, 2.3, 2.4, 2.6, 4.1 à 4.7, 5.3 à 5.8, 6.2 à 6.16, 8.2 à 8.12 et 12.2 du conseil d'agglomération.

Que le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Dépôt de documents

250820

14.1 PROCÈS-VERBAL - COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE - RÉUNION DU 25 JUIN 2025

Le procès-verbal de la réunion de la commission de l'environnement et du développement durable tenue le 25 juin 2025, est déposé.

250820

14.2 PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE SUIVI DES CONTRATS - RÉUNION DU 2 JUILLET 2025

Le procès-verbal de la réunion du comité de suivi des contrats tenue le 2 juillet 2025, est déposé.

250820

14.3 PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - RÉUNION DU 2 JUILLET 2025

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 juillet 2025, est déposé.

250820

14.4 PROCÈS-VERBAL - CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 10 JUILLET 2025

Le procès-verbal ratifié du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil, pour sa séance ordinaire tenue le 10 juillet 2025, est déposé pour valoir comme rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération, conformément à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

250820

14.5 PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE TOPONYMIE - RÉUNION DU 6 AOÛT 2025

Le procès-verbal de la réunion du comité de de toponymie tenue le 6 août 2025, est déposé.

250820

14.6 PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE PLANIFICATION - RÉUNION DU 12 AOÛT 2025

Le procès-verbal de la réunion du comité de planification tenue le 12 août 2025, est déposé.

250820

14.7 CERTIFICATS RELATIFS À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER – REG-499 ET REG-503

Les certificats relatifs à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements suivants, sont déposés :

- Règlement REG-499 ordonnant l'exécution de travaux ayant pour objet l'installation d'un système de gestion de bibliothèque basé sur la RFID ainsi que des travaux de réfection de la bibliothèque Georgette Lepage et décrétant une dépense et un emprunt de 6 600 000 $ et

- Règlement REG-503 ordonnant l'acquisition de véhicules lourds et décrétant une dépense et un emprunt de 1 618 000 $.

250820

14.8 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 3 JUILLET AU 13 AOÛT 2025

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 3 juillet au 13 août 2025, est déposée.

15. Période d'intervention des membres du conseil

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil peuvent s'exprimer sur des sujets de compétences municipales qui ne sont pas à l'ordre du jour.

16. Levée de l’assemblée

250820-325

16.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Antoine Assaf
Appuyé par la conseillère Tina Del Vecchio

Et résolu que la présente séance soit levée à 21h07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LA MAIRESSE,	LA GREFFIÈRE,
_____	_____
Doreen Assaad	Joanne Skelling

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

5.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 6485, RUE BAILLARGEON

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre une seule case de stationnement hors rue pour une habitation unifamiliale isolée, alors que le tableau 109 de l'article 165 du règlement de zonage REG-362 prescrit un nombre minimal de deux cases de stationnement hors rue pour un usage de la classe unifamiliale;

Considérant que la demande de dérogation est en lien avec un projet d'adaptation de domicile travaillé en partenariat avec la Société d'habitation du Québec, soit l'aménagement d'une rampe d'accès intérieure;

Considérant que l'accès par le garage constitue la solution la mieux adaptée et la plus efficace pour répondre aux besoins d'autonomie de la requérante;

Considérant que les aménagements donnant accès au domicile seront à l'intérieur du garage et non visibles de l'extérieur;

Considérant que ces aménagements rendront inaccessible l'utilisation du garage pour stationner un véhicule automobile;

Considérant que la situation serait facilement réversible dans le cas où la rampe d'accès ne serait plus nécessaire;

Considérant que l'occupante du bâtiment n'a besoin que d'une case de stationnement et qu'il est impossible d'aménager une seconde case de stationnement extérieure de façon à respecter la réglementation;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisque l'accès au bâtiment ne serait pas optimal compte tenu des besoins de l'occupante;

Considérant que la demande n'aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

PROJET

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le nº CCU-20250821-8.1;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure demandée à l'égard du 6485, rue Baillargeon, lot 2 028 918, ayant pour effet de permettre une seule case de stationnement hors rue pour une habitation unifamiliale isolée, alors que le tableau 109 de l'article 165 du règlement de zonage REG-362 prescrit un nombre minimal de deux cases de stationnement hors rue pour un usage de la classe unifamiliale.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7726

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Demande de dérogation mineure – 6485, rue Baillargeon

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme et environnement Éditeur Caroline Beaudet	

Recommandations :

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre une seule case de stationnement hors rue pour une habitation unifamiliale isolée, alors que le tableau 109 de l'article 165 du règlement de zonage REG-362 prescrit un nombre minimal de deux cases de stationnement hors rue pour un usage de la classe unifamiliale;

Considérant que la demande de dérogation est en lien avec un projet d'adaptation de domicile travaillé en partenariat avec la Société d'habitation du Québec, soit l'aménagement d'une rampe d'accès intérieure;

Considérant que l'accès par le garage constitue la solution la mieux adaptée et la plus efficace pour répondre aux besoins d'autonomie de la requérante;

Considérant que les aménagements donnant accès au domicile seront à l'intérieur du garage et non visibles de l'extérieur;

Considérant que ces aménagements rendront inaccessible l'utilisation du garage pour stationner un véhicule automobile;

Considérant que la situation serait facilement réversible dans le cas où la rampe d'accès ne serait plus nécessaire;

Considérant que l'occupante du bâtiment n'a besoin que d'une case de stationnement et qu'il est impossible d'aménager une seconde case de stationnement extérieure de façon à respecter la réglementation;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisque l'accès au bâtiment ne serait pas optimal compte tenu des besoins de l'occupante;

Considérant que la demande n'aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le nº CCU-20250821-8.1;

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure demandée à l'égard du 6485, rue Baillargeon, lot 2 028 918, ayant pour effet de permettre une seule case de stationnement hors rue pour une habitation unifamiliale isolée, alors que le tableau 109 de l'article 165 du règlement de zonage REG-362 prescrit un nombre minimal de deux cases de stationnement hors rue pour un usage de la classe unifamiliale.

Contexte :

La propriétaire et occupante du bâtiment est en processus avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) afin d'obtenir une subvention et adapter son domicile par le *Programme d'adaptation de domicile* (PAD) pour les personnes handicapées. Les travaux requis pour permettre l'accès depuis l'extérieur vers l'intérieur du bâtiment impliquent l'installation d'une rampe d'accès dans le garage, empêchant l'utilisation du garage comme espace

de stationnement pour un véhicule automobile. La case de stationnement intérieure ne peut donc pas être comptabilisée, seule la case de stationnement extérieure peut être prise en compte, ce qui porte le total à une seule case de stationnement disponible.

Il a également été évalué par l'ergothérapeute et l'inspecteur accrédité d'apporter des modifications à la porte d'entrée du bâtiment, mais les travaux sont difficilement réalisables (pente maximale de la rampe versus l'espace disponible dans la cour avant), plus coûteux et moins fonctionnels pour la bénéficiaire. La solution privilégiée par les deux professionnels et approuvée par la SHQ est l'accès par le garage de manière à répondre aux besoins d'adaptation.

La dérogation mineure demandée vise donc à permettre une seule case de stationnement hors rue pour une habitation unifamiliale isolée, alors que le tableau 109 de l'article 165 du règlement de zonage REG-362 prescrit un nombre minimal de deux cases de stationnement hors rue pour un usage de la classe unifamiliale.

La requérante subirait un préjudice sérieux par l'application des règlements puisque l'accès à la porte d'entrée principale nécessiterait une aide pour franchir les marches, alors que l'utilisation du garage assure une autonomie complète. De plus, la cour avant ne dispose pas de l'espace suffisant pour installer une rampe d'accès conformes aux normes de pentes maximales.

Cette dérogation n'aura aucun impact sur les voisins puisque les aménagements seront réalisés à l'intérieur, seul le nivellement de l'asphalte est requis afin de faciliter l'accès au garage à l'aide d'un déambulateur. La propriétaire n'ayant besoin que d'une case de stationnement, aucun impact sur la disponibilité du stationnement sur rue n'est anticipé.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Émilie Goffart - Approuvé	2025-09-04
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-09-05
Direction(s) consultée(s) :	

brossard
Vivre au présent. Bâtir le futur.

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance ordinaire du 16 septembre 2025, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeuble affecté	*Nature et effets des dérogations demandées*
Adresse : 6485, rue Baillargeon **Lot :** 2 028 918	• Permettre une seule case de stationnement hors rue pour une habitation unifamiliale isolée, alors que le tableau 109 de l'article 165 du règlement de zonage REG-362 prescrit un nombre minimal de deux cases de stationnement hors rue pour un usage de la classe unifamiliale.
Adresse : 7555, avenue de Lugano **Lots :** 3 255 394 et 3 255 395	• Permettre qu'un garage isolé ait une superficie d'implantation au sol maximale de 175 mètres carrés, alors que l'article 113 du règlement de zonage REG-362 prescrit que la superficie d'implantation au sol d'un garage isolé est limitée à 50 mètres carrés par bâtiment principal, sans excéder celle du bâtiment principal desservi.
Adresse : 445, rue Valéry **Lot :** 4 535 171	• Permettre que les arbres à faible déploiement plantés dans la servitude de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec soient comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres, alors que le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 178 du règlement de zonage REG-362 prescrit que les arbres à faible déploiement ne sont pas comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres qui doit être planté sur le terrain.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal à l'égard de ces demandes, en se présentant le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard.

Dérogation mineure 2025-00191 – 6485, rue Baillargeon – lot 2 028 918 – Permettre une seule case de stationnement hors rue pour une habitation unifamiliale isolée, alors que le tableau 109 de l'article 165 du règlement de zonage REG-362 prescrit un nombre minimal de deux cases de stationnement hors rue pour un usage de la classe unifamiliale.

MISE EN SITUATION :

La propriétaire et occupante du bâtiment est en processus avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) afin d'obtenir une subvention et adapter son domicile par le *Programme d'adaptation de domicile (PAD) pour les personnes handicapées*. Les travaux requis pour permettre l'accès depuis l'extérieur vers l'intérieur du bâtiment impliquent l'installation d'une rampe d'accès dans le garage, empêchant l'utilisation du garage comme espace de stationnement pour un véhicule automobile. La case de stationnement intérieure ne peut donc pas être comptabilisée, seule la case de stationnement extérieure peut être prise en compte, ce qui porte le total à une seule case de stationnement disponible.

Il a également été évalué par l'ergothérapeute et l'inspecteur accrédité d'apporter des modifications à la porte d'entrée du bâtiment, mais les travaux sont difficilement réalisables (pente maximale de la rampe versus l'espace disponible dans la cour avant), plus coûteux et moins fonctionnels pour la bénéficiaire. La solution privilégiée par les deux professionnels et approuvée par la SHQ est l'accès par le garage de manière à répondre aux besoins d'adaptation.

Il est impossible d'aménager une deuxième case de stationnement extérieure de façon à respecter les normes du règlement de zonage, et la propriétaire n'a besoin que d'une case de stationnement pour ses besoins actuels. Lorsque ces aménagements ne seront plus nécessaires (par exemple à la vente de la propriété), il sera facile de reconvertir le garage afin de permettre le stationnement d'un véhicule.

La dérogation mineure demandée vise donc à permettre une seule case de stationnement hors rue pour une habitation unifamiliale isolée, alors que le tableau 109 de l'article 165 du règlement de zonage REG-362 prescrit un nombre minimal de deux cases de stationnement hors rue pour un usage de la classe unifamiliale.

La requérante subirait un préjudice sérieux par l'application des règlements puisque l'accès à la porte d'entrée principale nécessiterait une aide pour franchir les marches, alors que l'utilisation du garage assure une autonomie complète. De plus, la cour avant ne dispose pas de l'espace suffisant pour installer une rampe d'accès conformes aux normes de pentes maximales.

Cette dérogation n'aura aucun impact sur les voisins puisque les aménagements seront réalisés à l'intérieur, seul le nivellement de l'asphalte est requis afin de faciliter l'accès au garage à l'aide d'un déambulateur. La propriétaire n'ayant besoin que d'une case de stationnement, aucun impact sur la disponibilité du stationnement sur rue n'est anticipé.

PHOTO AÉRIENNE ILLUSTRANT LA PROPRIÉTÉ VISÉE :

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

5.2 DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES - 7555, AVENUE DE LUGANO

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre qu'un garage isolé ait une superficie d'implantation au sol maximale de 175 mètres carrés, alors que l'article 113 du règlement de zonage REG-362 prescrit que la superficie d'implantation au sol d'un garage isolé est limitée à 50 mètres carrés par bâtiment principal, sans excéder celle du bâtiment principal desservi;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la superficie d'implantation au sol du garage isolé n'excède pas celle du bâtiment principal;

Considérant que la superficie d'implantation au sol du garage isolé représente à elle seule moins de 4 % de la superficie du terrain;

Considérant que la haie mature située en bordure de la rue du Luxembourg sera préservée et conservée afin de, notamment, dissimuler le garage proposé;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisqu'en raison de la très grande dimension du terrain et de la maison, le requérant serait contraint à un garage isolé d'une superficie qui ne serait pas proportionnelle à ces derniers;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable avec conditions émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le nº CCU-20250821-8.2;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

PROJET

D'accorder la dérogation mineure demandée à l'égard du 7555, avenue Lugano, lots 3 255 394 et 3 255 395, ayant pour effet de permettre qu'un garage isolé ait une superficie d'implantation au sol maximale de 175 mètres carrés, alors que l'article 113 du règlement de zonage REG-362 prescrit que la superficie d'implantation au sol d'un garage isolé est limitée à 50 mètres carrés par bâtiment principal, sans excéder celle du bâtiment principal desservi.

Le tout, conditionnellement à ce que :

- La haie mature située en bordure de la rue du Luxembourg soit préservée et protégée pendant les travaux;
- L'arbre à abattre soit remplacé par deux nouveaux arbres;
- Le garage isolé respecte les marges indiquées au plan d'implantation fourni;
- L'enceinte et les aménagements au pourtour de la piscine respectent les normes en vigueur;
- Les plans à être déposés pour le permis prévoient une insonorisation supérieure, tant au niveau des murs que des ouvertures afin d'assurer une meilleure quiétude du voisinage, considérant le nombre important de portes de garage. .

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

7727

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2025-09-16

Titre :

Demande de dérogations mineures - 7555, avenue de Lugano

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme et environnement Éditeur Caroline Beaudet	

Recommandations :

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre qu'un garage isolé ait une superficie d'implantation au sol maximale de 175 mètres carrés, alors que l'article 113 du règlement de zonage REG-362 prescrit que la superficie d'implantation au sol d'un garage isolé est limitée à 50 mètres carrés par bâtiment principal, sans excéder celle du bâtiment principal desservi;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la superficie d'implantation au sol du garage isolé n'excède pas celle du bâtiment principal;

Considérant que la superficie d'implantation au sol du garage isolé représente à elle seule moins de 4 % de la superficie du terrain;

Considérant que la haie mature située en bordure de la rue du Luxembourg sera préservée et conservée afin de, notamment, dissimuler le garage proposé;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisqu'en raison de la très grande dimension du terrain et de la maison, le requérant serait contraint à un garage isolé d'une superficie qui ne serait pas proportionnelle à ces derniers;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable avec conditions émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le nº CCU-20250821-8.2;

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure demandée à l'égard du 7555, avenue Lugano, lots 3 255 394 et 3 255 395, ayant pour effet de permettre qu'un garage isolé ait une superficie d'implantation au sol maximale de 175 mètres carrés, alors que l'article 113 du règlement de zonage REG-362 prescrit que la superficie d'implantation au sol d'un garage isolé est limitée à 50 mètres carrés par bâtiment principal, sans excéder celle du bâtiment principal desservi.

Le tout, conditionnellement à ce que :

- La haie mature située en bordure de la rue du Luxembourg soit préservée et protégée pendant les travaux;
- L'arbre à abattre soit remplacé par deux nouveaux arbres;
- Le garage isolé respecte les marges indiquées au plan d'implantation fourni;
- L'enceinte et les aménagements au pourtour de la piscine respectent les normes en vigueur;
- Les plans à être déposés pour le permis prévoient une insonorisation supérieure, tant au niveau des murs que des ouvertures afin d'assurer une meilleure quiétude du voisinage, considérant le nombre important de portes de garage. .

Contexte :

La propriété est située au 7555, avenue de Lugano, dans le secteur de maisons cossues des Domaines de la Rive-Sud. Le requérant souhaite implanter un garage isolé (détaché) du bâtiment principal dont la superficie excède celle autorisée au règlement de zonage.

Historique du dossier :

- **Hiver 2021** : Demande de dérogation mineure pour la superficie du garage refusée;
- **Printemps 2021** : Demande de dérogation mineure pour la superficie du garage refusée;
- **2021 à 2023** : Pas de retour à ce sujet.
- **Automne 2024** : Le requérant présente une nouvelle proposition visant à agrandir le bâtiment principal sur deux étages afin d'ajouter un garage attaché au rez-de-chaussée avec des pièces de vie au-dessus (le projet est haut et massif, mais essentiellement conforme). Cette proposition vise qu'à augmenter le nombre de cases intérieures pour des voitures de luxe.

  La Direction de l'urbanisme et de l'environnement souhaite travailler avec le requérant afin d'élaborer un projet amélioré, plus discret. Par ailleurs, le requérant souhaitait toujours réaliser seulement un projet de garage isolé.
- **Printemps/été 2025** : Dépôt d'une demande de dérogation mineure pour la superficie du garage isolé. L'implantation du garage est décalée pour s'éloigner de la haie mature et des arbres existants, tout en étant le plus éloigné possible du voisin situé à l'arrière.

Les faits saillants de la propriété :

- Située dans le projet Domaines de la Rive-Sud (maisons cossues);
- Le terrain fait près de 4 412 mètres carrés de superficie (peu commun);
- La maison fait près de 580 mètres carrés d'implantation au sol (peu commun).

Le projet de garage isolé :

- Superficie proposée de ± 172 mètres carrés :
  - Équivaut à moins de 4 % de la superficie du terrain;
  - Équivaut à 30 % de la superficie de la maison.
- Hauteur d'un seul étage (limité à 6 mètres max.);
- Implanté en cour arrière :
  - Distance à plus de 7 mètres de la rue du Luxembourg;
  - Distance à plus de 20 mètres du voisin arrière.
- Haie mature sera conservée;
- Un seul arbre devra être abattu (mais remplacé par deux arbres).

Le secteur des Domaines de la Rive-Sud est particulier puisque les terrains y sont généralement de très grandes dimensions ce qui se reflète aussi par le gabarit des résidences cossues retrouvées. Dans le cas concerné, le terrain est constitué de deux grands lots totalisant 4 412 mètres carrés, équivalant à environ 5 à 10 fois la superficie d'un terrain moyen d'une habitation unifamiliale ailleurs sur le territoire, soit d'environ 500 à 1 000 mètres carrés pour un terrain à des fins résidentielles unifamiliales. La limitation à un maximum de 50 mètres carrés pour un garage isolé est ainsi appropriée pour la grande majorité des terrains sur le territoire. Toutefois, la propriété concernée est beaucoup plus vaste.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Émilie Goffart - Approuvé	2025-09-04
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-09-05
Direction(s) consultée(s) :	

brossard
Vivre au présent. Bâtir le futur.

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES SOUMISES AU CONSEIL MUNICIPAL

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance ordinaire du 16 septembre 2025, sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Immeuble affecté	*Nature et effets des dérogations demandées*
Adresse : 6485, rue Baillargeon **Lot :** 2 028 918	• Permettre une seule case de stationnement hors rue pour une habitation unifamiliale isolée, alors que le tableau 109 de l'article 165 du règlement de zonage REG-362 prescrit un nombre minimal de deux cases de stationnement hors rue pour un usage de la classe unifamiliale.
Adresse : 7555, avenue de Lugano **Lots :** 3 255 394 et 3 255 395	• Permettre qu'un garage isolé ait une superficie d'implantation au sol maximale de 175 mètres carrés, alors que l'article 113 du règlement de zonage REG-362 prescrit que la superficie d'implantation au sol d'un garage isolé est limitée à 50 mètres carrés par bâtiment principal, sans excéder celle du bâtiment principal desservi.
Adresse : 445, rue Valéry **Lot :** 4 535 171	• Permettre que les arbres à faible déploiement plantés dans la servitude de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec soient comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres, alors que le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 178 du règlement de zonage REG-362 prescrit que les arbres à faible déploiement ne sont pas comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres qui doit être planté sur le terrain.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal à l'égard de ces demandes, en se présentant le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard.

Dérogation mineure 2025-00090 – 7555, avenue de Lugano – lots 3 255 394 et 3 255 395 – Permettre qu'un garage isolé ait une superficie d'implantation au sol maximale de 175 mètres carrés, alors que l'article 113 du règlement de zonage REG-362 prescrit que la superficie d'implantation au sol d'un garage isolé est limitée à 50 mètres carrés par bâtiment principal, sans excéder celle du bâtiment principal desservi.

MISE EN SITUATION :

La propriété est située au 7555, avenue de Lugano, dans le secteur de maisons cossues des Domaines de la Rive-Sud. Le requérant souhaite implanter un garage isolé (détaché) du bâtiment principal dont la superficie excède celle autorisée au règlement de zonage.

Historique du dossier :

- **Hiver 2021 :** Demande de dérogation mineure pour la superficie du garage refusée;
- **Printemps 2021 :** Demande de dérogation mineure pour la superficie du garage refusée;
- **2021 à 2023 :** Pas de retour à ce sujet.
- **Automne 2024 :** Le requérant présente une nouvelle une proposition visant à agrandir le bâtiment principal sur deux étages afin d'ajouter un garage attaché au rez-de-chaussée avec des pièces de vie au-dessus (le projet est haut et massif, mais essentiellement conforme). Cette proposition vise qu'à augmenter le nombre de cases intérieures pour des voitures de luxe.

  La Direction de l'urbanisme et de l'environnement souhaite travailler avec le requérant afin d'élaborer un projet amélioré (plus discret). Par ailleurs, le requérant souhaitait toujours réaliser seulement un projet de garage isolé.

- **Printemps/été 2025 :** Dépôt d'une demande de dérogation mineure pour la superficie du garage isolé. L'implantation du garage est décalée pour s'éloigner de la haie mature et des arbres existants, tout en étant le plus éloigné possible du voisin situé à l'arrière.

Les faits saillants de la propriété :

- Située dans le projet Domaines de la Rive-Sud (maisons cossues);
- Le terrain fait près de 4 412 mètres carrés de superficie (peu commun);
- La maison fait près de 580 mètres carrés d'implantation au sol (peu commun).

Le projet de garage isolé :

- Superficie proposée de ± 172 mètres carrés :
  - Équivaut à moins de 4 % de la superficie du terrain;
  - Équivaut à 30 % de la superficie de la maison.
- Hauteur d'un seul étage (limité à 6 mètres max.);
- Implanté en cour arrière :
  - Distance à plus de 7 mètres de la rue du Luxembourg;
  - Distance à plus de 20 mètres du voisin arrière.
- Haie mature sera conservée;
- Un seul arbre devra être abattu (mais remplacé par deux arbres).

Le secteur des Domaines de la Rive-Sud est particulier puisque les terrains y sont généralement de très grandes dimensions ce qui se reflète aussi par le gabarit des résidences cossues retrouvées. Dans le cas concerné, le terrain est constitué de deux grands lots totalisant 4 412 mètres carrés, équivalant à environ 5 à 10 fois la superficie d'un terrain moyen d'une habitation unifamiliale ailleurs sur le territoire, soit d'environ 500 à 1 000 mètres carrés pour un terrain à des fins résidentielles unifamiliales. La limitation à un maximum de 50 mètres carrés pour un garage isolé est ainsi appropriée pour la grande majorité des terrains sur le territoire. Toutefois, la propriété concernée est beaucoup plus vaste.

PHOTO AÉRIENNE ILLUSTRANT LA PROPRIÉTÉ VISÉE :

Décision du conseil :

Le conseil a pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme et prendra décision sur les dérogations mineures demandées lors de la séance ordinaire du 16 septembre 2025.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :	Mme Doreen Assaad, mairesse M. Christian Gaudette, district 1 Mme Tina Del Vecchio, district 2 Mme Stéphanie Quintal, district 3 M. Patrick Langlois, district 4 M. Claudio Benedetti, district 5 Mme Sophie Allard, district 6 M. Antoine Assaf, district 7 Mme Xixi Li, district 8 Mme Michelle Hui, district 9 M. Daniel Lucier, district 10
Sont également présents :	M. Guy Benedetti, directeur général Me Joanne Skelling, greffière

---

250916-….

5.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 445, RUE VALÉRY

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre que les arbres à faible déploiement plantés dans la servitude de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec soient comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres, alors que le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 178 du règlement de zonage REG-362 prescrit que les arbres à faible déploiement ne sont pas comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres qui doit être planté sur le terrain;

Considérant qu'Hydro-Québec exige que les arbres situés dans une servitude de ligne à haute tension ne dépassent pas une hauteur de 2,50 mètres, soit un arbre à faible déploiement;

Considérant qu'un arbre à grand déploiement est présent dans la cour avant et qu'aucun autre arbre conforme ne sera planté à cet endroit;

Considérant que le propriétaire souhaite conserver la piscine creusée et que l'espace disponible en cour arrière est trop petit pour permettre la plantation de deux arbres conformes;

Considérant que la présence de fils électriques alimentant la maison à proximité de la piscine limite la dimension des arbres qui peuvent être plantés à proximité;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisque la piscine existante devrait être démolie pour permettre la plantation d'arbres conformes;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable avec condition émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le nº CCU-20250821-8.3;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

PROJET

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure demandée à l'égard du 445, rue Valéry, lot 4 535 171, ayant pour effet de permettre que les arbres à faible déploiement plantés dans la servitude de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec soient comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres, alors que le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 178 du règlement de zonage REG-362 prescrit que les arbres à faible déploiement ne sont pas comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres qui doit être planté sur le terrain, le tout conditionnellement à ce que les arbres plantés dans la servitude de la ligne haute tension d'Hydro-Québec soient d'une hauteur à maturité d'au minimum 1,5 mètre et au plus 2,5 mètres.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7728

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Demande de dérogation mineure - 445, rue Valéry

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme et environnement Éditeur Caroline Beaudet	

Recommandations :

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

b) Adoption

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre que les arbres à faible déploiement plantés dans la servitude de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec soient comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres, alors que le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 178 du règlement de zonage REG-362 prescrit que les arbres à faible déploiement ne sont pas comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres qui doit être planté sur le terrain;

Considérant qu'Hydro-Québec exige que les arbres situés dans une servitude de ligne à haute tension ne dépassent pas une hauteur de 2,50 mètres, soit un arbre à faible déploiement;

Considérant qu'un arbre à grand déploiement est présent dans la cour avant et qu'aucun autre arbre conforme ne sera planté à cet endroit;

Considérant que le propriétaire souhaite conserver la piscine creusée et que l'espace disponible en cour arrière est trop petit pour permettre la plantation de deux arbres conformes;

Considérant que la présence de fils électriques alimentant la maison à proximité de la piscine limite la dimension des arbres qui peuvent être plantés à proximité;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisque la piscine existante devrait être démolie pour permettre la plantation d'arbres conformes;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

Considérant la recommandation favorable avec condition émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le nº CCU-20250821-8.3;

Et résolu

D'accorder la dérogation mineure demandée à l'égard du 445, rue Valéry, lot 4 535 171, ayant pour effet de permettre que les arbres à faible déploiement plantés dans la servitude de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec soient comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres, alors que le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 178 du règlement de zonage REG-362 prescrit que les arbres à faible déploiement ne sont pas comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres qui doit être planté sur le terrain, le tout conditionnellement à ce que les arbres plantés dans la servitude de la ligne haute tension d'Hydro-Québec soient d'une hauteur à maturité d'au minimum 1,5 mètre et au plus 2,5 mètres.

Contexte :

Le bâtiment existant depuis 1963 a été incendié et le propriétaire souhaite le reconstruire. Le règlement de zonage prévoit l'exigence de plantation d'au moins cinq arbres sur la propriété en raison de la superficie du lot (912,9 mètres carrés), dont deux dans la cour avant. Deux arbres sont effectivement prévus à l'avant dans le cadre du projet. Cependant, une servitude d'Hydro-Québec pour une ligne de transport à haute tension affecte la majorité de la cour arrière, occupant environ 41 % de la superficie du terrain. Cette contrainte limite considérablement la possibilité d'y planter cinq arbres à moyen ou grand déploiement sur le terrain. Selon les

critères d'Hydro-Québec, les arbres plantés dans une telle servitude ne peuvent pas excéder une hauteur de 2,50 mètres à maturité (arbre à petit déploiement) pour assurer la sécurité du réseau de transport électrique, alors que le règlement de zonage prescrit des arbres à moyen ou grand déploiement (7 mètres de hauteur minimale à maturité).

La dérogation vise donc à permettre que les arbres à faible déploiement plantés dans la servitude de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec soient comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres, alors que le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 178 du règlement de zonage REG-362 prescrit que les arbres à faible déploiement ne sont pas comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres qui doit être planté sur le terrain.

L'application stricte du règlement ferait en sorte que la piscine devra être démantelée afin de permettre la plantation des arbres conformes. La demande n'aura pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Émilie Goffart - Approuvé	2025-09-04
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-09-05
Direction(s) consultée(s) :	

L'application stricte du règlement ferait en sorte que la piscine devra être démantelée afin de permettre la plantation des arbres conformes. La demande n'aura pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins.

PHOTO AÉRIENNE ILLUSTRANT LA PROPRIÉTÉ VISÉE :

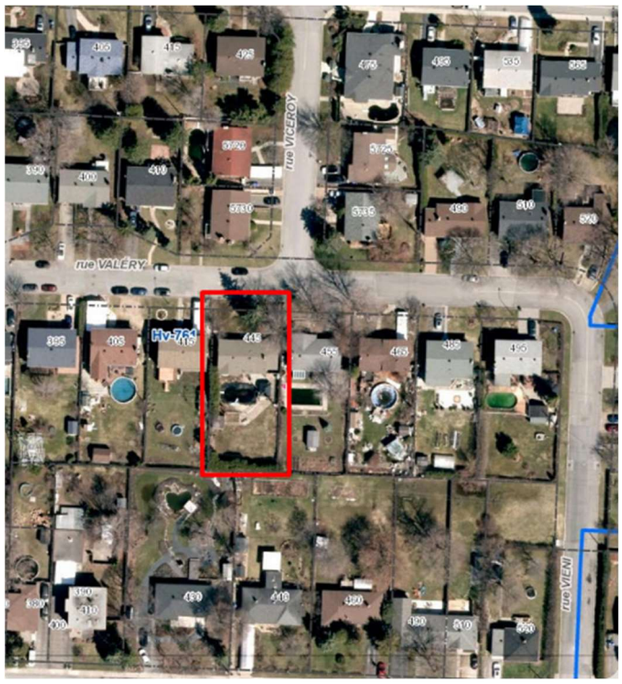

Décision du conseil :

Le conseil a pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme et prendra décision sur les dérogations mineures demandées lors de la séance ordinaire du 16 septembre 2025.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

5.4 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL - 8100, RUE NELLIGAN

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

b) Adoption

Considérant qu'une demande a été déposée pour autoriser l'usage conditionnel d'élevage de poules;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les critères de la Section VIII du Chapitre II sur l'élevage de poules du règlement REG-366 relatif aux usages conditionnels;

Considérant la recommandation favorable avec condition émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le nº CCU-20250821-9.1;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder l'usage conditionnel demandé à l'égard du lot 2 703 102 situé au 8100, rue Nelligan, afin d'y autoriser l'usage accessoire d'élevage de poules pour une habitation unifamiliale isolée, sous réserve que le poulailler soit démantelé lorsque l'usage conditionnel aura cessé pour une période consécutive d'au moins 12 mois.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7729

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Demande d'usage conditionnel - 8100, rue Nelligan

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme et environnement Éditeur Caroline Beaudet	

Recommandations :

a) Audition des commentaires des personnes intéressées;

b) Adoption

Considérant qu'une demande a été déposée pour autoriser l'usage conditionnel d'élevage de poules;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les critères de la Section VIII du Chapitre II sur l'élevage de poules du règlement REG-366 relatif aux usages conditionnels;

Considérant la recommandation favorable avec condition émise par le comité consultatif d'urbanisme sous le nº CCU-20250821-9.1;

Et résolu

D'accorder l'usage conditionnel demandé à l'égard du lot 2 703 102 situé au 8100, rue Nelligan, afin d'y autoriser l'usage accessoire d'élevage de poules pour une habitation unifamiliale isolée, sous réserve que le poulailler soit démantelé lorsque l'usage conditionnel aura cessé pour une période consécutive d'au moins 12 mois.

Contexte :

Une demande d'usage conditionnel est présentée afin d'autoriser l'élevage de deux poules sur la propriété à l'étude.

La propriété à l'étude répond à tous les critères ci-dessous permettant de déposer une demande d'usage conditionnel :

- Usage de la classe unifamiliale;
- Bâtiment principal de type d'implantation isolé;
- Terrain de plus de 450 mètres carrés.

La demande vise la possession de deux poules à l'intérieur d'installations conformes au règlement de zonage REG-362. Le poulailler sera localisé entièrement en cour arrière, dans le coin gauche vers le fond du terrain. L'emplacement est donc situé à proximité de la piscine et d'une clôture à maille incluant des lattes blanches. Les limites de propriété sont bordées par des plantations hautes, mais situées chez les propriétés voisines.

Les dimensions du poulailler incluant l'enclos sont de 1,75 mètre sur 0,50 mètre au sol (0,88 mètre carré) et 1 mètre de hauteur. La construction est donc de petites dimensions et ne sera pas visible de la rue ou des cours voisines.

Dès que l'usage cessera de manière définitive (pour au moins 12 mois consécutifs), l'installation pour les poules devra être démantelée.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Émilie Goffart - Approuvé	2025-09-04
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-09-05
Direction(s) consultée(s) :	

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL
SOUMISE AU CONSEIL MUNICIPAL

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance ordinaire du 16 septembre 2025, sur la demande d'usage conditionnel suivante :

Immeuble affecté	*Nature de l'usage conditionnel demandé*
Adresse : 8100, rue Nelligan **Lot** : 2 703 102	Autoriser un usage accessoire A2-01-06 « élevage de poules » à un usage résidentiel « unifamilial ».

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal à l'égard de cette demande, en se présentant le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard.

Usage conditionnel 2025-00184 – 8100, rue Nelligan – lot 2 703 102 – Autoriser l'usage accessoire d'élevage de poules pour une habitation unifamiliale isolée.

MISE EN SITUATION :

Une demande d'usage conditionnel est présentée afin d'autoriser l'élevage de deux poules sur la propriété à l'étude.

La propriété à l'étude répond à tous les critères ci-dessous permettant de déposer une demande d'usage conditionnel :

- Usage de la classe unifamiliale;
- Bâtiment principal de type d'implantation isolé;
- Terrain de plus de 450 mètres carrés.

La demande vise la possession de deux poules à l'intérieur d'installations conformes au règlement de zonage REG-362. Le poulailler sera localisé entièrement en cour arrière, dans le coin gauche vers le fond du terrain. L'emplacement est donc situé à proximité de la piscine et d'une clôture à maille incluant des lattes blanches. Les limites de propriété sont bordées par des plantations hautes, mais situées chez les propriétés voisines.

Les dimensions du poulailler incluant l'enclos sont de 1,75 mètre sur 0,50 mètre au sol (0,88 mètre carré) et 1 mètre de hauteur. La construction est donc de petites dimensions et ne sera pas visible de la rue ou des cours voisines.

Dès que l'usage cessera de manière définitive (pour au moins 12 mois consécutifs), l'installation pour les poules devra être démantelée.

PHOTO AÉRIENNE ILLUSTRANT LA PROPRIÉTÉ VISÉE :

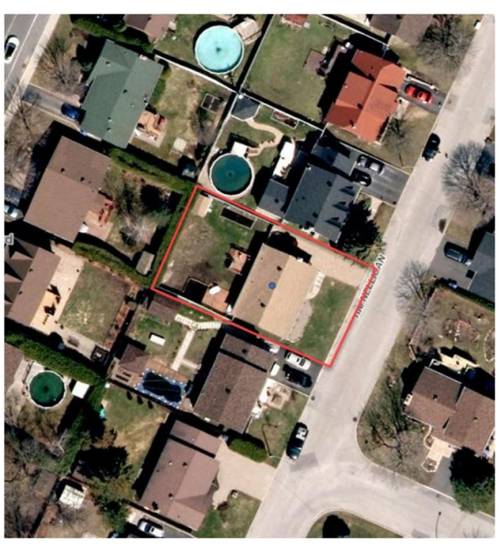

<u>Décision du conseil :</u>

Le conseil a pris connaissance des recommandations du comité consultatif d'urbanisme et prendra décision sur la demande d'usage conditionnel demandée lors de la séance ordinaire du 16 septembre 2025.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

6.1 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - RÉUNION DU 21 AOÛT 2025 - APPROBATION

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émanant du procès-verbal de la réunion tenue le 21 août 2025, en ce qui concerne les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées à ce procès-verbal :

Points favorables :

CCU-20250821-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2026-00156 – 5628, rue Alain – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250821-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00138 – 5700, rue Aline – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250821-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00164 – 6650, rue Baillargeon – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250821-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00054 – 3920, rue Beaufort – modifications architecturales – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250821-5.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00145 – 6770, rue Beaune – modifications architecturales – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250821-5.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00146 – 3648, rue Orléans – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250821-5.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00147– 3650, rue Orléans – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250821-5.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00152 – 7245, boulevard Pelletier – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250821-5.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00158 – 1646, boulevard de Rome – modifications architecturales – habitation unifamiliale isolée;

PROJET

CCU-20250821-5.10 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00171 – 8315, avenue Saguenay – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250821-5.11 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00127 – 445, rue Valéry – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250821-6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00175 – Place du Square, promenade des Lanternes – modification à l'aménagement paysager des allées piétonnes – Square DIX30;

CCU-20250821-6.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00174 – 100, promenade des Lanternes, local 15 – modification architecturale commerciale – David's Tea;

CCU-20250821-6.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00183 – 2151, boulevard Lapinière – modification à l'aire de stationnement – bornes de recharge Tesla;

CCU-20250821-6.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00181 – 2340, boulevard Lapinière – modification architecturale commerciale;

CCU-20250821-6.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00177 – 1055, rue du Lumen, local 160 – modification architecturale commerciale – VFFICE;

CCU-20250821-6.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00180 – 1070, rue du Lumen, local 30 – modification architecturale – Swarovski;

CCU-20250821-6.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00200 – 3505, boulevard Matte – renouvellement validité PIIA – Pandora mini entrepôts;

CCU-20250821-6.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00187 – 8005, boulevard du Quartier, local 120 – Shop Santé – modification architecturale;

CCU-20250821-7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00167 – 2151, boulevard Lapinière, local A27 – affichage – Banque Scotia;

CCU-20250821-7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00182 – 9650, boulevard Leduc, local 15 – affichage – Winners, Home Sense;

CCU-20250821-7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00157 – 1030, rue du Lumen, local 20 – affichage – Sukoshi;

CCU-20250821-7.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00163 – 1725, avenue des Lumières, local 5 – affichage – Niji sushi;

CCU-20250821-7.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00154 – 7205, boulevard du Quartier, local 5 – affichage – Ardène;

CCU-20250821-7.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00141 – 8005, boulevard du Quartier – affichage – Shop Santé;

CCU-20250821-7.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00193 – 8015, boulevard du Quartier, local 105 – affichage – Sue sandwicherie asiatique;

CCU-20250821-7.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00151 – 8220, boulevard Taschereau – affichage – Village des valeurs;

CCU-20250821-7.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00173 – 9205, boulevard Taschereau, local 103 – affichage – Consignaction;

CCU-20250821-7.10 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00149 – 9400, boulevard Taschereau – affichage – Camions RAM.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7709

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - CCU - Réunion du 21 août 2025 - Approbation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme et environnement Éditeur Caroline Beaudet	

Recommandations :

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émanant du procès-verbal de la réunion tenue le 21 août 2025, en ce qui concerne les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées à ce procès-verbal :

Points favorables :

CCU-20250821-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2026-00156 – 5628, rue Alain – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250821-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00138 – 5700, rue Aline – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250821-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00164 – 6650, rue Baillargeon – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250821-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00054 – 3920, rue Beaufort – modifications architecturales – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250821-5.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00145 – 6770, rue Beaune – modifications architecturales – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250821-5.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00146 – 3648, rue Orléans – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250821-5.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00147– 3650, rue Orléans – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250821-5.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00152 – 7245, boulevard Pelletier – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250821-5.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00158 – 1646, boulevard de Rome – modifications architecturales – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250821-5.10 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00171 – 8315, avenue Saguenay – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250821-5.11 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00127 – 445, rue Valéry – construction – habitation unifamiliale isolée;

CCU-20250821-6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00175 – Place du Square, promenade des Lanternes – modification à l'aménagement paysager des allées piétonnes – Square DIX30;

CCU-20250821-6.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00174 – 100, promenade des Lanternes, local 15 – modification architecturale commerciale – David's Tea;

CCU-20250821-6.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00183 – 2151, boulevard Lapinière – modification à l'aire de stationnement – bornes de recharge Tesla;

CCU-20250821-6.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00181 – 2340, boulevard Lapinière – modification architecturale commerciale;

CCU-20250821-6.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00177 – 1055, rue du Lumen, local 160 – modification architecturale commerciale – VFFICE;

CCU-20250821-6.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00180 – 1070, rue du Lumen, local 30 – modification architecturale – Swarovski;

CCU-20250821-6.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00200 – 3505, boulevard Matte – renouvellement validité PIIA – Pandora mini entrepôts;

CCU-20250821-6.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00187 – 8005, boulevard du Quartier, local 120 – Shop Santé – modification architecturale;

CCU-20250821-7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00167 – 2151, boulevard Lapinière, local A27 – affichage – Banque Scotia;

CCU-20250821-7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00182 – 9650, boulevard Leduc, local 15 – affichage – Winners, Home Sense;

CCU-20250821-7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00157 – 1030, rue du Lumen, local 20 – affichage – Sukoshi;

CCU-20250821-7.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00163 – 1725, avenue des Lumières, local 5 – affichage – Niji sushi;

CCU-20250821-7.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00154 – 7205, boulevard du Quartier, local 5 – affichage – Ardène;

CCU-20250821-7.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00141 – 8005, boulevard du Quartier – affichage – Shop Santé;

CCU-20250821-7.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00193 – 8015, boulevard du Quartier, local 105 – affichage – Sue sandwicherie asiatique;

CCU-20250821-7.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00151 – 8220, boulevard Taschereau – affichage – Village des valeurs;

CCU-20250821-7.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00173 – 9205, boulevard Taschereau, local 103 – affichage – Consignaction;

CCU-20250821-7.10 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00149 – 9400, boulevard Taschereau – affichage – Camions RAM.

Contexte :

Le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 21 août 2025 est déposé.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Pierre-Yves Morin - Approuvé	2025-08-27
Joanne Skelling - Approuvé	2025-08-29
Direction(s) consultée(s) :	

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 21 AOÛT 2025

Membres présents : M. Christian Gaudette, président
Mme Tina Del Vecchio
Mme Stéphanie Quintal
M. Gaston Huot
Mme Johanne Truesdell

Étaient présents : Mme Émilie Goffart, cheffe de service – Planification et urbanisme
M. Alexandre Fleurent, conseiller en urbanisme

CCU-20250821-1 Adoption de l'ordre du jour amendé

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu d'adopter l'ordre du jour amendé par l'ajout du point suivant :

CCU-20250821-12.1 Point d'information 2025-00176 – 1030, rue du Lux – demande d'avis préliminaire concernant des dérogations mineures pour les normes de formes urbaines – construction commerciale d'une tour à bureaux de 15 étages – Square DIX30 – ***DISTRICT 10***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juillet et de la séance extraordinaire du 31 juillet 2025

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu d'approuver les procès-verbaux des 2 et 31 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROJETS D'ENVERGURE

CCU-20250821-3.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00169 – 3200, rue Cloutier – Projet Blüm, îlot B, Brossard-sur-le-parc – habitation multifamiliale de 103 logements – ***DISTRICT 1***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'approbation du concept architectural et l'aménagement paysager de l'îlot B du projet Brossard-sur-le-parc comprenant un bâtiment principal de 103 logements dans le cadre du règlement sur les PIIA, chapitre VIII relatif aux développements résidentiels;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 8 sur les développements résidentiels du règlement REG-361 sur les PIIA;

Le CCU recommande de REPORTER ce dossier, le tout afin qu'une proposition révisée soit déposée avec les orientations suivantes :

- La couleur noire proposée est jugée massive et ne permet pas une intégration harmonieuse dans le cadre bâti existant. Ainsi, une proposition révisée s'inspirant du projet initial approuvée en 2023 est souhaitée;

brossard
Vivre au présent. Bâtir le futur.

- Un plan de signalisation et de mobilisation du chantier de construction devra être déposé. Cette condition doit viser la sécurité du voisinage et des usagers de l'école primaire Marcelle-Gauvreau pendant les travaux.

4. DEMANDES DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

S.O.

5. DEMANDES DE PIIA – RÉSIDENTIEL

CCU-20250821-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2026-00156 – 5628, rue Alain – construction – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 3***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le bâtiment existant a été construit en 1955;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Nadège Clauzon, arpenteur-géomètre (Denicourt Migué arpenteurs-géomètres), daté du 5 août 2025, dossier 2960, minute 3734, tel que reçu le 5 août 2025, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Mourad Cherifi, T.P. (Archiplus), numérotés 250527, datés du 4 août 2025, tels que reçus le 4 août 2025, 13 pages;
- Plan d'aménagement de site, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 5 août 2025, 1 page.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00138 – 5700, rue Aline – construction – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 3***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une maison unifamiliale isolée;

Considérant que le bâtiment existant a été construit en 1957;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Martin Adam, arpenteur-géomètre (Roch Mathieu arpenteur-géomètre), daté du 4 août 2025, dossier 15313, minute 755, tel que reçu le 4 août 2025, 1 page;
- Plans d'architecture, tels que reçus le 14 juillet 2025, 7 pages;
- Perspective couleur, telle que reçue le 25 juin 2025, 2 pages;
- Tableau des matériaux de parement, tel que reçu le 4 juin 2025, 1 page;
- Plan de foresterie, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 21 juillet 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00164 – 6650, rue Baillargeon – construction – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 3***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le bâtiment existant a été construit en 1979;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET transmet les suggestions suivantes :

- Que le plan d'aménagement paysager soit bonifié par de la plantation d'arbres à faible déploiement (7 mètres à la maturité) en cour arrière;
- Revoir la couleur du parement de maçonnerie encadrant la porte d'entrée principale afin qu'il soit plus pâle.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Nadège Clauzon, arpenteure-géomètre (Denicourt-Migué arpenteurs-géomètres), daté du 20 juin 2025, dossier 61272, minute 3672, tel que reçu le 26 juin 2025, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Jennifer Labrie, T.P. (Architecture JL), numérotés 241118, datés du 3 juin 2025, tels que reçus le 26 juin 2025, 11 pages;
- Perspective couleur, telle que reçue le 26 juin 2025, 1 page;
- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement selon les indications du requérant reçues le 15 juillet 2025, 1 page;
- Plan d'aménagement de site, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 29 juillet 2025, 1 page.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CCU-20250821-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00054 – 3920, rue Beaufort – modifications architecturales – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 2***

Considérant qu'une demande a été déposée pour agrandir une maison unifamiliale isolée au 3920, rue Beaufort;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre VII.1 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel des secteurs B-M-N-P-T et V du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- La maçonnerie devra être composée de briques présentant une coupe aléatoire et une variation dimensionnelle significative. Le format bloc de béton manufacturé standard étant exclu.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plans d'architecture, préparés par Construction M.A.X. inc., datés du 4 août 2025, tels que reçus le 4 août 2025, 9 pages;

- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement selon les indications du requérant reçues le 4 août 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-5.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00145 – 6770, rue Beaune – modifications architecturales – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 2***

Considérant qu'une demande a été déposée pour des modifications architecturales au niveau de la toiture du porte-à-faux et des parements extérieurs de la résidence située au 6770, rue Beaune;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre VII.1 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel des secteurs B-M-N-P-T et V du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- Des moulures ornementales devront être installées au pourtour des deux fenêtres du porte-à-faux, afin de reprendre cette caractéristique du secteur d'insertion et ainsi respecter davantage l'objectif 7.1.3 du règlement sur les PIIA REG-361.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Description des travaux, telle que reçue le 25 juillet et le 6 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-5.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00146 – 3648, rue Orléans – construction – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 8***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le projet prévoit un total de deux logements;

Considérant que le bâtiment existant a été construit en 1976;

Considérant le règlement REG-460 sur les redevances pour l'ajout de logements;

Considérant qu'une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels est exigée pour l'opération cadastrale nécessaire à la réalisation du projet;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Les travaux de mise aux normes du bâtiment situé au 3652, rue Orléans concernant la façade de rayonnement latérale droite devront être réalisés conformément au permis de rénovation 2025-00417, préalablement à ce qu'un permis de lotissement puisse être délivré;

- La contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels exigée en vertu du règlement de lotissement devra être versée en argent lors de la délivrance du permis de lotissement.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Martin Adam, arpenteur-géomètre (Roch Mathieu arpenteur-géomètre), daté du 17 juillet 2025, dossier 14343, minute 826, tel que reçu le 30 juillet 2025, 1 page;

- Plans d'architecture, préparés par X. Wang, datés de juillet 2025, tels que reçus le 30 juillet 2025, 8 pages;

- Perspective couleur, telle que reçue le 6 août 2025, 1 page;

- Tableau des matériaux de parement, tel que reçu le 30 juillet 2025, 1 page;

- Plan d'aménagement de site, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 5 août 2025, 1 page.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-5.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00147– 3650, rue Orléans – construction – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 8***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le projet prévoit un total de deux logements;

Considérant que le bâtiment existant a été construit en 1976;

Considérant le règlement REG-460 sur les redevances pour l'ajout de logements;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

Considérant qu'une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels est exigée pour l'opération cadastrale nécessaire à la réalisation du projet;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Les travaux de mise aux normes du bâtiment situé au 3652, rue Orléans concernant la façade de rayonnement latérale droite devront être réalisés conformément au permis de rénovation 2025-00417, préalablement à ce qu'un permis de lotissement puisse être délivré;

- La contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels exigée en vertu du règlement de lotissement devra être versée en argent lors de la délivrance du permis de lotissement.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Martin Adam, arpenteur-géomètre (Roch Mathieu arpenteur-géomètre), daté du 17 juillet 2025, dossier 14343, minute 826, tel que reçu le 30 juillet 2025, 1 page;

- Plans d'architecture, préparés par X. Wang, datés de juillet 2025, tels que reçus le 30 juillet 2025, 8 pages;

- Perspective couleur, telle que reçue le 6 août 2025, 1 page;

- Tableau des matériaux de parement, tel que reçu le 30 juillet 2025, 1 page;

- Plan d'aménagement de site, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 5 août 2025, 1 page.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-5.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00152 – 7245, boulevard Pelletier – agrandissement – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 5***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant le règlement REG-460 sur les redevances pour l'ajout de logement;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la demande concerne l'ajout d'une partie d'étage qui donne l'apparence d'un comble de toiture habité;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre VII.1 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel des secteurs B-M-N-P-T et V du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan de localisation, Martin Lavoie, arpenteur-géomètre (Labre et associés), daté du 16 juin 2008, dossier S27882, minute 19890, tel que reçu le 23 juin 2025, 1 page;

- Plans d'architecture, préparés par Martin Desgagnés (Gestion Plani-concept architecture), datés du 27 juillet 2023, tels que reçus le 4 juillet 2025, 8 pages;

- Plan de l'étage modifié, préparé par Martin Desgagnés (Gestion Plani-concept architecture), tel que reçu le 4 juillet 2025, 1 page;

- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement selon les indications du requérant, 1 page;

- Plan d'aménagement de site, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 1er août 2025, 1 page.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-5.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00158 – 1646, boulevard de Rome – modifications architecturales – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 5***

Considérant qu'une demande a été déposée pour remplacer le parement de stuc d'acrylique par un parement de clin d'aluminium sur la façade avant et une partie des façades latérales gauche et droite de l'habitation unifamiliale isolée située au 1646, boulevard de Rome;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre VII.1 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel des secteurs B-M-N-P-T et V du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Photos de la maison telles que reçues le 6 juillet 2025 ; 5 pages;

- Tableau des matériaux de parement, tel que reçue le 30 juin 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-5.10 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00171 – 8315, avenue Saguenay – construction – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 6***

Considérant qu'une demande a été déposée pour construire une maison unifamiliale isolée au 8315, avenue Saguenay;

Considérant que le projet prévoit un total d'un logement;

Considérant que le bâtiment existant a été incendié, mais que les fondations sont préservées;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- La couleur de la porte de garage devra être de la même que les ouvertures de la façade du bâtiment;

- La fenêtre du 2e étage devra être centrée à la porte de garage et une insertion de revêtement métallique léger devra être apposée entre la fenêtre et le revêtement de maçonnerie sur le côté droit, tel qu'illustré sur le plan annoté par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Martin Lavoie, arpenteur-géomètre (Labre & associés), daté du 22 mai 20155, dossier S41060, minute 33 533, tel que reçu le 18 août 2025, 3 pages;

- Plans d'architecture et d'aménagement, préparés par Eduardo Rosario (Eduardo Rosario, architecture), datés du 18 août 2025, tels que reçus le 17 août 2025, 8 pages;

- Plan annoté par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, daté du 21 août 2025;

- Perspective couleur, préparée par les requérants, telle que reçue le 18 août 2025, 3 pages;

- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement selon les indications du requérant reçues le 17 août 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-5.11 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00127 – 445, rue Valéry – construction – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 4 (en lien avec le point 8.3)***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant qu'un permis de démolition a été obtenu pour la démolition du bâtiment incendié;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre que les arbres à faible déploiement plantés dans la servitude de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec soient comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres, alors que le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 178 du règlement de zonage REG-362 prescrit que les arbres à faible déploiement ne sont pas comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres qui doit être planté sur le terrain;

Considérant que le revêtement de toiture ne devrait pas être de couleur très foncée;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre VII.1 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel des secteurs B-M-N-P-T et V du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- L'entrée charretière existante devra être retirée et entièrement recouverte d'un aménagement paysager conforme. De plus, la bordure adjacente à la rue de l'ancienne entrée charretière devra être rehaussée et la bordure de la nouvelle entrée charretière devra être coupée aux frais du propriétaire;

- La présente recommandation est conditionnelle à l'approbation de la demande de dérogation mineure nº 2025-00189 visant à permettre que les arbres à faible déploiement plantés dans la servitude de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec soient comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres.

ET transmet la suggestion suivante :

- Considérant l'implantation de la future terrasse et la proximité de la ligne de lot latérale gauche, il est suggéré de construire un mur d'intimité afin de limiter les vues de part et d'autre.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Samuel de Beaumont, arpenteur-géomètre (De Beaumont arpenteurs-géomètres), daté du 16 juillet 2025, dossier D24541, minute 5525, tel que reçu le 16 juillet 2025, 1 page;

- Plans d'architecture, préparés par Océane Hébert, T.P. (HC Habitation), datés du 13 août 2025, tels que reçus le 13 août 2025, 16 pages;

- Plan de façade annoté par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 31 juillet 2025, 1 page;

- Plan d'aménagement de site et mesures de protection pour l'épinette, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 31 juillet 2025, 1 page.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DEMANDES DE PIIA – COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET PUBLIC

CCU-20250821-6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00175 – Place du Square, promenade des Lanternes – modification à l'aménagement paysager des allées piétonnes – Square DIX30 – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour réaménager la promenade des Lanternes du Square DIX30;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 3 sur le secteur L du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET transmet la suggestion suivante :

- Relocaliser l'œuvre d'art de la fontaine existante à un autre emplacement dans le quartier DIX30.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Marie Parent, arpenteur-géomètre (Arsenault Lemay), daté du 2 septembre 2013, dossier 8-15119, minute 4636, tel que reçu le 17 juillet 2025, 2 pages;

- Plans d'aménagement, préparés par F. Potvin et S. Gallant (Projet Paysage), numérotés 25-989, datés de juillet 2025, révisés le 17 juillet 2025, tels que reçus le 25 juillet 2025, 10 pages;

- Perspective couleur et détails d'aménagement, préparés par Projet paysage, tels que reçus le 11 août 2025, 36 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-6.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00174 – 100, promenade des Lanternes, local 15 – modification architecturale commerciale – David's Tea – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 100, promenade des Lanternes, local 15;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 3 sur le secteur L du règlement REG-361 sur les PIIA;

Considérant que les enseignes du projet sont exclues de la présente résolution et qu'elles ont reçu une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 2 juillet dernier et qu'une décision du conseil municipal a été rendue le 20 août dernier;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plans d'architecture, préparés par So Hyeon Lee (G.L. Smith), numérotés 25-1016, datés du 3 juin 2025, tels que reçus le 14 juillet 2025, 9 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-6.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00183 – 2151, boulevard Lapinière – modification à l'aire de stationnement – bornes de recharge Tesla – ***DISTRICT 5***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la modification de l'aire de stationnement et des aires d'isolement afin d'ajouter des bornes de recharge pour voitures électriques dans le stationnement du Mail Champlain;

Considérant les engagements du propriétaire à relocaliser, à ses frais, les bornes de recharge dans l'éventualité où un projet de redéveloppement se concrétiserait à l'endroit où sont situées les bornes;

Considérant qu'une bonne quantité d'arbres et d'arbustes est proposée le long de l'aire de stationnement de façon à améliorer l'interface avec le boulevard Taschereau;

Considérant le remplacement d'une case de stationnement par un îlot de verdure;

Considérant que le revêtement de sol des cases de stationnement affectées par les travaux devra être d'un matériau de couleur pâle;

Considérant qu'un lien de mobilité active devra être aménagé dans l'aire de stationnement pour améliorer la connectivité du site;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre I.1 Secteur du centre-ville du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Aucun équipement mécanique (borne de recharge, transformateur, cabinet) ne devra être localisé à l'intérieur de l'aire d'isolement d'une profondeur minimale requise de 2,50 mètres adjacente au boulevard Taschereau;

- Les essences d'arbres proposées devront respecter les normes d'Hydro-Québec pour le dégagement avec les fils électriques;

- Le requérant devra démontrer, lors du dépôt de la demande de permis, que l'éclairage proposé souscrit à la norme du BNQ 4930-100 sur l'éclairage extérieur - Contrôle de la pollution lumineuse de manière à respecter l'objectif 0.1.19 relative à l'éclairage extérieur du règlement sur les PIIA (REG-361);

- L'ajout d'une poubelle devra être intégré dans le plan d'aménagement, tel qu'annoté par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement en date du 21 juillet 2025, 1 page.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Jean-Philippe Giguère, arpenteur-géomètre (Gascon a.-g. inc.), daté du 3 novembre 2023, dossier 2310-41, minute 7391, tel que reçu le 17 juillet 2025, 1 page;

- Plan des aménagements, préparé par Stantec, projet numéro 126560087, daté du 16 avril 2024, tel que reçu le 23 avril 2024, 3 pages;

- Lettre d'engagements du propriétaire (Cominar), préparée par Serge Rossignol (vice-président Exploitation), datée du 11 août 2025, telle que reçue le 12 août 2025, 2 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-6.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00181 – 2340, boulevard Lapinière – modification architecturale commerciale – ***DISTRICT 3***

Considérant qu'une demande a été déposée pour modifier l'architecture du 2340, boulevard Lapinière;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre I.1 Secteur du centre-ville du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plans d'architecture, préparés par François Massicotte (AEdifica), numéro de projet IWLA-01-01 datés du 9 mai 2025, tels que reçus le 16 juillet 2025, 14 pages;

- Perspective couleur, préparée par AEdifica, telle que reçue le 16 juillet 2025, 2 pages;

- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement selon les indications du requérant reçues le 16 juillet 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-6.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00177 – 1055, rue du Lumen, local 160 – modification architecturale commerciale – VFFICE – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour modifier l'architecture du 1055, rue du Lumen, local 160;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 3 sur le secteur L du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la suivante condition :

- L'enseigne commerciale nécessite une autorisation de PIIA distincte et ne fait pas partie de la présente approbation.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plans d'architecture et perspective couleur, révision 1, préparés par Z.A. (KIVA), numérotés VFFICE_QUARTIER DIX30, BROSSARD, datés du 8 août 2025, tels que reçus le 11 août 2025, 13 pages;

- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement selon les indications du requérant reçues le 14 juillet 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-6.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00180 – 1070, rue du Lumen, local 30 – modification architecturale – Swarovski – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la modification architecturale pour le local de Swarovski;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 3 sur le secteur L du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Document de présentation, préparé par Artesa inc. Architectes concepteurs, numéroté 25-192, daté de juillet 2025, tel que reçu le 15 juillet 2025, 12 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-6.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00200 – 3505, boulevard Matte – renouvellement validité PIIA – Pandora mini entrepôts – ***DISTRICT 8***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction du bâtiment abritant un usage de mini entrepôts sur le terrain vacant situé au 3505, boulevard Matte;

Considérant que le projet prévoit une superficie totale de plancher d'usage non résidentiel approximative de 11 256,1 mètres carrés;

Considérant qu'une servitude de 15 mètres en faveur de la Ville se retrouve le long de la limite de propriété avant du terrain;

Considérant qu'un étage partiel inférieur à 40 % de la superficie du rez-de-chaussée et fermé par des murs pleine hauteur doit être considéré comme un étage et non une mezzanine;

Considérant que la nature du projet exclut l'application des crédits SEDD suivants : 1, 2, 3, 6, 7, 11, 25 et 26;

Considérant que la demande respecte en partie les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été approuvée par le conseil municipal afin de ne pas assujettir l'implantation du bâtiment principal à l'article DS267 de la grille des usages et normes Ii-513 du règlement de zonage REG-362 qui prescrit que la façade principale d'un nouveau bâtiment principal soit implantée à 10 mètres ou moins d'une rue;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été approuvée par le conseil municipal afin de permettre que le bâtiment principal ait une hauteur de trois étages, alors que la ligne 47 de la grille des usages et normes Ii-513 du règlement de zonage REG-362 prescrit la hauteur maximale à deux étages;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été approuvée par le conseil municipal afin de permettre que deux portes de garage aient une hauteur de 5,50 mètres, alors que l'article 375 du règlement de zonage REG-362 prescrit la hauteur d'une porte de garage permettant l'entrée et la sortie des véhicules d'un stationnement intérieur à 2,75 mètres;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 5 sur l'insertion en milieu bâti commercial, industriel et public du règlement REG-361 sur les PIIA;

Considérant qu'il s'agit d'un projet d'ajout de nouvelles activités en vertu du règlement de zonage et qu'une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels est exigée pour ce projet;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition selon l'option 1 (revêtement métallique vert lime) pour la couleur de la portion de la façade avant de l'alcôve au pourtour de la porte de garage, le tout, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- La contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels exigée en vertu du règlement de zonage devra être versée en argent lors de la délivrance du permis de construction;

- Le propriétaire devra prendre à sa charge le coût des éléments des plans, notamment celui relatif aux travaux prévus sur le domaine public en lien avec le projet, et devra fournir les garanties financières associées. À cet effet, la délivrance du permis de construction devra être assujettie à la conclusion d'une entente relative aux travaux municipaux (REG-361, art. 25 et REG-197);

- Les plans soumis pour la délivrance du permis de construction devront respecter les exigences de la Direction des services techniques et obtenir toutes les approbations requises par celle-ci;

- Les cases de stationnement extérieures devront être recouvertes d'un matériau de pavé de béton avec alvéoles ou d'un matériau avec un indice de réflectance solaire (IRS) de 29 ou plus.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Benoit Couture, arpenteur-géomètre (Arsenault arpenteurs-géomètres), daté du 25 septembre 2024, dossier 2024-06-11, minute 4611, tel que reçu le 25 septembre 2024, 1 page;

- Document de présentation, préparé par Marc Perreault (empero), daté du 22 août 2024, tel que reçu le 22 août 2024, 119 pages;

- Plans d'architecture, préparés par GKC architecture & design, dossier 24003, datés du 17 septembre 2024, tels que reçus le 25 septembre 2024, 26 pages;

- Plans d'aménagement paysager, préparés par Archipaysage, datés du 11 août 2025, tels que reçus le 11 août 2025, 2 pages;

- Plans de génie civil, préparés par Équipe Laurence ingénierie civile, dossier 524101, datés du 25 septembre 2024, tels que reçus le 25 septembre 2024, 8 pages;

- Étude de circulation, préparée par Stantec, dossier 159400555, datée du 18 septembre 2024, telle que reçue le 19 septembre 2024, 52 pages;

- Étude photométrique, préparée par Contact Delage inc., datée du 12 septembre 2024, telle que reçue le 17 septembre 2024, 14 pages;

- Acte de servitude 292430 enregistré le 7 septembre 1989, tel que reçu le 22 août 2024, 7 pages;

- Grille d'analyse SEDD, préparée par Marc Perreault (empero), datée du 22 août 2024, telle que reçue le 22 août 2024, 10 pages;

- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement selon les indications du requérant reçues le 25 septembre 2024, 1 page.

Si aucune suite n'est donnée à la résolution du conseil approuvant le projet par la délivrance d'un permis de construction dans les 18 mois, cette résolution devient caduque (REG-361, 5e al. art. 26).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-6.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00187 – 8005, boulevard du Quartier, local 120 – Shop Santé – modification architecturale – ***DISTRICT 10 (en lien avec le point 7.6)***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la modification architecturale d'un bâtiment commercial;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 3 sur le secteur L du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Jean-Louis Chénard, arpenteur-géomètre (Arsenault arpenteurs-géomètres), daté du 17 juin 2019, dossier 2018-10-22, minute 10119, tel que reçu le 20 juin 2025, 1 page;

- Document de présentation, préparé par Artesa inc. Architectes concepteurs, numéroté 25-037, daté de juin 2025, tel que reçu le 20 juin 2025, 12 pages;

- Plans d'architecture, préparés par Artesa inc. Architectes concepteurs, numérotés 25-037, datés du 6 juin 2025, tels que reçus le 20 juin 2025, 4 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DEMANDES DE PIIA – AFFICHAGE

CCU-20250821-7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00167 – 2151, boulevard Lapinière, local A27 – affichage – Banque Scotia – ***DISTRICT 5***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation d'une enseigne murale pour la Banque Scotia;

Considérant que le requérant a été informé des dispositions de la *Charte de la langue française* concernant l'affichage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Montréal Néon, numéro 31211, daté du 23 juillet 2025, tel que reçu le 24 juillet 2025, 4 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00182 – 9650, boulevard Leduc, local 15 – affichage – Winners, Home Sense – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour installer quatre enseignes murales au 9650, boulevard Leduc, local 15;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par M. Carlo Paolucci (Montréal Neon Signs), site 258-069. Fichier 25360_GEN_R00, daté du 10 juillet 2025, tel que reçu le 17 juillet 2025, 9 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00157 – 1030, rue du Lumen, local 20 – affichage – Sukoshi – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation de trois enseignes, dont deux enseignes murales et une enseigne projetante pour le nouveau commerce Sukoshi situé au 1030, rue du Lumen, local 20;

Considérant que le projet pour les modifications architecturales extérieures du local a reçu une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 2 juillet dernier et qu'une décision du conseil municipal sera rendue le 20 août prochain;

Considérant que le requérant a été informé des dispositions de la *Charte de la langue française* concernant l'affichage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseignes, tel que reçu le 16 juillet 2025, 5 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-7.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00163 – 1725, avenue des Lumières, local 5 – affichage – Niji sushi – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation de cinq enseignes pour Niji sushi;

Considérant que le requérant a été informé des dispositions de la *Charte de la langue française* concernant l'affichage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Frédéric Morin (Posimage), numéro LB-2025-185-01, daté du 19 juin 2025, tel que reçu le 7 juillet 2025, 4 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-7.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00154 – 7205, boulevard du Quartier, local 5 – affichage – Ardène – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation de quatre enseignes, dont trois enseignes murales et une enseigne projetante pour le commerce Ardène situé au 7205, boulevard du Quartier, local 5;

Considérant que le requérant a été informé des dispositions de la *Charte de la langue française* concernant l'affichage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- Les murs devront être ragréés ou nettoyés de manière à retirer les traces des enseignes précédentes.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Enseignes Montréal Néon, numéro 25099_PROD_R00, daté du 5 juin 2025, tel que reçu le 7 juillet 2025, 18 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-7.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00141 – 8005, boulevard du Quartier – affichage – Shop Santé – ***DISTRICT 10 (en lien avec le point 6.8)***

Considérant qu'une demande a été déposée pour installer deux enseignes murales au 8005, boulevard du Quartier;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par L. Scraire (zone enseigne), projet Z-13994, daté du 4 juin 2025, tel que reçu le 31 juillet 2025, 5 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-7.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00193 – 8015, boulevard du Quartier, local 105 – affichage – Sue sandwicherie asiatique – ***DISTRICT 9***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation de deux enseignes murales au 8015, boulevard du Quartier, local 105;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- Le mur devra être ragréé ou nettoyé de manière à retirer les traces de l'enseigne précédente.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé Pinecrest, tel que reçu le 6 août 2025, 4 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-7.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00151 – 8220, boulevard Taschereau – affichage – Village des valeurs – ***DISTRICT 6***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation de deux enseignes murales pour le local occupé par le Village des valeurs;

Considérant que le remplacement des facettes dans les enseignes détachées n'est pas assujetti au règlement sur les PIIA;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- Le mur devra être ragréé ou nettoyé de manière à retirer les traces de l'enseigne précédente.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseignes, préparé par ie Signs, daté du 13 décembre 2024, tel que reçu le 7 août 2025, 11 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-7.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00173 – 9205, boulevard Taschereau, local 103 – affichage – Consignaction – ***DISTRICT 8***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation d'une nouvelle enseigne murale pour l'entreprise Consignaction située au 9205, boulevard Taschereau, local 103;

Considérant que le remplacement des faces d'une enseigne détachée existante n'est pas assujetti au règlement sur les PIIA;

Considérant que le requérant a été informé des dispositions de la *Charte de la langue française* concernant l'affichage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- Les ancrages de l'enseigne murale devront être de couleur similaire au mur de maçonnerie, de façon à les dissimuler.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Vision DEL, daté du 17 juillet 2025, tel que reçu le 28 juillet 2025, 4 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-7.10 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00149 – 9400, boulevard Taschereau – affichage – Camions RAM – ***DISTRICT 7***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation d'une enseigne murale pour Camions RAM;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'enseigne, préparé par Pattison, numéro AY1-95691, daté du 21 mai 2025, tel que reçu le 13 juin 2025, 2 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

CCU-20250821-8.1 Dérogation mineure 2025-00191 – 6485, rue Baillargeon – lot 2 028 918 – Permettre une seule case de stationnement hors rue pour une habitation unifamiliale isolée, alors que le tableau 109 de l'article 165 du règlement de zonage REG-362 prescrit un nombre minimal de deux cases de stationnement hors rue pour un usage de la classe unifamiliale – ***DISTRICT 2***

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre une seule case de stationnement hors rue pour une habitation unifamiliale isolée, alors que le tableau 109 de l'article 165 du règlement de zonage REG-362 prescrit un nombre minimal de deux cases de stationnement hors rue pour un usage de la classe unifamiliale.

Considérant que la demande de dérogation est en lien avec un projet d'adaptation de domicile travaillé en partenariat avec la Société d'habitation du Québec, soit l'aménagement d'une rampe d'accès intérieure;

Considérant que l'accès par le garage constitue la solution la mieux adaptée et la plus efficace pour répondre aux besoins d'autonomie de la requérante;

Considérant que les aménagements donnant accès au domicile seront à l'intérieur du garage et non visibles de l'extérieur;

Considérant que ces aménagements rendront inaccessible l'utilisation du garage pour stationner un véhicule automobile;

Considérant que la situation serait facilement réversible dans le cas où la rampe d'accès ne serait plus nécessaire;

Considérant que l'occupante du bâtiment n'a besoin que d'une case de stationnement et qu'il est impossible d'aménager une seconde case de stationnement extérieure de façon à respecter la réglementation;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisque l'accès au bâtiment ne serait pas optimal compte tenu des besoins de l'occupante;

Considérant que la demande n'aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente demande de dérogation mineure.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plans et devis détaillés de la demande P-3001417, préparés par Frantzy Amédée (GPFA), numérotés P-3001417, datés du 5 mai 2025, 10 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-8.2 Dérogation mineure 2025-00090 – 7555, avenue de Lugano – lots 3 255 394 et 3 255 395 – Permettre qu'un garage isolé ait une superficie d'implantation au sol maximale de 175 mètres carrés, alors que l'article 113 du règlement de zonage REG-362 prescrit que la superficie d'implantation au sol d'un garage isolé est limitée à 50 mètres carrés par bâtiment principal, sans excéder celle du bâtiment principal desservi – ***DISTRICT 9***

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre qu'un garage isolé ait une superficie d'implantation au sol maximale de 175 mètres carrés, alors que l'article 113 du règlement de zonage REG-362 prescrit que la superficie d'implantation au sol d'un garage isolé est limitée à 50 mètres carrés par bâtiment principal, sans excéder celle du bâtiment principal desservi;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la superficie d'implantation au sol du garage isolé n'excède pas celle du bâtiment principal;

Considérant que la superficie d'implantation au sol du garage isolé représente à elle seule moins de 4 % de la superficie du terrain;

Considérant que la haie mature située en bordure de la rue du Luxembourg sera préservée et conservée afin de, notamment, dissimuler le garage proposé;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisqu'en raison de la très grande dimension du terrain et de la maison, le requérant serait contraint à un garage isolé d'une superficie qui ne serait pas proportionnelle à ces derniers;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente demande de dérogation mineure sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- La haie mature située en bordure de la rue du Luxembourg devra être préservée et protégée pendant les travaux;
- L'arbre à abattre devra être remplacé par deux nouveaux arbres;
- Le garage isolé devra respecter les marges indiquées au plan d'implantation fourni;
- L'enceinte et les aménagements au pourtour de la piscine devront respecter les normes en vigueur;
- Considérant le nombre important de portes de garage, les plans à être déposés pour le permis devront prévoir une insonorisation supérieure, tant au niveau des murs que des ouvertures afin d'assurer une meilleure quiétude du voisinage.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Martin Lavoie, arpenteur-géomètre (labre & associés), daté du 17 juillet 2025, dossier S56078, minute 49 316, tel que reçu le 18 juillet 2025, 1 page;
- Plans d'architecture du garage (excluant les pages 1 et 2), préparés par Michael Giakoumakis (Maisons GEM), sans numérotation, datés du 17 juin 2025, tels que reçus le 17 juillet 2025, 1 page;
- Plans d'aménagement paysager, préparés par Nelson Fernandes, architecte paysagiste (NPaysages – Design Paysager), datés du 20 juillet 2025, tels que reçus le 21 juillet 2025, 1 page.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CCU-20250821-8.3 Dérogation mineure 2025-00189 – 445, rue Valéry – lot 4 535 171 – Permettre que les arbres à faible déploiement plantés dans la servitude de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec soient comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres, alors que le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 178 du règlement de zonage REG-362 prescrit que les arbres à faible déploiement ne sont pas comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres qui doit être planté sur le terrain – ***DISTRICT 4 (en lien avec le point 5.11)***

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre que les arbres à faible déploiement plantés dans la servitude de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec soient comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres, alors que le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 178 du règlement de zonage REG-362 prescrit que les arbres à faible déploiement ne sont pas comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres qui doit être planté sur le terrain;

Considérant qu'Hydro-Québec exige que les arbres situés dans une servitude de ligne à haute tension ne dépassent pas une hauteur de 2,50 mètres, soit un arbre à faible déploiement;

Considérant qu'un arbre à grand déploiement est présent dans la cour avant et qu'aucun autre arbre conforme ne sera planté à cet endroit;

Considérant que le propriétaire souhaite conserver la piscine creusée et que l'espace disponible en cour arrière est trop petit pour permettre la plantation de deux arbres conformes;

Considérant que la présence de fils électriques alimentant la maison à proximité de la piscine limite la dimension des arbres qui peuvent être plantés à proximité;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisque la piscine existante devrait être démolie pour permettre la plantation d'arbres conformes;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente demande de dérogation mineure sous réserve de respecter la condition suivante :

- Les arbres plantés dans la servitude de la ligne haute tension d'Hydro-Québec devront avoir une hauteur à maturité d'au minimum 1,5 mètre et au plus 2,5 mètres.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Samuel de Beaumont, arpenteur-géomètre (De Beaumont arpenteurs-géomètres), daté du 16 juillet 2025, dossier D24541, minute 5525, tel que reçu le 16 juillet 2025, 1 page;

- Plan d'aménagement de site et mesures de protection pour l'épinette, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 31 juillet 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

CCU-20250821-9.1 Usage conditionnel 2025-00184 – 8100, rue Nelligan – lot 2 703 102 – Autoriser l'usage accessoire d'élevage de poules pour une habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 9***

Considérant qu'une demande a été déposée pour autoriser l'usage conditionnel d'élevage de poules;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les critères de la Section VIII du Chapitre II sur l'élevage de poules du règlement REG-366 relatif aux usages conditionnels;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mm Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- Le poulailler devra être démantelé lorsque l'usage conditionnel aura cessé pour une période consécutive d'au moins 12 mois.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation du poulailler, préparé à partir du certificat de localisation du lot 232-76, daté du 28 octobre 1977, tel que reçu le 29 juillet 2025, 1 page;

- Plans des dimensions projetées du poulailler, préparés par le requérant, tels que reçus le 17 juillet 2025, 1 page;

- Photographie de l'emplacement où sera localisé le poulailler, telle que reçue le 29 juillet 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PPCMOI

S.O.

11. VARIA

CCU-20250821-11.1 Varia 2025-00092 – 2585, place Crawford – modifications architecturales à un PIIA déjà approuvé – construction unifamiliale isolée – ***DISTRICT 1***

Ce point varia a pour objet d'informer les membres du CCU des modifications architecturales que le propriétaire souhaite apporter à son projet de nouvelle construction d'une habitation unifamiliale isolée au 2585, place Crawford. Ce projet a initialement été approuvé par le conseil municipal lors de la séance du 8 juillet 2025 (résolution nº 250708-264).

Le requérant souhaite apporter les modifications suivantes à son projet :

- Augmenter la proportion de parements de pierre de classe A sur le mur latéral gauche donnant sur la voie publique passant ainsi de 65,8 % à 69,3 %;
- Agrandissement des quatre fenêtres du salon au mur latéral gauche donnant sur la voie publique;
- Remplacer le modèle de la pierre initialement approuvé (pierre Brampton, modèle Contempo, couleur désert) par une pierre dans des tons similaires (pierre Rinox, modèle Lorado, couleur blanc amande);
- Remplacer le modèle de la porte d'entrée double et pleine par une porte vitrée;
- Modifier la largeur des portes de garage et des fenêtres situées directement au-dessus, sur le mur avant.

Considérant que les modifications proposées ne modifient pas le style architectural du projet et qu'elles sont cohérentes avec le *Guide architectural pour les habitations unifamiliales isolée*s approuvé sous la résolution nº 210615-309;

Considérant que le pourcentage de matériaux de classe A est bonifié par rapport à la version initialement approuvée;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 8 sur les développements résidentiels du règlement REG-361 sur les PIIA;

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement recommande aux membres du CCU d'accepter les légères modifications au projet.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plans d'architecture, préparés par F. Bujold (AD Design), datés du 4 août 2025, tels que reçus le 11 août 2025, 4 pages;
- Perspectives couleur, préparées par AD Design, telles que reçues le 11 août 2025, 4 pages.

CCU-20250821-11.2 Varia 2023-00258 – 830-850, boulevard Provencher – modifications architecturales à un PIIA déjà approuvé – construction multifamiliale isolée – ***DISTRICT 4***

Ce point varia a pour objet d'informer les membres du CCU des modifications architecturales apportées aux 830-850, boulevard Provencher. Le projet de construction d'une habitation multifamiliale isolée de 3 étages et 39 logements a été présenté à la séance du 1er septembre 2024 au point ***CCU-20240501-5.14*** et approuvé sous la résolution numéro ***240611-281***.

Le requérant souhaite apporter les modifications architecturales suivantes aux façades de l'agrandissement :

- Ajout de deux fenêtres, à l'étage, en façade avant;
- Déplacement des portes sur la mezzanine pour correspondre aux nouveaux aménagements intérieurs, en façade avant;
- Changement de la subdivision de certaines fenêtres en façade avant ayant maintenant deux meneaux au lieu de trois;
- Prolongement de la cage d'escalier d'issue jusqu'à la mezzanine, l'ajout d'une porte d'issue et d'un escalier au rez-de-chaussée, en façade arrière, pour se conformer aux exigences du *Code du bâtiment*;
- Modification de la construction des murs rideaux dans les logements, en la façade arrière;
- Modification au mur rideau dans le creux de la façade latérale gauche;
- Modifications à certaines ouvertures sur la façade latérale gauche.

Considérant que les modifications proposées sont concentrées sur les façades latérales gauche et arrière, et qu'elles ne seront pas visibles de la rue;

Considérant que les modifications en façade avant modifient légèrement le style architectural prévu du projet;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 8 sur les développements résidentiels du règlement REG-361 sur les PIIA;

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement recommande aux membres du CCU d'approuver les modifications proposées pour que le permis de construction puisse être délivré.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plans d'architecture incluant les perspectives couleurs, préparés par Fatma Mayil (Les architectes Joly Baygin), document nommé Résidences Provencher, datés 6 août 2025, tels que reçus le 7 août 2025, 19 pages.

CCU-20250821-11.3 Varia 2024-00158 – 1205, boulevard de Rome – aménagement paysager – construction d'un CPE – ***DISTRICT 5***

Ce point varia a pour objet d'informer les membres du CCU du détail de l'aménagement paysager du nouveau CPE Plaisir d'enfant situé au 1205, boulevard de Rome.

Le projet de modification architecturale portant le numéro ***CCU-20240821-3.2*** a été présenté au CCU du 21 août 2024 et approuvé sous la résolution numéro ***240917-431.***

La proposition concerne l'élément suivant :

- Présentation de l'aménagement paysager, notamment la plantation d'arbres et l'aménagement des espaces dissimulant le stationnement de la voie publique.

Considérant que la proposition ne modifie pas le projet et respecte les critères PIIA du secteur, la Direction de l'urbanisme et de l'environnement recommande au CCU d'accepter la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plans d'architecture de paysage, préparés par Claude St-Pierre (Conception paysage), nommés CPE Plaisir d'enfant, datés du 23 juillet 2025, tels que reçus le 30 juillet 2025, 4 pages.

12. POINT D'INFORMATION

CCU-20250821-12.1 Point d'information 2025-00176 – 1030, rue du Lux – demande d'avis préliminaire concernant des dérogations mineures pour les normes de formes urbaines – construction commerciale d'une tour à bureaux de 15 étages – Square DIX30 – ***DISTRICT 10***

Une présentation est effectuée auprès des membres du CCU afin de présenter un projet préliminaire de construction d'une tour à bureaux de 15 étages dans le Square DIX30. Le projet requiert des dérogations mineures en lien aux normes de formes urbaines. Il est souhaité de recueillir des commentaires des membres en vue de les transmettre au requérant dans le but de déposer un projet bonifié.

CCU-20250821-13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu de lever la séance du 21 août 2025 à 20 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présente certifie que le procès-verbal est conforme aux commentaires émis par les membres du CCU lors de la séance du 21 août 2025.

Christian Gaudette, président
Comité consultatif d'urbanisme

brossard
Vivre au présent. Bâtir le futur.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

6.2 **RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE - RÉUNION DU 17 JUILLET 2025 - APPROBATION**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'approuver l'ensemble des recommandations du Comité de mobilité durable (CMD), telles que consignées au compte-rendu de sa réunion tenue le 17 juillet 2025; et

D'autoriser la Direction des travaux publics à procéder aux interventions nécessaires, conformément aux plans soumis par la Direction des services techniques.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7669

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Recommandations du comité de mobilité durable - Réunion du 17 juillet 2025 - Approbation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Services techniques Éditeur Nathalie Schaillee	9 398,50 $

Recommandations :

Et résolu

D'approuver l'ensemble des recommandations du Comité de mobilité durable (CMD), telles que consignées au compte-rendu de sa réunion tenue le 17 juillet 2025; et

D'autoriser la Direction des travaux publics à procéder aux interventions nécessaires, conformément aux plans soumis par la Direction des services techniques.

Contexte :

Les recommandations émanant du compte-rendu de la réunion du comité de mobilité durable, tenue le 17 juillet 2025, sont soumises pour approbation.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Environnemental	Mobilité active	Favoriser le développement axé sur les transports en commun et prioriser l'aménagement de réseaux piétonniers et cyclables.
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Le compte-rendu de la réunion du CMD, tenue le 17 juillet 2025, est déposé pour approbation.

Aspects financiers :

Ces recommandations du CMD sont financées à même les budgets de fonctionnement et d'investissement. Les recommandations faites par le comité demeurent toutefois tributaires des budgets disponibles pour la mise en place de la mesure proposée. Les vérifications budgétaires requises devront être faites auprès des directions concernées et approuvées selon les procédures habituelles.

Impact financier estimé de la mise en œuvre des recommandations du comité :

- Point 2.01 - Chevrier - Stationnement – 920 $;
- Point 2.02 - Problématique de vitesse sur Bosco - conserver le statu quo – 0 $;
- Point 2.04 - Sécurisation de la place Borduas - redirection du citoyen vers la trousse citoyenne et demande aux TP de réparation de chicane rue Boulay + élaguage végétation sur le passage piéton de l'av. Bréard/place Borduas – inconnu $;
- Point 2.08 - Napoléon - Marquages cyclables à plusieurs intersections et inscription au PTI en aménagements permanents – 1332,50 $;
- Point 2.10 - Nogent - Ajout d'une zone d'interdiction de stationnement sur intersection rues Nogent/Niagara sur 25m - 50 $;
- Point 2.11 - Lancaster - Demande de réduction de vitesse - conserver le statu quo - 0 $;

- Point 2.12 - Malo - Demande de prolongement de trottoir près de l'intersection de Maupassant - conserver le statu quo - 0 $;
- Point 2.13 - Nancy/Naples - Ajout d'une zone d’interdiction de stationnement sur l’avenue Naples - 200 $;
- Point 2.14 - Grande Allée / du Quartier - Ajout d'une quatrième traverse piétonne à l’intersection des boulevards Grand Allée / du Quartier, avec équipements de signalisation lumineuse et marquage au sol, sous réserve de l’acceptation du projet et du partage des coûts avec la Ville de Longueuil - 5000 $;
- Point 2.15 - Rome - Signalisation, bonification et ajustement des affichages de limite de vitesse à la sortie du Complexe Aquatique - 800 $;
- Point 2.16 - Rome - Installation d'une signalisation d’interdiction de stationnement (hors livraisons) pour la zone hachurée située près du quai de livraison à l’arrière de l’Hôtel de Ville - 296 $;
- Point 2.17 - Prairies - Bonification de la signalisation de la piste multifonctionnelle pour l'accès au belvédère d'observation sur la piste; ajout de marquage - 800 $;

Coût total de l'estimation pour la mise en œuvre de ces recommandations est attribué au budget récurrent : 9 398,50 $.

Les estimations excluent les coûts de main-d’œuvre internes.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-62340

Statut	**Date**
Julie Chevalier - Approuvé	2025-08-15
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-08-20
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-08-21
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-25
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-25

Direction(s) consultée(s) :

· Direction des Travaux publics ;
· Direction de l’Urbanisme ;
· Direction des Services techniques ;
· Service de police de l’agglomération de Longueuil ;
· Membres élus du conseil.

COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE

Procès-verbal

Rencontre du 17 juillet 2025 – Teams

brossard
Vivre au présent. Bâtir le futur.

Comité de mobilité durable

Le 17 juillet 2025 à 13 h – Teams

Présences :	Mmes	Tina Del Vecchio	Conseillère municipale	Ville de Brossard
		Sandra Avakian	Directrice – Dir. des S.T.	Ville de Brossard
		Laurence Danis	Conseillère en urban. – Dir. de l'urbanisme	Ville de Brossard
		Karine Desgagné	Développement des réseaux	RTL
		Raphaëlle Simard	Capitaine	SPAL
	MM.	Patrick Langlois	Président et conseiller municipal	Ville de Brossard
		Antoine Assaf	Conseiller municipal	Ville de Brossard
		Jean-François Bergevin	Chef de division – Dir. des Travaux Publics	Ville de Brossard
		Marc-Antoine Ménard	Chef de Service – Circulation (interim)	Ville de Brossard
		Ghyslain Desrochers	Technicien en circulation – Dir. des S.T.	Ville de Brossard
		Daniel Sorel	Technicien en circulation – Dir. des S.T.	Ville de Brossard
		Sébastien Millette	Coordonateur – Dir. Des Travaux Publics	Ville de Brossard
		Cédric Harnois	Sergeant	SPAL
		Jonathan Therrien	Développement des réseaux	RTL
Absents :	MM.	Sébastien Lévesque	Directeur – Direction des Travaux Publics	Ville de Brossard
		Ian Beauchamps	Superviseur – Dir. Des Travaux Publics	Ville de Brossard
		Alexandre Nguyen	Ingénieur Chargé de Projets – Dir. des S.T.	Ville de Brossard
		Alexandre Fleurent	Conseiller en urban. – Dir. de l'urbanisme	Ville de Brossard
		Joël Bellerose	Chargé de projet – Dir. de l'urbanisme	Ville de Brossard
		Jérôme Savaria-Carrière		Citoyen de Brossard

Les recommandations faites par le comité demeurent toutefois tributaires des budgets disponibles pour la mise en place de la mesure proposée. Les vérifications budgétaires requises devront être faites auprès des directions concernées.

ORDRE DU JOUR

Comité de mobilité durable

Le 29 mai 2025 à 13 h – Teams

Point	District	Requête	Sujet
1.	**Approbation de l'ordre du jour**		
2.	**Présentation des analyses**		
2.01	1	3302064	Chevrier - Retrait d'arrêt-stop
2.02	1	3303436	Bosco - Vitesse
2.03	1	3292030	Châteauneuf / Stationnement
2.04	2	3281202	Place Borduas - Sécurité près du parc Vanier
2.05	6	3316466	Saguenay - École St-Laurent - Avancés de trottoir
2.06	6	3316471	Saguenay - École St-Laurent - Ajout d'une piste cyclable
2.07	6	3316478	Saguenay - École St-Laurent - Demande de sens unique
2.08	8	3303480	Napoléon - Marquage et signalisation
2.09	8	3286239	Orange / Oakland – Signalisation d'arrêt
2.10	9	3275242	Nogent - Stationnement
2.11	9	3247404	Lancaster, Lyne, Liston, Léa, Londres - Vitesse
2.12	10	3255591	Malo - Trottoir
2.13	10	3292767	Nancy / Naples - Stationnement et Arrêts
2.14	1, 2 et 3	3314817	Grande Allée / Quartier - Feux Piétons
2.15	5, 6 9 et 10	3280855	Rome - Signalisation
2.16	5, 6 9 et 10	3301280, 3301293	Rome - Stationnement HDV
2.17	7,8 et 9	3268556	Observatoire piste des Prairies - Signalisation
3.	**Présentation(s) diverse(s) – RTL, Projets et partenaires**		
3.1			
4.	**Suivi des résolutions**		
4.1			
5.	**Autres sujets**		
5.1			
6.	**Varia**		
6.1			

1. Approbation de l'ordre du jour

- Ajout(s) :
    - Aucun

- Retrait(s) :
    - Point 2.03 – Châteauneuf – Stationnements (Informations complémentaires à recevoir);
    - Point 2.05 – Saguenay – École St-Laurent – Avancés de trottoir (Analyse non complétée);
    - Point 2.06 – Saguenay – École St-Laurent – Ajout d'une piste cyclable (Analyse non complétée);
    - Point 2.07 – Saguenay – École St-Laurent – Demande de sens unique (Analyse non complétée);
    - Point 2.06 – Orange / Oakland – Signalisations d'arrêt (Informations complémentaires à recevoir);

- Transfert(s) / Changements :
    - Aucun

Localisation : Chevrier	**Description de la problématique et mise en situation :** Panneaux Arrêts Demande de retrait de l'arrêt à l'entrée du stationnement Chevrier qui est maintenant fermé. **Analyse :** Le boulevard Chevrier est une artère reliant le secteur C aux boulevards Lapinière et Grande-Allée. Son usage est principalement résidentiel. Au lieu ciblé par la demande, il existe une voie par direction dédiée à la circulation des véhicules, une voie cyclable par direction ainsi qu'une voie de stationnement par direction. Lors de notre validation du terrain en juin 2025, nous avons constaté la fermeture des 2 accès au stationnement incitatif Chevrier, qui sont condamnés au moyen de cloche de béton et fil d'acier. La fermeture de ce stationnement est définitive et aucune information complémentaire n'est disponible quant au potentiel développement du site. L'arrêt en question ici est celui pour la deuxième entrée en provenance de Lapinière. Il était implanté pour gérer la circulation de l'accès au stationnement maintenant fermé. La mise en place de cet arrêt était justifiée par l'accès au stationnement de la station Chevrier maintenant fermé, cet arrêt n'est donc plus requis. D'autres options de traverse piétonne sécuritaire sont offertes à courte distance en amont et en aval de cet arrêt. Néanmoins, la présence d'un arrêt d'autobus à l'approche Ouest implique de potentiels flux piétons traversant le boulevard Chevrier. La sécurisation de ces flux doit être considérée. Le déplacement de l'arrêt en amont de la traverse de la piste multifonctionnelle est une option à évaluer pour sécuriser les déplacements piétons. **Considérants :** ➢ Considérant la hiérarchie routière et l'usage du boulevard Chevrier; ➢ Considérant la fermeture physique de l'accès au stationnement incitatif et l'absence d'information sur les opportunités de développement à ce jour; ➢ Considérant la présence d'arrêts d'autobus à l'intersection engendrant des flux piétons à l'intersection; ➢ Considérant la validation terrain. **Estimation des coûts :** 920 $

Axe Principal : Chevrier	Vitesse affichée : 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Approuvé : ☒ Approuvé avec commentaire : ☐	Reporté avec commentaires : ☐	Recommandations : La direction des Services techniques recommande de déplacer l'arrêt d'autobus ID30052 de 63 mètres en amont, afin de l'aligner avec la traverse de la piste multifonctionnelle. Sous réserve de l'acceptation de ce déplacement par le RTL, il est suggéré de retirer les arrêts ainsi que leurs marquages dans les deux directions sur le boulevard Chevrier, à proximité de l'accès au stationnement incitatif situé face au 6525.
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):		

Axe Principal : Chevrier	Vitesse affichée : 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Préparé par : Daniel Sorel, techn.
Vérifié par : Marine Bunel, ing. # OIQ: 6052113
Finalité : Pour approbation

Sceau : INGÉNIEURE Marine Bunel 6052113 QUÉBEC

FORMAT: 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LÉGENDE
- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Fût lampadaire existant

① P-010 600 x 600 — ARRÊT
② P-010-P-2-3 450 x 450
③ D-040-1 600 x 600 — ARRÊT ENLEVÉ AAAA-MM-JJ

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION
CHEVRIER INTERSECTION
STATIONNEMENT INCITATIF

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête ICO 3302064
Feuille 01 / 01
Révision
Date 17-06-2025

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur boulevard\ico 3302064_chevrier-incitatif\ico 3302064_chevrier-incitatif.dwg

Axe Principal : Chevrier	Vitesse affichée : 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

<table>
<tr><td>Localisation : Bosco</td><td colspan="2">Description de la problématique et mise en situation :
Vitesse, demande de valider une problématique de vitesse sur Bosco.
Analyse :
Une analyse comprenant un relevé terrain ainsi qu'une étude de vitesse a été menée.
- Installation de compteurs face au 4565 de la rue Bosco, qui a une rue résidentielle de 9 m de largeur.
- Dans le tronçon analysé, la circulation est permise dans les deux directions et le stationnement y est aussi interdit dans les deux directions. L'autre portion de la rue par l'accès via Bienvenue un seul côté de la rue Bosco est interdit au stationnement.
- Limite de vitesse zone étudiée : 40 km/h
- Résultats (bidirectionnelle) Vitesse moyenne : 27 km/h et V85 : 37 km/h
- Résultats (entrants) (direction de l'avenue Bienvenue) Vitesse moyenne : 28 km/h et V85 : 37 km/h
- Résultats (sortant) (direction de l'avenue Baudelaire) Vitesse moyenne : 26 km/h et V85 : 35 km/h
- Conformité des débits : Conforme (DJMA de 55)
- Taux de camionnage anormal : Non
Division de circulation juge les résultats satisfaisants ayant des moyennes inférieures à la limite affichée il est donc recommandé de préserver le statu quo.
Considérants :
➢ Considérant la hiérarchie ainsi que l'usage de la zone d'étude;
➢ Considérant la largeur ainsi que la configuration en conséquence;
➢ Considérant la limite de vitesse actuelle;
➢ Considérant le relevé de terrain effectué;
➢ Considérant le DJMA;</td></tr>
<tr><td>Approuvé : ☒
Approuvé avec commentaire : ☐</td><td>Reporté avec commentaires : ☐</td><td rowspan="2">Recommandations :
La direction des Services techniques recommande de conserver la situation actuelle dans la zone concernée.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):</td></tr>
</table>

Axe Principal : Bosco	Vitesse affichée : 40 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Localisation : Châteauneuf	Reporté à un futur CMD
Approuvé : ☐ Approuvé avec commentaire : ☐ / Reporté avec commentaires : ☒	**Recommandations :**
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s): Le point est reporté au CMD du 27 août. Des informations complémentaires sont en attente de réception.	

Axe Principal : Châteauneuf	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Localisation : Borduas	**Description de la problématique et mise en situation :** Sécurité Demande de sécuriser le secteur à la suite de la construction de la piscine parc Vanier. **Analyse :** La place Borduas est une rue résidentielle de 10m de largeur à son entrée via la rue Boulay. Elle est également accessible aux piétons et cyclistes par 2 passerelles, une à partir de la rue Brébeuf et la seconde vers l'av. Bréard donnant accès à l'école primaire George-P-Vanier. Trois visites de terrain ont été effectuées en juin, dont deux à l'heure d'entrée matinale des écoliers, dans le but de valider la pertinence de la demande. Celle-ci propose de sécuriser les déplacements piétons à l'intersection entre la place Borduas et la rue Boulay. Selon le résident, depuis les travaux de la piscine Vanier, les déplacements véhiculaires sont plus nombreux sur la rue Boulay et la jonction entre les deux passerelles piétonnes n'est plus sécuritaire. Nous avons validé la présence de la signalisation aux approches de l'intersection des rues Boulay et de la place Broduas, des passerelles entre les rues Boulay et Brébeuf et la seconde entre l'avenue Bréard et la place Borduas, l'ensemble de la signalisation est en place et conforme aux normes. À la sortie de la passerelle Brébeuf/Boulay, une demi-chicane est présente pour ralentir les usagers, une demande a été formulée au service des Travaux publics pour la bonification de celle-ci. Le citoyen demande qu'une traverse piétonne soit ajoutée, mais la configuration, passage au centre de l'intersection, et les exigences requises pour ce type d'intervention ne peuvent être respectées telles que la distance minimale pour l'ajout d'un arrêt ou pour l'implantation d'une traverse mi-tronçon. L'ajout d'un arrêt n'est pas recommandé à cet endroit en raison du caractère local de la circulation. Une analyse des débits piétonniers pourrait toutefois justifier ce mode de gestion si ceux-ci sont suffisamment conséquents. À la sortie de la passerelle Borduas/Bréard, un enjeu de visibilité causé par la présence de haies est observé. Une demande a été formulée au service des Travaux publics pour émonder ceux-ci. Aucune restriction à la circulation reliée aux travaux de la piscine en 2024 n'était en place et il nous a été confirmé qu'elle avait été retirée à la fin septembre 2024 soit après la présente demande. Lors de nos deux visites aux heures d'entrée scolaire matinale entre 7h15 et 8h15, aucun problème de volume d'automobiliste ou d'enjeux de stationnement ne fut constaté lors du débarquement des enfants dans la place Borduas. Cependant, les véhicules provenant de l'approche nord de l'intersection Boulay / Borduas souhaitant tourner à droite dans la place Borduas font face à une restriction de visibilité en raison de la présence de haies d'environ 4 pieds de hauteur, mais conforme. Pour bonifier les aménagements, nous suggérons au citoyen d'appliquer pour une demande de dos d'âne via la trousse citoyenne selon le protocole établi par la Ville. Cette demande permettra d'évaluer la possibilité d'implanter cette mesure d'apaisement de la circulation à défaut de l'implantation d'une traverse

Axe Principal : Saguenay	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Sartre	Vitesse relevée :42	DJMA : 791	

	piétonne. Les demandes de la trousse peuvent être faites à Services Brossard ou par le site internet de la Ville. **Considérants :** ➢ Considérant la configuration des rues concernées ; ➢ Considérant la présence de signalisation conforme aux normes en vigueur ; ➢ Considérant le chapitre 2 et le chapitre 6 du tome V des normes sur les ouvrages routiers du MTMD; ➢ Considérant les 2 demandes transmises au service pour la bonification de la chicane et l'émondage des haies ; ➢ Considérant le retrait de l'interdiction de circulation sur l'av Bréard suivant la réception de cette demande.
Approuvé : ☐ Approuvé avec commentaire : ☒ Reporté avec commentaires : ☐	Recommandations : La direction des Services techniques recommande de diriger le demandeur vers la trousse citoyenne afin de déposer une demande d'installation de dos d'âne sur la rue Boulay, entre Bréard et Borduas, conformément au protocole municipal en vigueur.
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s): Les Services techniques ont demandé aux Travaux publics de réparer la chicane sur la rue Boulay, face à la place Borduas, et d'élaguer la végétation près du passage piéton entre l'avenue Bréard et la place Borduas pour améliorer la visibilité.	

Axe Principal : Saguenay	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Sartre	Vitesse relevée :42	DJMA : 791	

Localisation : Saguenay / Sartre	Reporté à un futur CMD
Approuvé : ☐ Approuvé avec commentaire : ☐	Reporté avec commentaires : ☒
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s): Reporté à un CMD à une date ultérieure indéfinie.	**Recommandations :**

Axe Principal : Saguenay	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Sartre	Vitesse relevée :42	DJMA : 791	

Localisation : Saguenay / Sartre	Reporté à un futur CMD
Approuvé : ☐ Approuvé avec commentaire : ☐	Reporté avec commentaires : ☒
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s): Reporté à un CMD à une date ultérieure indéfinie.	**Recommandations :**

Axe Principal : Saguenay	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Sartre	Vitesse relevée :42	DJMA : 791	

Localisation : Saguenay	Reporté à un futur CMD
Approuvé : ☐ Approuvé avec commentaire : ☐ / Reporté avec commentaires : ☒	**Recommandations :**
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s): Reporté à un CMD à une date ultérieure indéfinie.	

Axe Principal : Saguenay	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :42	DJMA : 791	

Localisation : Napoléon	**Description de la problématique et mise en situation :** Signalisation Demande de bonifier la signalisation aux intersections en lien avec la présente de bande cyclable. **Analyse :** Le boulevard Napoléon est une artère principale. Le boulevard à une voie de circulation, une voie de stationnement et une bande cyclable par direction. Chaque direction de circulation est séparée par un terre-plein central. On note aussi la présence d'une école primaire sur le boulevard Napoléon. La problématique soulevée est en lien avec la configuration des intersections suivantes : Naples / Océanie / Napoléon, Nadeau / Napoléon et Nicolet / Napoléon. Il arrive fréquemment que des automobilistes utilisent la voie de stationnement et la bande cyclable comme voie de virage à droite. Ayant une ligne blanche continue, cette manoeuvre est une infraction au code de la sécurité routière. Ce qui préoccupe le plus, c'est lorsqu'un véhicule fait cette manoeuvre illégale sur la bande cyclable et la voie de stationnement et qu'un autre véhicule tente au même moment de tourner à droite légalement à partir de la voie de circulation, ceux-ci se retrouvent en conflit en effectuant simultanément le virage à droite. De plus, en période hivernale, la distinction des différentes voies n'est pas facile. Aucun élément physique ne vient réduire la largeur de l'emprise routière, laissant croire à l'automobiliste la potentielle présence d'une baie de virage à l'intersection. La mise en place d'éléments physiques dans les voies de stationnement aux approches des intersections serait à considérer. Des saillies de trottoir peuvent être implantées de manière permanente ou des délinéateurs peuvent faire office de mesure temporaire suivant la courbe d'une saillie. Les délinéateurs ne peuvent pas être laissés en place en saison hivernale. Le marquage des lignes d'arrêt ressentant un décalage entre les voies de circulation et les bandes cyclables peuvent aussi être ajustées conformément aux normes du MTMD en vigueur. Ce type d'aménagement améliore la visibilité des usagers à l'intersection depuis l'approche secondaire, réduit la largeur disponible de la chaussée et sécurise ainsi les mouvements aux intersections. Une validation des normes marquages et signalisation a aussi été effectuée pour espérer bonifier la signalisation verticale, surtout si l'approche de la simulation des avancées par balise est utilisée, car n'étant pas en place en tout temps, l'enjeu sera toujours existant. Aucune signalisation verticale additionnelle ne semble appropriée pour traiter cet enjeu. Le marquage de la traversée cyclable par des lignes tiretées est cependant proposé pour accentuer la présence de cycliste à l'intersection. Des ajustements soit par saillies simulées par délinéateur en première intervention doivent être faits à l'ensemble des intersections sur le boulevard Napoléon si les autres aménagements en place le permettent. Dans un deuxième temps, les interventions pourront être analysées pour être aménagées de manière permanente. **Considérants :** ➢ Considérant la hiérarchie routière du boulevard Napoléon;

Axe Principal : Napoléon	Vitesse affichée : 30 et 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :40	DJMA : 1 338	

<table>
<tr><td colspan="2"></td><td>

Considérant la présente configuration des voies de circulations;
Considérant les problématiques soulevées;
Considérant les normes du MTMD;
Considérant les habitudes de marquage sur l'ensemble du territoire de Brossard d'un passage pour bicyclette suivant la configuration analysée;
Considérant le relevé de terrain fait en juin 2025;
Considérant la présence d'une école primaire sur le boulevard Napoléon;
Considérant l'importance d'agir pour mitiger l'enjeu soulevé et sécuriser les usagers.

Estimation des coûts : 1332.50 $
</td></tr>
<tr><td>Approuvé : ☒
Approuvé avec commentaire : ☐</td><td>Reporté avec commentaires : ☐</td><td rowspan="2">Recommandations :
La direction des Services techniques recommande d'adopter le marquage cyclable conforme aux pratiques de Brossard, de mettre en place des saillies virtuelles aux intersections pour protéger les bandes cyclables lors des virages à droite et de prévoir au PTI leur conversion future en aménagements permanents sur le boulevard Napoléon. Une analyse globale du marquage cyclable sur le territoire est également suggérée là où des dispositifs similaires existent. Enfin, la direction des Travaux publics pourra gérer la signalisation selon les besoins définis par les Services techniques.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):</td></tr>
</table>

Axe Principal : Napoléon	Vitesse affichée : 30 et 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :40	DJMA : 1 338	

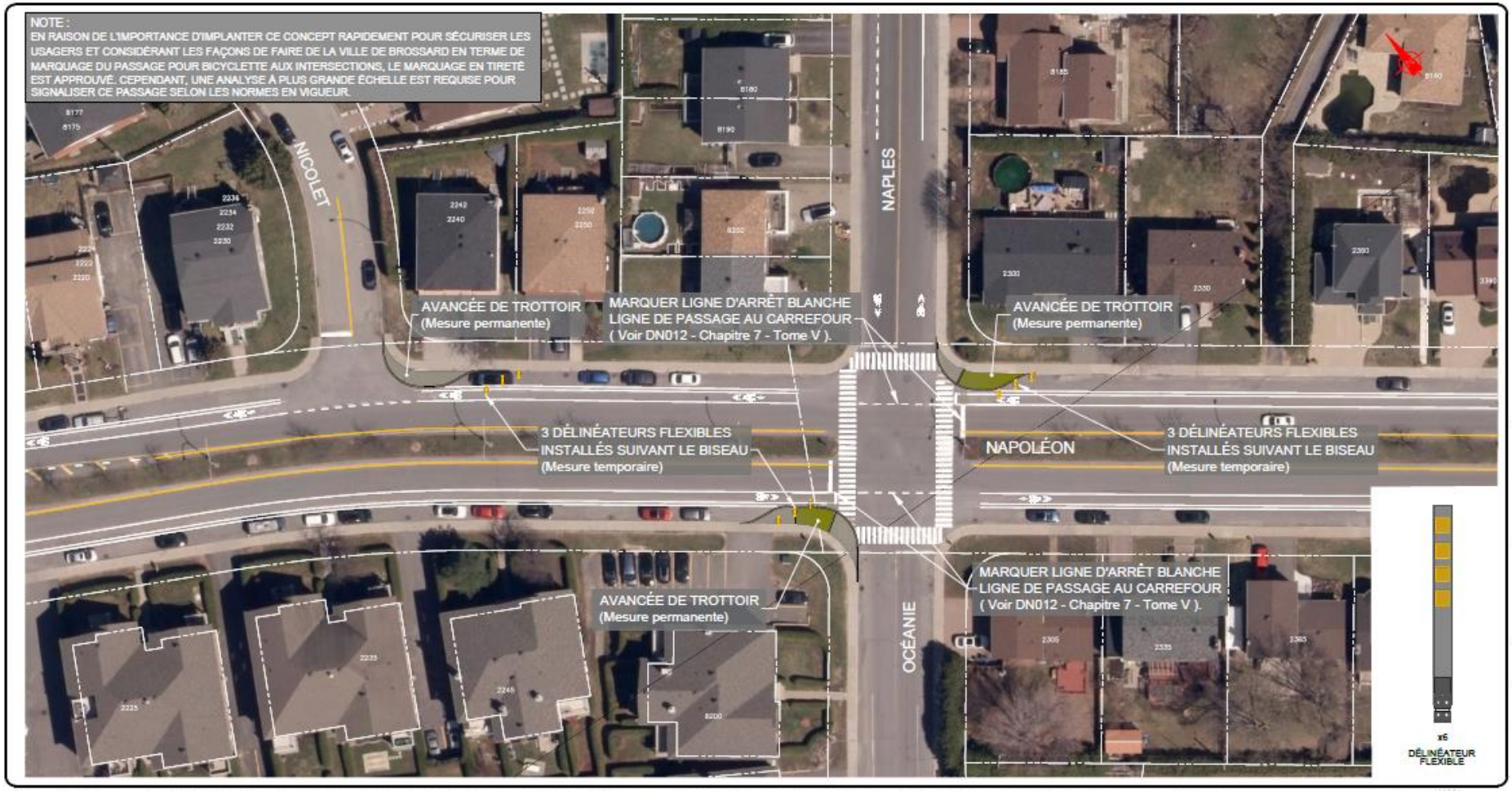

Notes générales : • LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN. • IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (j/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Préparé par : Ghyslain Desrochers
Vérifié par : Marine Bunel, Ing. # OIQ: 6052113
Finalité: Pour approbation

Sceau: INGÉNIEURE Marine Bunel 6052113 QUÉBEC

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

FORMAT 11x17

LEGENDE
Délinéateur flexible

COMITÉ DE CIRCULATION
SÉCURITÉ ROUTIÈRE
INTERSECTIONS NAPOLÉON
NAPLES / NICOLET

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête ICO 3303480
Feuille 01 / 02
Révision
Date 17-06-2025

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur boulevard\ico 3303480_napoléon\ico 3303480r00_napoléon.dwg

Axe Principal : Napoléon	Vitesse affichée : 30 et 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :40	DJMA : 1 338	

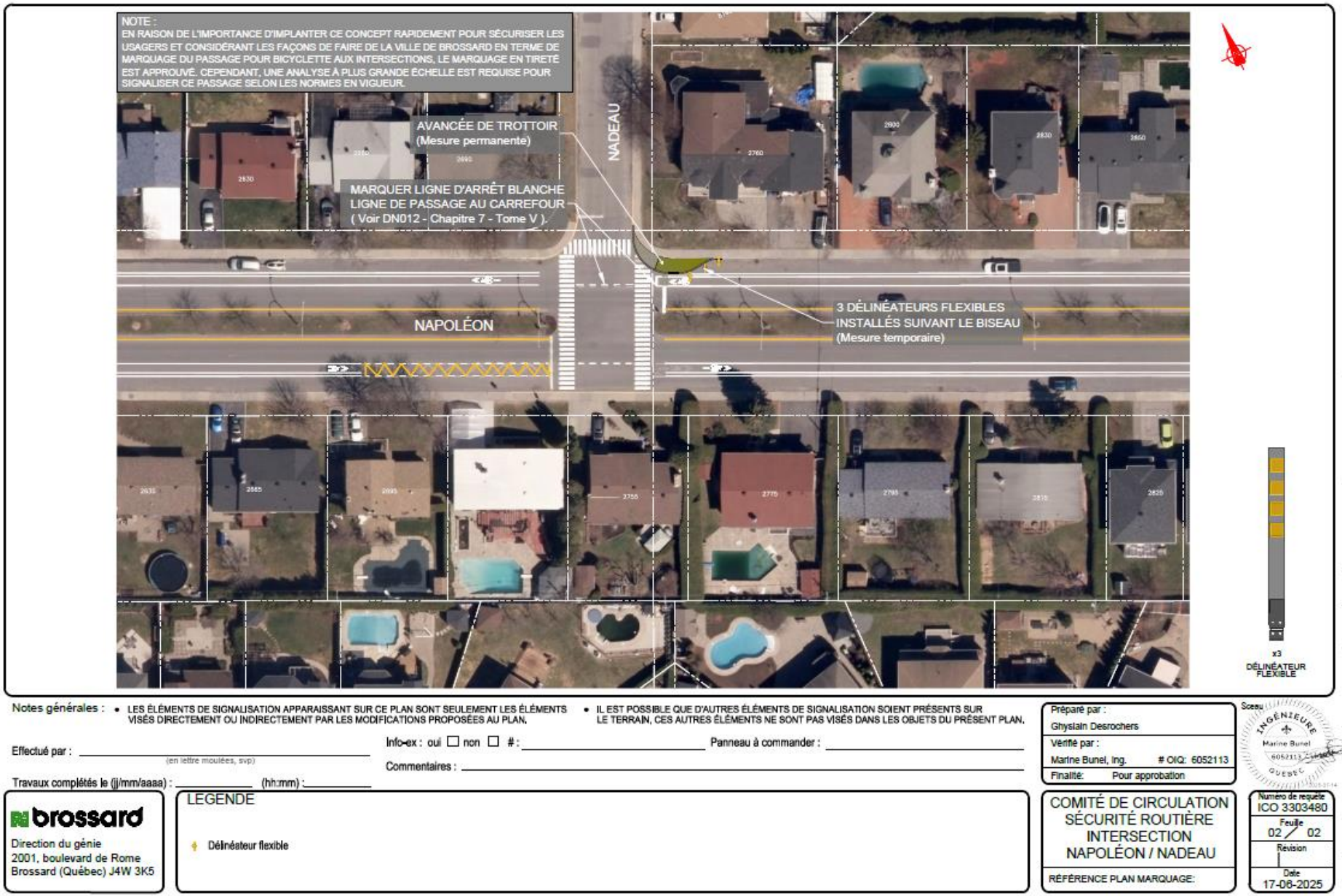

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Préparé par : Ghyslain Desrochers
Vérifié par : Marine Bunel, Ing. # OIQ: 6052113
Finalité: Pour approbation

Sceau : INGÉNIEURE Marine Bunel 6052113 QUÉBEC

FORMAT: 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LEGENDE
Délinéateur flexible

COMITÉ DE CIRCULATION
SÉCURITÉ ROUTIÈRE
INTERSECTION
NAPOLÉON / NADEAU

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête ICO 3303480
Feuille 02 / 02
Révision
Date 17-06-2025

Axe Principal : Napoléon	Vitesse affichée : 30 et 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :40	DJMA : 1 338	

Localisation : Orange / Oakland	Reporté à un futur CMD
Approuvé : ☐ Approuvé avec commentaire : ☐	Reporté avec commentaires : ☒
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s): Le point est reporté au CMD du 27 août. Des informations complémentaires sont en attente de réception.	**Recommandations :**

Axe Principal : Orange	Vitesse affichée : 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Oakland	Vitesse relevée :	DJMA :	

<table>
<tr>
<td colspan="2">Localisation : Nogent</td>
<td rowspan="3">Description de la problématique et mise en situation :
Stationnement, demande d'interdire du stationnement à l'entrée de la place Nogent pour éviter les conflits entre les voies de circulation.
Analyse :
La place Nogent est une rue résidentielle avec 1 trottoir, de 9 mètres de largeur, avec une voie de circulation et de stationnement dans chaque direction selon la signalisation. Les habitations résidentielles présentes sont de type unifamilial, immeubles multilogements ainsi qu'un CHSLD.
Nous avons reçu une requête à l'effet que lorsque les véhicules stationnent sur la place Nogent au coin de Niagara, cela crée un problème d'accessibilité pour les gens empruntant la rue qui doivent effectuer des manœuvres dangereuses. Ces stationnements de véhicules à l'intersection font en sorte qu'ils doivent les contourner, ainsi les usagers auront a rouler en milieu de la rue et dans la voie opposée.
Lors de notre visite de terrain, on observe que le stationnement est permis d'un côté de la pl. Nogent et que si des véhicules sont stationnés à l'intersection, particulièrement pour les véhicules en provenance de l'av. Niagara vers Rome, le visuel (dû la présence de haie) et l'accessibilité sont fortement réduits. Présentement le panneau « Cul de sac » est obstrué par une haie; la demande de coupe sera transmise aux Travaux publics.
Une interdiction de stationner à ce coin de rue serait la solution à privilégier.
Considérants :
➢ Considérant la configuration de l'intersection des rues Niagara et Norgent;
➢ Considérant la présence d'un CHSLD;
➢ Considérant la visite terrain fait en juin 2025;
Estimation des coûts : 50 $</td>
</tr>
<tr>
<td>Approuvé : ☐
Approuvé avec commentaire : ☒</td>
<td>Reporté avec commentaires : ☐</td>
</tr>
<tr>
<td colspan="2">Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):
La direction des Services techniques sollicite la mise en place d'un outil dédié au suivi des aménagements réalisés en dehors du CMD. Cet outil sera accessible à l'ensemble des membres du CMD.</td>
</tr>
<tr>
<td colspan="2"></td>
<td>Recommandations :
La direction des Services techniques recommande d'ajouter une zone d'interdiction de stationner sur la place Nogent, sur une distance maximale de 25 mètres de l'intersection avec Niagara. Il est également suggéré d'accorder, de façon permanente, la permission de traiter hors comité les demandes similaires d'interdiction de stationnement à proximité des intersections, sauf dans les cas où une acceptation sociale serait requise, lequel pourra alors être présenté au CMD. De plus, il est recommandé d'autoriser la direction des Travaux publics à installer et à retirer toute signalisation nécessaire.conformément aux interventions préconisées et aux plans soumis par la direction des Services techniques.</td>
</tr>
</table>

Axe Principal : Nogent	Vitesse affichée : 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

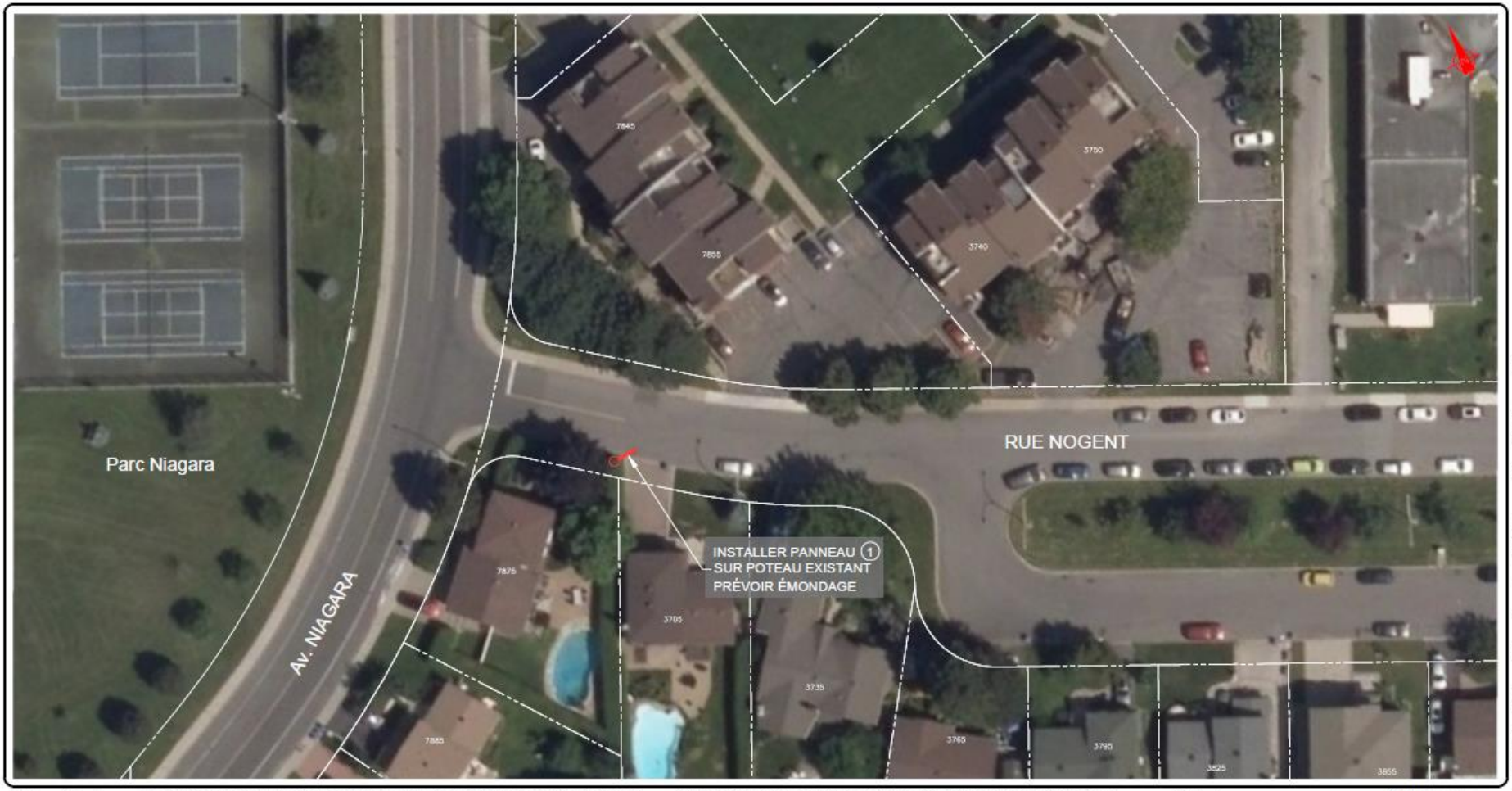

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Préparé par : Daniel Sorel, techn.
Vérifié par : Marine Bunel, ing. # OIQ: 6052113
Finalité : Pour approbation

Sceau : INGÉNIEURE Marine Bunel 6052113 QUÉBEC

FORMAT 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LÉGENDE
- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Fût lampadaire existant

(1) x1
P-150-2-D
300 x 450

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION
STATIONNEMENT
RUE NOGENT

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête ICO 3275242
Feuille 01 / 01
Révision
Date 17-06-2025

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur n\ico 3275242_nogent\ico 3275242_nogent.dwg

Axe Principal : Nogent	Vitesse affichée : 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

<table>
<tr><td>Localisation : Lancaster</td><td colspan="2">Description de la problématique et mise en situation :
Vitesse
Demande réduction vitesse secteur
Analyse :
Une analyse comprenant un relevé de terrain ainsi qu'une étude de vitesse a été menée entre le 22 et 27 mai 2025.
Installation de compteurs face au 6220 de la rue de Lancaster, qui a une rue locale de 11 m de large avec des bâtiments résidentiels multilogement / jumelé. La circulation y est bidirectionnelle avec stationnement des deux côtés, on note aussi la présence d'une piste multifonctionnelle hors chaussé.
- Limite de vitesse zone étudiée : 40 km/h
- Résultats (bidirectionnelle) Vitesse moyenne : 32 km/h et V85 : 39 km/h
- Résultats (entrants) (direction boulevard du Quartier : 33 km/h et V85 : 40 km/h
- Résultats (sortant) (direction rue de Londres) Vitesse moyenne : 31 km/h et V85 : 38 km/h
- Conformité des débits : Conforme (DJMA de 2154)
- Taux de camionnage anormal : Non
Il est demandé d'abaisser la limite à 30 km/h. À l'échelle de la ville, les zones de 30 km/h sont utilisées seulement aux abords des écoles et des parcs, ce qui n'est pas le cas pour le tronçon analysé, la limite affichée de 40 km/h sera conservé. Les résultats obtenus étant inférieurs à la vitesse affichée de 40 km/h, aucune mesure n'est requise.
Considérants :
➢ Considérant la hiérarchie ainsi que l'usage de la zone d'étude;
➢ Considérant la largeur ainsi que la configuration en conséquence;
➢ Considérant la limite de vitesse actuelle;
➢ Considérant le relevé de terrain effectué;
➢ Considérant les résultats de l'étude de vitesse menée.
Estimation des coûts :</td></tr>
<tr><td>Approuvé : ☒
Approuvé avec commentaire : ☐</td><td>Reporté avec commentaires : ☐</td><td rowspan="2">Recommandations :
La direction des Services techniques recommande de conserver la situation actuelle dans la zone concernée.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):</td></tr>
</table>

Axe Principal : Malo	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Localisation : Malo	**Description de la problématique et mise en situation :** Trottoir / Sentier Prolongement du trottoir sur Malo près de l'intersection de Maupassant **Analyse :** L'avenue Malo est une collectrice principale avec une voie de circulation et une voie de stationnement par direction dans la zone à l'étude près de l'avenue Maupassant. Des travaux de réfection majeure de l'avenue Maupassant ont été effectués en 2023 incluant le changement de la géométrie de l'intersection de l'avenue Maupassant et de l'avenue Malo. Une petite bande de trottoirs a été faite sur le coin de l'intersection sur le terrain du 3835 de l'avenue Maupassant pour bonifier l'aménagement de l'arrêt d'autobus du RTL à l'intersection. La présente demande du citoyen est d'allonger ce petit bout de trottoir sur l'avenue Malo qui permettrait de rejoindre la voie de stationnement qui débute après l'aménagement avancé en direction du boulevard Lapinière. La demande du citoyen a été faite le 10 mai 2024. Cette demande a été reçue à Services Brossard et cette demande a été envoyée à l'équipe circulation de la division des Services techniques. Lors de la préparation de cette présente analyse, en discutant avec des personnes qui ont participé au projet de réfections de l'avenue Maupassant, il s'avère que le demandeur avait déjà fait cette demande suite à ces travaux et qu'il avait reçu une réponse négative pour plusieurs raisons de sécurités et que la présente configuration devait être conservée tel que construit. Cette demande antérieure a été répondue à la direction générale le 1er février 2024, soit avant la nouvelle demande de cette analyse reçue en mai 2024. La réponse envoyée contenait ce texte: Le récent aménagement du trottoir en face de l'arrêt d'autobus au 3835 Maupassant offre aux utilisateurs des transports en commun, une option sécuritaire pour se déplacer de l'arrêt de l'autobus et se connecter à la piste multifonctionnelle sur Malo via une traversée à l'intersection surélevée, voir le plan joint. De plus, les avancées près des adresses 3800 et 3865 Malo sont dotées de trottoirs, offrant également une alternative sécuritaire pour les piétons. Dans le cadre de la conception de l'intersection, la bordure du rayon à proximité du 3835 Maupassant a été ajustée pour aligner le cours d'eau de l'avenue Malo existante avec la future configuration de l'avenue Malo entre l'avenue Maupassant et la rue Michel. De plus, il est déconseillé d'ajouter une section de trottoir vers le 3860 Malo, tel que représenté sur la photo 4, car ce trottoir n'amènerait l'usager nulle part. Il est plus sécuritaire pour les piétons de traverser la rue pour accéder à la piste multifonctionnelle située de l'autre côté de la rue. Suite à ces références obtenues et la réponse envoyée en 2024, la direction des Services techniques soutient le maintien du statu quo. **Considérants :** ➢ Considérant la hiérarchie routière de l'avenue Malo; ➢ Considérant les travaux de réfection de l'avenue Maupassant fait en 2023; ➢ Considérant une réponse antérieure à la direction générale faite en amont de celle présente demande;

Axe Principal : Malo	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Approuvé : ☒ Approuvé avec commentaire : ☐	Reporté avec commentaires : ☐
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):	

Recommandations :
La direction des Services techniques recommande de conserver la situation actuelle dans la zone concernée.

Axe Principal : Malo	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Localisation : Nancy / Naples

Description de la problématique et mise en situation :
Stationnement
Demande d'ajout d'arrêt et/ou d'interdiction de stationnement sur Naples à la sortie de Nancy, la légère courbe sur Naples cause un problème de visibilité du côté gauche si gros véhicule stationné près de l'intersection de Nancy.

Analyse :
L'avenue Naples est une collectrice secondaire d'une largeur de 11 mètres, avec une voie de circulation et une voie de stationnement par direction. On note aussi la présence de marquage au sol d'une ligne axiale et de lignes de rives.
La problématique soulevée est en lien avec la visible de la circulation à la sortie de la rue Nancy, près de la place Neptune, à l'intersection de l'avenue Naples. Deux solutions nous sont proposées par le demandeur, soit l'ajout d'arrêt sur l'avenue Naples, ou une interdiction de stationnement sur l'avenue Naples pour augmenter le triangle de visibilité à l'approche de la rue Nancy.
Pour l'ajout de signalisation d'arrêt, les normes du ministère des Transports et de la mobilité durable prévoient 7 critères qui doivent être atteints pour avoir la possibilité d'ajouter des arrêts. Un de ces critères est la distance minimum de 150 mètres avec une autre intersection gérée par des arrêts. Les arrêts de l'intersection avec la rue Nassau sur l'avenue Naples sont à environ 75 mètres seulement. Ce critère n'étant pas atteint, l'ajout d'arrêt à l'intersection de la rue Nancy ne peut être considéré.
Lors d'une visite terrain faite en juin 2025, il a été observé qu'à l'approche de la rue Nancy la légère courbe intérieure du côté gauche de l'avenue Naples était considérablement réduite si des véhicules sont stationnés sur l'avenue Naples face à l'adresse civique 2440. Étant une configuration non régulière, les Services techniques proposent d'ajouter une zone d'interdiction de stationnement sur l'avenue Naples du côté des adresses civiques paires sur une distance maximum de 35 mètres.

Considérants :
- Considérant la hiérarchie routière de l'avenue Naples;
- Considérant la présente configuration des voies de circulations;
- Considérant les normes du MTMD;
- Condisérant la visite terrain fait en juin 2025;
- Considérant la géométrie de l'avenue Naples entre la rue Nancy et la rue Neveu;

Estimation des coûts : 200 $

Approuvé : ☒
Approuvé avec commentaire : ☐
Reporté avec commentaires : ☐

Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):

Recommandations :
La direction des Services techniques recommande de conserver la situation actuelle en ce qui concerne l'ajout d'un arrêt sur l'avenue Naples à l'intersection avec la rue Nancy. Il est également recommandé d'implanter une zone d'interdiction de stationnement sur l'avenue Naples, du côté des adresses civiques paires, à proximité du 2440 Naples, et ce, jusqu'à une distance maximale de 35 mètres de l'intersection de la rue Nancy. Finalement, il est recommandé d'autoriser la direction des Travaux publics à installer et à

Axe Principal : Nancy	Vitesse affichée : 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Naples	Vitesse relevée :	DJMA :	

	retirer toute signalisation requise selon ces recommandations, conformément aux plans soumis par la direction des Services techniques.

Axe Principal : Nancy	Vitesse affichée : 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Naples	Vitesse relevée :	DJMA :	

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

FORMAT: 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LÉGENDE
- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Fût lampadaire existant

(1) x1
P-150-2-G
300 x 450

Préparé par : Ghyslain Desrochers
Vérifié par : Marine Bunel, Ing. # OIQ: 6052113
Finalité: Pour approbation

Sceau: INGÉNIEURE Marine Bunel 6052113 QUÉBEC

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION
Av. NAPLES
INTERSECTION NANCY

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête: ICO 3292767
Feuille: 01 / 01
Révision:
Date: 17-06-2025

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur n\ico 3292767_naples\ico 3292767_naples.dwg

Axe Principal : Nancy	Vitesse affichée : 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Naples	Vitesse relevée :	DJMA :	

Localisation : Grande Allée / Quartier	**Description de la problématique et mise en situation :** Feux de Circulation Demande d'ajouter une traverse piétonne à l'intersection de Grande-Allée et Quartier. **Analyse :** La direction des Services techniques a reçu une demande pour l'ajout d'une 4e traverse piétonne à l'intersection du boulevard Grande Allée et du boulevard du Quartier.La traverse manquante servirait à traverser le boulevard Grande Allée pour rejoindre les deux stations-service. Une analyse à la programmation des feux a été effectuée. Le mode de fonctionnement des mouvements de piéton est programmé en mode exclusif. Ce mode active l'ensemble des traverses piétonnes alors que l'ensemble des véhicules à l'intersection sont à l'arrêt. Les mouvements de virage à droite au feu rouge sont aussi en place pour les 4 approches de l'intersection conforme aux normes du MTMD en vigueur. L'ajout de la traverse piétonne ne va pas créer de changement à la programmation et ne va pas modifier aucune répartition de temps à l'ensemble des mouvements de l'intersection. Ainsi, aucun impact sur la circulation n'est anticipé par l'ajout de la traverse proposée. Il est important de considérer que cette intersection se trouve à la limite de la Ville de Brossard et la Ville de Longueuil. Même si la Ville de Brossard recommande l'ajout de la traverse, la Ville de Longueuil devra, préalablement avant la mise en place des équipements, autoriser le projet et accepter une répartition des coûts de mise en place. Il y aura à ajouter deux feux piétons, deux boutons piétons, deux plaquettes signalétiques I-395 et ajuster le marquage au sol. L'enjeu existant de la visibilité et de l'accessibilité au bouton d'appel piéton pour les cyclistes en provenance du boulevard du Quartier souhaitant traverser Grande Allée pour continuer sur la piste cyclable, sera mitigé par l'implantation de la nouvelle traverse piétonne et de ses équipements d'appel. Le bouton d'appel permet la traversée à toutes les approches et celui-ci sera plus accessible et visible par les cyclistes. **Considérants :** ➢ Considérant la configuration existante de l'intersection; ➢ Considérant la programmation actuelle de l'intersection; ➢ Considérant le positionnement de l'intersection aux limites de Brossard et Longueuil; ➢ Considérant les normes du MTMD; ➢ Considérant les impacts nuls à la programmation de feux et à la circulation par l'ajout d'une traverse à l'intersection; ➢ Considérant la présence de commerces de part et d'autre de la traverse proposée; **Estimation des coûts :** 5000 $

Axe Principal : Grande Allée	Vitesse affichée : 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Quartier	Vitesse relevée :	DJMA :	

Approuvé : ☒ Approuvé avec commentaire : ☐	Reporté avec commentaires : ☐	**Recommandations :** La direction des Services techniques recommande d'ajouter une quatrième traverse piétonne à l'intersection du boulevard Grand Allée et du boulevard du Quartier, incluant l'installation des équipements de signalisation lumineuse et le marquage au sol, sous réserve de l'acceptation du projet et du partage des coûts avec la Ville de Longueuil. Il est également recommandé d'autoriser la direction des Travaux publics à mettre en place et à retirer toute signalisation requise par ces interventions, conformément aux plans émis par la direction des Services techniques.
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):		

Axe Principal : Grande Allée	Vitesse affichée : 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Quartier	Vitesse relevée :	DJMA :	

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Préparé par : Ghyslain Desrochers
Vérifié par : Marine Bunel, ing. # OIQ: 6052113
Finalité : Pour approbation

Sceau: INGÉNIEURE Marine Bunel 6052113 QUÉBEC

FORMAT: 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LÉGENDE
- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Fût lampadaire existant

(1) P-130-12 450 x 450

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION MARQUAGE
TRAVERSE PIÉTONNIÈRE
GRANDE-ALLÉE / QUARTIER

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête: ICO 3314817
Feuille: 01 / 01
Révision:
Date: 17-06-2025

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur boulevard\ico 3314817_quartier-grandeallee\ico 3314817_quartier-grandeallee.dwg

Axe Principal : Grande Allée	Vitesse affichée : 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Quartier	Vitesse relevée :	DJMA :	

<table>
<tr>
<td colspan="2">Localisation : Rome</td>
<td>Description de la problématique et mise en situation :
Signalisation, bonification et ajustement des affichages de limite de vitesse à la sortie du Complexe Aquatique.
Analyse :
Le complexe aquatique de la municipalité de Brossard peut être considéré comme étant l'une de ses plus grandes attractions. Étant donné la proximité de l'école Antoine-Brossard ainsi que du skatepark, la limite de vitesse dans ce corridor scolaire du lundi au vendredi entre 7h et19h est de 30 km/h dans ce tronçon de 3 voies par direction du boul. Rome entre la rue Namur et l'av. Niagara, où aucun panneau ne sera présent en direction de Taschereau.
Une visite terrain a été effectuée en juin dans le but de valider la problématique de la signalisation soulevée par la demande du SPAL. Nous avons constaté que lors de la sortie de véhicule venant du complexe empruntant le boul. Rome vers Taschereau, ceux-ci non pas de rappel que la limite 30 km/h c'est ce qui crée la problématique soulevée pas le SPAL; la sécurité pour les étudiants de l'école ainsi que la contestation de constats qui amène les agents à témoigner.
Lors de ce relevé, il a été validé qu'il y aurait lieu de bonifier la signalisation en ajoutant 2 panneaux limite 30 km/h à deux endroits, soit a la sortie du débarcadère des autobus de l'école Antoine-Brossard ainsi qu'à la sortie complexe aquatique.
Considérants :
➢ Considérant l'importance du complexe aquatique de Brossard en tant que générateur de déplacement;
➢ Considérant les relevés terrains;
➢ Considérant les normes en vigueur.
Estimation des coûts : 800 $</td>
</tr>
<tr>
<td>Approuvé : ☒
Approuvé avec commentaire : ☐</td>
<td>Reporté avec commentaires : ☐</td>
<td rowspan="2">Recommandations :
La direction des Services techniques recommande l'installation de deux panneaux limitant la vitesse à 30 km/h, applicables de 7 h à 19 h, du lundi au vendredi, en face des adresses 3250 et 3010, boulevard Rome. Il est également recommandé d'autoriser la direction des Travaux publics à mettre en place et à retirer toute signalisation requise par ces interventions, conformément aux plans émis par la direction des Services techniques.</td>
</tr>
<tr>
<td colspan="2">Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):</td>
</tr>
</table>

Axe Principal : Rome	Vitesse affichée : 30 et 50 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

FORMAT: 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LÉGENDE
- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Fût lampadaire existant

MAXIMUM 30
7 h - 19 h
LUN À VEN
(1) x4
P-070-3-C
600 x 750

Préparé par : Daniel Sorel, techn.
Vérifié par : Marine Bunel, ing. # OIQ: 6052113
Finalité: Pour approbation

Sceau: INGÉNIEURE Marine Bunel 6052113 QUÉBEC

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION
DE VITESSE
BOUL. ROME

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête ICO 3255855
Feuille 01 / 01
Revision
Date 17-06-2025

I:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur boulevard\ico_3255855_rome\ico_3255855_rome.dwg

Axe Principal : Rome	Vitesse affichée : 30 et 50 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

<table>
<tr>
<td colspan="2">Localisation : Rome</td>
<td>Description de la problématique et mise en situation :
Stationnement
Demande de signalisation pour clarifier les zones de stationnement hachurées de la zone de livraison à l'arrière de l'Hôtel de Ville.
Analyse :
Dans le stationnement de l'Hôtel de Ville, il y a une zone hachurée à droite de l'entrée arrière du stationnement. Cette zone donne accès à un quai de chargement pour les livraisons. La zone hachurée devrait aussi permettre d'effectuer de plus petite livraison de type courrier comme UPS ou Purolator.
La requête originale provient d'un policier du SPAL qui ne peut intervenir pour des véhicules stationnés dans cette zone qui ne sont pas là pour une livraison. On note qu'il est fréquent que des véhicules bloquent l'accès pour se stationner pour une courte durée, ce qui empêche les véhicules de livraison d'y accéder.
À la suite d'une validation sur les lieux, l'ajout de signalisation de type stationnement interdit à l'exception de livraison va permettre de préciser que c'est une zone d'interdiction de stationnement et au SPAL d'appliquer cette réglementation si requis.
Considérants :
➢ Considérant la zone à l'étude;
➢ Considérant les aménagements existant pour la zone de livraison;
➢ Considérant la visite de terrain fait en juin 2025;

Estimation des coûts : 296 $</td>
</tr>
<tr>
<td>Approuvé : ☒
Approuvé avec commentaire : ☐</td>
<td>Reporté avec commentaires : ☐</td>
<td rowspan="2">Recommandations :
La direction des Services techniques recommande d'installer une signalisation d'interdiction de stationnement, à l'exception des véhicules effectuant des livraisons, pour la zone hachurée située près du quai de livraison à l'arrière de l'Hôtel de Ville. Il est également recommandé d'autoriser la direction des Travaux publics à poser et à retirer toute signalisation nécessaire, conformément aux interventions suggérées et aux plans soumis par la direction des Services techniques.</td>
</tr>
<tr>
<td colspan="2">Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):</td>
</tr>
</table>

Axe Principal : Rome	Vitesse affichée : 30 et 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

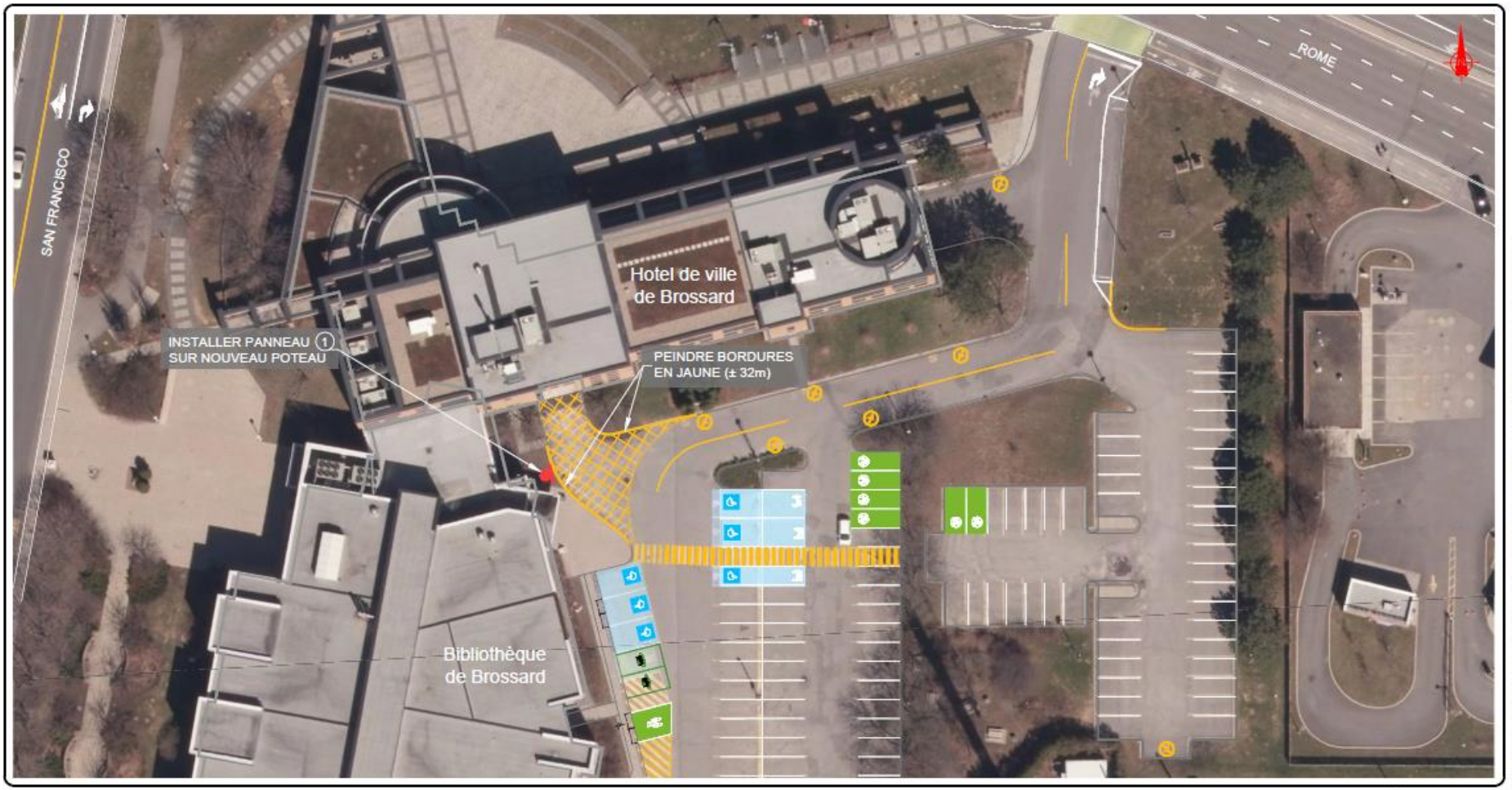

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (j/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Préparé par : Alexandre Nguyen, ing. # OIQ: 5092574
Vérifié par : Marine Bunel, ing. # OIQ: 6052113
Finalité: Pour approbation

Sceau

FORMAT: 11x17

brossard

LÉGENDE
- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Fût lampadaire existant

EXCEPTÉ LIVRAISON
(1) x1
P-150-2-Livraison 300 x 450

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION
INTERDICTION STATIONNEMENT
HOTEL DE VILLE DE BROSSARD

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête ICO 3301280 ICO 3301293
Feuille 01 / 01
Révision
Date 07-07-2025

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteurs globaux\ico 3301280-3301293 hdv\ico 3301280-3301293 hdv.dwg

Axe Principal : Rome	Vitesse affichée : 30 et 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Localisation : Prairies	**Description de la problématique et mise en situation :** Lien cyclable, bonification de la signalisation de la piste multifonctionnelle pour l'accès au belvédère d'observation sur la piste. **Analyse :** L'aménagement d'un belvédère près de la zone de biodiversité sur le chemin des Prairies entre la rue de Lucerne et la rue de Louibourg a été construit en 2020-2021. Ce belvédère est accessible par la piste multifonctionnelle qui longe le chemin des Prairies. La demande reçue est de bonifier la signalisation permettant aux utilisateurs une clarification sur le fait que la piste donnant accès au belvédère est une piste multifonctionnelle. Une visite terrain a été effectuée en juin 2025 et une validation du plan de marquage des pistes cyclables hors rue a aussi été effectuée. Il nous a été permis de valider que la visibilité des accès au belvédère, autant pour les entrées et sortie du belvédère à une bonne visibilité. Aucune intervention n'est requise pour la visibilité des entrées et sortie du belvédère. Lors de l'analyse du plan de marquage, il a été observé qu'il y a plusieurs accès à la piste multifonctionnelle dans le secteur du belvédère, soit à des intersections de voie publique ou de traverse piétonne traversant le chemin des Prairies. Sur le territoire de la ville, on identifie les entrées des pistes avec des pictogrammes de piéton et vélo. Dans le présent cas, il y a de ces marquages qui sont absents près du belvédère. On note aussi que les accès à la piste par les traverses piétonnes n'ont pas d'indication à ce sujet sur la vocation à usage multi de la présente piste cyclable. Le marquage devrait être ajouté à chaque accès à la piste multifonctionnel, entre le boulevard du Quartier et la rue de Louisbourg. **Considérants :** ➢ Considérant la hiérarchie routière du chemin des Prairies; ➢ Considérant la présente d'un site observation de biodiversité accessible par la piste multifonctionnelle du chemin des Prairies; ➢ Considérant la présence d'intersection et de traverse piétonne à proximité du site d'observation; ➢ Considérant le plan de marquage annuel actuel; **Estimation des coûts :** 800 $

Axe Principal : Prairies	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Approuvé : ☒ Approuvé avec commentaire : ☐	Reporté avec commentaires : ☐	**Recommandations :** La direction des Services techniques recommande de procéder à l'ajout d'un marquage de pictogrammes de piste multifonctionnelle aux entrées, incluant les traverses piétonnières situées sur le chemin des Prairies, entre le boulevard du Quartier et la rue Louisbourg. De plus, il est suggéré d'autoriser la direction des Travaux publics à installer et à retirer toute signalisation jugée nécessaire pour la mise en œuvre des interventions proposées, et ce, conformément aux plans soumis par la direction des Services techniques.
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):		

Axe Principal : Prairies	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

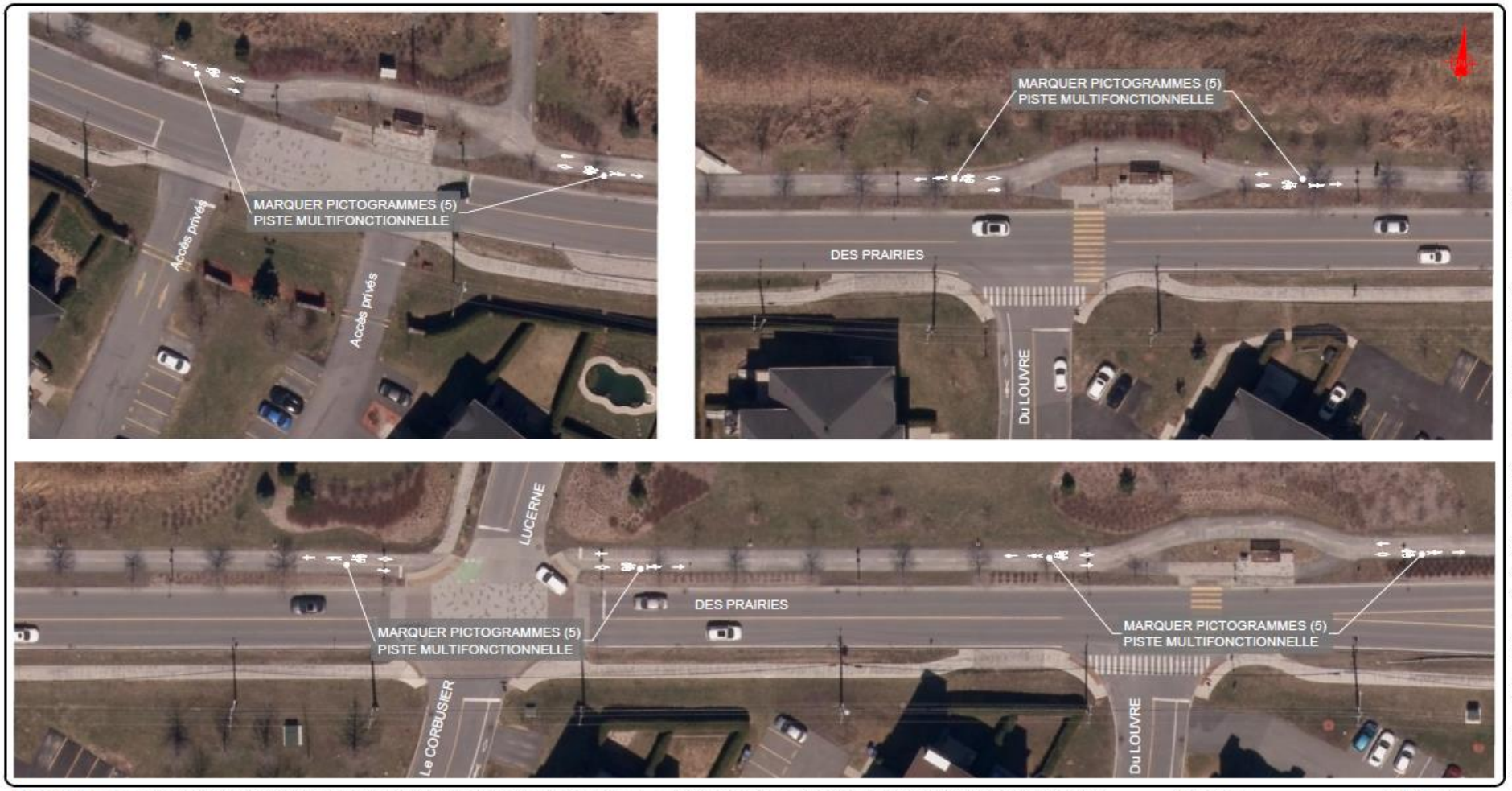

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

FORMAT: 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LÉGENDE

Préparé par : Ghyslain Desrochers
Vérifié par : Marine Bunel, ing. # OIQ: 6052113
Finalité: Pour approbation

Sceau: INGÉNIEURE Marine Bunel 6052113 QUÉBEC

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION
PICTOGRAMMES CYCLABLES
BOUL DES PRAIRIES

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête ICO 3268556
Feuille 01 / 01
Révision
Date 08-07-2025

n:\projet\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur boulevard\ico 3268556_desprairies cyclable\ico 3268556_desprairies cyclable.dwg

Axe Principal : Prairies	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

La séance est levée vers 14h05.

Date du prochain comité : 27 août 2025

Patrick Langlois
Président du comité de mobilité
Conseiller municipal

Marc-Antoine Ménard, ing.
Chef de division - Aménagement
Direction des Services techniques

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

6.3 RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE - RÉUNION DU 27 AOÛT 2025 - APPROBATION

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'approuver l'ensemble des recommandations du comité de mobilité durable (CMD), telles que consignées au compte-rendu de la réunion tenue le 27 août 2025;

D'approuver la recommandation du comité de mobilité durable (CMD) pour le retrait de la première case de stationnement sur rue située sur l'avenue San Francisco à intersection Sauvé; et

D'autoriser la Direction des travaux publics à procéder aux interventions nécessaires, conformément aux plans soumis par la Direction des services techniques.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7711

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Recommandations du comité de mobilité durable - Réunion du 27 août 2025 - Approbation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Services techniques Éditeur Nathalie Schaillee	18 693,60 $

Recommandations :

Et résolu

D'approuver l'ensemble des recommandations du comité de mobilité durable (CMD), telles que consignées au compte-rendu de la réunion tenue le 27 août 2025;

D'approuver la recommandation du comité de mobilité durable (CMD) pour le retrait de la première case de stationnement sur rue située sur l'avenue San Francisco à intersection Sauvé; et

D'autoriser la Direction des travaux publics à procéder aux interventions nécessaires, conformément aux plans soumis par la Direction des services techniques.

Contexte :

Les recommandations émanant du compte-rendu de la réunion du comité de mobilité durable, tenue le 27 août 2025, sont soumises pour approbation.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Environnemental	Mobilité active	Favoriser le développement axé sur les transports en commun et prioriser l'aménagement de réseaux piétonniers et cyclables.
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Le compte-rendu de la réunion du CMD, tenue le 27 août 2025, est déposé pour approbation.

Aspects financiers :

Ces recommandations du CMD sont financées à même les budgets de fonctionnement et d'investissement. Les recommandations faites par le comité demeurent toutefois tributaires des budgets disponibles pour la mise en place de la mesure proposée. Les vérifications budgétaires requises devront être faites auprès des directions concernées et approuvées selon les procédures habituelles.

Impact financier estimé de la mise en œuvre des recommandations du comité :

- Point 2.01 - Bienvenue / Baffin, ajout de feux clignotants à une traverse piétonne – 9500 $;
- Point 2.02 - Châteauneuf, permission stationnement en fin de semaine – 100 $;
- Point 2.03 - Milan/Bienvenue - Sécurisation des traverses piétonnes à l'intersection par ajout de feux - est au PTI – à déterminer $;
- Point 2.04 - Lapinière - Ajout de panneaux d'interdiction de virage en « U » à toutes les ouvertures du terre-plein central, dans les 2 directions entre du Quartier et Chevrier, à l'exception de celui en direction du boulevard Leduc entre Colomb et Chevrier – 1250 $;

- Point 2.05 - Lautrec - Ajout d'un arrêt pour la 3e approche de l'intersection Lautrec / Lautrec pour sécuriser la traverse piétonne - 385,60 $;
- Point 2.06 - Orange / Oakland - Ajout d'arrêts - 528 $;
- Point 2.07 - Orsini / Océanie - Ajout de marquage autour du parc - campagne de sécurité routière - 1820 $;
- Point 2.08 - Marie-Victorin / Matte - Ajout de marquage et signalisation au niveau de la traverse de la piste multifonctionelle et les stationnements du parc Léon Gravel - 5110 $.

Coût total de l'estimation pour la mise en œuvre de ces recommandations est attribuée au budget récurrent : 18 693,60 $.

Les estimations excluent les coûts de main-d'œuvre internes.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-62340

Statut	**Date**
Julie Chevalier - Approuvé	2025-09-02
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-09-02
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-09-03
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-03
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-03

Direction(s) consultée(s) :

· Direction des Travaux publics ;
· Direction de l'Urbanisme ;
· Direction des Services techniques ;
· Service de police de l'agglomération de Longueuil ;
· Membres élus du conseil.

COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE

Procès-verbal

Rencontre du 27 août 2025 – Teams

Comité de mobilité durable

Le 27 août 2025 à 13h30 – Teams

Présences :	Mmes	Tina Del Vecchio	Conseillère municipale	Ville de Brossard
		Sophie Allard	Conseillère municipale	Ville de Brossard
		Nathalie Schaillée	Cheffe de service – Circulation et Mobilité Durable	Ville de Brossard
		Karine Desgagné	Développement des réseaux	RTL
		Raphaëlle Simard	Capitaine	SPAL
	MM.	Patrick Langlois	Président et conseiller municipal	Ville de Brossard
		Antoine Assaf	Conseiller municipal	Ville de Brossard
		Alexandre Fleurent	Conseiller en urban. – Dir. de l'urbanisme	Ville de Brossard
		Ghyslain Desrochers	Technicien en circulation – Dir. des S.T.	Ville de Brossard
		Daniel Sorel	Technicien en circulation – Dir. des S.T.	Ville de Brossard
		Sébastien Millette	Coordonnateur – Dir. Des Travaux Publics	Ville de Brossard
		Jérôme Savaria-Carrière		Citoyen de Brossard
		Cédric Harnois	Sergeant	SPAL
		Jonathan Therrien	Développement des réseaux	RTL
Absents :	MM.	Sébastien Lévesque	Directeur – Direction des Travaux Publics	Ville de Brossard
		Ian Beauchamps	Superviseur – Dir. Des Travaux Publics	Ville de Brossard
		Jean-François Bergevin	Chef de division – Dir. des Travaux Publics	Ville de Brossard
		Sandra Avakian	Directrice – Dir. des S.T.	Ville de Brossard
		Joël Bellerose	Chargé de projet – Dir. de l'urbanisme	Ville de Brossard

---

Les recommandations faites par le comité demeurent toutefois tributaires des budgets disponibles pour la mise en place de la mesure proposée. Les vérifications budgétaires requises devront être faites auprès des directions concernées.

ORDRE DU JOUR

Comité de mobilité durable

Le 27 août 2025 à 13h30 – Teams

Point	District	Requête	Sujet
1.	**Approbation de l'ordre du jour**		
2.	**Présentation des analyses**		
2.01	1 et 2	3255471	Traverses Lumineuse Bienvenue / Baffin
2.02	1	3292030	Châteauneuf / Stationnement
2.03	2 et 10	3252164	Traverse - Milan / Bienvenue
2.04	1 , 2, 3 et 5	3327118	Lapinière - Signalisation
2.05	10	3322692	Lautrec - Signalisation
2.06	8	3286239	Orange / Oakland - Panneau d'arrêt
2.07	8	3283442	Parc Océanie - Marquage autour du parc
2.08	8	3333956	Parc Léon Gravel – Traverse piste cyclable
3.	**Présentation(s) diverse(s) – RTL, Projets et partenaires**		
3.01			Statut projet voie réservée RTL Taschereau
4.	**Suivi des résolutions**		
4.01	1 et 2	3305353	Bienvenue / Baffin – Traverse Piétonne
5.	**Autres sujets**		
5.01			
6.	**Varia**		
6.01	6		École Saint-Laurent – Circulation durant les Travaux
6.02	Global		Bollard avec image enfant – Statut réparation
6.03	6		Croissant Sauvé – Triangle de visibilité
6.04	7		Rimbaud – Suivi demande dos d'âne trousse citoyenne

1. Approbation de l'ordre du jour

- Ajout(s) :
    - Point 2.08 – Parc Léon Gravel – Traverse piste cyclable
    - Point 3.01 – Statut projet voie réservée RTL Taschereau
    - Point 6.01 – École Saint-Laurent – Circulation durant les Travaux
    - Point 6.02 – Bollard avec image enfant – Statut réparation
    - Point 6.03 – Croissant Sauvé – Triangle de visibilité
    - Point 6.04 – Rimbaud – Suivi demande dos d'âne trousse citoyenne

- Retrait(s) :
    - Aucun

- Transfert(s) / Changement (s) :
    - Aucun

Localisation : Bienvenue / Baffin

Description de la problématique et mise en situation :
Traverse.
Demande d'ajouter des feux clignotants à la traverse existante de Bienvenue / Baffin

Analyse :
Des résidents nous demandent de sécuriser la traverse scolaire à l'intersection de l'avenue Bienvenue et de l'avenue Baffin, car la priorité piétonne n'est pas respectée.

L'avenue Bienvenue est une collectrice principale à usage résidentielle. Elle est munie d'une voie de circulation et d'un trottoir par direction à travers sa largeur de 9 mètres. Le stationnement est interdit du côté des adresses civiques paires et permis du côté des adresses civiques impaires.
Deux visites de terrain ont été effectuées en juin 2025 aux heures d'entrées et de sortie de l'école, où nous avons constaté que le volume de passant empruntant cette traverse était de 12 en moyenne. À une occasion, un écolier sur son vélo et sur le trottoir a dû attendre le passage d'un véhicule avant de s'engager dans l'intersection.

Nous avions recommandé au comité du 16 avril 2025, l'ajout de lignes, cédez le passage, maintenant requis pour les passages piétonniers non contrôlés par des panneaux d'arrêt ou par des feux de circulation, ainsi que la mise à niveau de la signalisation. De nouveaux panneaux doivent être installés de part et d'autre du passage de façon à ce que le conducteur en voit un à sa gauche et un à sa droite, conformément à l'article 2.28 du tome V.

À la demande du comité, afin de vérifier si d'autres interventions étaient requises, 2 visites de terrain ont été effectuées. Notre équipe convient que l'ajout de signalisation lumineuse, cédez le passage, pour la traverse serait l'option à privilégier, car cette localisation répond aux exigences prescrites aux normes ainsi que notre grille d'analyse pour son implantation.

Axe Principal : Bienvenue	Vitesse affichée : 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Baffin	Vitesse relevée :37	DJMA : 3 842	

Considérants :

- Considérant la hiérarchie routière de l'avenue Bienvenue;
- Considérant les aménagements de l'intersection de l'avenue Bienvenue et de l'avenue Baffin;
- Considérant le volume de piétons empruntant la traverse constatée aux heures d'entrée et de sortie scolaire;
- Considérant que le passage est situé sur le tracé d'un corridor scolaire;
- Considérant les critères obligatoires et justificatifs à la norme du MTMD;

Estimation des coûts : 9 500 $

Approuvé : ☐
Approuvé avec commentaire : ☒

Reporté avec commentaires : ☐

Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):

Une présentation du système de traverse lumineuse sera présentée à un prochain comité pour en démontrer son fonctionnement. Une validation devra aussi être faite pour vérifier si des données d'utilisation et d'efficacité de ce type de feux clignotants à une traverse piétonne sont disponibles.

Recommandations :

La Direction des Services techniques recommande l'implantation de dispositifs lumineux sous les panneaux, cédez le passage, de la traverse piétonne, dans les 2 approches de l'intersection de Bienvenue et Baffin.
La Direction des Services techniques recommande l'implantation de panneaux de signalisation P-270-01-G du côté gauche de part et d'autre de la traverse piétonne.
L'autorisation à la Direction des travaux publics d'installer et d'enlever toute signalisation requise par les interventions recommandées à ce point, conformément aux plans soumis par la Direction des Services Techniques.

Axe Principal : Bienvenue	Vitesse affichée : 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Baffin	Vitesse relevée :37	DJMA : 3 842	

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Préparé par : Daniel Sorel, techn.
Vérifié par : Andréanne, C.-Charbonneau, ing. # OIQ:5088104
Finalité: Pour approbation

Sceau

FORMAT: 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LEGENDE
- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Fût lampadaire existant

(1) x2 P-270-01-D 600 x 750
(2) x2 P-270-01-G 600 x 750

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATIONS FRCR
TRAVERSES PIÉTONNIÈRES
BIENVENUE / BAFFIN

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête ICO 3255471
Feuille 01 / 01
Révision
Date 21-07-2025

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur b\ico 3255471_bienvenue-baffin_frcr.dwg\ico 3255471_bienvenue-baffin_frcr.dwg

Axe Principal : Bienvenue	Vitesse affichée : 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Baffin	Vitesse relevée :37	DJMA : 3 842	

Date du comité : 27 août 2025 **Secteur : C** **District : 1**
Point à l'ordre du jour : 2.02 No. requête ICO/PG : 3292030

Localisation : Châteauneuf

Description de la problématique et mise en situation :
Stationnement

Demande de modification des heures de stationnement des autobus pour permettre le stationnement la fin de semaine toute la journée.

Analyse :
Sur le côté de l'école Marcelle-Gauvreau sur Châteauneuf, il y a un aménagement de débarcadère d'autobus. Un relevé de terrain a été effectué en mai 2025. Les panneaux de signalisation présents pour la zone sont des panneaux d'interdiction de stationnement, excepté autobus. Ce type de signalisation ne permet en aucun temps, incluant soir, fin de semaine et période estivale du stationnement sur rue pour les résidents du secteur. On nous demande d'assouplir le règlement afin de pouvoir utiliser cette zone de stationnement en dehors des heures d'écoles.

En premier lieu, on avait l'intention d'ajouter sur les panneaux la mention "Jours d'école". Après validation avec le SPAL, on nous a informé que légalement cette mention n'est pas applicable et pourrait être contestée. Nous avons donc consulté les normes du MTMD sur les indications possibles sur ce type de panneau.

Afin de permettre le plus de disponibilité possible des espaces de stationnement, il serait préférable de limiter seulement les heures où il y a des autobus lors de la période scolaire.

Type d'indication sur les panneaux qui permet une optimisation du stationnement:
6h30-8h30 et 15h-18h
LUN. À VEN.
24 AOÛT AU 24 JUIN
EXCEPTÉ
AUTOBUS

Nous recommandons cette signalisation sur la zone de débarcadère d'autobus scolaire sur le côté de l'école Marcelle-Gauvreau sur la rue de Châteauneuf.

Axe Principal : Châteauneuf	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Date du comité : 27 août 2025 **Secteur : C** **District : 1**

Point à l'ordre du jour : 2.02 No. requête ICO/PG : 3292030

Considérants :

- Considérant les aménagements autour de l'école Marcelle-Gauvreau;
- Considérant la visite de terrain fait en mai 2025;
- Considérant les normes du MTMD;
- Considérant la volonté de l'optimisation du stationnement dans la zone débarcadère d'autobus sur l'avenue de Châteauneuf;

Estimation des coûts : 100 $

Approuvé : ☒ Approuvé avec commentaire : ☐	Reporté avec commentaires : ☐
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):	

Recommandations :

La modification des interdictions de stationnement pour la zone d'interdiction de stationnement, excepté autobus, afin de maximisé les plages horaires pour optimisé le stationnement selon l'horaire soumis par les Services Techniques.
La zone ciblée est la portion sur le côté de l'école Marcelle-Gauvreau sur l'avenue de Châteauneuf.
L'autorisation à la Direction des travaux publics d'installer et d'enlever toute signalisation requise par les interventions recommandées à ce point, conformément aux plans soumis par la Direction des Services Techniques.

Axe Principal : Châteauneuf	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Notes générales : • LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN. • IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Commentaires : _____

Préparé par : Alexandre Nguyen, Ing. # OIQ:5092574
Vérifié par : Andréanne, C.-Charbonneau, ing. # OIQ:5088104
Finalité: Pour approbation

Sceau

FORMAT: 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LÉGENDE
- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Fût lampadaire existant

① x1 P-150-2-G-Br 300 x 600
② x1 P-150-2-D-Br 300 x 600
③ P-150-2-G-Br04 300 x 450
④ P-150-2-D-Br04 300 x 450

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION
INTERDICTION STATIONNEMENT
CHÂTEAUNEUF

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête ICO 3292030
Feuille 01 / 01
Révision
Date 07-07-2025

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur c\ico 3292030_châteauneuf (stationnement)\ico 3292030_châteauneuf (stationnement).dwg

Axe Principal : Châteauneuf	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Localisation : Milan / Bienvenue

Description de la problématique et mise en situation :
Traverse
Demande de sécuriser les traverses à l'intersection de Milan / Bienvenue.
Analyse :

Le boulevard Milan prend le rôle d'une artère principale au sein du réseau de transport de la municipalité de Brossard. Elle est responsable d'accueillir plusieurs circuits d'autobus ainsi que l'ensemble des débits véhiculaires de diverses voies publiques collectrices, dont les avenues Bienvenue, Bienville et Barry ainsi que le transit provenant de St-Hubert voulant accéder, entre autres, à A10 ou pont Champlain.

Pour ce faire, elle offre deux voies de circulation, une voie cyclable et une voie de stationnement dans chacune des directions. Les deux chaussées sont séparées par un terre-plein central. À l'intersection de l'avenue Bienvenue, s'ajoute une voie de virage dans chacune des approches.

Notre relevé de terrain nous a permis de constater la présence de balises « arrêt priorité piétons » ainsi qu'une bonne visibilité dans les 2 approches du boulevard. Il est aussi observé qu'il y a présence de 2 bases de béton prêtes à accueillir de futurs feux de circulation.
Au Comité de Mobilité Durable d'avril 2022, l'analyse 2021-23314, recommandant l'ajout de feux de circulation à cette intersection et a été approuvée par le conseil.
Selon notre validation du PTI, le budget est prévu pour préparation des plans et devis en 2025-2026 et la réalisation des travaux d'implantation de feux de circulation serait pour le moment prévue pour l'année 2026.

Axe Principal : Milan	Vitesse affichée : 30 et 50 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Bienvenue	Vitesse relevée :47	DJMA : 2 646	

Considérants :

- Considérant la hiérarchie du boulevard Milan;
- Considérant l'étude de justification des feux, réalisée en 2022;
- Considérant qu'il est important de maintenir une homogénéité dans la gestion du boulevard;

Approuvé : ☐ Approuvé avec commentaire : ☒	Reporté avec commentaires : ☐

Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):

La Direction des Services Techniques va valider la possibilité de présenter l'étude de circulation en lien avec le futur CMG à un prochain CMD.

Recommandations :

Le maintien de la recommandation antérieure approuvée par le conseil en 2022 :

« De planifier au PTI l'ajout ultérieur de deux nouveaux feux de circulation aux intersections Bienvenue / Milan et Bienville / Milan (proche de place Bourassa) … »

Axe Principal : Milan	Vitesse affichée : 30 et 50 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Bienvenue	Vitesse relevée :47	DJMA : 2 646	

Date du comité : 27 août 2025 **Secteur : Global** **District : 1 , 2, 3 et 5**
Point à l'ordre du jour : 2.04 No. requête ICO/PG : 3327118

Localisation : Lapinière

Description de la problématique et mise en situation :
Signalisation

Demande d'interdiction de virage en U entre Quartier et Chevrier.

Analyse :

Le boulevard Lapinière est l'une des artères principales de la municipalité de Brossard. À l'endroit d'intérêt, entre les intersections du boulevard du Quartier et du boulevard Chevrier, le boulevard Lapinière est muni de deux voies de circulation par direction séparée par un terre-plein. D'un côté, un trottoir ainsi que plusieurs entreprises ayant tous leur ouverture du terre-plein muni de baies de virage dans la direction inverse, permettant l'accès facile à leur stationnement. De l'autre côté, on retrouve le Grand Parc Urbain ainsi qu'un secteur résidentiel de basse densité.

Nous avons effectué une validation de terrain en juillet 2025 et avons constaté qu'en direction du boulevard du Quartier que des panneaux d'interdiction de virage en « U » sont présents à toutes les ouvertures sauf face à l'entrée du siège social de Toyota, tandis qu'en direction du boulevard Chevrier aucune signalisation d'interdiction de virage en « U » n'était présente.

Dû à la largeur de ce boulevard de 2 voies dans chacune des directions, les courbes présentes pouvant limiter la visibilité, l'absence d'arrêt dans la majorité des cas, le virage en « U » pourrait causer des enjeux de sécurités durant les manœuvres requises pour effectuer celle-ci. Principalement pour des véhicules de moyenne et grande dimension, avec seulement deux voies de réception, la manœuvre peut être beaucoup plus difficile.

Puisque ceci représente un enjeu de sécurité, une action est requise et l'ajout de panneaux interdisant ce type de manœuvre serait recommandé à toutes les ouvertures du terre-plein à l'exception de celui entre l'avenue Colomb et boulevard Chevrier en direction du boulevard Leduc. Cette ouverture du terre-plein offre une baie de virage, une bonne visibilité sur la circulation opposée provenant de l'intersection Chevrier à proximité qui est gérée par des feux.

Axe Principal : Lapinière	Vitesse affichée : 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Considérants :

- Considérant la hiérarchie ainsi que l'usage du boulevard Lapinière;
- Considérant sa configuration au lieu ciblé par la demande;
- Considérant des ouvertures dans le terre-plein pour l'accès aux entreprises du secteur;
- Considérant les validations terrains;
- Considérant les normes en vigueur;

Estimation des coûts : 1 250 $

Approuvé : ☒
Approuvé avec commentaire : ☐

Reporté avec commentaires : ☐

Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):

Recommandations :
L'ajout de panneaux d'interdiction de virage en « U » à toutes les ouvertures du terre-plein central et dans les 2 directions du boulevard Lapinière entre les boulevards du Quartier et Chevrier à l'exception de celui en direction du boulevard Leduc entre l'avenue Colomb et le boulevard Chevrier ;
L'autorisation à la Direction des travaux publics d'installer et d'enlever toute signalisation requise par les interventions recommandées à ce point, conformément aux plans soumis par la Direction des Services Techniques.

Axe Principal : Lapinière	Vitesse affichée : 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

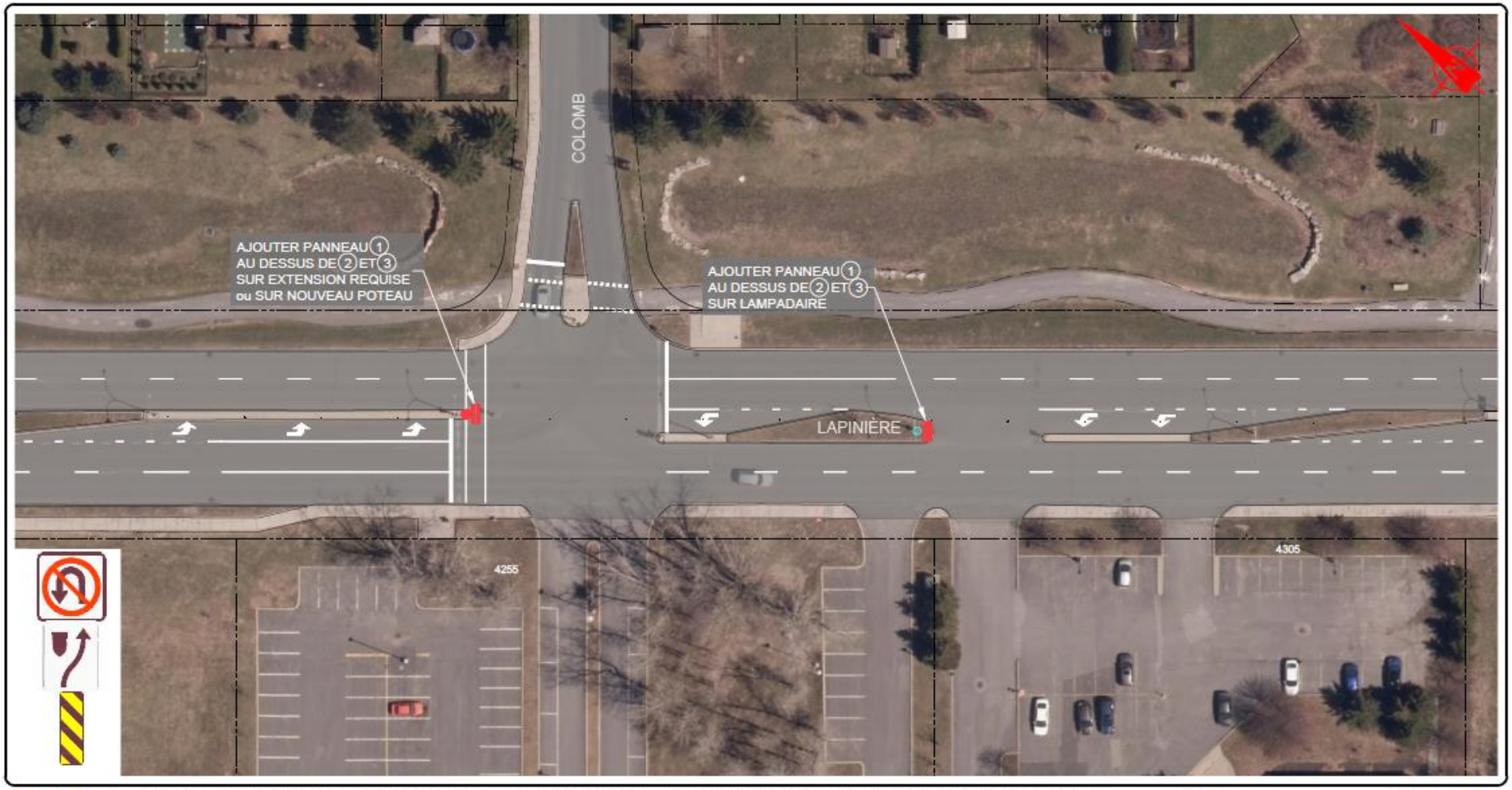

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Préparé par : Daniel Sorel, techn.
Vérifié par : Andréanne, C.-Charbonneau, ing. # OIQ:5088104
Finalité : Pour approbation

Sceau

FORMAT : 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LEGENDE
- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Fût lampadaire existant

(1) x2 P-110-05 600 x 600
(2) P-090-D 600 x 750
(3) D-290-D 300 x 900

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION
VIRAGE EN 'U'
BOUL LAPINIÈRE

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête ICO 3327118
Feuille 01 / 04
Révision
Date 24-07-2025

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur boulevard\ico 3327118-lapiniere u\ico 3327118-lapiniere u.dwg

Axe Principal : Lapinière	Vitesse affichée : 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

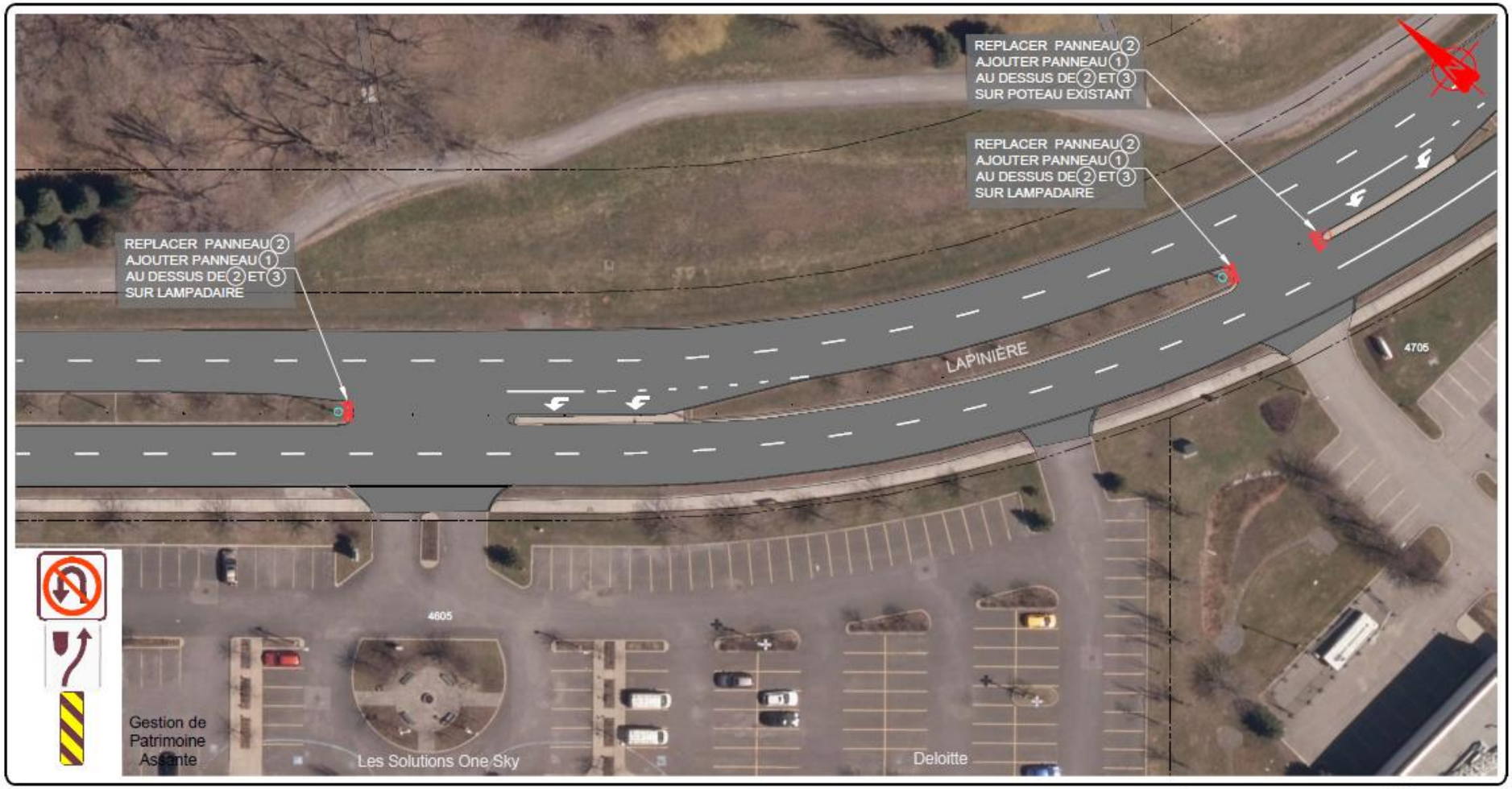

Notes générales : • LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN. • IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Préparé par : Daniel Sorel, techn.
Vérifié par : Andréanne. C.-Charbonneau, ing. # OIQ:5088104
Finalité: Pour approbation

Sceau

FORMAT: 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LEGENDE
- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Fût lampadaire existant

① x3 P-110-05 600 x 600
② P-090-D 600 x 750
③ D-290-D 300 x 900

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION
VIRAGE EN 'U'
BOUL LAPINIÈRE

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête ICO 3327118
Feuille 02 / 04
Révision
Date 24-07-2025

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur boulevard\ico 3327118-lapiniere u\ico 3327118-lapiniere u.dwg

Axe Principal : Lapinière	Vitesse affichée : 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

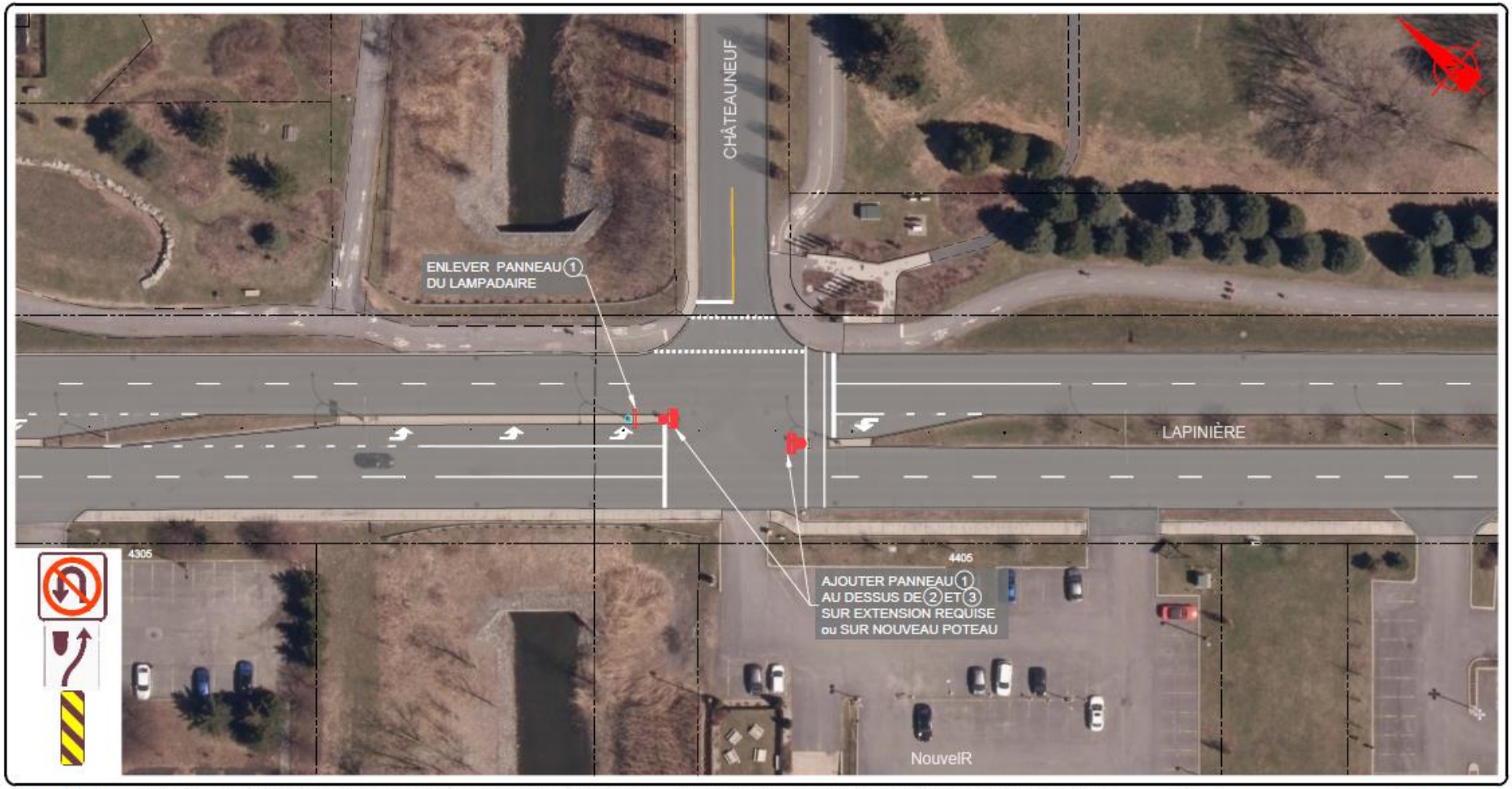

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Commentaires : _____

Préparé par : Daniel Sorel, techn.
Vérifié par : Andréanne, C.-Charbonneau, ing. # OIQ: 5088104
Finalité: Pour approbation

Sceau

FORMAT: 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LÉGENDE
- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Fût lampadaire existant

(1) x2 P-110-05 600 x 600
(2) P-090-D 600 x 750
(3) D-290-D 300 x 900

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION
VIRAGE EN 'U'
BOUL LAPINIÈRE

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête: ICO 3327118
Feuille: 03 / 04
Révision:
Date: 24-07-2025

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur boulevard\ico 3327118-lapiniere u:\ico 3327118-lapiniere u.dwg

Axe Principal : Lapinière	Vitesse affichée : 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Préparé par : Daniel Sorel, techn.
Vérifié par : Andréanne. C.-Charbonneau, ing. # OIQ: 5088104
Finalité: Pour approbation

Sceau

FORMAT: 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LÉGENDE
- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Fût lampadaire existant

① x2	②	③	④ x1	⑤
P-110-05 600 x 600	P-090-D 600 x 750	D-290-D 300 x 900	P-270-02-G 600 x 750	P-270-02-G_old 600 x 750

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION
VIRAGE EN 'U'
BOUL LAPINIÈRE

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête: ICO 3327118
Feuille: 04 / 04
Révision:
Date: 24-07-2025

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur boulevard\ico 3327118-lapiniere u\ico 3327118-lapiniere u.dwg

Axe Principal : Lapinière	Vitesse affichée : 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Date du comité : 27 août 2025
Point à l'ordre du jour : 2.05

Secteur : L
No. requête ICO/PG : 3322692

District : 10

Localisation : Lautrec

Description de la problématique et mise en situation :
Signalisation
Demande d'ajouter un arrêt pour la 3e approche de l'intersection Lautrec / Lautrec pour sécuriser la traverse piétonne.

Analyse :
La rue Lautrec est une rue résidentielle de 9 mètres. La rue Lautrec à une voie de circulation par direction et sur la majorité de la rue, le stationnement est permis sur un seul côté.
Une intersection en forme de « Y » se trouve sur rue Lautrec. À cette intersection, il y a deux approches sur trois qui ont des arrêts. L'approche en provenance du boulevard de Rome à une traverse piétonne blanche à l'arrêt. La présente configuration en « Y « a une des deux approches , légèrement obliques, mais n'ayant pas d'arrêt, la traverse n'est pas conforme aux aménagements d'une traverse blanche, car les véhicules en provenance de l'approche sans arrêt est à plus de 120 degrés, ce qui crée une ligne légèrement courbée et viens traverser le passage piéton.
Il serait recommandé d'ajouter un arrêt pour la troisième approche afin de rendre la traverse blanche conforme aux normes d'aménagement du MTMD sur l'approche en provenance du boulevard de Rome. Il faudra aussi installer le panneau D-40-2 qui prévient de la mise en place d'un arrêt pour une période de 30 jours avant son installation. L'ajout de cet arrêt vient renforcir la sécurité de l'intersection, de la traverse piétonne et viens compléter un ensemble d'éléments déjà mis en place.

Considérants :
- Considérant la hiérarchie routière de la rue Lautrec;
- Considérant la configuration atypique de l'intersection en « Y » sur la rue Lautrec;
- Considérant la traverse piétonne blanche à une des approches;
- Considérant la présente configuration des arrêts sur la rue Lautrec;
- Considérant les normes du MTMD;

Estimation des coûts : 385,60 $

Approuvé : ☒
Approuvé avec commentaire : ☐

Reporté avec commentaires : ☐

Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):

Recommandations :
L'ajout d'un arrêt sur la troisième approche de l'intersection en « Y » sur la rue Lautrec incluant la signalisation d'avertissement d'installation d'arrêt conformément aux normes du MTMD.
L'autorisation à la Direction des travaux publics d'installer et d'enlever toute signalisation requise par les interventions recommandées à ce point, conformément aux plans soumis par la Direction des Services Techniques.

Axe Principal : Lautrec	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :42	DJMA : 1 172	

Notes générales : • LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN. • IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Préparé par : Ghyslain Desrochers
Vérifié par : Andréanne. C.-Charbonneau, ing. # OIQ 5088104
Finalité : Pour approbation

Sceau : Génie Andréanne Carbonneau Charbonneau 5088104 Québec 2025-08-01

FORMAT: 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LÉGENDE
- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Fût lampadaire existant

ARRÊT			ARRÊT EN VIGUEUR AAAA-MM-JJ
(1) x1	(2) x3	(3)	(4) x1
P-010 600 x 600	P-010-P-3-3 450 x 450	P-010-P-3-2D 450 x 450	D-040-2 600 x 600

LE PANNEAU D-40-2 DOIT ÊTRE INSTALLÉ AU MÊME ENDROIT QUE LE PANNEAU «ARRÊT» UN MOIS AVANT L'INSTALLATION DE CE DERNIER

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION
INTERSECTION
LAUTREC / LAUTREC

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête ICO 3322692
Feuille 01 / 01
Révision
Date 28-07-2025

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comités (requête)\secteur (\ico 3322692_lautrec\ico 3322692_lautrec.dwg

Axe Principal : Lautrec	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :42	DJMA : 1 172	

Date du comité : 27 août 2025 **Secteur : O** **District : 8**
Point à l'ordre du jour : 2.06 No. requête ICO/PG : 3286239

Localisation : Orange / Oakland

Description de la problématique et mise en situation :
Panneaux Arrêts
Demande d'ajout de panneaux d'arrêts sur le croissant Orange à l'intersection de la rue Oakland.

Analyse :
La rue Oakland et la rue Orange sont des rues locales résidentielles de 9 mètres de largeur. On y trouve une circulation bidirectionnelle et le stationnement y est permis des deux côtés.

Dans la présente configuration, à l'intersection en croix du croissant Orange, de la rue Oakland et de la rue O'neill, seules les deux approches de la rue Oakland sont gérées par des arrêts.

La présente demande reçue est d'analyser l'ajout d'arrêts sur les approches de la rue O'neill et du croissant Orange. Dans ce secteur, on note quinze intersections, dont quatorze sont des intersections en « T » et la seule en croix est celle évaluée dans le cadre de cette analyse.

Il est normalement configuré dans l'aménagement d'un secteur à une intersection en croix, des arrêts sur l'axe secondaire seulement. Dans l'intersection analysée, on devrait considérer l'axe principal comme étant la rue Oakland, car elle est en ligne droite et permet l'accès à l'ensemble du secteur avec ses quatre intersections présentes. Originalement, les arrêts auraient dû être installés sur le croissant Orange et sur la rue O'neill et non sur la rue Oakland. De plus, les normes du MTMD exigent une distance minimum de 150 mètres d'un arrêt existant et il y a un arrêt à environ 70 mètres à l'intersection de la rue Oakland et de la rue Oasis. Dans la présente configuration, on comprend qu'il y a de la confusion à cette intersection avec des arrêts qui ne sont pas sur les bonnes approches.

L'aménagement conforme est semblable à ce que l'on retrouve sur le territoire de la Ville de Brossard et complètement conforme aux normes du MTMD serait de retirer les arrêts sur la rue Oakland et de les installer sur l'axe secondaire. Ce type de changement, plus particulièrement le retrait d'un arrêt est très sensible et difficile au niveau de l'accessibilité sociale. Pour régulariser le secteur, incluant le fait que ce soit la seule intersection du secteur en forme de croix, il serait recommandé d'ajouter des arrêts, même sans avoir atteint les

Axe Principal : Orange	Vitesse affichée : 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Oakland	Vitesse relevée :	DJMA :	

justificatifs d'ajout d'arrêt aux approches du croissant Orange et de la rue O'neill, considérant que les arrêts présents ne peuvent pas être enlevés. L'ajout permettra de mieux gérer l'intersection et favoriser la traverse de l'intersection par les divers modes actifs de déplacement.

Considérants :

- Considérant la hiérarchie routière de la rue Oakland;
- Considérant la hiérarchie routière du croissant Orange;
- Considérant la hiérarchie routière de la rue O'neill;
- Considérant les normes du MTMD;
- Considérant les aménagements semblables sur le territoire de la ville;
- Considérant la configuration des intersections du secteur;

Estimation des coûts : 528 $

Approuvé : ☒ Approuvé avec commentaire : ☐	Reporté avec commentaires : ☐
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):	

Recommandations :
L'ajout d'arrêts à l'intersection du croissant Orange, de la rue O'neill et de la rue Oakland sur les approches de la rue O'neill et du croissant Orange, incluant la signalisation de mise en place d'arrêt prévue pour un minimum de 30 jours avant la mise en place des arrêts.
L'autorisation à la Direction des travaux publics d'installer et d'enlever toute signalisation requise par les interventions recommandées à ce point, conformément aux plans soumis par la Direction des Services Techniques.

Axe Principal : Orange	Vitesse affichée : 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Oakland	Vitesse relevée :	DJMA :	

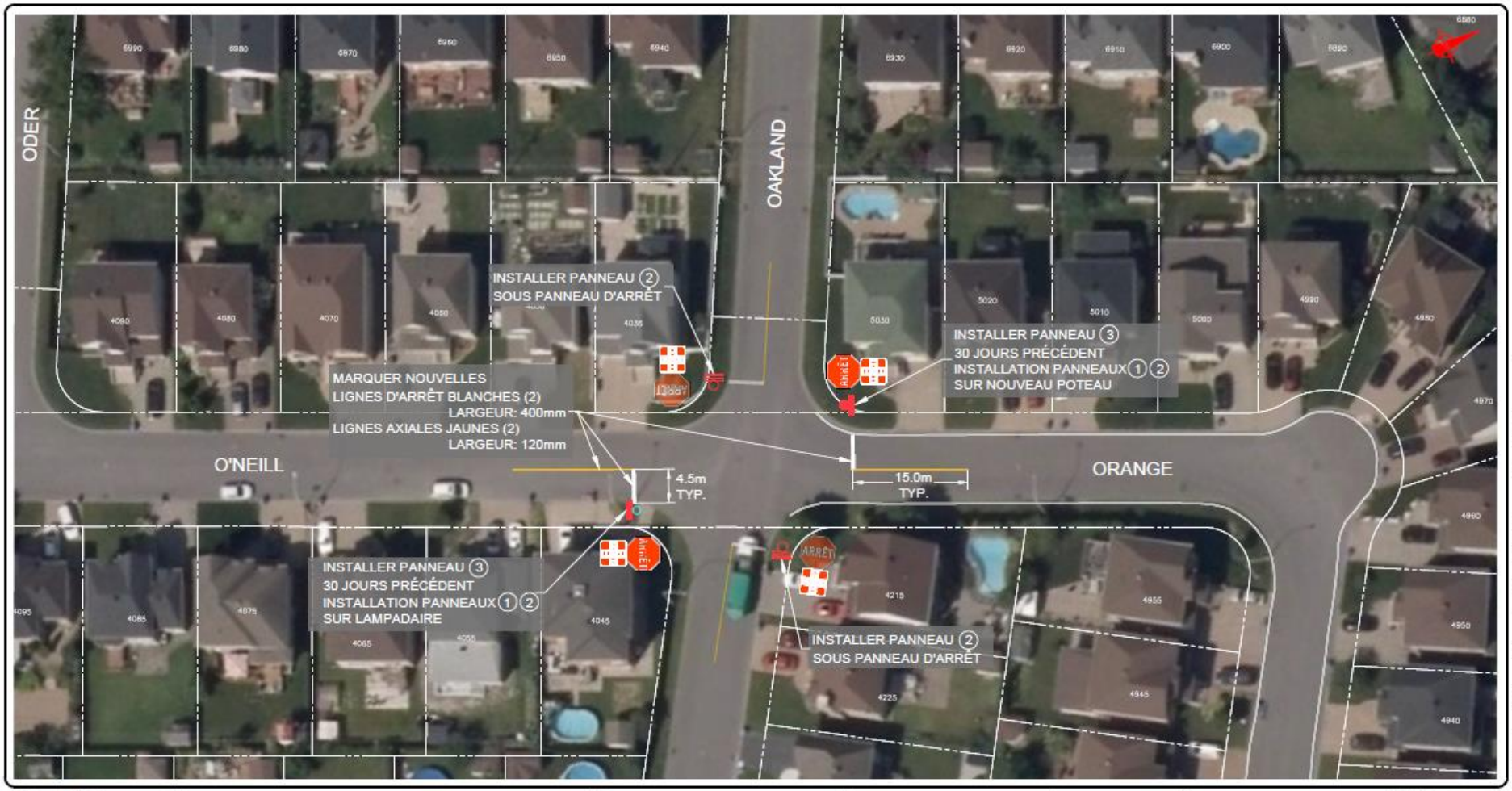

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

FORMAT: 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LÉGENDE
- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Fût lampadaire existant

(1) x2 P-010 600 x 600 — (2) x4 P-010-P-1-4 450 x 450 — (3) x2 D-040-2 600 x 600

ARRÊT EN VIGUEUR AAAA-MM-JJ

LE PANNEAU D-40-2 DOIT ÊTRE INSTALLÉ AU MÊME ENDROIT QUE LE PANNEAU «ARRÊT» UN MOIS AVANT L'INSTALLATION DE CE DERNIER

Préparé par : Ghyslain Desrochers
Vérifié par : Andréanne C.-Charbonneau, ing. # OIQ 5088104
Finalité : Pour approbation

Sceau

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION
Croissant ORANGE
INTERSECTION OAKLAND

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête ICO 3286239
Feuille 01 / 01
Révision
Date 18-06-2025

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur o\ico 3286239_orange\ico 3286239_orange.dwg

Axe Principal : Orange	Vitesse affichée : 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Oakland	Vitesse relevée :	DJMA :	

Date du comité : 27 août 2025 **Secteur : O** **District : 8**
Point à l'ordre du jour : 2.07 No. requête ICO/PG : 3283442

Localisation : Orsini / Océanie

Description de la problématique et mise en situation :
Marquage
Demande d'ajout de marquage autour du parc sur le même concept que la campagne de sécurité routière.

Analyse :
Le parc Océanie est à proximité de deux voies publiques, soit la rue Orsini qui est une rue locale, et l'avenue Océanie qui est une collectrice secondaire. L'avenue Océanie. La rue Océanie à 11 mètres de largeur avec une voie de circulation et de stationnement par direction. La rue Orsini à une voie de circulation et stationnement par direction.
En 2024, la campagne de sécurité routière à procédé à l'aménagement de mesures à une partie des parcs de la Ville en y ajoutant du marquage, des balises et délinéateur.

La demande de la présente requête est d'ajouter des aménagements autour du parc Océanie semblables à ceux faits en 2024. Le parc a des balançoires et un module de jeu pour jeunes enfants. La mise en place de marquage et de balises est recommandée pour les rues Orsini et Océanie en cohérence avec les aménagements faits en 2024 autour de certains parcs à l'échelle de la ville.

Considérants :
- Considérant la hiérarchie routière de la rue Orsini et de la rue Océanie;
- Considérant les aménagements faits autour de certains parcs en 2024;
- Considérant les aménagements pour jeunes enfants dans le parc;

Estimation des coûts : 1 820 $

Approuvé : ☐
Approuvé avec commentaire : ☒

Reporté avec commentaires : ☐

Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):
La Direction des Services Techniques planifiera la réalisation de marquages similaires autour des autres parcs ou ceux-ci ne sont pas encore présents, en 2026.

Recommandations :
L'ajout de marquage de pictogramme de la campagne de sécurité routière sur la rue Orsini et la rue Océanie;
L'ajout de balises et délinéateurs selon les aménagements de la campagne de sécurité routière sur la rue Orsini et la rue Océanie;
L'autorisation à la Direction des travaux publics d'installer et d'enlever toute signalisation requise par les interventions recommandées à ce point, conformément aux plans soumis par la Direction des Services Techniques.

Axe Principal : Orsini	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Océanie	Vitesse relevée :	DJMA :	

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Préparé par : Ghyslain Desrochers
Vérifié par : Andréanne. C.-Charbonneau, ing. # OIQ:5088104
Finalité: Pour approbation

Sceau

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LÉGENDE
- Balise flexible de signalisation
- Délinéateur flexible (Type cyclo-zone)

COMITÉ DE CIRCULATION
CAMPAGNE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE
RUE ORSINI / OCÉANIE

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

ICO 3283442
Feuille 01 / 01
Révision
Date 28-07-2025

FORMAT: 11x17

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur o\ico 3283442_océanieorsini\ico 3283442_océanieorsini.dwg

Axe Principal : Marie-Victorin	Vitesse affichée : 50 et 70 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Matte	Vitesse relevée :77	DJMA : 5 088	

Localisation : Marie-Victorin / Matte

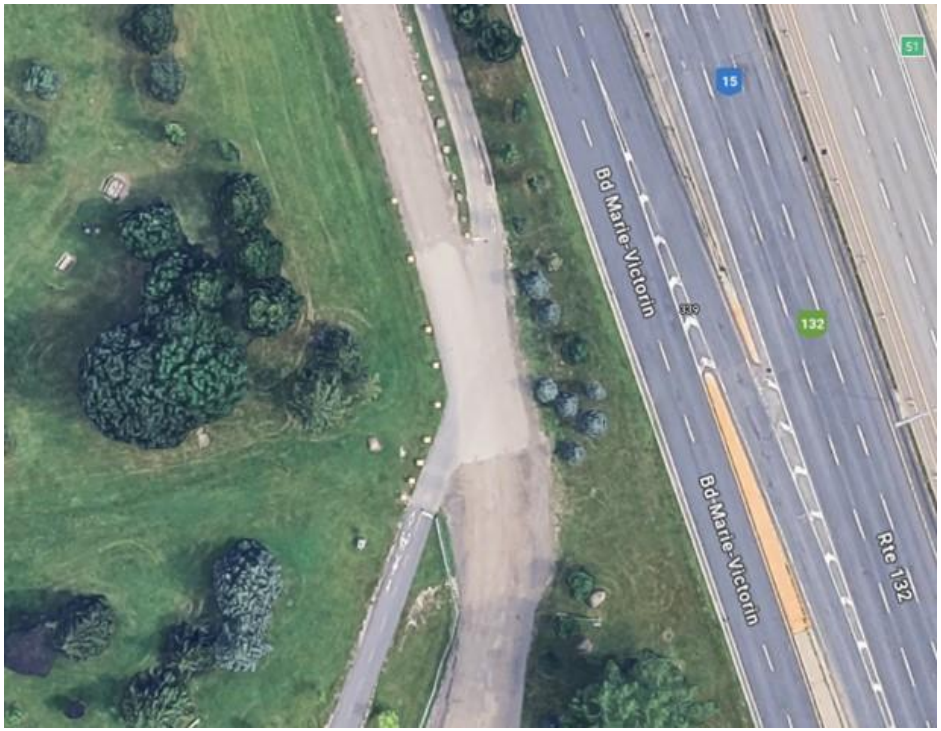

Description de la problématique et mise en situation :

La piste multifonctionnelle, qui passe par le parc Léon Gravel, croise le chemin d'accès qui relie la descente de bateaux à l'entrée du parc, où circulent des véhicules dans les deux directions.

La piste multifonctionnelle dispose actuellement de lignes d'arrêts tracées au sol, destinées aux cyclistes, mais aucun panneau d'arrêt n'est présent pour obliger les cyclistes à s'arrêter avant de croiser la voie de circulation.

Analyse :

Nos observations sur le terrain ne montrent de problématique particulière à cet endroit, car la visibilité est relativement bonne pour les 2 types d'usagers, ce qui permet d'anticiper le croisement du passage. Les débits véhiculaires sont relativement faibles, les usagers qui accèdent à la descente de bateaux ne disposent pas de beaucoup d'espace de stationnement et le chemin est sans issue, ce qui limite les déplacements véhiculaires. Les cyclistes sont plus nombreux la fin de semaine, mais en temps normal les débits de vélos sont relativement clairsemés, ce qui limite le nombre de conflits potentiels entre les vélos et les véhicules.

Des citoyens considèrent que cette traverse devrait être mieux encadrée en y installant une signalisation qui vienne gérer la priorité de passage à cette traverse.

La piste multifonctionnelle est asphaltée alors que le chemin véhiculaire est en poussière de roche en amont et en aval de la traverse.

Axe Principal : Marie-Victorin	Vitesse affichée : 50 et 70 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Matte	Vitesse relevée :77	DJMA : 5 088	

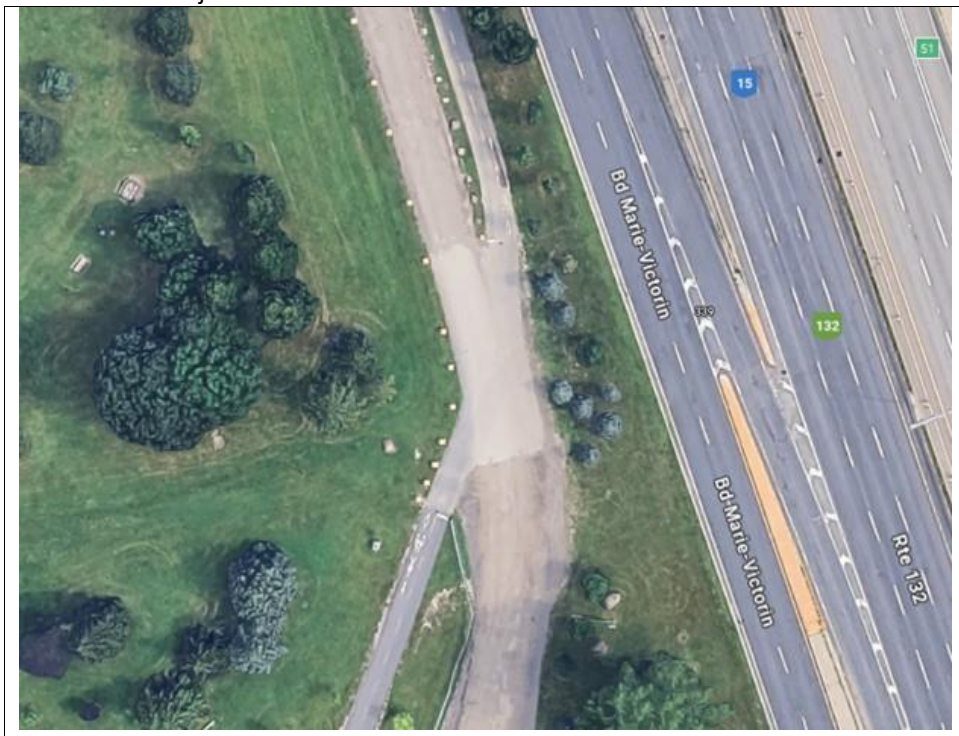

Considérants :

- Considérant la configuration de la traverse;
- Considérant les faibles débits véhiculaires;
- Considérant la présence de lignes d'arrêts sur la piste cyclable;
- Considérant la bonne visibilité de la traverse;

Estimation des coûts : 5 110 $

Approuvé : ☒
Approuvé avec commentaire : ☐

Reporté avec commentaires : ☐

Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):

Recommandations :
D'installer des panneaux d'arrêts pour les cyclistes à l'approche de la traverse dans chaque direction;
De marquer la traverse et d'ajouter des panneaux de signalisation conformément au DN 006 du Tome V -Chapitre 7;
De tracer des macles vélos et piétons sur la traverse;
D'installer des balises et des délinéateurs pour délimiter et baliser la traverse ;
De tracer une ligne de «cédez le passage » à l'approche de la voie véhiculaire dans chaque direction;
L'autorisation à la Direction des travaux publics d'installer et d'enlever toute signalisation requise par les interventions recommandées à ce point, conformément aux plans soumis par la Direction des Services Techniques.

Axe Principal : Marie-Victorin	Vitesse affichée : 50 et 70 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Matte	Vitesse relevée :77	DJMA : 5 088	

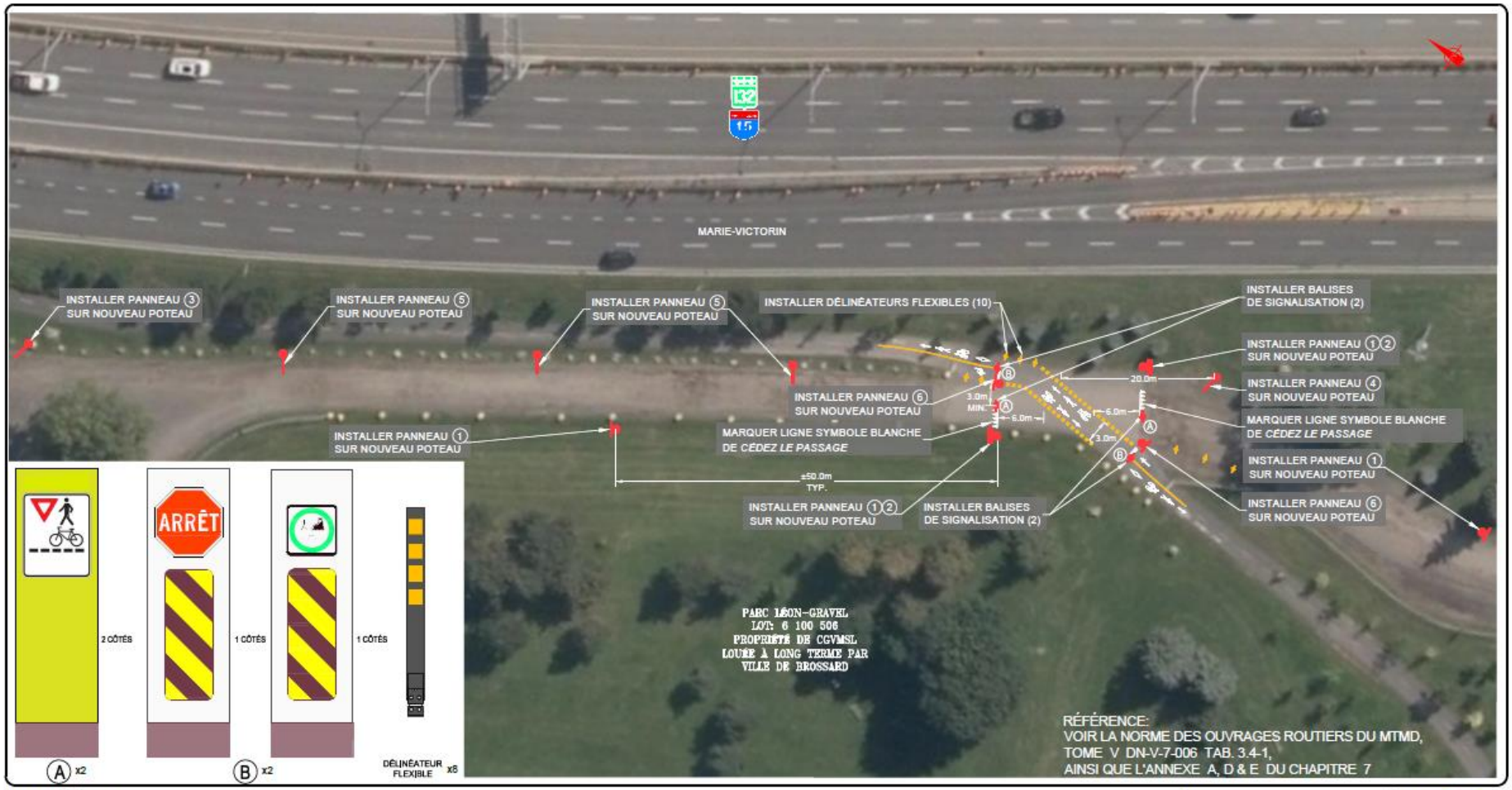

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

FORMAT: 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LÉGENDE
- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Délinéateur flexible
- Balise de signalisation flexible

① x4	② x2	③ x1	④ x1	⑤ x3	⑥ x2	LIGNE DE CÉDEZ LE PASSAGE x2
D-270-07-D 600 x 600	D-240-P-10-D 600 X 300	P-150-2-D 300 x 450	P-150-2-G 300 x 450	P-150-2 300 x 450	P-010-450 450 x 450	675mm, 75mm, 450mm

Préparé par : Pierre Gaudet, techn.
Vérifié par : Rouchdi Benkadi, ing. OIQ: 128480
Finalité : Pour approbation
Sceau

REQUÊTE EN CIRCULATION
INTERSECTION
TRAVERSE CYCLABLE
PARC LÉON-GRAVEL

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête: PSD_2025
Feuille: 01 / 01
Révision: R01 | 21-08-2025
Date: 04-08-2025

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\plan sur demande\psd_2025\léon-gravel traverse\léon-gravel traverse-r00.dwg

Axe Principal : Marie-Victorin	Vitesse affichée : 50 et 70 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Matte	Vitesse relevée :77	DJMA : 5 088	

3.01 Statut projet voie réservée RLT Taschereau

Le RTL fait une courte présentation pour informer le comité du statut de mise en œuvre de la voie réservée prévue sur le boulevard Taschereau, sur une portion dans la voie de gauche en direction de Longueuil, entre l'avenue Mario et l'autoroute 10. On nous informe que les travaux d'aménagement civils et électriques sont prévus pour la semaine du 7 au 12 septembre, avec fermeture partielle seulement. Ensuite, dans les semaines suivantes les travaux de nuit se feront avec fermeture complète à ce niveau sur le boulevard Taschereau et mise en place d'un détour. Par la suite, dès que le branchement des nouveaux équipements par Hydro-Québec sera effectué, la voie réservée sera mise en service. La date exacte de mise en service n'est pas encore connue lors de la présentation faite à ce CMD.

4.01 Suivi de résolution Bienvenue / Baffin – Traverse piétonne

Le suivi sur les visites de terrains et bonifications des aménagements de la traverse ont été présentés et proposés au point 2.01 du présent comité.

6.01 École Saint-Laurent – Circulation durant les travaux d'agrandissement de l'école

Mme Allard nous demande si la Ville a donné des restrictions aux entrepreneurs pour sécuriser les abords de l'école durant les travaux d'agrandissement de l'école Saint-Laurent.

La division circulation n'ayant pas ces informations, nous avons invité Mme Allard à communiquer avec Domaine Public qui délivre les permis d'occupation afin de connaître l'information et les restrictions qui pourraient avoir été imposées lors de l'émission des permis.

Le RTL mentionne que dès janvier 2026, les horaires d'autobus public autour de l'école Saint-Laurent seront ajustés pour réduire leurs circulations durant les périodes de rentrée et de sortie des élèves.

6.02 Bollard avec image d'enfant – Statut réparation

Il a été soulevé que plusieurs bollards sont endommagés et devraient être remplacés et/ou réparés. Les Travaux Publics mentionnent que les commandes sont en cours et que ceux-ci seront réparés dès la réception des pièces. Ils mentionnent aussi que les validations et réparations des aménagements de signalisations et marquage autour des écoles sont présentement traitées en priorité à l'approche de la rentrée des classes.

.

6.03 Croissant Sauvé – Triangle de visibilité

Plusieurs demandes au cours des dernières années ont été reçues pour une problématique de visibilité du côté droit à l'approche du croissant Sauvé avec son intersection de l'avenue San Francisco.

Des analyses ont déjà été effectuées et ont mené à la conclusion que les aménagements sont conformes aux normes du MTMD et l'intersection n'a pas une configuration atypique.

Il a été demandé à Mme Allard de proposer aux citoyens de faire des requêtes à Services Brossard à ce sujet. Le dossier sera de nouveau analysé et présenté au prochain CMD.

6.04 Rimbaud – Suivi demande dos d'âne trousse citoyenne

Monsieur Assaf demande un suivi pour la demande de dos d'âne fait par des résidents de la rue Rimbaud. Ces demandes étant faites hors CMD, il est suggéré à monsieur Assaf de faire une demande de suivi via Services Brossard sur ce dossier.

.

La séance est levée vers 14h37.

Date du prochain comité : 24 septembre 2025

Patrick Langlois
Président du comité de mobilité
Conseiller municipal

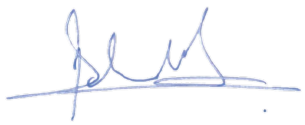

Nathalie Schaillée, M.Sc.
Cheffe de service – Circulation et Mobilité durable
Direction des Services techniques

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

7.1 **PROJET DE RÈGLEMENT REG-362-47 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN FIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE CC-661 DANS LE BUT DE PERMETTRE DE NOUVEAUX USAGES DU GROUPE COMMERCE ET SERVICE – ADOPTION DU SECOND PROJET**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Christian Gaudette à la séance ordinaire du 8 juillet 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette occasion;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement à la séance du 20 août 2025;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

D'adopter, sans changement, le second projet de règlement REG-362-47 modifiant le Règlement de zonage afin fin de modifier la grille des usages et des normes de la zone Cc-661 dans le but de permettre de nouveaux usages du groupe commerce et service.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7721

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Projet de règlement REG-362-47 modifiant le Règlement de zonage afin fin de modifier la grille des usages et des normes de la zone Cc-661 dans le but de permettre de nouveaux usages du groupe commerce et service – Adoption du second projet

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme et environnement Éditeur Caroline Beaudet	

Recommandations :

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Christian Gaudette à la séance ordinaire du 8 juillet 2025 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette occasion;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement à la séance du 20 août 2025;

D'adopter, sans changement, le second projet de règlement REG-362-47 modifiant le Règlement de zonage afin fin de modifier la grille des usages et des normes de la zone Cc-661 dans le but de permettre de nouveaux usages du groupe commerce et service.

Contexte :

La zone visée Cc-661, localisée le long de la rue de Châteauneuf, comprend les terrains du complexe commercial MACH. La zone est délimitée au nord par la rue de Châteauneuf, au sud par l'autoroute 30, à l'est par le centre de distribution IKEA et à l'ouest par la bretelle d'autoroute entre le site et Solar Uniquartier.

Le *Règlement de zonage* (REG-362) en vigueur y permet actuellement des projets commerciaux de type Service et bureaux.

Le règlement de zonage REG-362 en vigueur y permet actuellement des projets commerciaux de type *Service et bureaux*.

Le propriétaire et requérant, soit Groupe MACH, a transmis une demande de changement de zonage afin d'autoriser l'ajout de 14 nouveaux usages, soit 9 usages commerciaux et 5 usages industriels, dans le but de maximiser les options de location d'espaces du complexe commercial. Seuls 8 usages sont recommandés favorablement puisque les autres usages demandés ne sont pas conformes aux affectations du sol prévues au *Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil* et au *Plan d'urbanisme* de la Ville.

Le projet de règlement vise l'ajout des trois classes d'usage suivantes dans cette zone :

- Commerces de détail, C2;
- Restauration, C4;
- Commerces contraignants, C11.

Dont uniquement les usages spécifiques suivants :

- Vente au détail de bicyclettes, d'articles de sport, d'articles de plein air ou d'articles de chasse ou pêche (articles neufs seulement) C2-03-05;
- Vente au détail de bicyclettes, d'articles de sport, d'articles de plein air ou d'articles de chasse ou de pêche (articles usagés seulement) C2-03-06;
- Service de traiteur ou de préparation de mets à apporter (sans consommation sur place) C4-01-03;
- Vente au détail de produits spécifiques pour usage commercial, industriel ou institutionnel C11-01-01;
- Vente au détail, location, entretien ou réparation d'équipement pour usage commercial, industriel ou institutionnel C11-01-02;
- Service d'entreposage ou mini entrepôts C11-04-08;

- Une entreprise générale de construction ou de rénovation de bâtiments C11-11-01;

- Une entreprise spécialisée de construction ou de rénovation de bâtiments (maçonnerie, toiture, cloisons sèches, joints, peinture, électricité, plomberie, chauffage, ventilation, protection incendie, ascenseurs, etc.) C11-11-02;

- Parc extérieur de stationnement pour véhicules de promenade (établissement fournissant des services temporaires de stationnement sur une base horaire, journalière ou mensuelle dans une aire de stationnement extérieure) C11-15-01.

Le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande favorablement le présent projet de règlement qui a pour objectif de modifier la grille des usages et des normes de la zone Cc-661.

Ce projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Un avis de motion a été donné à la séance du 8 juillet 2025 et un premier projet de règlement a été adopté en ce sens par le conseil à la séance du 20 août 2025. L'assemblée publique de consultation s'est tenue à l'hôtel de ville le 8 septembre dernier et le procès-verbal de cette assemblée est joint aux présentes. Aucun commentaire n'a été reçu à la Direction du greffe.

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement recommande d'adopter le second projet de règlement REG-362-47 sans modification.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Social	Participation et engagement	Favoriser la participation citoyenne en organisant davantage de forums et de lieux d'échange.
Économique	Croissance	Miser sur la culture et la qualité du cadre de vie comme facteur d'attrait de nouveaux résidents, de nouvelles entreprises et de visiteurs; Élaborer une vision de développement économique, etc.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Voir le calendrier ci-joint.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Émilie Goffart - Approuvé	2025-09-04
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-09-09
Sandra Avakian - Approuvé	2025-09-10
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-10

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des services juridiques;
- Direction du greffe.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REG-362-47

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE Cc-661 DANS LE BUT DE PERMETTRE DE NOUVEAUX USAGES DU GROUPE « COMMERCE ET SERVICE »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil tenue le 8 JUILLET 2025;

CONSIDÉRANT que le premier projet du présent règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 20 AOÛT 2025;

CONSIDÉRANT que le président d'assemblée a mentionné la nature et l'effet du projet de règlement;

QU'À SA SÉANCE DU [*indiquer ici la date de la séance*], LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'annexe B du *Règlement de zonage* (REG-362) est modifiée en ce qui concerne la grille des usages et des normes de la zone Cc-661 par l'ajout de la note UP066 afin d'autoriser les usages suivants :

- La vente au détail de bicyclettes, d'articles de sport, d'articles de plein air ou d'articles de chasse ou de pêche (articles neufs seulement) C2-03-05;
- La vente au détail de bicyclettes, d'articles de sport, d'articles de plein air ou d'articles de chasse ou de pêche (articles usagés seulement) C2-03-06;
- Le service de traiteur ou de préparation de mets à apporter (sans consommation sur place) C4-01-03;
- La vente au détail de produits spécifiques pour usage commercial, industriel ou institutionnel C11-01-01;
- La vente au détail, la location, l'entretien ou la réparation d'équipement pour usage commercial, industriel ou institutionnel C11-01-02;
- Le service d'entreposage ou de mini entrepôts C11-04-08;
- Une entreprise générale de construction ou de rénovation de bâtiments C11-11-01;
- Une entreprise spécialisée de construction ou de rénovation de bâtiments (maçonnerie, toiture, cloisons sèches, joints, peinture, électricité, plomberie, chauffage, ventilation, protection incendie, ascenseurs, etc.) C11-11-02;
- Un parc extérieur de stationnement pour véhicules de promenade (établissement fournissant des services temporaires de stationnement sur une base horaire, journalière ou mensuelle dans une aire de stationnement extérieur) C11-15-01.

2. L'annexe B de ce règlement est également modifiée en ce qui concerne la grille des usages et des normes de la zone Cc-661 par la suppression de la note UP022.

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

La mairesse, La greffière,

Doreen Assaad Joanne Skelling

brossard

Vivre au présent. Bâtir le futur.

NOTE EXPLICATIVE

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO REG-362-47

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES DE LA ZONE Cc-661 DANS LE BUT DE PERMETTRE DE NOUVEAUX USAGES DU GROUPE « COMMERCE ET SERVICE »

La zone visée Cc-661, localisée sur la rue de Châteauneuf, comprend les terrains du complexe commercial MACH. La zone est délimitée au nord par la rue de Châteauneuf, au sud par l'autoroute 30, à l'est par le centre de distribution IKEA et à l'ouest par la bretelle d'autoroute entre le site et Solar Uniquartier.

Le règlement de zonage REG-362 en vigueur y permet actuellement des usages commerciaux du groupe « Service et bureaux ».

Le projet de règlement vise l'ajout des trois classes d'usage suivantes :

- Commerces de détail, C2;
- Restauration, C4;
- Commerces contraignants, C11.

Dont uniquement les usages spécifiques suivants :

- Vente au détail de bicyclettes, d'articles de sport, d'articles de plein air ou d'articles de chasse ou pêche (articles neufs seulement) C2-03-05;
- Vente au détail de bicyclettes, d'articles de sport, d'articles de plein air ou d'articles de chasse ou de pêche (articles usagés seulement) C2-03-06;
- Service de traiteur ou de préparation de mets à apporter (sans consommation sur place) C4-01-03;
- Vente au détail de produits spécifiques pour usage commercial, industriel ou institutionnel C11-01-01;
- Vente au détail, location, entretien ou réparation d'équipement pour usage commercial, industriel ou institutionnel C11-01-02;
- Service d'entreposage ou mini entrepôts C11-04-08;
- Une entreprise générale de construction ou de rénovation de bâtiments C11-11-01;
- Une entreprise spécialisée de construction ou de rénovation de bâtiments (maçonnerie, toiture, cloisons sèches, joints, peinture, électricité, plomberie, chauffage, ventilation, protection incendie, ascenseurs, etc.) C11-11-02;
- Parc extérieur de stationnement pour véhicules de promenade (établissement fournissant des services temporaires de stationnement sur une base horaire, journalière ou mensuelle dans une aire de stationnement extérieur) C11-15-01.

Ce projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement

2025-06-18

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

8.1 **PERMISSION TECHNIQUE ET MODIFICATION AU BAIL À DES FINS RÉCRÉATIVES ET COMMUNAUTAIRES AVEC HYDRO-QUÉBEC – CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'approuver le projet de permission technique et la convention de modification au bail à des fins récréatives et communautaires aux termes desquels Hydro-Québec autorise la Ville à mettre en place une gestion différenciée de la végétation dans le cadre du projet de corridor de biodiversité à l'intérieur de l'emprise d'Hydro-Québec située entre le boulevard Grande Allée et le sud-ouest de la rue Alarie jusqu'à la rue Baillargeon;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tel que soumis, ledit projet de convention de modification de bail et ladite permission technique pour et au nom de la Ville, ainsi que tout autre document visant à donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7641

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Permission technique et modification au bail à des fins récréatives et communautaires avec Hydro-Québec – Corridor de biodiversité – Autorisation de signature

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme et environnement Éditeur Hélène Dan	

Recommandations :

Et résolu

D'approuver le projet de permission technique et la convention de modification au bail à des fins récréatives et communautaires aux termes desquels Hydro-Québec autorise la Ville à mettre en place une gestion différenciée de la végétation dans le cadre du projet de corridor de biodiversité à l'intérieur de l'emprise d'Hydro-Québec située entre le boulevard Grande Allée et le sud-ouest de la rue Alarie jusqu'à la rue Baillargeon;

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer tel que soumis, ledit projet de convention de modification de bail et ladite permission technique pour et au nom de la Ville, ainsi que tout autre document visant à donner effet à la présente résolution.

Contexte :

Le 31 mai 2023, la Ville de Brossard (ci-après la Ville) a conclu un bail avec Hydro-Québec pour l'utilisation, à des fins récréatives et communautaires, de deux (2) sections d'emprise de transport, soit la section A (entre le boulevard Matte et l'avenue Tisserand) et la section B (entre le boulevard Grande Allée et le sud-ouest de la rue Alarie jusqu'à la rue Baillargeon).

La Ville ayant aménagé des pistes cyclables et des installations récréatives, cette utilisation est régie par un bail qui fixe, notamment, le loyer annuel ainsi que les conditions d'utilisation (entretien, normes de sécurité, etc.) de ces emprises. Ce bail a été renouvelé à la séance du conseil municipal du 16 mai 2023 (résolution 230516-272).

Première modification au bail – travaux relatifs au corridor de biodiversité

En août 2023, la Ville a modifié son bail avec Hydro-Québec afin d'ajouter un sentier piétonnier, du mobilier urbain et prolonger les aménagements du corridor de biodiversité faisant l'objet du bail entre le boulevard Matte et l'avenue Tisserand (section A).

Nouvelle modification au bail et permission technique

Dans le cadre du projet de corridor de biodiversité, la Ville souhaite maintenant inclure la section B (entre le boulevard Grande Allée et le sud-ouest de la rue Alarie jusqu'à la rue Baillargeon) en y intégrant une gestion différenciée de la végétation (tonte différée et zones de biodiversité). Pour ce faire, un plan réalisé par le Service de l'aménagement de la direction des services techniques a été soumis à Hydro-Québec et approuvé par ce dernier. Tous les lots identifiés au bail et à la permission étant situés à l'intérieur des emprises d'Hydro-Québec.

- La convention de modification de bail vise les lots appartenant à Hydro-Québec
- La permission technique vise un lot qui appartient à la Ville

Les plans sont intégrés à la permission technique et au bail en vertu de la convention de modification qui fait l'objet du présent sommaire décisionnel.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Étapes antérieures :

- Mai 2023- Signature du bail pour l'utilisation de deux emprises d'Hydro-Québec à des fins récréatives et communautaires par la Ville –;
- Août 2023- Signature d'une convention de modification du bail avec Hydro-Québec afin d'y inclure les travaux souhaités dans la section A –;
- Mai 2023- Approbation par Hydro-Québec des plans concernant la section B de l'emprise faisant l'objet du bail (entre le boulevard Grande Allée et le sud-ouest de la rue Alarie jusqu'à la rue Baillargeon).

Étapes subséquentes :

- Août 2025- Signature de la convention de modification de bail et de la permission pour la section B –;
- Été et automne 2025- Mise en place des aménagements du corridor de biodiversité.

Aspects financiers :

- La convention de modification de bail n'entraîne pas une augmentation du loyer prévu au bail.
- Le coût annuel du bail est de 5 000 $ plus les taxes applicables.

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Émilie Goffart - Approuvé	2025-07-21
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-07-28
Guy Benedetti - Approuvé	2025-07-28
Guy Benedetti - Approuvé	2025-07-28

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des services techniques;
- Direction des services juridiques.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

8.2 **CONVENTION DE FINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE BROSSARD ET LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL DANS LE CADRE DE LA PHASE 2 DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA PHASE 1 DES SENTIERS DU BIOPARC – AUTORISATION ET DÉLÉGATION SIGNATAIRE**

Considérant que la Ville de Brossard vise à mettre en oeuvre un projet d'aménagement de sentiers pédestres dans le Bioparc du Bois de Brossard;

Considérant que la Communauté métropolitaine de Montréal (la ***CMM***) met à la disposition des organismes admissibles un *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2* (le ***Programme***);

Considérant que la Ville de Brossard doit satisfaire aux exigences du Programme pour bénéficier de cette aide financière;

Considérant que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 11 juin 2024, la résolution n° 240611-307 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière à la *CMM* dans le cadre du *Programme pour la réalisation de la phase 1 du projet d'aménagement des sentiers du Bioparc du Bois de Brossard*;

Considérant que cette demande a été acceptée et qu'une convention de financement doit maintenant être conclue entre la Ville et la *CMM*;

Considérant que la convention prévoit une contribution financière maximale de 1 549 775,82 $, représentant jusqu'à 67 % des coûts admissibles du projet estimé à 2 324 663,73 $;

Considérant que la convention précise les obligations de la Ville, notamment en matière de réalisation du projet, de respect des échéanciers, de maintien de l'accessibilité publique au site pour une période minimale de 40 ans, et de visibilité des partenaires;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la *CMM* et la Ville de Brossard, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'autoriser le directeur de l'Urbanisme et de l'environnement à signer, pour et au nom de la Ville, la convention, ainsi que tout autre document afférent pour donner effet à la présente résolution;

PROJET

De désigner le chef de service Environnement et Développement durable à titre de chargé de projet pour assurer le suivi de la mise en œuvre du projet auprès de la *CMM*.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7666

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Convention de financement entre la Ville de Brossard et la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre de la phase 2 du programme d'aide financière de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain pour le projet d'aménagement de la phase 1 des sentiers du Bioparc – Autorisation et délégation signataire

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme et environnement Éditeur Caroline Beaudet	1 549 775,82 $

Recommandations :

Considérant que la Ville de Brossard vise à mettre en oeuvre un projet d'aménagement de sentiers pédestres dans le Bioparc du Bois de Brossard;

Considérant que la Communauté métropolitaine de Montréal (la ***CMM***) met à la disposition des organismes admissibles un P*rogramme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase 2* (le **Programme**);

Considérant que la Ville de Brossard doit satisfaire aux exigences du Programme pour bénéficier de cette aide financière;

Considérant que le conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 11 juin 2024, la résolution n° 240611-307 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière à la *CMM* dans le cadre du *Programme pour la réalisation de la phase 1 du projet d'aménagement des sentiers du Bioparc du Bois de Brossard*;

Considérant que cette demande a été acceptée et qu'une convention de financement doit maintenant être conclue entre la Ville et la *CMM*;

Considérant que la convention prévoit une contribution financière maximale de 1 549 775,82 $, représentant jusqu'à 67 % des coûts admissibles du projet estimé à 2 324 663,73 $;

Considérant que la convention précise les obligations de la Ville, notamment en matière de réalisation du projet, de respect des échéanciers, de maintien de l'accessibilité publique au site pour une période minimale de 40 ans, et de visibilité des partenaires;

Et résolu

D'approuver le projet de convention à intervenir entre la *CMM* et la Ville de Brossard, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

D'autoriser le directeur de l'Urbanisme et de l'environnement à signer, pour et au nom de la Ville, la convention, ainsi que tout autre document afférent pour donner effet à la présente résolution;

De désigner le chef de service Environnement et Développement durable à titre de chargé de projet pour assurer le suivi de la mise en œuvre du projet auprès de la CMM.

Contexte :

En 2024, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 240611-307 autorisant le dépôt d'une demande d'aide financière à la *CMM* dans le cadre du *Programme*. Cette demande visait à soutenir la réalisation de la phase 1 du projet d'aménagement des sentiers du Bioparc du Bois de Brossard (centre de plein air).

La phase 1 du projet consiste à aménager un premier tronçon de sentier d'un kilomètre de longueur sur deux lots (lots 2 703 886 et 2 702 228) appartenant à la Ville. Le début des travaux est prévu à la fin de l'automne 2025 pour se terminer au plus tard à l'automne 2026.

<u>Le Bois de Brossard</u>

Les terrains constituant le Bois de Brossard ont un statut de boisé protégé au règlement de zonage et sont voués à la conservation et à la mise en valeur écologique. Le projet de Bioparc vise à rendre ce milieu accessible aux citoyens par l'aménagement de sentiers permettant la marche et l'observation de la nature.

Coûts des travaux et financement

- Les coûts reliés à la phase 1 du projet de Bioparc sont estimés à 2 324 663,73 $;
- La convention, entre la Ville et la *CMM*, permet de financer jusqu'à 67 % des coûts du projet, soit un montant maximal de 1 549 775,82 $. Les services professionnels requis pour la réalisation des plans et devis ainsi que les travaux d'aménagement et de construction font partie des dépenses admissibles au programme;
- Une résolution de mai 2022 autorise le règlement d'emprunt ordonnant des travaux d'aménagement pour le centre de plein air phase 1 et une partie de la phase 2, et décrétant une dépense de 5 751 623 $.

Aux termes de la convention, les principales obligations de la Ville sont :

- La Ville est entièrement responsable de la réalisation du projet et doit veiller au respect des délais et du cadre budgétaire prévus;
- La Ville doit assumer tous les coûts et risques, y compris les dépassements budgétaires;
- La Ville doit assurer l'accessibilité publique à l'immeuble où sont réalisés les travaux pendant une période d'au moins 40 ans à compter de la date de la fin des travaux, et ce, gratuitement ou en établissant une tarification unique pour les citoyens du territoire de la *CMM*;
- La Ville doit garantir le maintien de ses droits de propriété ou d'usage sur les terrains concernés;
- La Ville doit compléter le projet au plus tard le 30 septembre 2026.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Environnemental	Mobilité active	Favoriser le développement axé sur les transports en commun et prioriser l'aménagement de réseaux piétonniers et cyclables.
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)
Économique	Croissance	Miser sur la culture et la qualité du cadre de vie comme facteur d'attrait de nouveaux résidents, de nouvelles entreprises et de visiteurs; Élaborer une vision de développement économique, etc.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Étapes antérieures :

- Résolution autorisant le règlement d'emprunt – mai 2022;
- Résolution autorisant le dépôt de la demande d'aide financière – avril 2024;
- Révision de la convention par les Directions des services juridiques, des services techniques et de l'urbanisme et de l'environnement – mai 2025.

Étapes subséquentes :

- Signature de la convention – été 2025;
- Début des travaux d'aménagement des sentiers – automne 2025-hiver 2026.

Aspects financiers :

- PTI GEN23-042 visant l'aménagement du Bioparc;
- Règlement d'emprunt ordonnant des travaux d'aménagement pour le centre de plein air phase 1 et une partie de la phase 2 (Bioparc).

Poste(s) budgétaire(s) :

21-04520-575

Statut	Date
Pierre-Yves Morin - Approuvé	2025-08-07

Lucie Tousignant - Approuvé	2025-08-08
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-08-11
Sandra Avakian - Approuvé	2025-08-15
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-24

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des services juridiques;
- Direction des services techniques.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

8.3 **DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE SP-22-1671 - LOT 2 – AJOUT DE TRAVAUX RELATIVEMENT À L'INTÉGRATION DES RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS DANS LE PARC POLY-ARÉNA - AUTORISATION**

Considérant le contrat-cadre SP-22-1671, relatif à des services professionnels en ingénierie, lot 2, accordé à FNX Innov., à la séance du conseil du 19 avril 2022 par la résolution 220419-167;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'autoriser une dépense au contrat-cadre SP-22-1671, relatif à des services professionnels d'ingénierie, lot 2, selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et du devis dudit contrat-cadre, pour un montant de 62 297,74 $, taxes incluses pour un ajout de travaux relativement à l'intégration des réseaux techniques urbains dans le parc Poly-Aréna.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7689

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2025-09-16

Titre :

Dépense au contrat-cadre SP-22-1671 - Lot 2 – Ajout de travaux relativement à l'intégration des réseaux techniques urbains dans le parc Poly-aréna - Autorisation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Services techniques Éditeur Benoit Fillion	62 297,74 $

Recommandations :

Considérant le contrat-cadre SP-22-1671, relatif à des services professionnels en ingénierie, lot 2, accordé à FNX Innov., à la séance du conseil du 19 avril 2022 par la résolution 220419-167;

Et résolu

D'autoriser une dépense au contrat-cadre SP-22-1671, relatif à des services professionnels d'ingénierie, lot 2, selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission et du devis dudit contrat-cadre, pour un montant de 62 297,74 $, taxes incluses pour un ajout de travaux relativement à l'intégration des réseaux techniques urbains dans le parc Poly-Aréna.

Contexte :

L'ensemble des services demandés proviendra du contrat-cadre SP-22-1671, lot 2, qui a pour but de fournir des services professionnels en ingénierie sur demande, pour divers projets d'infrastructures municipales, le tout, selon les termes du contrat octroyé à la firme FNX Innov., lors de la séance du conseil du 19 avril 2022.

L'ajout au mandat pour lequel une autorisation de dépenses est demandée est pour le projet du réaménagement du parc Poly-Arena. Dans le cadre de ce mandat, il est prévu réaliser l'intégration des Réseau Techniques Urbains (RTU) et d'Hydro-Québec (HQ) ainsi que la définition de l'ensemble des besoins électrique pour le projet. De plus, le mandat inclut la préparation de plans devis et la surveillance des travaux d'intégration des réseaux techniques urbains.

Lors de l'approbation initiale du mandat, certains éléments étaient inconnus ce qui a nécessité de modifier la portée du projet et justifier les heures supplémentaires requises afin de finaliser le projet.

Initialement, il était prévu de réaliser les travaux en une seule phase. Cependant, afin de ne pas retarder les travaux de la phase 1b, il a été décidé de réaliser les travaux en 2 phases, soit deux appels d'offres nécessitant la production de deux séries de documents d'appels d'offres et de fournir le support et la surveillance durant les travaux pour deux chantiers distincts.

De plus, afin de sauver des sommes importantes, il a été proposé d'alimenter l'école Antoine-Brossard via le réseau électrique existant sur la rue Nassau plutôt qu'avec le réseau électrique présent dans le parc. Cette intervention n'était pas prévue initialement dans le plan de travail et requiert une conception supplémentaire de la part du consultant.

L'offre de services détaillée pour cet ajout est fournie sous la rubrique des documents complémentaires.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Suivant l'approbation de l'avenant, le consultant pour finaliser la conception pour l'enfouissement de la deuxième phase de travaux ainsi que le raccordement à l'école via la rue Nassau.

Aspects financiers :

L'enveloppe totale du contrat-cadre SP-22-1671 - lot 2 est de 1 165 593,56 $, taxes incluses. À ce jour, un montant de 781 891,77 $, taxes incluses, a été engagé, soit un avancement de 67,08 %. Le solde disponible est donc de 383 701,79 $, taxes incluses.

La valeur initiale du mandat était de 144 509,86 $, taxes incluses et cet ajout d'une valeur de 62 297,74 $, taxes incluses, représente une augmentation de 43,11 %.

Montant de la dépense :

Dépenses	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Ajout au mandat d'intégration des RTU, HQ et des besoins électriques, incluant plans, devis et surveillance	54 183,73 $	56 886,14 $	62 297,74 $

Le coût total de la dépense est de 62 297,74 $, taxes incluses.

Cette dépense d'un montant de 56 866,14 $, taxes nettes, a été prévue au projet 61630 (GEN19-016) Parc Poly-Aréna phases 2 et 3. Le financement en provenance de l'excédent fonctionnement affecté gestion dette et projet d'investissement est disponible.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-61630

Statut	**Date**
Julie Chevalier - Approuvé	2025-08-14
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-08-20
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-08-21
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-27
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-28

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des finances

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

8.4 **FINANCEMENT POUR ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES (2025) - AUTORISATION**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 200 000,00 $, taxes nettes, remboursable en trois (3) versements annuels égaux et consécutifs, afin de financer l'achat d'équipements informatiques pour l'année 2025

Advenant que la dépense soit inférieure au montant prévu, la trésorière est autorisée à retourner le financement non utilisé, à la source de financement d'origine.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7624

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2025-09-16

Titre :

Financement pour achat d'équipements informatiques (2025) - Autorisation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Technologie de l'information Éditeur Hugo Hallé	

Recommandations :

Et résolu

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 200 000,00 $, taxes nettes, remboursable en trois (3) versements annuels égaux et consécutifs, afin de financer l'achat d'équipements informatiques pour l'année 2025

Advenant que la dépense soit inférieure au montant prévu, la trésorière est autorisée à retourner le financement non utilisé, à la source de financement d'origine.

Contexte :

Suite à la mise en place de la directive sur les règles d'application du travail en mode hybride qui prévoit de fournir des équipements pour l'ensemble des employés qui sont autorisés à faire du télétravail, la direction des TI a mis place un plan de déploiement.

Ce plan de déploiement devait originalement s'étendre sur deux PTI couvrant les années 2025 et 2026. Cependant, le comité de direction a pris la décision de devancer ce projet afin de le compléter en 2025. En conséquence, le budget initialement prévu pour 2025 est désormais insuffisant.

Cette demande consiste à permettre l'utilisation d'un montant de 200 000,00 $ en provenance du fonds de roulement pour l'acquisition des équipements informatiques pour compléter ce projet en 2025.

À noter que le montant de $200 000 qui a été prévu au PTI 2026 sera retiré.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Montant de la dépense :

Dépense	**Avant taxes**	**Taxes nettes**	**Taxes incluses**
Équipements informatiques	190 498,87 $	200 000,00 $	219 026,07 $

Le coût total pour l'achat des équipements est estimé à 219 026,07 $, taxes incluses.

La dépense représentant un montant de 200 000,00 $, taxes nettes, a été initialement prévue en 2026, au projet 50740 (TI25-055) Télétravail fournitures et équipements informatiques.

Le devancement du financement en 2025 sera fait par un emprunt au fonds de roulement, remboursable en trois (3) versements annuels et égaux et doit être approuvé par le conseil.

Poste(s) budgétaire(s) : 21-50740 22-50740 60-911-10-000

Statut	**Date**
Hugo Hallé - Approuvé	2025-07-15
Joanne Skelling - Approuvé	2025-07-22
Morgane Jarlot - Approuvé	2025-07-24
Guy Benedetti - Approuvé	2025-07-24
Direction(s) consultée(s) : • Finances	

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

8.5 **FINANCEMENT POUR ÉTUDES PRÉPARATOIRES DE DIVERS PROJETS - AUTORISATION**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'autoriser le financement d'études préparatoires en lien avec les projets GEN20-004 – Réfection de la rue Auguste entre Alma et limite Ville, GEN23-033 – Réaménagement Auteuil, entre Taschereau et Lapinière, GEN24-124 – Rue Philippine – Ajout d'un passage, escalier et poubelle;

D'autoriser à cette fin, l'appropriation d'un montant de 188 900,00 $, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté – Analyse avant-projet;

Que la trésorière est autorisée à retourner le financement non utilisé, à la source de financement d'origine, advenant que la dépense soit inférieure au montant prévu.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL

7637

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Financement pour études préparatoires de divers projets - Autorisation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Services techniques Éditeur Noémie Lauzon	

Recommandations :

Et résolu

D'autoriser le financement d'études préparatoires en lien avec les projets GEN20-004 – Réfection de la rue Auguste entre Alma et limite Ville, GEN23-033 – Réaménagement Auteuil, entre Taschereau et Lapinière, GEN24-124 – Rue Philippine – Ajout d'un passage, escalier et poubelle;

D'autoriser à cette fin, l'appropriation d'un montant de 188 900,00 $, provenant de l'excédent de fonctionnement affecté – Analyse avant-projet;

Que la trésorière est autorisée à retourner le financement non utilisé, à la source de financement d'origine, advenant que la dépense soit inférieure au montant prévu.

Contexte :

Les projets suivants : GEN20-004 - Réfection de la rue Auguste entre Alma et les limites de la Ville, GEN23-033 - Réaménagement de l'avenue Auteuil entre le boulevard Taschereau et le boulevard Lapinière et GEN24-124 – Rue Philippine – Ajout d'un passage, escalier et poubelle ont été prévus au PTI 2025-2026-2027. Cependant, aucun budget a été prévu en 2025.
La Direction des services techniques recommande de faire l'ajout de budget en 2025 pour réaliser les études préparatoires. Ceci permettra de poursuivre avec la conception des plans et devis en 2026.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Dépenses estimées	**Avant taxes**	**Taxes nettes**	**Taxes incluses**
GEN20-004 – Réfection de la rue Auguste entre Alma et limite Ville	62 674,13 $	65 800,00 $	72 059,58 $
GEN23-033 – Réaménagement Auteuil, entre Taschereau et Lapinière	50 577,45 $	53 100,00 $	58 151,42 $
GEN24-124 - Rue Philippine – Ajout d'un passage, escalier et poubelle	66 674,60 $	70 000,00 $	76 659,13 $
TOTAL	**179 926,18 $**	**188 900,00 $**	**206 870,13 $**

Le montant pour les études préparatoires pour les trois projets est estimé à 206 870,13 $, taxes incluses.

Cette dépense d'une somme de 188 900,00 $, taxes nettes, n'a pas été prévue au PTI 2025-2026-2027 et doit être autorisée par le conseil.

Le financement provenant de l'excédent de fonctionnement affecté – Analyse avant-projet est requis et doit être autorisé par le conseil.

Poste(s) budgétaire(s) :
21-60971
21-62540
21-62560
22-60971
22-62540
22-62560
60-992-28-000

Statut	**Date**
Julie Chevalier - Approuvé	2025-07-18
Joanne Skelling - Approuvé	2025-07-24
Morgane Jarlot - Approuvé	2025-07-30
Sandra Avakian - Approuvé	2025-08-15
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-01
Direction(s) consultée(s) :	

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

8.6 **ÉTUDE DE POTENTIEL DE CONNECTIVITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROSSARD – DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ – AUTORISATION**

Considérant que la biodiversité a été identifiée comme l'un des enjeux prioritaires de la Ville de Brossard en matière d'environnement dans les différents documents stratégiques de Brossard, dont découlent plusieurs orientations et objectifs structurants;

Considérant que la Ville de Brossard a un rôle important à jouer pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des espaces naturels et de la biodiversité sur son territoire;

Considérant que la Société pour la nature et les parcs, organisme voué à la protection des milieux naturels, et la Fondation de la faune du Québec, organisme dont la mission est la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ont mis sur pied un Fonds des municipalités pour la biodiversité (FMB) qui est à la disposition des municipalités afin de développer des projets de conservation et de restauration de la biodiversité;

Considérant que la Ville de Brossard a contribué à ce fonds et que les sommes doivent être utilisées pour la réalisation de projets avant le 31 mars 2027.

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

De déposer une demande d'aide financière au FMB pour la biodiversité et d'utiliser une somme de 13 000 $ pour la réalisation d'une étude de potentiel de connectivité écologique sur l'ensemble du territoire.

D'autoriser le directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière ainsi que tous autres documents afférents en lien avec la réalisation de l'étude de potentiel de connectivité écologique.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7667

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Étude de potentiel de connectivité écologique sur le territoire de la Ville de Brossard – Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds des municipalités pour la biodiversité – Autorisation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme et environnement Éditeur Caroline Beaudet	13 000,00 $

Recommandations :

Considérant que la biodiversité a été identifiée comme l'un des enjeux prioritaires de la Ville de Brossard en matière d'environnement dans les différents documents stratégiques de Brossard, dont découlent plusieurs orientations et objectifs structurants;

Considérant que la Ville de Brossard a un rôle important à jouer pour la conservation, la restauration et la mise en valeur des espaces naturels et de la biodiversité sur son territoire;

Considérant que la Société pour la nature et les parcs, organisme voué à la protection des milieux naturels, et la Fondation de la faune du Québec, organisme dont la mission est la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ont mis sur pied un Fonds des municipalités pour la biodiversité (FMB) qui est à la disposition des municipalités afin de développer des projets de conservation et de restauration de la biodiversité;

Considérant que la Ville de Brossard a contribué à ce fonds et que les sommes doivent être utilisées pour la réalisation de projets avant le 31 mars 2027.

Et résolu

De déposer une demande d'aide financière au FMB pour la biodiversité et d'utiliser une somme de 13 000 $ pour la réalisation d'une étude de potentiel de connectivité écologique sur l'ensemble du territoire.

D'autoriser le directeur de l'Urbanisme et de l'Environnement à signer, pour et au nom de la Ville, la demande d'aide financière ainsi que tous autres documents afférents en lien avec la réalisation de l'étude de potentiel de connectivité écologique.

Contexte :

Consciente des répercussions occasionnées par la perte de la biodiversité sur l'environnement et l'être humain, la Ville déploie des mesures pour préserver et favoriser la présence d'une variété d'espèces sur son territoire. En effet, mentionnons notamment l'obtention de la certification *Ville amie des monarques*, l'engagement de Brossard à l'égard des actions proposées dans le cadre de la COP15, la création de deux corridors de biodiversité, l'implantation de plusieurs zones de biodiversité et les projets de restauration écologique dans le Bois de Brossard.

Étude de potentiel de connectivité écologique sur le territoire

Afin de favoriser la connectivité écologique et d'intensifier les mesures en matière de mise en valeur de la biodiversité, il est proposé de réaliser une étude dont les principaux objectifs sont les suivants :

- Actualiser les connaissances de la Ville et définir une vision systémique de la protection de la biodiversité sur le territoire;
- Définir et développer une approche d'aménagement du territoire en cohérence avec le concept de connectivité écologique;
- Intégrer les résultats de l'étude afin d'améliorer la connectivité écologique dans le cadre des projets municipaux tels que les réfections de rues et l'aménagement des parcs;
- Conscientiser l'ensemble des intervenants de la Ville au concept de connectivité écologique;
- Réduire l'empreinte anthropique des projets et consolider la protection des milieux naturels du territoire;
- Répondre aux objectifs associés au projet de ceinture verte et bleue de Brossard.

Il est souhaité de réaliser cette étude en collaboration avec l'organisme Éco-pivot, une entreprise d'économie sociale travaillant à l'échelle locale œuvrant à créer des corridors de connectivité, et recommander les meilleures pratiques de soutien à la biodiversité. Également, le Fonds mondial pour la nature (WWF-Canada) agit à titre de partenaire dans la réalisation du projet, notamment en contribuant par leur expertise en biodiversité et restauration écologique.

Programme d'aide financière couvrant 100 % des coûts

Le coût de l'étude est évalué à 13 000 $. Pour financer celle-ci, le programme d'aide financière FMB serait sollicité permettant de couvrir 100 % des frais.

Fonds des municipalités pour la biodiversité (FMB)

En 2020, la Ville a signé une entente avec la Fondation de la faune du Québec afin de déposer annuellement un montant dans le FMB. Une somme d'environ 170 000 $ est actuellement disponible dans ce fonds. Conformément à l'entente, le montant doit être utilisé à des fins de conservation, de protection et de mise en valeur de la faune et de ses habitats avant le 31 mars 2027, sans quoi la Ville perdra la somme versée par le gouvernement.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Environnemental	Protection de l'environnement	Veiller à protéger les composantes naturelles de notre environnement (eau, air, sol). Par exemple: Acquérir des espaces naturels à protéger; Adopter un ensemble de mesures de gestion des eaux de pluie; Réglementer la marche au ralenti des véhicules, etc.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Étapes antérieures :

- Autorisation du projet au budget 2025 pour la réalisation d'une étude de potentiel de connectivité écologique : août 2024;
- Discussion avec l'organisme Éco-pivot et le Fonds mondial pour la nature (WWF Canada) afin de connaître la faisabilité entourant ce projet pour le territoire de Brossard : février – juin 2025;
- Rédaction de la demande d'aide financière au FMB : juillet 2025.

Étapes subséquentes :

- Résolution du conseil autorisant le dépôt de la demande d'aide financière : septembre 2025;
- Octroi du mandat à l'organisme Éco-pivot : septembre 2025;
- Réalisation de l'étude et présentation du rapport : septembre à décembre 2025;
- Élaboration d'un plan d'intervention en connectivité écologique : 2026.

Aspects financiers :

Les frais reliés à l'étude sont estimés à 13 000 $.

Cette somme proviendra du poste 02-471-00-411 – services professionnels en environnement.

Le financement sera entièrement couvert par le programme d'aide financière sollicité, soit le FMB, qui sera versé au poste 01-234-47-694 – Biens et services - Autres contributions financières.

Poste(s) budgétaire(s) :

01-234-47-694

02-471-00-411

Statut	**Date**
Pierre-Yves Morin - Approuvé	2025-08-06
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-08-06
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-08-13
Sandra Avakian - Approuvé	2025-08-15

Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-24

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des services techniques.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

8.7 **RENONCIATION À L'AVIS D'INTENTION D'ALIÉNATION D'UN LOT ASSUJETTI À UN DROIT DE PRÉEMPTION – LOT 5 422 643 VACANT ADJACENT AU PARC LUNAN – AUTORISATION**

Considérant que la Ville a assujetti l'*Immeuble* à son droit de préemption conformément aux articles 572.0.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant que la Ville a reçu un avis d'intention d'aliéner l'*Immeuble* de la part du *Propriétaire*;

Considérant que le coût d'acquisition de l'*Immeuble* est trop élevé en comparaison de l'évaluation de la juste valeur marchande (JVM) datée du mois d'août 2025;

Considérant que seuls les usages autorisés sur ce lot sont de l'affectation du groupe public;

Considérant que la Ville peut inscrire à nouveau et en tout temps un droit de préemption, sous réserve de l'adoption d'une nouvelle résolution incluant la notification au propriétaire, conformément aux articles 572.0.1 à 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

De ne pas se prévaloir de son droit de préemption afin d'acquérir le terrain vacant de la rue de Lunan, d'une superficie de 1 858,1 mètres carrés, portant le numéro de lot 5 422 643 pour un montant de 1 875 000 $, conformément à l'offre d'achat acceptée par le *Propriétaire*;

De faire radier le droit de préemption de la Ville advenant que la transaction se conclue en faveur de l'acheteur identifié dans l'avis (9257-9424 Québec inc.), et ce, conformément au dernier alinéa de l'article 572.0.5 de la *Loi sur les cités et villes.*

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7716

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2025-09-16

Titre :

Renonciation à l'avis d'intention d'aliénation d'un lot assujetti à un droit de préemption – Lot 5 422 643 vacant adjacent au parc Lunan – Autorisation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme et environnement Éditeur Caroline Beaudet	

Recommandations :

Considérant que la Ville a assujetti l'*Immeuble* à son droit de préemption conformément aux articles 572.0.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant que la Ville a reçu un avis d'intention d'aliéner l'*Immeuble* de la part du *Propriétaire*;

Considérant que le coût d'acquisition de l'*Immeuble* est trop élevé en comparaison de l'évaluation de la juste valeur marchande (JVM) datée du mois d'août 2025;

Considérant que seuls les usages autorisés sur ce lot sont de l'affectation du groupe public;

Considérant que la Ville peut inscrire à nouveau et en tout temps un droit de préemption, sous réserve de l'adoption d'une nouvelle résolution incluant la notification au propriétaire, conformément aux articles 572.0.1 à 572.0.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

Et résolu

De ne pas se prévaloir de son droit de préemption afin d'acquérir le terrain vacant de la rue de Lunan, d'une superficie de 1 858,1 mètres carrés, portant le numéro de lot 5 422 643 pour un montant de 1 875 000 $, conformément à l'offre d'achat acceptée par le Propriétaire;

De faire radier le droit de préemption de la Ville advenant que la transaction se conclue en faveur de l'acheteur identifié dans l'avis (9257-9424 Québec inc.), et ce, conformément au dernier alinéa de l'article 572.0.5 de la Loi sur les cités et villes.

Contexte :

LE SITE

Le lot vacant d'une superficie de 1 858,1 mètres carrés est situé sur la rue de Lunan (secteur L), dans le prolongement de la rue de Londres, localisé entre les terrains de l'école primaire la Rose-des-Vents et du parc Lunan. À l'arrière de ce site se trouvent l'emprise de la voie ferrée et, un peu plus loin derrière, le site du dépôt à neige municipal. Le terrain est situé au centre d'une zone à vocation publique.

Le terrain est vacant, engazonné et présente quelques arbres vers le terrain de l'école. Sa configuration est irrégulière en forme de trapèze. Le terrain est actuellement la propriété d'un OSBL, Gestion les capteurs de rêves.

Le terrain vacant est l'un des derniers terrains vacants de ce secteur dans le projet Faubourg Londonien.

HISTORIQUE

- **20 mai 2025** : Le conseil municipal, par sa résolution 200520-213, a assujetti l'*Immeuble* au droit de préemption, à des fins de réserve foncière.

- **24 juillet 2025** : Le *Propriétaire* a, en vertu de l'article 572.0.4 LCV, transmis à la Ville un avis d'intention d'aliéner l'Immeuble indiquant le prix et les conditions de l'aliénation projetée ainsi que le nom de la personne qui envisage d'acquérir l'*Immeuble*.

- **À partir du 24 juillet 2025** : La Ville dispose d'un délai de 60 jours suivant la réception de cet avis pour exercer ou non son droit de préemption (acheter) – soit jusqu'au 22 septembre 2025. Elle peut ainsi notifier son intention d'acquérir l'*Immeuble* aux mêmes conditions et au même prix que ceux indiqués dans l'avis (art. 572.0.5 LCV).

Si la Ville renonce à exercer ce droit et que la vente projetée est réalisée, elle devra procéder à la radiation de l'avis d'assujettissement au registre foncier.

- Dans le cas où la Ville exercerait son droit de préemption, elle devra acquitter le prix de vente dans un délai de 60 jours suivant la notification de son intention d'acquérir. Elle devra également indemniser le promettant-acheteur pour les dépenses raisonnables qu'il a engagées dans le cadre de la négociation du prix et des conditions de l'aliénation projetée.

CONDITIONS D'ALIÉNATION PROPOSÉES

- **Prix de vente** : 1 875 000 $.
- **Acheteur** : 9257-9424 Québec inc. et/ou une société à être constituée.
- **Conditions suspensives** :
  - Vérification des titres dans un délai de 30 jours;
  - Vérification diligente complète dans un délai de 90 jours;
  - Approbation préliminaire de la Ville de Brossard quant au projet envisagé et à l'usage prévu du terrain (inconnu à ce jour).
- **Signature de l'acte de vente** : Au plus tard 30 jours après la fin de la période de vérification diligente.

VALEUR DU TERRAIN

En août 2025, un mandat a été octroyé à une firme d'évaluateurs agréés afin d'évaluer la juste valeur marchande du terrain et d'orienter la Ville dans sa décision de se prévaloir ou pas de son droit de préemption.

	Évaluation foncière	**Évaluation marchande Août 2025**	**Offre d'achat acceptée**
Prix	1 114 900 $	1 140 000 $	1 875 000 $
Prix p.c.	55,74 $	57 $	93,78 $

Ainsi, le prix offert de 1 875 000 $, qui représente 68 % de la valeur du terrain, semble injustifiable pour la Ville au regard des caractéristiques du terrain, du contexte du marché et de la réglementation de zonage en vigueur.

De plus, le 20 novembre 2017, Trigone a vendu le terrain à Gestion Les Chasseurs de rêves inc. pour une somme de 700 000 $.

USAGES AUTORISÉS SUR LE SITE

Le terrain est situé dans une zone de l'affectation du groupe Public : zone PI-607.

Les usages autorisés à la grille sont de vocation publique :

- Éducation (école primaire et secondaire);
- École de formation;
- Centre de la petite enfance (CPE);
- Centre de conditionnement physique;
- Centre sportif;
- Local pour association fraternelle, communautaire ou politique;
- Service de bien-être, d'entraide ou de charité;
- Administration publique municipale ou régionale;
- Bibliothèque ou archives;
- Parcs et utilités publiques;

Hauteurs : Seuls les bâtiments de 1 ou 2 étages y sont permis.

Comme le pouvoir de modifier ou non le règlement de zonage revient à la Ville, le site est, jusqu'à modification réglementaire, protégé d'autres usages que ceux qui y sont autorisés.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- **20 mai 2025** : Adoption de la résolution se prévalant de son droit de préemption pour réserve foncière;
- **24 juillet 2025** : Réception par la Ville de l'avis d'intention d'aliéner, accompagné de l'offre d'achat acceptée — déclenchement du délai légal de 60 jours pour exercer le droit de préemption;
- **16 septembre 2025** : Adoption d'une résolution afin de renoncer à son droit de préemption;
- **À venir et si requis** : Radiation de l'avis si la transaction se conclut en faveur de l'acheteur identifié dans l'avis (9257-9424 Québec inc.).

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Émilie Goffart - Approuvé	2025-09-02
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-09-02
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-02
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-02

Direction(s) consultée(s) :

- Direction générale;
- Direction des services juridiques.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

8.8 CONTRAT DE FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE (UMQ) - SELTO DISTRIBUTION INC. - CONTRAT CS-20252026 - OCTROI DE CONTRAT

Considérant qu'en vertu de sa résolution numéro 230418-209, la Ville de Brossard a adhéré au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui a effectué un appel d'offres concernant la fourniture de sel de déglaçage;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

De prendre acte du contrat relatif à la fourniture de sel de déglaçage, octroyé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à Selto distribution inc., pour la saison hivernale 2025-2026, dans le cadre du regroupement d'achats relatif à la fourniture de sel de déglaçage;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 1 114 797,60 $, taxes incluses, représentant la part de la Ville de Brossard pour l'achat de dix mille tonnes métriques (10 000 t.m.) de sel pour la saison hivernale 2025-2026.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7659

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2025-09-16

Titre :

Contrat de fourniture de sel de déglaçage (UMQ) - Selto distribution inc. - Contrat CS-20252026 - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Travaux publics Éditeur Josée Normandeau	1 114 797,60 $

Recommandations :

Considérant qu'en vertu de sa résolution numéro 230418-209, la Ville de Brossard a adhéré au regroupement d'achats de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui a effectué un appel d'offres concernant la fourniture de sel de déglaçage;

Et résolu

De prendre acte du contrat relatif à la fourniture de sel de déglaçage, octroyé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à Selto distribution inc., pour la saison hivernale 2025-2026, dans le cadre du regroupement d'achats relatif à la fourniture de sel de déglaçage;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 1 114 797,60 $, taxes incluses, représentant la part de la Ville de Brossard pour l'achat de dix mille tonnes métriques (10 000 t.m.) de sel pour la saison hivernale 2025-2026.

Contexte :

Selon la politique de déneigement, lorsqu'il y a une accumulation de moins de cinq centimètres (5 cm) de neige sur les rues et de moins de trois centimètres (3 cm) de neige sur les trottoirs, et lors d'épisodes de pluie verglaçante ou de grésil, la Ville assure l'entretien de ses rues, trottoirs et passages piétonniers par l'épandage de fondants et d'abrasifs, si nécessaire. Chaque hiver, la Direction des travaux publics doit procéder à l'épandage de sel de déglaçage sur le territoire de la Ville pour la sécurité des citoyens. Historiquement, environ vingt (20) épandages ont lieu entre le 1er novembre et le 31 décembre, et environ cinquante-cinq (55) épandages entre le 1er janvier et le 15 avril. Au cours des dernières saisons, la Ville a acheté les quantités de sel de déglaçage suivantes :

- Saison 2024-2025 7 023 t.m.
- Saison 2023-2024 6 666 t.m.
- Saison 2022-2023 7 567 t.m.
- Saison 2021-2022 8 673 t.m.
- Saison 2020-2021 6 063 t.m.

Le Conseil, en vertu de sa résolution 230418-209, a adhéré au regroupement d'achats géré par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui a effectué un appel d'offres et adjugé le contrat numéro CS-20252026, pour la saison 2025-2026, pour le territoire de la Ville de Brossard, à Selto Distribution inc., au prix unitaire de 96,96 $ / t.m., avant taxes, pour une quantité de dix mille tonnes métriques (10 000 t.m.) livraison incluse.

Le prix de 96,96 $, avant taxes, représente une augmentation de 0,75 % sur le prix de la saison 2024-2025, qui était de 96,24 $, avant taxes. La quantité de sel requise pour la saison 2025-2026 demeure à dix mille tonnes métriques (10 000 t.m.) Ce besoin est directement relié au niveau de service demandé sur les rues et les trottoirs de la Ville.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

S/O

Aspects financiers :

Montant de la dépense par année :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Fourniture de sel de déglaçage	16 septembre au 31 décembre 2025	242 400,00 $	254 489,70 $	278 699,40 $
Fourniture de sel de déglaçage	1er janvier au 30 avril 2026	727 200,00 $	763 469,10 $	836 098,20 $
		969 600,00 $	**1 017 958,80 $**	**1 114 797,60 $**

Le coût total du contrat CS-20252026 est de 1 114 797,60 $, taxes incluses, pour l'achat de dix mille tonnes métriques (10 000 t.m.) de sel pour la saison hivernale 2024-2025.

La dépense prévue pour la fourniture de sel de déglaçage pour la période du 16 septembre au 31 décembre 2025 représente une somme de 254 489,70 $, taxes nettes, et ce montant est disponible au poste 02-331-10-626 (Enlèvement de la neige – abrasifs et abats poussières) du budget de fonctionnement.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-331-10-626

Statut	Date
Sébastien Lévesque - Approuvé	2025-08-26
Joanne Skelling - Approuvé	2025-08-29
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-08-29
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-01

Direction(s) consultée(s) :

S/O

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

8.9 **SERVICES PROFESSIONNELS POUR INVENTAIRE DES ARBRES - CONTRAT SP-24-1921 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SP-24-1921 relatif aux services professionnels pour inventaire des arbres, pour une durée de trois (3) ans à compter du 14 juillet 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe Desfor, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant total de 282 165,90 $, taxes incluses.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7585

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2025-09-16

Titre :

Services professionnels pour inventaire des arbres - Contrat SP-24-1921 - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Travaux publics Éditeur Stéphanie Dubuc	282 165,90 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-24-1921 relatif aux services professionnels pour inventaire des arbres, pour une durée de trois (3) ans à compter du 14 juillet 2025, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe Desfor, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant total de 282 165,90 $, taxes incluses.

Contexte :

La Ville de Brossard sollicite des offres de services professionnels pour la mise à jour de l'inventaire des arbres publics, incluant une évaluation de leur état de santé et des prescriptions d'intervention. L'inventaire couvrira les arbres situés dans les rues, les espaces verts ainsi que sur les terrains des bâtiments municipaux. Les boisés sont exclus de cet inventaire, qui sera réalisé à taux unitaire.

L'objectif principal de ce mandat est de mettre à jour l'inventaire forestier afin d'appuyer la gestion et la planification des opérations municipales de la Ville de Brossard. La portée de ce mandat comprend;

- L'identification de l'arbre
- Sa localisation géoréférencée
- L'identification des problèmes relevés
- Les travaux à effectuer le cas échéant
- La prise de photo

Pour ce faire, le territoire a été divisé en trois secteurs (3) distincts pour la prise de l'inventaire.

Secteur 1 :
Le livrable du secteur 1 qui correspond aux limites territoriales et géographiques de la Ville, comprises entre le fleuve Saint-Laurent et le boulevard Taschereau, est prévu être terminé le 30 juin 2026.

Secteur 2 :
Le livrable du secteur 2 qui correspond aux limites territoriales et géographiques de la Ville, comprises entre le boulevard Taschereau et l'autoroute 30 au sud de l'autoroute 10, est prévu être terminé le 30 juin 2027.

Secteur 3 :
Le livrable du secteur 3 qui correspond aux limites territoriales et géographiques de la Ville, comprises entre le boulevard Taschereau et l'autoroute 30 au nord de la l'autoroute 10, est prévu être terminé le 30 juin 2028.

Ces informations nous permettront d'avoir un portrait complet des actions à poser pour l'entretien de notre canopée. Puisque nos travaux arboricoles sont documentés, ce type d'inventaire sera moins exigeant dans les prochaines années. Nous verrons à établir dans le futur le mode de mise à jour de ce dernier.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public à cet effet, dans le cadre duquel trois (3) soumissionnaires ont présenté une offre conforme.

Conformément aux critères d'évaluation prévus au devis, un seuil minimal de 70 points à la grille de qualité était requis pour être admissible à l'analyse du prix.

Un des trois (3) soumissionnaires n'a pas atteint ce seuil minimal de qualité et a donc été éliminé du processus d'évaluation.

Parmi les deux (2) soumissionnaires qualifiés, Le Groupe Desfor s'est distingué en étant à la fois :
• le plus bas soumissionnaire conforme au niveau du prix; et

- le soumissionnaire ayant obtenu la plus haute note de qualité.

En conséquence, Le Groupe Desfor se classe au premier rang à l'issue de l'évaluation combinée qualité/prix. L'estimation pour ce contrat est de 400 168,88 $, taxes incluses, pour trois (3) ans alors que le prix obtenu est de 282 165,90 $, taxes incluses, soit 118 002,98 $ en deçà de l'estimation (-29,49 %).

Le coût du contrat précédent : Aucun comparable à la Ville de Brossard

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Environnemental	Protection de l'environnement	Veiller à protéger les composantes naturelles de notre environnement (eau, air, sol). Par exemple: Acquérir des espaces naturels à protéger; Adopter un ensemble de mesures de gestion des eaux de pluie; Réglementer la marche au ralenti des véhicules, etc.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Montant de la dépense du contrat :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Services professionnels pour inventaire des arbres	8 juillet au 31 décembre 2025	40 902,50 $	42 942,51 $	47 027,65 $
Services professionnels pour inventaire des arbres	1er janvier au 31 décembre 2026	81 805,00 $	85 885,03 $	94 055,30 $
Services professionnels pour inventaire des arbres	1er janvier au 31 décembre 2027	81 805,00 $	85 885,03 $	94 055,30 $
Services professionnels pour inventaire des arbres	1er janvier au 7 juillet 2028	40 902,50 $	42 942,51 $	47 027,65 $
		245 415,00 $	**257 655,08 $**	**282 165,90 $**

Le coût total du contrat SP-24-1921 est de 282 165,90 $, taxes incluses, pour une durée de trois (3) ans.

La dépense pour 2025 représente une somme de 42 942,51 $, taxes nettes, et cette somme n'a pas été prévue au poste 02-714-80-499 (Embellissement – Autres services) du budget de fonctionnement.

Un virement budgétaire sera requis et proviendra des soldes disponibles du budget de fonctionnement 2025 de la direction des travaux publics.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-714-80-499

Statut	Date
Sébastien Lévesque - Approuvé	2025-06-16
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-06-18
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-06-18
Guy Benedetti - Approuvé	2025-07-30
Guy Benedetti - Approuvé	2025-07-30
Direction(s) consultée(s) :	

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

8.10 **TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DES SENTIERS PIÉTONNIERS - CONTRAT SP-24-1951 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SP-24-1951 relatif aux travaux de réfection et d'éclairage des quatre sentiers piétonniers de la Ville, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Techroc inc., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant total de 429 044,58 $, taxes incluses.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7697

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Travaux d'éclairage des sentiers piétonniers - Contrat SP-24-1951 - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Services techniques Éditeur Alejandro Leon	429 044,58 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-24-1951 relatif aux travaux de réfection et d'éclairage des quatre sentiers piétonniers de la Ville, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Techroc inc., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant total de 429 044,58 $, taxes incluses.

Contexte :

La Ville de Brossard a procédé à un appel d'offres public en vue d'exécuter les travaux de réfection de chaussée et ajout d'éclairage pour quatre sentiers piétonniers, soit:

- le sentier piétonnier de la place Bourdon au boulevard Milan;
- le sentier piétonnier de la rue Bourgeois à l'avenue Bienville;
- le sentier piétonnier de l'avenue Malo à la rue Moquin;
- le sentier piétonnier du boulevard Pelletier au croissant Samson.

Le projet consiste plus précisément en l'installation d'un réseau d'éclairage, afin d'augmenter la sécurité et le sentiment de sécurité des usagers. Les travaux incluent la fourniture et l'installation d'un nouveau réseau d'éclairage ainsi que les raccordements au réseau existant, le terrassement, l'engazonnement et la réfection du pavage.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public qui s'est déroulé du 7 juillet au 14 août 2025. La Ville a reçu six (6) soumissions, toutes jugées conformes au niveau administratif par le Service des approvisionnements.

Le nom des soumissionnaires et les prix soumis, taxes incluses, sont les suivants :

· Construction Techroc inc. 429 044,58 $;
· Excavations G.A.L. inc. 431 278,13 $;
· Le Groupe LML ltée. 563 405,09 $;
· Neolect inc. 574 334,61 $;
· Le Groupe Mpotvin 599 667,36 $;
· Senterre Entrepreneur Général inc. 653 589,19 $;

L'estimation initiale de la Direction des services techniques s'élevait à 372 545,44 $, taxes incluses. La plus basse soumission conforme reçue, déposée par Construction Techroc inc., est de 429 044,58 $, taxes incluses, soit un écart à la hausse de 15,2 % par rapport à l'estimation. Malgré cet écart, la Direction des services techniques recommande l'octroi du contrat à Construction Techroc inc., considérant que le montant soumis demeure raisonnable dans le contexte actuel du marché. Il est à noter que l'appel d'offres a été lancé en fin d'année, avec un délai d'exécution restreint, ce qui a pu influencer les prix proposés.

Une analyse technique a également été réalisée par la Direction des services techniques, afin de valider la conformité du plus bas soumissionnaire conforme.

Un budget de 493 983,00 $, taxes nettes, a été prévu au PTI 2025-2026-2027 pour la réalisation de ces travaux aux fiches GEN22-008, GEN22-017, GEN22-039 et GEN22-040.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	**Critère**	**Description**

Environnemental	Mobilité active	Favoriser le développement axé sur les transports en commun et prioriser l'aménagement de réseaux piétonniers et cyclables.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Octroi du contrat : 16 septembre 2025;
- Réunion de démarrage : semaine du 30 septembre 2025;
- Début des travaux : vers le 7 octobre 2025.

Aspects financiers :

Montant de la dépense :

Dépense	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Éclairage des sentiers piétonniers - Contrat SP-24-1951	373 163,37 $	391 774,89$	429 044,58$

Le coût total du contrat SP-24-1951 pour la réalisation des travaux des quatre sentiers piétonniers est de 429 044,58 $, taxes incluses.

Cette dépense d'un montant de 391 774,89 $, taxes nettes, a été prévue aux projets REG-439 (GEN22-008, GEN22-017, GEN22-039 et GEN22-040), réfection des sentiers piétonniers. Le financement pour l'éclairage proviendra de l'emprunt. Le financement des travaux de pavage en provenance des revenus d'investissement - Réfection du réseau routier est disponible.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-04393

22-04395

22-04396

Statut	**Date**
Julie Chevalier - Approuvé	2025-08-21
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-08-21
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-08-22
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-25
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-25

Direction(s) consultée(s) :

- Service des approvisionnements
- Direction des Finances

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

8.11 **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE NOUVEAUX TROTTOIRS ET SÉCURISATION D'ACCÈS PIÉTONS - CONTRAT SP-24-1954 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SP-24-1954, relatif aux travaux de construction de nouveaux trottoirs et sécurisation d'accès piétons, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Civilpro inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 529 500,00 $, taxes incluses.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7701

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Travaux de construction de nouveaux trottoirs et sécurisation d'accès piétons - Contrat SP-24-1954 - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Services techniques Éditeur François-Charles Moreau	529 500,00 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-24-1954, relatif aux travaux de construction de nouveaux trottoirs et sécurisation d'accès piétons, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Civilpro inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 529 500,00 $, taxes incluses.

Contexte :

La direction des Services techniques présente à son plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 plusieurs projets pour la construction d'ouvrages afin d'améliorer la sécurité des piétons et cyclistes. Le présent contrat regroupe alors plusieurs projets étant :

1) Travaux de sécurisation d'accès 2025 sur la rue de Londres entre Lunan et Lenon (GEN24-016).
Les travaux consistent en l'ajout d'un trottoir sur le côté impair et à l'ajout d'une traverse piétonne entre les rues Lunan et Lenon à la suite de la recommandation du Coroner;

2) Travaux de sécurisation d'accès sur la rue Napoléon (sécurisation de l'accès à l'école Charles-Bruneau) (GEN23-013).
Les travaux consistent en la construction d'une saillie dans chacune des directions de la rue Napoléon et d'un refuge piéton dans le mail central afin d'améliorer la sécurité des écoliers;

3) Travaux de mise aux normes à l'intersection de l'avenue San-Francisco et du boulevard Pelletier (GEN25-081).
Les travaux consistent à prolonger le trottoir sur l'avenue San Francisco afin de permettre aux usagers du transport en commun de bénéficier d'une zone de débarcadère dans les deux directions de l'avenue San Francisco.

À cette fin, la Ville a donc procédé à un appel d'offres en vue de réaliser les travaux décrits ci-haut. Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres public qui s'est déroulé du 4 au 21 août 2025.

Au total, trois (3) firmes ont présenté des soumissions. Les documents fournis par les soumissionnaires ont été vérifiés par le Service des approvisionnements et sont conformes. Le nom des soumissionnaires et les prix soumis, taxes incluses, sont les suivants :

Excavation Civilpro inc.	529 500,00 $;
Eurovia Québec Construction inc.	567 866,75 $;
Pavage & Excavation Jonda inc.	598 122,94 $.

L'estimation des coûts, complétée par la Direction des services techniques, est de 478 204,02 $, taxes incluses. Le prix soumis par le plus bas soumissionnaire est supérieur à l'estimation des coûts complétée par la Direction des services techniques, à savoir de 10,73 %.

À la suite de l'analyse technique et des dispositions financières proposées, la Direction des services techniques recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Civilpro inc., au montant de 529 500,00 $, taxes incluses.

La Ville a déjà été en appel d'offres l'an dernier pour les travaux sur les rues Napoléon et Londres et aucune soumission n'avait été déposée pour ces travaux. La Direction des services techniques est alors retournée sur le marché cette année en jumelant plusieurs interventions afin d'augmenter les chances de réaliser les travaux cette année.

L'écart observé entre l'estimation interne et les prix reçus peut s'expliquer notamment par l'augmentation générale des coûts de construction dans le contexte actuel (main-d'œuvre, matériaux, indexation des prix unitaires) ainsi que par la nature des travaux, qui regroupent plusieurs interventions de sécurisation dans des environnements urbains contraints. Malgré une différence de 10,73 % par rapport à l'estimation de la Direction des services techniques, le prix soumis par le plus bas soumissionnaire demeure compétitif, surtout lorsqu'on considère que la moyenne des trois soumissions reçues se situe à 18 % au-dessus de l'estimation.

Considérant la disponibilité du budget et que les travaux visent directement à améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes, en particulier celle des écoliers et des usagers du transport collectif, la Direction des services techniques recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme. Ne pas aller de l'avant entraînerait un retard supplémentaire dans la réalisation de mesures de sécurisation jugées prioritaires et déjà identifiées par les instances municipales et par le Coroner.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Environnemental	Mobilité active	Favoriser le développement axé sur les transports en commun et prioriser l'aménagement de réseaux piétonniers et cyclables.
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Octroi du contrat : 16 septembre 2025;
- Réunion de démarrage : septembre 2025;
- Début des travaux : cinq (5) jours ouvrables suivant l'émission de l'ordre de débuter les travaux;
- Exécution des travaux : Octobre 2025.

Aspects financiers :

Montant de la dépense :

Dépense	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
GEN24-016 Trottoirs rue de Londres entre Lunan et Lenon	205 920,00 $	216 190,26 $	236 756,52 $
GEN23-013 Sécurisation de l'accès rue Napoléon (école Charles-Bruneau)	237 585,00 $	249 434,55 $	273 163,35 $
GEN25-081 Trottoirs avenue San Francisco intersection Pelletier	17 029,90 $	18 879,27 $	19 580,13 $
Total contrat SP-24-1954	460 534,90 $	483 504,08 $	529 500,00 $

Le coût total du contrat SP-24-1954 pour les travaux de construction de nouveaux trottoirs et sécurisation d'accès piétons est de 529 500,00 $, taxes incluses.

Cette dépense d'un montant de 483 504,08 $, taxes nettes, a été prévue aux projets suivants :

Un montant de 216 190,26 $, taxes nettes, a été prévu au projet REG-428 (4) (GEN24-016) Construction trottoirs rue de Londres. Le financement proviendra de l'emprunt et est disponible.

Un montant de 249 434,55 $, taxes nettes, a été prévu au projet 61670 (GEN23-013) Sécurisation de la traverse écoliers École Charles-Bruneau. Le financement provenant de l'affectation aux activités d'investissement et de l'excédent de fonctionnement affecté à la gestion de dettes et de projets d'investissements est disponible.

Un montant de 18 879,27 $, taxes nettes, a été prévu au projet 62220 (GEN25-081) Construction de trottoirs rue Pelletier et avenue San Francisco. Le financement provenant des Revenus d'investissements – Réfection du réseau routier est disponible.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-04284

22-61670

22-62220

Statut	Date

Julie Chevalier - Approuvé	2025-08-29
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-09-02
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-09-02
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-02
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-02

Direction(s) consultée(s) :

- Service des approvisionnements;
- Direction des finances.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

8.12 **SERVICES D'INSPECTION ET DE MANIPULATION DE VANNES D'AQUEDUC DE 300 MM ET MOINS - CONTRAT SI-25-1998 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SI-25-1998 relatif aux services d'inspection et de manipulation de vannes d'aqueduc de 300 mm et moins, pour une période de deux (2) ans à compter du 16 septembre 2025, au seul soumissionnaire conforme, soit SIMO Management inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 33 497,13 $, taxes incluses.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7688

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Services d'inspection et de manipulation de vannes d'aqueduc de 300 mm et moins - Contrat SI-25-1998 - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Travaux publics Éditeur Stéphanie Dubuc	33 497,13 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SI-25-1998 relatif aux services d'inspection et de manipulation de vannes d'aqueduc de 300 mm et moins, pour une période de deux (2) ans à compter du 16 septembre 2025, au seul soumissionnaire conforme, soit SIMO Management inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 33 497,13 $, taxes incluses.

Contexte :

Objet du contrat :
Le contrat consiste à effectuer la manipulation des vannes (400) sur les conduites d'aqueduc de 300 mm et moins. Cette maintenance assure le bon fonctionnement de chaque vanne afin qu'elles soient opérationnelles en cas d'urgence. De plus, en cas de bris de conduite, cela permet d'isoler rapidement la section affectée, évitant ainsi des inondations et des réclamations.

Procédure d'appel d'offres :
Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) firmes. Une seule firme a soumis une offre conforme.

Historique du contrat :
Contrat précédent (SI-21-1611) : accordé à Nordikeau inc. au montant de 21 920,00 $, taxes incluses, pour une durée de deux (2) ans.
Nouveau contrat (SI-25-1998) : estimation initiale à 21 919,98 $, taxes incluses pour deux (2) ans.
Offre reçue d'un seul soumission conforme : 33 497,13 $, taxes incluses pour deux (2) ans.

Analyse des coûts :
L'écart défavorable de 11 577,15 $ s'explique principalement par le fait que l'appel d'offres a été lancé tard dans la saison, lorsque les fournisseurs avaient déjà des carnets de commandes complets, ce qui a entraîné le refus de soumissionner de deux (2) fournisseurs ainsi que l'augmentation des prix du seul soumissionnaire.

Conformément à l'article 573.3.3. de la LCV, une négociation a été effectuée avec le seul soumissionnaire conforme. Celui-ci a refusé de réviser sa soumission à la baisse.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Montant de la dépense par année selon la durée du contrat :

Dépense	**Période**	**Avant taxes**	**Taxes nettes**	**Taxes incluses**
Services d'inspection et manipulation des vannes d'aqueduc de 300 mm et moins	16 septembre au 31 décembre 2025	4 248,74 $	4 460,65 $	4 884,99 $

Services d’inspection et manipulation des vannes d’aqueduc de 300 mm et moins	1er janvier au 31 décembre 2026	14 567,14 $	15 293,67 $	16 748,57 $
Services d’inspection et manipulation des vannes d’aqueduc de 300 mm et moins	1er janvier au 15 septembre 2027	10 318,41 $	10 833,04 $	11 863,57 $
		29 134,28 $	**30 587,35 $**	**33 497,13 $**

Le coût total du contrat SI-25-1998 est de 33 497,13 $, taxes incluses, pour une durée de deux (2) ans.

La dépense pour 2025 représente une somme de 4 460,65 $, taxes nettes et cette somme est disponible au poste 02-413-10-521 (Aqueduc - Entretien et réparation infrastructures) du budget de fonctionnement.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-413-10-521

Statut	**Date**
Sébastien Lévesque - Approuvé	2025-08-27
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-09-02
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-09-03
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-03
Direction(s) consultée(s) :	

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

8.13 **TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TOITURE ARRIÈRE DE L'ARÉNA MICHEL-NORMANDIN - CONTRAT SP-25-2010 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SP-25-2010 relatif aux travaux de réfection de la toiture arrière de l'aréna Michel-Normandin, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Toiture Duratek inc., selon les prix soumis, les conditions de la soumission et du devis et pour un montant de 696 748,50 $, taxes incluses.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7680

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Travaux de réfection de la toiture arrière de l'aréna Michel-Normandin - Contrat SP-25-2010 - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Services techniques Éditeur Frédéric Lusignan	696 748,50 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-25-2010 relatif aux travaux de réfection de la toiture arrière de l'aréna Michel-Normandin, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Toiture Duratek inc., selon les prix soumis, les conditions de la soumission et du devis et pour un montant de 696 748,50 $, taxes incluses.

Contexte :

À la suite d'une inspection visuelle de la toiture de la section arrière de l'aréna Michel-Normandin, nous avons constaté des signes importants de dommages consécutifs à de grands vents, notamment un soulèvement de la membrane, des poches d'air sous celle-ci, des crépines de drains de toit désencrées, des plis importants dans la membrane, des signes d'infiltration d'eau ainsi que de l'eau stagnante qui ne s'écoule plus vers les drains.

Un mandat a été octroyé à la firme Cimaise à l'été 2024, par le biais du contrat-cadre SP-21-1575, afin de produire un rapport d'expertise. Ce rapport recommande la réfection complète de cette section de toiture à court terme, étant donné le risque d'arrachement de la membrane par les vents violents et les infiltrations observées dans le système de toiture. Un second mandat a donc été octroyé à l'automne 2024 à cette même firme pour la production des plans et devis relatifs aux travaux de réfection de la toiture.

Le processus d'appel d'offres SP-25-2010 a été lancé le 17 juillet 2025 et s'est terminé le 21 août 2024 pour une durée totale de 35 jours.

Huit fournisseurs ont obtenu les documents d'appel d'offres par l'entremise du SEAO. De ces huit fournisseurs, six ont déposé des soumissions. Voici le détail des prix soumis, taxes incluses:

Toitures Duratek Inc. :	696 748,50 $
Toiture Perreault Inc. :	711 683,75 $
Couverture Montréal Nord Ltée. :	729 976,28 $
Les Couvertures St-Léonard Inc. :	737 334,68 $
Toitures Léon Inc. :	742 152,13 $
Toitures Trois Étoiles :	742 853,48 $

L'estimation de la Ville pour les travaux s'élevait à 1 127 904,75 $ taxes incluses.

À la suite de l'analyse de conformité du service des approvisionnements, la plus basse soumission conforme reçue est celle de Toitures Duratek inc., d'une somme de 696 748,50 $ taxes incluses.

Le prix du plus bas soumissionnaire conforme est inférieur de 38 % par rapport à l'estimation de la Ville.

Le prix des soumissions pour les travaux est inférieur à l'estimation dû à un contexte de marché au ralenti, combiné au fait que certains entrepreneurs souhaitent remplir leur carnet de commandes de fin et de début d'année afin de maintenir leur flux de trésorerie. Donc, ceux-ci sont prêts à faire des projets en réduisant leur marge de profit.

La direction des services techniques recommande d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaires conforme soit Toitures Duratek inc.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Adjudication : 16 septembre 2025
- Début de travaux de sécurisation de la toiture : 13 octobre 2025
- Fin des travaux de sécurisation de la toiture : 24 octobre 2025
- Début des travaux de remplacement de la toiture : 6 avril 2026
- Fin des travaux de remplacement de la toiture : 3 juillet 2026

Aspects financiers :

Dépenses	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Travaux de réfection de la toiture arrière de l'aréna Michel-Normandin	606 000,00 $	636 224,25 $	696 748,50 $

Le coût total du contrat SP-25-2010 est de 696 748.50 $, taxes incluses.

Cette dépense d'un montant de 636 224,25 $, taxes nettes, incluant la contingence a été prévue au Règlement REG-500 (GDI25-019) Aréna Michel-Normandin pour le remplacement de la toiture arrière.

Le financement pour les travaux de construction proviendra de l'emprunt et est disponible.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-05004

Statut	Date
Julie Chevalier - Approuvé	2025-08-29
Joanne Skelling - Approuvé	2025-08-29
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-08-29
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-01
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-01

Direction(s) consultée(s) :

- Travaux publics
- Direction LCVC
- Direction des finances
- Direction des services techniques

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

8.14 **TRAVAUX DE MISE À NIVEAU ET REMPLACEMENT DE STÈLES DE PARCS - CONTRAT SP-25-2023 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SP-25-2023 relatif aux travaux de mise à niveau et remplacement de stèles de parcs au plus bas soumissionnaire conforme, soit Réalisation Dynamique inc., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant de 159 854,64 $, taxes incluses.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7677

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Travaux de mise à niveau et remplacement de stèles de parcs - Contrat SP-25-2023 - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Services techniques Éditeur Yohan Dumoulin	159 854,64 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SP-25-2023 relatif aux travaux de mise à niveau et remplacement de stèles de parcs au plus bas soumissionnaire conforme, soit Réalisation Dynamique inc., selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant de 159 854,64 $, taxes incluses.

Contexte :

Le Service des approvisionnements de la Ville de Brossard a procédé à un appel d'offres public en vue d'exécuter les travaux de mise à niveau et remplacement de stèles de parcs.

Les travaux consistent à remplacer plusieurs stèles qui n'ont pas été renouvelées depuis l'adoption des nouvelles normes graphiques de la Ville de Brossard. La liste des sites ciblés pour le remplacement des stèles a fait l'objet d'une analyse et a été validée par le conseil municipal.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres publics qui s'est déroulé du 15 juillet au 7 août 2025, soit sur une période de publication de 23 jours. La Ville a reçu trois (3) soumissions, toutes jugées conformes au niveau administratif, par le Service des approvisionnements.

Le nom des soumissionnaires et les prix soumis, taxes incluses, sont :

Réalisation Dynamique inc.	159 854,64 $
Communications Tremblay Ménard inc.	163 850,01 $
Ramcor Construction inc.	453 633,86 $

Suivant l'analyse, la Direction des Services techniques recommande l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Réalisation Dynamique inc., au montant de 159 854,64 $, taxes incluses.

L'estimation des coûts du projet est de 194 721,66 $, taxes incluses. La plus basse soumission jugée conforme est inférieure de 17,91% par rapport à l'estimation des coûts du projet. Cet écart résulte d'une estimation interne plus élevée considérant l'ampleur réduite du projet.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Octroi du contrat : 16 septembre 2025;
- Réunion de démarrage et début du contrat : Dans les 15 jours suivant l'administration de contrat;
- Fin des travaux prévus : 4 mois suivant l'adjudication;
- Réception définitive: A la fin de la période de garantie et d'entretien.

Aspects financiers :

Montant de la dépense :

Dépense	**Avant taxes**	**Taxes nettes**	**Taxes incluses**

Travaux de mise à niveau et remplacement de stèles de parcs - SP-25-2023 - Octroi de contrat	139 034,26 $	145 968,59 $	159 854,64 $

Le coût total du contrat SP-25-2023 pour la réalisation des travaux de mise à niveau et remplacement de stèles de parcs est de 159 854,64 $, taxes incluses.

Cette dépense d'un montant de 145 968,59 $, taxes nettes, a été prévue au projet 62060 (GEN25-011) Mise à niveau des stèles d'identification des parcs dans le cadre de l'adoption du PTI 2025-2026-2027. Le financement en provenance des Revenus reportés – Parcs et terrains de jeux est disponible.

Poste(s) budgétaire(s) :

22-62060

50-162-10-000

Statut	**Date**
Julie Chevalier - Approuvé	2025-08-13
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-08-14
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-08-15
Sandra Avakian - Approuvé	2025-08-15
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-27

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des communications;
- Direction des finances.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

8.15 **SERVICES DE LOCATION D'UNE NIVELEUSE ET D'UN ROULEAU COMPACTEUR AVEC OPÉRATEURS - CONTRAT SI-25-2053 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder le contrat SI-25-2053 relatif à l'exécution de services de location d'une niveleuse et d'un rouleau compacteur avec opérateurs au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Luc inc., pour la période du 21 septembre 2025 au 15 septembre 2027, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant de 50 359,05 $, taxes incluses.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7661

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Services de location d'une niveleuse et d'un rouleau compacteur avec opérateurs - Contrat SI-25-2053 - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Travaux publics Éditeur Josée Normandeau	50 359,05 $

Recommandations :

Et résolu

D'accorder le contrat SI-25-2053 relatif à l'exécution de services de location d'une niveleuse et d'un rouleau compacteur avec opérateurs au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Luc inc., pour la période du 21 septembre 2025 au 15 septembre 2027, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis pour un montant de 50 359,05 $, taxes incluses.

Contexte :

Le contrat consiste à effectuer les travaux de nivellement de la montée Gobeil et des stationnements du parc Léon Gravel et du parc Vélos. Un entrepreneur spécialisé, ayant les équipements et la main-d'œuvre, est requis pour assister la Direction des travaux publics dans les entretiens de ces surfaces. Au printemps, notamment, nous devons niveler ces surfaces et les compacter afin d'assurer une surface de roulement exempte de nid de poule. Ceci constitue un nouveau contrat. Auparavant des demandes de prix étaient produites chaque printemps pour ces équipements. L'avantage d'adjuger un tel contrat est qu'il permet de simplifier les tâches administratives pour les contremaitres et afin de garantir des prix fermes pour les deux (2) années du contrat.

Le Service des approvisionnements a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de quatre (4) fournisseurs et deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre conforme. Du travail de démarchage auprès de plusieurs entrepreneurs a été réalisé en amont de façon à favoriser une plus grande concurrence.

Le taux horaire pour la location de la niveleuse est 240$ l'heure (avant taxes) avec un opérateur et 150$ l'heure (avant taxes) pour la location d'un rouleau compacteur avec opérateur. Les taux horaires incluent la mobilisation et la démobilisation des équipements. L'an dernier nous avons loué une niveleuse à un taux de 220$ l'heure (avant taxes) avec opérateur et à 180 $ l'heure (avant taxes) pour la location d'un rouleau avec opérateur. Les taux horaires incluent la mobilisation et démobilisation des équipements. En comparant les deux (2) offres obtenues, les prix sont plus bas que le prix du marché pour ces équipements.

Le coût estimé du contrat d'une durée de deux (2) ans est de 54 728,10 $, taxes incluses. Le prix obtenu du plus bas soumissionnaire est de 50 359,05$, taxes incluses (43 800$, taxes exclues) soit 4 369,05 $ en deçà de l'estimation.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Montant de la dépense par année selon la durée du contrat :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Services de location d'une niveleuse et d'un rouleau compacteur avec opérateurs	16 septembre au 31 décembre 2025	9 125,00 $	9 580,11 $	10 491,46 $
Services de location d'une niveleuse et d'un rouleau compacteur avec opérateurs	1er janvier au 31 décembre 2026	21 900,00 $	22 992,26 $	25 179,53 $
Services de location d'une niveleuse et d'un rouleau compacteur avec opérateurs	1er janvier au 15 septembre 2027	12 775,00 $	13 412,15 $	14 688,06 $
		43 800,00 $	**45 984,52 $**	**50 359,05 $**

Le coût total du contrat SI-25-2053 est de 50 359,05 $, taxes incluses, pour une durée de deux (2) ans.

La dépense pour 2025 représente une somme de 9 580,11 $, taxes nettes et cette somme est disponible au poste 02-321-10-516 (Voirie Municipale-Location,Machinerie,Équipement,Outillage) du budget de fonctionnement.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-321-10-516

Statut	Date
Sébastien Lévesque - Approuvé	2025-07-31
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-08-06
Morgane Jarlot - Approuvé	2025-08-08
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-24

Direction(s) consultée(s) :

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

8.16 **SERVICES DE TRAITEMENT DES TRANSACTIONS DE PAIEMENT PAR CARTE EN PERSONNE ET EN LIGNE – CONTRAT SP-25-2073 - OCTROI DE CONTRAT**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu;

D'octroyer le contrat SP-25-2073 relatif aux services de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne à Global Payments Canada GP pour une période de 3 ans, soit du 1er septembre 2025 au 31 août 2028, le tout pour un montant de 398 445,24 $, taxes incluses, selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis;

D'autoriser la greffière et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7639

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Services de traitement des transactions de paiement par carte en personne et en ligne – Contrat SP-25-2073 - Octroi de contrat

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Finances Éditeur Nancy Therrien	398 445,24 $

Recommandations :

Et résolu;

D'octroyer le contrat SP-25-2073 relatif aux services de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne à Global Payments Canada GP pour une période de 3 ans, soit du 1er septembre 2025 au 31 août 2028, le tout pour un montant de 398 445,24 $, taxes incluses, selon les prix soumis et les conditions de la soumission et du devis;

D'autoriser la greffière et la trésorière à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce contrat.

Contexte :

Nous avons procédé par appel d'offres public sur SEAO pour services de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne. Nous avons dû procéder à trois appels d'offres afin d'avoir des soumissions conformes. Lors du premier appel d'offres, le seul soumissionnaire n'était pas conforme. Lors du deuxième appel d'offres, le seul soumissionnaire n'avait pas bien compris les exigences demandées. Lors du troisième appel d'offres, nous avons effectué une séance d'information afin de nous assurer que tous les soumissionnaires comprenaient bien les exigences du contrat.

Nous avons procédé à un troisième appel d'offres public sur SEAO (SP-25-2073) pour services de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne et 3 fournisseurs ont déposé une offre, deux (2) d'entre elles se sont avérées conformes. Le contrat est pour une période de 3 ans et l'appel d'offres prévoit une option de renouvellement de 2 périodes additionnelles de 12 mois aux mêmes termes et conditions.

Le coût total du plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise Global Payments Canada GP, s'élève à 664 075,40 $, taxes incluses, pour une durée de cinq (5) ans, comprenant les deux (2) périodes additionnelles. Ceci représente un coût plus bas de - 22,54 % selon le prix estimé au départ.

L'entente prévoit les services de traitement des transactions par carte de débit et crédit en personne, la location de terminaux au point de vente, le traitement des transactions en ligne par carte de crédit via un site de paiement et l'assistance et soutien technique pour la Ville pour les solutions de paiement. Le traitement inclut notamment l'entreposage et la transmission des données de transaction au nom de la Ville à la banque (le transfert des fonds), la validation de conformité des transactions et la production de rapport. En plus des services en ligne web, la localisation des services comptoir est à Service Brossard, la bibliothèque et le complexe aquatique.

Un calendrier de mise en fonction et des réunions de démarrage est prévu à l'appel d'offres.

Pour l'ensemble des services de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne, la Ville prévoit une estimation de 398 445,24 $ pour les 3 années de cette entente.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Montant de la dépense par année selon la durée du contrat original :

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Service de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne	1er mai au 31 décembre 2025	38 294,51 $	40 204,45 $	44 029,11 $
Service de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne	1er janvier au 31 décembre 2026	115 516,49 $	121 277,87 $	132 815,08 $
Service de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne	1er janvier au 31 décembre 2027	115 516,49 $	121 277,87 $	132 815,08 $
Service de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne	1er janvier au 31 août 2028	77 221,98 $	81 073,43 $	88 785,97 $
		346 549,46 $	**363 833,61 $**	**398 445,24 $**

Le cout total du contrat SP-25-2073 est de 398 445,24 $ taxes incluses pour une durée de 3 ans.

La dépense pour 2025 représente une somme de 40 204,45 $, taxes nettes et a été prévue spécifiquement au poste 02-132-10-496 (Gestion financière – Frais de banque et TPV) du budget de fonctionnement.

Information complémentaire

Option de renouvellement - Année 1

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Service de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne	1er septembre au 31 décembre 2028	38 294,51 $	40 204,45 $	44 029,11 $
Service de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne	1er janvier au 25 mai 2029	77 221,98 $	81 073,43 $	88 785,97 $
		115 516,49 $	**121 277,88 $**	**132 815,08 $**

Option de renouvellement - Année 2

Dépense	Période	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Service de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne	1er septembre au 31 décembre 2029	38 294,51 $	40 204,45 $	44 029,11 $
Service de traitement des transactions de paiement par carte, en personne et en ligne	1er janvier au 25 mai 2030	77 221,98 $	81 073,43 $	88 785,97 $
		115 516,49 $	**121 277,88 $**	**132 815,08 $**

L'appel d'offres prévoit une option de renouvellement de deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois, aux mêmes termes et conditions.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-132-10-496

Statut	Date
Nathalie Guerin - Approuvé	2025-09-02
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-09-02
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-09-03
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-03

Direction(s) consultée(s) :

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

8.17 **CONSENTEMENT À LA CESSION DU CONTRAT SP-23-1824 POUR LES SERVICES DE DÉNEIGEMENT, DÉGLAÇAGE ET ÉPANDAGE D'ABRASIFS - SECTEUR 4 - CESSATION**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'autoriser la cession du contrat SP-23-1824 pour les services de déneigement, déglaçage et épandage d'abrasifs - Secteur 4, de la firme Les Entreprises Canbec Construction inc. à la compagnie Matériaux Savaria ltée, selon l'entente de cession et de consentement fournis à la Ville.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7630

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Consentement à la cession du contrat SP-23-1824 pour les services de déneigement, déglaçage et épandage d'abrasifs - Secteur 4 - Cessation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Travaux publics Éditeur Josée Normandeau	

Recommandations :

Et résolu

D'autoriser la cession du contrat SP-23-1824 pour les services de déneigement, déglaçage et épandage d'abrasifs - Secteur 4, de la firme Les Entreprises Canbec Construction inc. à la compagnie Matériaux Savaria ltée, selon l'entente de cession et de consentement fournis à la Ville.

Contexte :

Le 4 juillet 2023, la Ville a octroyé le contrat SP-23-1824 à la compagnie Les Entreprises Canbec Construction inc., pour les services de déneigement, déglaçage et épandage d'abrasifs. Le 25 juillet 2025, la Ville a reçu une demande des Entreprises Canbec Construction inc. afin que la Ville autorise la cession de son contrat à la firme Matériaux Paysagers Savaria ltée pour des raisons administratives.. Selon la clause 1.6 du cahier des clauses administratives (section C), la conseil peut autoriser une telle cession du contrat en adoptant une résolution à cet effet.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Économique	Efficacité économique	Faire l'objet d'une analyse coût/bénéfice.

Justifications et explications :

Le contrat prendra fin en juillet 2026.

La Ville a la possibilité d'exercer les années d'options afin de prolonger le contrat pour une période de trois (3) années supplémentaires, soit jusqu'en juillet 2029.

L'autorisation de la Ville est requise pour donner effet à la cession du contrat SP-23-1824.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Sébastien Lévesque - Approuvé	2025-08-26
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-09-03
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-09-04

Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-04

Direction(s) consultée(s) :

La direction des services juridiques a été consultée.

Le service des approvisionnements a été consulté.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

8.18 **PROGRAMME D'ENTENTES EN PATRIMOINE (PEP) DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC) - DÉPÔT DE PROJET**

Considérant que le patrimoine culturel est un des domaines d'intervention du ministère de la Culture et des Communications (MCC), comme le prévoit sa loi constitutive (RLRQ, chapitre M-17.1) et qu'il est également responsable de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002);

Considérant que le Ministère a mis en place un programme de soutien au milieu municipal en patrimoine culturel, le Programme d'ententes en patrimoine (PEP);

Considérant que le Programme a pour objet de permettre au gouvernement du Québec de mettre en place des partenariats structurants et d'accompagner les municipalités dans la planification de leurs interventions en matière d'immeubles et de biens meubles patrimoniaux;

Considérant que les demandeurs admissibles aux différents volets du Programme sont notamment les territoires équivalents à une municipalité régionale de comté (MRC) exerçant certaines compétences de MRC;

Considérant que la Ville de Longueuil, dans ses compétences d'agglomération, administre le Programme pour le compte des villes composant l'agglomération de Longueuil;

Considérant que dans le cadre de ce Programme, la Ville de Brossard souhaite soumettre le projet Restauration et préparation à l'entreposage des artefacts de la Maison Brossard, estimé à un coût total de 107 041,73 $ en vue d'un financement par le MCC à hauteur d'au moins 46 550 $;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu,

D'autoriser la Ville de Brossard à déposer aux fins d'approbation par le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil, dans ses compétences d'agglomération, le projet "Restauration et préparation à l'entreposage des artefacts de la Maison Brossard" à inclure à la demande de subvention devant être transmise au ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine, pour l'année 2026;

D'autoriser la contribution financière de la Ville de Brossard au montant estimé de 60 491,73 $, taxes incluses, en contrepartie de l'obtention de la subvention du ministère au montant estimé de 46 550,00 $, si le projet est accepté;

PROJET

D'autoriser la participation de la Ville de Brossard à la reddition de compte annuelle afin de fournir les informations obligatoires requises par la norme du Programme, pour le projet soumis par Brossard et conditionnellement à son acceptation par le Ministère.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7706

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Programme d'ententes en patrimoine (PEP) du ministère de la Culture et des Communications (MCC) - Dépôt de projet

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Loisir Éditeur Stéphanie Deschamps	60 491,73 $

Recommandations :

Considérant que le patrimoine culturel est un des domaines d'intervention du ministère de la Culture et des Communications (MCC), comme le prévoit sa loi constitutive (RLRQ, chapitre M-17.1) et qu'il est également responsable de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, chapitre P-9.002);

Considérant que le Ministère a mis en place un programme de soutien au milieu municipal en patrimoine culturel, le Programme d'ententes en patrimoine (PEP);

Considérant que le Programme a pour objet de permettre au gouvernement du Québec de mettre en place des partenariats structurants et d'accompagner les municipalités dans la planification de leurs interventions en matière d'immeubles et de biens meubles patrimoniaux;

Considérant que les demandeurs admissibles aux différents volets du Programme sont notamment les territoires équivalents à une municipalité régionale de comté (MRC) exerçant certaines compétences de MRC;

Considérant que la Ville de Longueuil, dans ses compétences d'agglomération, administre le Programme pour le compte des villes composant l'agglomération de Longueuil;

Considérant que dans le cadre de ce Programme, la Ville de Brossard souhaite soumettre le projet *Restauration et préparation à l'entreposage des artefacts de la Maison Brossard,* estimé à un coût total de 107 041,73 $ en vue d'un financement par le MCC à hauteur d'au moins 46 550 $;

Et résolu,

D'autoriser la Ville de Brossard à déposer aux fins d'approbation par le conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil, dans ses compétences d'agglomération, le projet "Restauration et préparation à l'entreposage des artefacts de la Maison Brossard" à inclure à la demande de subvention devant être transmise au ministère de la Culture et des Communications, dans le cadre du Programme d'ententes en patrimoine, pour l'année 2026;

D'autoriser la contribution financière de la Ville de Brossard au montant estimé de 60 491,73 $, taxes incluses, en contrepartie de l'obtention de la subvention du ministère au montant estimé de 46 550,00 $, si le projet est accepté;

D'autoriser la participation de la Ville de Brossard à la reddition de compte annuelle afin de fournir les informations obligatoires requises par la norme du Programme, pour le projet soumis par Brossard et conditionnellement à son acceptation par le Ministère.

Contexte :

En juin dernier, le ministère de la Culture et des Communications(MCC) lançait le nouveau Programme d'ententes en patrimoine (PEP). Celui-ci devient le guichet unique pour les demandes de soutien financier liées à la gestion durable et territoriale du patrimoine culturel. Le PEP rapatrie des actions qui étaient historiquement soutenues par les programmes Ententes en développement culturel et Aide aux immobilisations du MCC. Il permet également de préserver et de mettre en valeur le patrimoine culturel québécois tout en considérant les spécificités des milieux.

Le PEP soutient, entre autres :

- la réalisation d'inventaires en patrimoine bâti;
- la restauration de biens patrimoniaux municipaux;
- la planification et la gestion territoriale prenant en compte le patrimoine culturel;
- et le développement de l'expertise des milieux municipaux.

Il est possible de déposer à ce programme en passant par l'agglomération. Pour ce premier appel de projets, les demandes devront être déposées en vue de la séance du 2 octobre du conseil d'agglomération. Les fonds étant limités, celui-ci déterminera les projets qu'il comptera soumettre au Ministère. Pour mener à ces étapes, le conseil municipal doit au préalable approuver le dépôt du projet "Restauration et préparation à l'entreposage des artefacts de la Maison Brossard", pour une réalisation en 2026.

Environ 750 artefacts nécessitent une restauration et un entreposage à très court terme. Les travaux requis sont évalués à 93 100 $, avant taxes, et n'incluent pas les frais d'entreposage. Si le projet est retenu, les travaux pourraient être couverts par la subvention du programme du PEP à hauteur d'un montant estimé de 46 550 $ (montant équivalent à 50 % du coût du projet avant taxes).

L'évaluation par le Centre de Conservation du Patrimoine, jointe en annexe, consiste au mandat suivant :

- Rencontre de démarrage, planification, revue documentaire existante;
- Inventaire, tri, identification, description et documentation de chaque objet;
- Évaluation de l'état, procédures pour objets à risques;
- Rédaction des recommandations, plan de conservation et d'entreposage;
- Remise du rapport complet.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Social	Protection du patrimoine culturel	Contribuer à protéger ou mettre en valeur le patrimoine culturel de la Ville.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Dépôt des projets au conseil d'agglomération : 2 octobre 2025;
- Analyse et sélection des projets soumis (MCC) : décembre 2025;
- Retour du MCC et confirmation de l'octroi des sommes : hiver 2026;
- Travaux de restauration sur les artefacts de la Maison Brossard : été 2026.

Aspects financiers :

Le coût du projet est estimé à 93 100 $, avant taxes.

Projet Restauration et préparation à l'entreposage des artefacts de la Maison Brossard Programme Ententes en patrimoine (PEP)			
2026	**Avant taxes**	**Taxes nettes**	**Taxes incluses**
Coût estimé du projet	**93 100,00 $**	**97 743,36 $**	**107 041,73 $**
Part estimée du soutien financier du MCC	(46 550,00 $)	n/a	n/a
Part estimée de la contribution financière de la Ville	52 612,94 $	55 237,01 $	60 491,73 $

Pour 2026, conditionnellement à l'acceptation du projet par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et à l'approbation de la préparation budgétaire 2026 par le conseil municipal :

- Le montant de la dépense pour la contribution financière de la Ville au projet représente une somme estimée de 55 237,01 $, taxes nettes. Cette somme fera l'objet d'une demande de budget non-récurrent et sera disponible au poste 02-702-52-418 (Activités culturelles - Maison Brossard - Services professionnels) du budget de fonctionnement du LCVC;

- La part prévue du soutien financier du MCC au montant de 46 550 $, sera versée au poste de revenus 01-381-79-754 (Transf. Cond. Activités culturelles - Autres) du budget de fonctionnement du LCVC.

Poste(s) budgétaire(s) :

01-381-79-754

02-702-52-418

Statut	**Date**
Martin Forcier - Approuvé	2025-08-25
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-09-02

Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-09-02
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-02

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des services techniques (GDI - Gestion des immeubles);
- Direction des finances.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

8.19 **ENTENTE RELATIVE À LA MISE EN PLACE DE MESURES PRÉFÉRENTIELLES POUR AUTOBUS AVEC LA VILLE DE LONGUEUIL ET LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL ET AU PARTAGE DES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE SECTION DE GRANDE ALLÉE - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'autoriser la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente avec la Ville de Longueuil et le Réseau de transport de Longueuil (RTL) relative à la mise en place de mesures préférentielles pour autobus et au partage des coûts d'aménagement d'une voie réservée dans le cadre des travaux de réfection de la Grande Allée, entre la rue Alma et la voie ferrée du CN.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7613

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Entente relative à la mise en place de mesures préférentielles pour autobus avec la Ville de Longueuil et le Réseau de Transport de Longueuil et au partage des coûts des travaux de réfection d'une section de Grande Allée - Autorisation de signature

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Services techniques Éditeur Benoit Fillion	

Recommandations :

Et résolu

D'autoriser la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente avec la Ville de Longueuil et le Réseau de transport de Longueuil (RTL) relative à la mise en place de mesures préférentielles pour autobus et au partage des coûts d'aménagement d'une voie réservée dans le cadre des travaux de réfection de la Grande Allée, entre la rue Alma et la voie ferrée du CN.

Contexte :

Afin de favoriser l'utilisation du transport collectif, l'aménagement d'une voie réservée sur la Grande Allée permettra de réduire le temps de transport des autobus entre la rue Bellevue et la voie ferrée du CN. Il s'agit de la continuité de la phase 1 des travaux de réfection de la Grande Allée.

Le projet de réfection de la Grande Allée est admissible à une subvention du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) soit le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP). La présente entente vise à établir le partage des coûts entre la Ville de Longueuil, la Ville de Brossard et le RTL qui a entrepris les démarches pour obtenir la subvention auprès du ministère.

Les travaux seront réalisés et payés en totalité par la Ville de Longueuil et la Ville de Brossard en 2026, 2027 et 2028.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Étape subséquente
- Signature de l'entente entre la Ville de Brossard, la Ville de Longueuil et le RTL afin d'obtenir la subvention

Aspects financiers :

La contribution financière du RTL est limitée au montant de la subvention qui lui sera versée par le MTMD, laquelle représente 75% des coûts admissibles. Les coûts des honoraires professionnels admissibles pourront également être remboursés dans le cadre de cette subvention.

La contribution du RTL sera versée aux Villes sur présentation des pièces justificatives qui seront soumises au RTL dans les proportions suivantes :

- 50% à la Ville de Brossard;
- 50% à la Ville de Longueuil.

L'estimation des coûts des travaux admissible est de l'ordre de 4,8M $.

Poste(s) budgétaire(s) : 22-04880

Statut	**Date**
Julie Chevalier - Approuvé	2025-07-18
Joanne Skelling - Approuvé	2025-07-24
Morgane Jarlot - Approuvé	2025-07-25
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-25
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-25
Direction(s) consultée(s) : • Direction des services juridiques	

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

9.1 **REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS AQUATIQUES DU PARC ROGER – SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS AU VOLET MODÉLISATION DES DONNÉES DU BÂTIMENT (MDB) - APPROPRIATION DE FINANCEMENT**

Considérant le contrat-cadre SP-23-1735 relatif aux services professionnels en architecture et ingénierie, accordé à CCM2 architectes, à la séance du Conseil du 21 mars 2023, par la résolution 230321-116;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'autoriser une dépense de 50 815,04 $, taxes incluses, au contrat-cadre SP-23-1735 relatif aux services professionnels en architecture et en ingénierie, concernant l'ajout du volet BIM au mandat 24, le tout conformément à l'offre de service de CCM2 architectes et selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission ainsi que du devis du contrat-cadre SP-23-1735.

D'autoriser l'appropriation d'une somme de 68 868,24 $, en provenance de l'excédent de fonctionnement non affecté, afin de financer les services professionnels relatifs au volet modélisation des données du bâtiment pour le projet de remplacement des installations aquatiques du parc Roger.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7652

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Remplacement des installations aquatiques du parc Roger – Services professionnels relatifs au volet modélisation des données du bâtiment (MDB) - Appropriation de financement

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Services techniques Éditeur Pierre Martel	75 419,69 $

Recommandations :

Considérant le contrat-cadre SP-23-1735 relatif aux services professionnels en architecture et ingénierie, accordé à CCM2 architectes, à la séance du Conseil du 21 mars 2023, par la résolution 230321-116;

Et résolu

D'autoriser une dépense de 50 815,04 $, taxes incluses, au contrat-cadre SP-23-1735 relatif aux services professionnels en architecture et en ingénierie, concernant l'ajout du volet BIM au mandat 24, le tout conformément à l'offre de service de CCM2 architectes et selon les prix du bordereau et les conditions de la soumission ainsi que du devis du contrat-cadre SP-23-1735.

D'autoriser l'appropriation d'une somme de 68 868,24 $, en provenance de l'excédent de fonctionnement non affecté, afin de financer les services professionnels relatifs au volet modélisation des données du bâtiment pour le projet de remplacement des installations aquatiques du parc Roger.

Contexte :

Construites il y a une soixantaine d'années, les installations aquatiques du parc Roger sont désuètes, ne répondent plus aux besoins des usagers et génèrent des coûts élevés d'entretien. Le remplacement de ces installations est donc requis.

Adaptées aux besoins actuels et futurs des usagers, les nouvelles installations comprendront un bâtiment de services 4 saisons, une piscine avec une entrée de plage, une zone profonde munie d'un tremplin et d'une glissade à forte sensation, une section de nage de 5 couloirs de 25 mètres, et une plage verte équipée de mobilier divers et d'espaces ombragés. L'ensemble sera accessible universellement et non genré. Le projet prévoit également l'aménagement de jeux d'eau à proximité et l'aménagement d'un terrain multisport 4 saisons, avec abri, en remplacement du terrain de basketball et de la patinoire saisonnière. Finalement, le stationnement sera refait et agrandi.

Dans son plan d'action pour le secteur de la construction (PAC), le gouvernement du Québec a identifié le déploiement de la modélisation des données du bâtiment (MDB – BIM en anglais) comme mesure phare pour accroître la productivité dans l'industrie de la construction. Dans ce cadre, la Ville a participé au programme d'évaluation de la maturité, assurée par l'organisme mandataire du gouvernement, soit BIM Québec. Le diagnostic ainsi obtenu a permis de définir les avantages concrets visés par l'introduction de la MDB dans les pratiques de la Ville, et d'établir une feuille de route pour ce déploiement. Ultimement, les objectifs sont d'obtenir des projets correspondant aux objectifs réels de la Ville, de réduire les coûts globaux et les échéanciers de réalisation des projets, et d'obtenir les données pertinentes aux systèmes de gestion des actifs et de gestion de la maintenance.

La feuille de route prévoit la réalisation rapide d'un projet « pilote » afin de permettre aux équipes impliquées dans la gestion du projet de construction, dans la gestion des actifs et dans la gestion de la maintenance, de mieux maitriser les processus de la MDB. Le projet identifié par la Direction des services techniques est le remplacement des installations aquatiques du parc Roger. Ce premier projet vise les étapes de conception (plans et devis) et de construction. Les maquettes numériques qui seront produites permettront d'établir un premier plan de gestion MDB, et de tester les processus de réalisation.

Pour la réalisation de ce projet "pilote", deux mandats de services professionnels sont requis. Le premier est un mandat d'accompagnement d'une firme experte en déploiement MDB, soit la firme Aliova. Le second est un ajout au mandat des services professionnels des plans et devis, adjugé au consortium CCM2 (mandat 24 du contrat-cadre SP-23-1735). Le mandat de la firme Aliova a été donné administrativement afin de négocier celui du consortium, et ce, à même le budget de la Direction des Services techniques; la présente permettra d'affecter cette dépense au projet.

Le futur règlement d'emprunt requis pour le financement du projet doit être soumis au conseil soit à la fin de l'année 2025 ou au début de l'année 2026. Un financement intérimaire est nécessaire pour la présente dépense.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Autorisation de la dépense pour ajout au mandat 24 au Conseil municipal du 16 septembre 2025;
- Intégration du volet BIM aux plans et devis en cours par les professionnels;
- Règlement d'emprunt : adoption au conseil du 22 janvier 2026 (à confirmer);
- Période des travaux : mai 2026 à juin 2027 (la piscine sera fermée pour la saison 2026).

Aspects financiers :

L'enveloppe totale du contrat-cadre SP-23-1735 est de 4 335 254,00 $ taxes incluses. À ce jour, la somme engagée est de 3 806 794,59 $, soit un avancement de 87,8 %. Le solde disponible est donc de 528 459,41 $, taxes incluses.

Détails de la dépense:

Dépenses	Avant taxes	Taxes nettes	Taxes incluses
Aliova Mandat d'accompagnement MDB	21 400,00 $	22 467,33 $	24 604,65 $
Contrat-cadre SP-23-1735, mandat 24 Ajout services professionnels MDB	44 196,60 $	46 400,91 $	50 815,04 $
Totaux	**65 596,60 $**	**68 868,24 $**	**75 419,69 $**

La dépense totale est de 75 419,69 $, taxes incluses.

Cette dépense d'une somme de 68 868,24 $, taxes nettes, est prévue au projet Piscine Roger (GDI24-038) - Remplacement bassin et bâtiment de services. Le PTI 2025-2026-2027 prévoit pour 2025 une dépense de 1 076 000 $, taxes nettes, financée par emprunt.

En attendant l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt, un financement pour l'ajout des honoraires de 68 868,24 $, en provenance de l'excédent de fonctionnement affecté – Analyse avant-projet, est requis et doit être autorisé par le conseil. Cette somme sera remboursée par le règlement d'emprunt lorsqu'il sera adopté (jusqu'à concurrence de 5 % du montant du règlement).

Poste(s) budgétaire(s) :

21-04960

22-04960

60-992-28-000

Statut	Date
Julie Chevalier - Approuvé	2025-08-12
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-08-20
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-08-21
Sandra Avakian - Approuvé	2025-08-21
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-01

Direction(s) consultée(s) :

Direction des Finances

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :	Mme Doreen Assaad, mairesse M. Christian Gaudette, district 1 Mme Tina Del Vecchio, district 2 Mme Stéphanie Quintal, district 3 M. Patrick Langlois, district 4 M. Claudio Benedetti, district 5 Mme Sophie Allard, district 6 M. Antoine Assaf, district 7 Mme Xixi Li, district 8 Mme Michelle Hui, district 9 M. Daniel Lucier, district 10
Sont également présents :	M. Guy Benedetti, directeur général Me Joanne Skelling, greffière

---

250916-….

9.2 NOUVELLE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE - ADOPTION

Considérant que la dernière *Politique environnementale* de la Ville a été adoptée en 2013 et nécessite une mise à jour;

Considérant l'importance d'une saine gestion environnementale au sein de l'administration et de répondre aux enjeux actuels en matière d'environnement dont, notamment, la transition écologique, l'urbanisme durable, l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des gaz à effet de serre et l'économie circulaire;

Considérant l'importance d'optimiser l'arrimage des orientations, objectifs et actions municipales ainsi que la *Politique environnementale* avec les nouvelles orientations et cibles gouvernementales en matière d'environnement et d'aménagement du territoire (OGAT), le tout dans une perspective de développement durable;

Considérant l'engagement de la Ville de Brossard à l'égard de la préservation de l'environnement et l'adoption de nombreux documents stratégiques au cours des dernières années tels que le *Plan d'adaptation aux changements climatiques*, le *Plan stratégique et d'intervention en foresterie urbaine* et la *Politique d'agriculture urbaine*;

Considérant l'importance d'actualiser la vision, les objectifs et les enjeux environnementaux afin de répondre davantage aux besoins et préoccupations propres à la population et au territoire de de la Ville Brossard en considérant l'évolution du profil sociodémographique et l'augmentation importante de la population;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'adopter la *Politique environnementale,* telle que présentée.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7699

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2025-09-16

Titre :

Nouvelle Politique environnementale – Adoption

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme et environnement Éditeur Caroline Beaudet	

Recommandations :

Considérant que la dernière *Politique environnementale* de la Ville a été adoptée en 2013 et nécessite une mise à jour;

Considérant l'importance d'une saine gestion environnementale au sein de l'administration et de répondre aux enjeux actuels en matière d'environnement dont, notamment, la transition écologique, l'urbanisme durable, l'adaptation aux changements climatiques, la réduction des gaz à effet de serre et l'économie circulaire;

Considérant l'importance d'optimiser l'arrimage des orientations, objectifs et actions municipales ainsi que la *Politique environnementale* avec les nouvelles orientations et cibles gouvernementales en matière d'environnement et d'aménagement du territoire (OGAT), le tout dans une perspective de développement durable;

Considérant l'engagement de la Ville de Brossard à l'égard de la préservation de l'environnement et l'adoption de nombreux documents stratégiques au cours des dernières années tels que le *Plan d'adaptation aux changements climatiques*, le *Plan stratégique et d'intervention en foresterie urbaine* et la *Politique d'agriculture urbaine*;

Considérant l'importance d'actualiser la vision, les objectifs et les enjeux environnementaux afin de répondre davantage aux besoins et préoccupations propres à la population et au territoire de de la Ville Brossard en considérant l'évolution du profil sociodémographique et l'augmentation importante de la population;

Et résolu

D'adopter la *Politique environnementale,* telle que présentée.

Contexte :

La première *Politique environnementale de Brossard* a été adoptée en 2013. Plusieurs actions, plans et documents stratégiques en ont découlé dans les dernières années.

Dans le but d'optimiser la gestion environnementale au sein de l'administration municipale et de répondre davantage aux préoccupations actuelles, la Direction de l'urbanisme et de l'environnement a entrepris une démarche visant à bonifier et mettre à jour la *Politique environnementale*.

Ce projet a été identifié comme - *Objectif de direction 2025 : Actualiser et mettre à jour la Politique environnementale et le plan d'action en environnement*.

La *Politique* vise donc à définir à un haut niveau stratégique la vision de la Ville en matière d'environnement. Découlant de la *Politique*, un plan d'action présentant des projets et des actions concrètes accompagnés d'un échéancier sera élaboré à l'automne 2025 en collaboration avec l'ensemble des directions.

La *Politique environnementale*

À la suite de l'analyse des différents documents stratégiques et des commentaires obtenus par une démarche de consultation interne et de la Commission de l'environnement et du développement durable (CEDD), une nouvelle structure a été proposée. Intégrant l'ensemble des éléments soulevés dans le cadre de la phase d'analyse et de consultation, cette structure vise à définir clairement l'engagement de la municipalité en matière d'environnement. Celle-ci se défit par des orientations, thématiques et objectifs prioritaires. Le tableau suivant présente les principales sections inscrites dans la *Politique*.

1. Mots des élus
2. Pourquoi réviser notre *Politique environnementale*?
3. Notre territoire comme point de départ : Notre contexte
4. Notre cap pour l'avenir : Notre vision

5. Nos engagements pour agir ensemble
6. Nos leviers de transition
   - Orientation 1 : Biodiversité et écosystème
   - Orientation 2 : Milieux de vie résilients
   - Orientation 3 : Empreinte écologique
   - Orientation 4 : Gouvernance
   - Orientation 5 : Engagement collectif
7. Nos outils pour soutenir la transition

Présentation à la CEDD

La dernière version préliminaire de la *Politique* a été présentée aux membres de la CEDD dans le cadre de la séance du 25 juin dernier. À l'unanimité, les membres ont appuyé la nouvelle structure ainsi que, de manière générale, les grandes lignes du contenu présenté et étaient en faveur de la poursuite du projet. De plus, différents commentaires et suggestions des membres ont été intégrés à la version finale du document.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Environnemental	Protection de l'environnement	Veiller à protéger les composantes naturelles de notre environnement (eau, air, sol). Par exemple: Acquérir des espaces naturels à protéger; Adopter un ensemble de mesures de gestion des eaux de pluie; Réglementer la marche au ralenti des véhicules, etc.
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)
Économique	Croissance	Miser sur la culture et la qualité du cadre de vie comme facteur d'attrait de nouveaux résidents, de nouvelles entreprises et de visiteurs; Élaborer une vision de développement économique, etc.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Présentation du contexte et de l'échéancier du projet à la Direction générale : avril 2025;
- Présentation et consultations auprès des directions concernées : avril 2025;
- Présentation du contexte et de l'échéancier du projet à la CEDD à des fins de commentaires : avril 2025;
- Octroi d'un mandat à un consultant externe visant la mise à jour de la *Politique* : avril 2025;
- Réalisation du mandat par le consultant : mai-juin 2025;
- Présentation de la version préliminaire de la *Politique* à la CEDD : 25 juin;
- Présentation au comité de direction et à la Direction générale : juillet 2025;
- Révision, mise en page et graphiste en collaboration avec la Direction des communications : août 2025;
- Présentation au comité de planification : 2 septembre 2025 (à confirmer);
- Adoption de la *Politique environnementale* : conseil du 16 septembre 2025 (à confirmer);
- Élaboration d'un *Plan d'action en environnement* : septembre-janvier 2026.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Pierre-Yves Morin - Approuvé	2025-08-20
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-08-20
Sandra Avakian - Approuvé	2025-08-20
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-24

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des services techniques;
- Direction des travaux publics;
- Direction des communications;
- Direction des finances;
- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire;
- Direction générale.

Politique environnementale

Agir ensemble pour un territoire durable

brossard

Vivre au présent. Bâtir le futur.

Table des matières

Mots des élues.....3

Pourquoi réviser notre politique environnementale?.....5

Notre territoire comme point de départ.....6

Notre cap pour l'avenir 7

Nos engagements pour agir ensemble 8

Agir ensemble pour un territoire durable 9

Vision globale de la politique.....10

Orientation 1
Biodiversité et écosystèmes 11

Orientation 2
Milieux de vie résilients.....12

Orientation 3
Empreinte écologique.....13

Orientation 4
Gouvernance 14

Orientation 5
Engagement collectif.....15

Nos outils pour soutenir la transition 16

Mot de la mairesse

L'environnement, au cœur de nos décisions

Chères citoyennes et chers citoyens,

Au cours des derniers mois, une réflexion approfondie a été menée afin d'actualiser notre politique environnementale et de l'arrimer aux enjeux actuels et futurs de notre ville. Nous l'avons révisée pour repenser notre rapport à l'environnement en tant que ville, mais aussi en tant que citoyennes et citoyens de Brossard. Aujourd'hui, cette politique incarne les fondements de notre vision : une ville qui souhaite protéger et mettre en valeur la biodiversité, valoriser les espaces verts et développer des infrastructures durables, et qui agit pour le bien-être de toutes et de tous. C'est donc avec une grande fierté que je vous présente la nouvelle Politique environnementale de la Ville de Brossard.

Ce document stratégique, fruit d'un travail rigoureux et collaboratif avec le soutien d'intervenants internes et externes, incarne notre volonté ferme d'intégrer les principes de l'aménagement durable du territoire au cœur de nos décisions. Évolutif et engageant, il actualise nos objectifs, nos thématiques et nos orientations prioritaires.

Pour mener à bien le projet, notre politique s'articule justement autour de cinq grandes orientations qui guideront nos actions dans les années à venir : la biodiversité et les écosystèmes, les milieux de vie résilients, l'empreinte écologique et la gouvernance, et l'engagement collectif. Face aux défis bien réels des changements climatiques, ces grandes orientations façonneront nos milieux de vie afin qu'ils puissent être plus résilients et durables.

Notre politique se veut mobilisatrice et innovante. Elle reflète notre volonté collective de protéger les acquis environnementaux et sociaux qui façonnent Brossard. Par des gestes concrets, nous souhaitons protéger nos milieux naturels et la biodiversité, favoriser une densification harmonieuse du territoire et améliorer la qualité de vie de toutes les générations.

Nous voulons bâtir une ville où l'environnement est au cœur de chaque décision, et où chaque citoyenne et chaque citoyen peut évoluer à l'intérieur d'un cadre de vie harmonieux, durable et inspirant.

L'avenir s'écrit en vert – et c'est avec vision, audace et responsabilité collective que nous le bâtissons.

Doreen Assaad
Mairesse de Brossard

Mot de la présidente de la CEDD

Semer le changement, une action à la fois

Dans un monde en constante évolution, où les défis climatiques se font de plus en plus pressants, et ont un impact de plus en plus grand sur notre santé, notre engagement envers l'environnement ne peut se limiter qu'aux intentions. Il doit se traduire par des gestes concrets, des choix réfléchis et des actions durables.

À Brossard, nous avons choisi d'agir. Grandes orientations, objectifs et thématiques définissent cette nouvelle mouture de notre politique environnementale à laquelle employés, partenaires et membres de la Commission de l'environnement et du développement durable (CEDD) ont participé avec professionnalisme et conviction. D'ailleurs, j'aimerais souligner que la CEDD et les membres citoyens qui la composent jouent un rôle clé dans l'accompagnement et le suivi de la transition environnementale de Brossard. Nous avons jeté les bases qui influenceront nos actions dans le futur.

La politique environnementale que nous proposons est un outil vivant et surtout, rassembleur. Elle s'inscrit dans une logique de résultats concrets : réduction des îlots de chaleur, réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation aux changements climatiques, verdissement du territoire, mise en valeur de nos milieux naturels et boisés urbains, création de corridors de biodiversité, et d'infrastructures de mobilité durable. Cette nouvelle politique vise l'exemplarité et la cohérence de l'ensemble de nos actions collectives. Il en résulte une meilleure qualité de vie, une biodiversité préservée, des milieux de vie plus sains et une communauté fière de son avancée écologique.

Car chaque geste compte, et ensemble, nous faisons bien plus que façonner l'avenir – nous le cultivons.

Sophie Allard
Conseillère municipale,
secteur S, district 6
Présidente de la Commission de l'environnement et du développement durable (CEDD)

Pourquoi réviser notre politique environnementale maintenant ?

La Ville de Brossard agit depuis plusieurs années pour intégrer l'environnement à ses actions et à ses décisions. Toutefois, dans un contexte de transformation accélérée – changements climatiques, pressions sur les milieux naturels, densification du territoire, augmentation importante de la population, attentes citoyennes grandissantes –, il est devenu nécessaire de réviser la politique environnementale adoptée en 2013.

Cette révision vise notamment à actualiser les priorités, à structurer l'action municipale de manière transversale et cohérente, ainsi qu'à répondre plus efficacement aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Également, elle permet d'arrimer la politique aux nouvelles orientations et cibles gouvernementales en matière d'environnement et d'aménagement du territoire, ainsi que d'intégrer certains axes du développement durable.

Afin de soutenir sa démarche, la Ville a sollicité la collaboration d'une variété d'acteurs, passé en revue l'avancement de ses actions, évalué les différentes activités municipales en cours et projetées et s'est appuyée sur des documents stratégiques. Cette analyse transversale a permis d'actualiser les enjeux du territoire en matière d'environnement pour mieux répondre aux défis actuels et futurs.

Brossard souhaite que cette politique renouvelée reflète davantage l'ambition de l'administration et de la communauté brossardoise : **protéger les acquis environnementaux et sociaux qui fondent la qualité de vie**, soutenir des **modes de vie sains et durables**, et faire de l'environnement un levier actif de **santé publique, de dynamisme des milieux de vie et de mobilisation collective**.

En misant sur la créativité et l'innovation, cette nouvelle version définit clairement l'engagement environnemental de la Ville ainsi que les orientations, thématiques et objectifs prioritaires qui guideront ses actions pour les années à venir.

© Marine Oudille-Mondoloni

Notre territoire comme point de départ

Notre contexte

Située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, Brossard occupe une position stratégique au cœur de la région métropolitaine. Avec une superficie de 52,25 km² et un territoire à la fois densément bâti et ponctué d'espaces verts, la ville offre un équilibre unique entre urbanité et nature. Sa proximité au fleuve, ses cours d'eau, ses parcs et ses boisés font de Brossard un milieu de vie apprécié et recherché, en constante transformation.

Au cours des dernières décennies, Brossard a connu une croissance démographique soutenue, qui se poursuit encore aujourd'hui. Cette croissance exerce une pression accrue sur les milieux naturels, les infrastructures et les services, tout en créant de nouvelles occasions de repenser la ville de manière plus résiliente et inclusive. La mixité des quartiers, la diversité culturelle et la richesse communautaire de Brossard témoignent d'un fort potentiel de mobilisation et d'un dynamisme social qui constituent des leviers précieux pour la transition environnementale.

Parmi les forces du territoire, on retrouve la présence d'importants milieux naturels protégés, un réseau croissant d'infrastructures de mobilité active (piétons et cyclistes), un transport collectif structurant et des initiatives en foresterie urbaine qui renforcent la qualité des espaces publics. La création de corridors de biodiversité et la mise en valeur des boisés urbains illustrent la capacité de Brossard à innover et à collaborer pour préserver ses richesses écologiques.

En contrepartie, tout comme plusieurs municipalités, Brossard fait face à des dynamiques contrastées, telles que la vulnérabilité et l'adaptation des milieux, la pression sur les services et les infrastructures, ainsi que des menaces sur les écosystèmes présents.

La présente politique environnementale s'inscrit en cohérence avec les différents cadres stratégiques et plans directeurs adoptés par la Ville au fil des dernières années. En intégrant de multiples dimensions, cette politique propose un cadre unificateur et mobilisateur qui permettra à Brossard de poursuivre sa transition écologique, de protéger ses atouts naturels et de renforcer la résilience de son territoire.

Ces enjeux appellent à une planification attentive et structurante. Ils sont également synonymes d'occasions de réinventer la ville et d'en faire un territoire qui s'illustre par sa capacité à relever les défis contemporains.

Parc Radisson

Notre cap pour l'avenir

Notre vision

Vivre au présent, bâtir ensemble un futur durable.

Une ville où la nature et l'environnement soutiennent la santé des milieux de vie et des écosystèmes et renforcent la vitalité du territoire se bâtit aujourd'hui à Brossard.

Animée par une volonté d'agir de façon proactive, la Ville transforme ses façons de planifier, de gérer et d'aménager son territoire. Elle mise sur un urbanisme durable et un redéveloppement responsable pour créer et recréer un équilibre entre développement, inclusion sociale et cohabitation durable avec les milieux naturels.

Forte de ses acquis et engagée dans une démarche d'amélioration continue, Brossard poursuit sa transition environnementale en s'appuyant sur la richesse et les forces de sa communauté mobilisée, et en posant les bases d'un avenir équitable, dynamique et florissant.

Rivière Saint-Jacques

Nos engagements pour agir ensemble

01.
S'appuyer sur les forces et saisir les opportunités propres au territoire

Valoriser les milieux de vie existants, les initiatives locales, les savoirs citoyens et les atouts naturels, en prenant pleinement conscience de ce que le territoire nous offre déjà. Cette reconnaissance collective permet de faire émerger des solutions durables, porteuses de sens et pleinement ancrées dans la réalité de Brossard.

02.
Relier santé, bien-être et environnement dans l'aménagement du territoire

Reconnaître les bénéfices environnementaux comme un déterminant essentiel de la santé publique et du bien-être collectif en renouvelant l'attention portée à la manière d'habiter le territoire, de l'aménager et d'en prendre soin et en cultivant une relation équilibrée avec les ressources naturelles.

03.
Intégrer les principes environnementaux au cœur de la prise de décision municipale

Favoriser une approche transversale de l'environnement dans l'ensemble des politiques, programmes et projets municipaux. Cette transversalité vise à renforcer la cohérence entre les services, à soutenir des choix éclairés et à inscrire l'environnement comme fil conducteur de l'action publique.

Forêt nourricière, parc Santerre
© Marine Oudille-Mondoloni

04.
Avancer ensemble par l'expérimentation, l'apprentissage et la collaboration

Impliquer activement la population, les partenaires, les milieux économiques et les équipes municipales dans la transition. Miser sur la participation, l'éducation, l'exemplarité et la reconnaissance des savoirs locaux pour renforcer la capacité d'agir de toutes et tous. S'appuyer sur un processus basé sur l'expérimentation, l'apprentissage continu, l'adaptation et l'innovation.

05.
Agir avec équité dans un monde en transformation

Faire de la transition un processus évolutif, réfléchi et juste, en veillant à ce que les transformations profondes nécessaires soient pensées, planifiées et mises en œuvre de manière équitable, en tenant compte des réalités du territoire et des besoins différenciés des communautés, en particulier les plus vulnérables.

Agir ensemble pour un territoire durable

Nos leviers de transition

La politique environnementale s'appuie sur une vision globale et cohérente, visant à concilier développement urbain, qualité de vie et protection durable de l'environnement. Ainsi, la Ville entend répondre à ses aspirations et aux défis identifiés sur son territoire en structurant son action autour de **cinq grandes orientations stratégiques**. Divisés en thématiques prioritaires et en objectifs, ces éléments constituent le cadre de référence pour guider les réflexions et les décisions en matière d'environnement.

Les orientations servent de leviers concrets pour atteindre les engagements municipaux, assurer un développement équitable, de même que soutenir une transition écologique réfléchie et pérenne. Pour leur part, **les thématiques définissent les axes prioritaires** qui orientent l'action municipale, et **les objectifs permettent de mesurer les progrès** et d'assurer une mise en œuvre cohérente et ciblée.

Pont Samuel-De Champlain

Vision globale de la politique

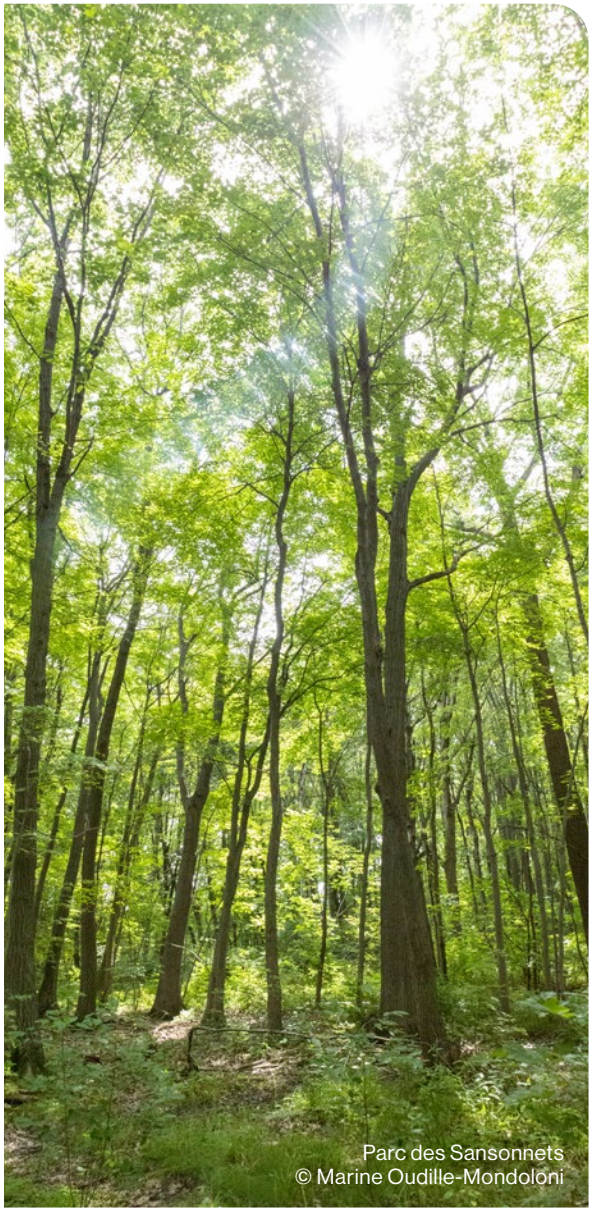

Parc des Sansonnets
© Marine Oudille-Mondoloni

Orientation 1
Biodiversité et écosystèmes

Préserver, restaurer et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et le territoire agricole dans une ville en pleine évolution.

Nos objectifs pour agir

1. **Milieux naturels**

   Garantir la protection, la conservation et la mise en valeur des milieux naturels, humides et hydriques.

2. **Accès durable aux cours d'eau**

   Préserver et restaurer les berges et la qualité des écosystèmes riverains tout en aménageant des accès durables et inclusifs dans une logique d'équité territoriale.

3. **Foresterie urbaine et aménagements végétalisés**

   Consolider, préserver et bonifier la trame verte et la canopée au moyen d'une foresterie urbaine diversifiée et d'aménagements végétalisés en faveur de l'agriculture urbaine et de l'autonomie alimentaire.

4. **Connectivité écologique et habitats fauniques**

   Protéger, restaurer et connecter les milieux naturels et les espaces végétalisés urbains grâce au développement de corridors écologiques et d'aménagements favorables à la faune.

5. **Activités agricoles**

   Soutenir une transition vers une agriculture de proximité, durable et biologique en collaborant avec les partenaires locaux et régionaux.

6. **Qualité et valorisation des sols**

   Préserver la qualité des sols en milieu naturel, agricole et urbain, en soutenant des pratiques durables et en favorisant leur réhabilitation et leur valorisation.

7. **Réduction des pesticides et pratiques culturales à faible impact**

   Encadrer et réduire l'usage des pesticides et promouvoir les pratiques culturales durables à faible impact environnemental.

8. **Plantes nuisibles et envahissantes**

   Prévenir, contrôler et limiter la propagation des plantes nuisibles et des espèces exotiques envahissantes pour protéger la biodiversité et la sécurité des usagers, ainsi que favoriser la restauration des milieux affectés.

Orientation 2
Milieux de vie résilients

Offrir des milieux de vie et des aménagements résilients aux perturbations et vulnérabilités propres au territoire.

Nos objectifs pour agir

1. **Atténuation des gaz à effet de serre (GES)**

   Agir localement pour réduire les émissions de GES et améliorer la qualité de l'air sur le territoire, en privilégiant des solutions à faible empreinte carbone, des choix énergétiques durables et des aménagements favorisant la création de milieux de vie sains.

2. **Adaptation aux changements climatiques**

   Renforcer la résilience des milieux bâtis et naturels face aux aléas climatiques actuels et futurs, en adaptant les aménagements, infrastructures et usages et en portant une attention particulière aux secteurs les plus vulnérables.

3. **Urbanisme durable**

   Développer un urbanisme durable, compact et inclusif, favorisant la mixité des fonctions et la proximité des services et qui garantit l'équité sociale, afin de répondre aux besoins de la population.

4. **Infrastructures de transport durable**

   Planifier des infrastructures de transport intermodales favorisant l'adoption de solutions de mobilité durable à la fois sécuritaires et accessibles.

5. **Efficacité énergétique et économie d'énergie**

   Améliorer la performance énergétique des bâtiments et équipements publics et privés, en soutenant les pratiques de sobriété énergétique et en favorisant les conditions permettant leur mise en œuvre dans tous les secteurs.

Orientation 3
Empreinte écologique

Améliorer la performance environnementale de la collectivité par des choix éclairés et durables dans l'ensemble des sphères de vie de la communauté.

Nos objectifs pour agir

1. **Mobilité durable et active**

   Favoriser les modes de déplacement actifs et collectifs dans une logique de mode de vie de proximité, en accompagnant l'évolution vers une mobilité durable, sécuritaire et accessible.

2. **Gestion des matières résiduelles**

   Encourager et soutenir une gestion responsable des matières résiduelles au sein des ménages et des industries, commerces et institutions (ICI) par la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation des matières.

3. **Analyse de cycle de vie des biens et services**

   Sensibiliser et accompagner la population et le secteur des ICI dans l'adoption de choix de consommation et de production responsables, en tenant compte de l'ensemble du cycle de vie des biens et services.

4. **Économie circulaire**

   Favoriser l'émergence de stratégies d'économie circulaire fondées sur une implication et une coopération soutenues au sein des communautés et des filières économiques du territoire afin de renforcer la résilience locale et la durabilité des ressources.

5. **Prévention et réduction des sources de polluants anthropiques**

   Agir sur les sources de nuisances lumineuses et sonores ainsi que sur les rejets et déversements polluants par des actions ciblées sur les zones ou activités concernées.

Orientation 4
Gouvernance

Intégrer et soutenir l'environnement dans les processus décisionnels internes et au sein de tous les secteurs d'activité de la municipalité.

Nos objectifs pour agir

1. **Engagement, suivi et gouvernance conscientisée visant l'amélioration continue**

   Assurer un suivi rigoureux et évolutif des actions environnementales, dans une logique d'amélioration continue et en s'appuyant sur des moyens à la hauteur des enjeux environnementaux du territoire.

2. **Exemplarité et cohérence dans la prise de décision, les pratiques et les activités**

   Faire preuve d'exemplarité et de cohérence dans les pratiques internes par la mise en place d'approches structurantes et engageantes qui soutiennent les équipes et accompagnent le changement.

3. **Transversalité et réflexes environnementaux de l'administration municipale**

   Se doter de mécanismes décisionnels qui assurent l'intégration transversale des enjeux environnementaux dans l'ensemble des services municipaux, et soutenir l'émergence d'une culture organisationnelle de la transition.

4. **Innovation territoriale et expérimentations locales**

   Développer un esprit d'expérimentation au sein des services municipaux, en leur offrant les conditions favorables pour tester, ajuster et documenter des pratiques innovantes en environnement.

5. **Coopération et rayonnement**

   Inspirer la communauté et les acteurs du territoire en mettant en valeur les initiatives environnementales de la Ville, afin d'encourager l'adhésion, la collaboration, la fierté collective et le rayonnement régional et municipal, tout en s'inspirant des bonnes pratiques d'ailleurs et en partageant nos réussites.

Orientation 5
Engagement collectif

Proposer une approche transparente, mobilisatrice et accessible ancrée dans les réalités sociales de Brossard, en faveur d'une bienveillance environnementale collective.

Nos objectifs pour agir

1. **Sensibilisation et engagement communautaire**

   Renforcer l'engagement citoyen en valorisant les expériences personnelles et en développant la compréhension des enjeux environnementaux par l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ).

2. **Accompagnement à la transition écologique**

   Encourager l'adoption de pratiques citoyennes responsables via des programmes et activités adaptés pour faciliter le passage à l'action.

3. **Approche participative et inclusive**

   Créer des occasions favorisant les échanges et discussions ouvertes avec la population et l'ensemble des partenaires locaux, afin de soutenir la participation inclusive, le partage des savoirs et la coconstruction de solutions au profit de la transition écologique.

4. **Partenariat et coresponsabilité avec les acteurs du territoire**

   Mobiliser et concerter tous les acteurs du territoire – population, industries, commerces, institutions, organismes communautaires – et collaborer avec eux afin de construire ensemble des solutions environnementales adaptées et durables, fondées sur la coopération et la coresponsabilité.

Nos outils pour soutenir la transition

Pour donner vie à cette politique environnementale, la Ville de Brossard entreprendra des actions porteuses et mobilisatrices, à la hauteur de ses engagements et alignées sur les objectifs identifiés. Lors de cette démarche, la municipalité définira les priorités d'intervention, les échéanciers à respecter, les ressources à déployer et les indicateurs à suivre pour mesurer les progrès accomplis.

Sa mise en œuvre et son succès reposeront sur un cadre de coopération entre l'administration municipale, le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et la population. En s'appuyant sur l'expertise locale, le dialogue et la volonté d'agir ensemble, la Ville souhaite transformer les projets, les services et les partenariats en une occasion concrète de faire progresser la transition écologique brossardoise.

Avec cette politique, Brossard pose un geste fort : celui de s'outiller pour innover dans ses pratiques, reconnaître les savoirs et les défis de son territoire et agir concrètement pour assurer un avenir juste et reflétant les valeurs environnementales de la communauté.

Vivre au présent, c'est poser dès maintenant des gestes cohérents, à la hauteur de nos aspirations environnementales collectives, pour bâtir un futur durable.

Grand parc urbain
© Marine Oudille-Mondoloni

Cette politique a été réalisée en collaboration avec Ellio, différentes directions de la Ville, et les membres de la Commission de l'environnement et du développement durable (CEDD).

brossard

Vivre au présent. Bâtir le futur.

Corridor de biodiversité, secteur S | © Marine Oudille-Mondoloni

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

9.3 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 14 AOÛT AU 10 SEPTEMBRE 2025

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires pour la période du 14 août au 10 septembre 2025.

ADOPTÉE ….

PROJET

Liste des virements budgétaires du 14 août au 10 septembre 2025

Écriture	Date	Compte	Description Compte	Montant	Description	Période
6304	2025-08-14	02-413-10-116	AQUEDUC - RÉMUNÉRATION-AUXILIAIRES BLEUS	60 000,00 $	Financement des postes d'ouvriers de canalisation supplémentaires pour surcroît de travail.	202508
6304	2025-08-14	02-181-00-201	CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR - CHARGES SOCIALES	12 000,00 $	Financement des postes d'ouvriers de canalisation supplémentaires pour surcroît de travail.	202508
6304	2025-08-14	02-191-10-982	PROVISION POUR SALAIRES	(72 000,00) $	Financement des postes d'ouvriers de canalisation supplémentaires pour surcroît de travail.	202508
6305	2025-08-14	02-311-00-115	ADMINISTRATION - TRAVAUX - RÉMUNÉRATION-AUXILIAIRES BLANCS	100 000,00 $	Financement des postes de commis aux requêtes et secrétaires temporaires pour surcroît de travail.	202508
6305	2025-08-14	02-181-00-201	CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR - CHARGES SOCIALES	20 000,00 $	Financement des postes de commis aux requêtes et secrétaires temporaires pour surcroît de travail.	202508
6305	2025-08-14	02-191-10-982	PROVISION POUR SALAIRES	(120 000,00) $	Financement des postes de commis aux requêtes et secrétaires temporaires pour surcroît de travail.	202508
6306	2025-08-14	02-714-90-116	ENT PARCS TERR JEUX-RÉMUNÉRATION-AUXILIAIRES BLEUS	300 000,00 $	Financement des postes d'ouvriers de parcs supplémentaires et d'un superviseur pour surcroît de travail.	202508
6306	2025-08-14	02-714-90-114	ENT PARCS TERR JEUX-RÉMUNÉRATION-AUXILIAIRES CADRES	80 000,00 $	Financement des postes d'ouvriers de parcs supplémentaires et d'un superviseur pour surcroît de travail.	202508
6306	2025-08-14	02-181-00-201	CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR - CHARGES SOCIALES	76 000,00 $	Financement des postes d'ouvriers de parcs supplémentaires et d'un superviseur pour surcroît de travail.	202508
6306	2025-08-14	02-191-10-982	PROVISION POUR SALAIRES	(456 000,00) $	Financement des postes d'ouvriers de parcs supplémentaires et d'un superviseur pour surcroît de travail.	202508
6308	2025-08-15	02-714-80-116	EMBELLISSEMENT - RÉMUNUNÉRATION-AUXILIAIRES BLEUS	250 000,00 $	Financement de postes d'ouvriers de parcs supplémentaires pour surcroît de travail.	202508
6308	2025-08-15	02-181-00-201	CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR - CHARGES SOCIALES	50 000,00 $	Financement de postes d'ouvriers de parcs supplémentaires pour surcroît de travail.	202508
6308	2025-08-15	02-191-10-982	PROVISION POUR SALAIRES	(300 000,00) $	Financement de postes d'ouvriers de parcs supplémentaires pour surcroît de travail.	202508
6309	2025-08-15	02-321-10-116	VOIRIE MUNICIPALE-RÉMUNÉRATION-AUXILIAIRES BLEUS	90 000,00 $	Financement de postes d'ouvriers de la voie publique supplémentaires pour surcroît de travail.	202508
6309	2025-08-15	02-181-00-201	CONTRIBUTIONS DE L'EMPLOYEUR - CHARGES SOCIALES	18 000,00 $	Financement de postes d'ouvriers de la voie publique supplémentaires pour surcroît de travail.	202508
6309	2025-08-15	02-191-10-982	PROVISION POUR SALAIRES	(108 000,00) $	Financement de postes d'ouvriers de la voie publique supplémentaires pour surcroît de travail.	202508
6311	2025-08-22	02-161-00-671	RESSOURCES HUMAINES - PAPETERIE ET FOURNITURES DE BUREAU	7 000,00 $	Pour financer l'acquisition de mobilier pour la direction des ressources humaines.	202508
6311	2025-08-22	02-161-00-418	RESSOURCES HUMAINES - SERVICES PROFESSIONNELS	(7 000,00) $	Pour financer l'acquisition de mobilier pour la direction des ressources humaines.	202508

Liste des virements budgétaires du 14 août au 10 septembre 2025

Écriture	Date	Compte	Description Compte	Montant	Description	Période
6320	2025-09-05	02-191-10-982	PROVISION POUR SALAIRES	20 000,00 $	Réduction du budget récurrent en gestion déléguée de la direction des technologies de l'information.	202509
6320	2025-09-05	02-133-10-448	RESS INFORMATIONNELLES CORPORATIVES-SERV TECH INFORMATIQUE	(20 000,00) $	Réduction du budget récurrent en gestion déléguée de la direction des technologies de l'information.	202509

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

9.4 LISTES DES IMPRÉVUS - APPROBATION

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'approuver la liste des imprévus aux contrats, telle que soumise au soutien des présentes.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

Direction des Travaux publics

TABLEAU DES AVENANTS

# projet	Titre du projet		
SI-24-1895	**Entretien ménager École Antoine-Brossard**		
# poste budgétaire	# contrat	# BC	
02-711-90-522	**SI-24-1895**	**6245214**	

# AC	Photo	Description des travaux	Montant AC (tx incl.)	Approbations effectuées par
1		Ajouts de locaux	2 037,36 $	Chef de division
2		0	0,00 $	
3		0	0,00 $	
4		0	0,00 $	-
5		0	0,00 $	-
6		0	0,00 $	-
7		0	0,00 $	-
8		0	0,00 $	-
9		0	0,00 $	-
10		0	0,00 $	-

		% cumulé de dépassement
Total des avenants et directives de changement	2 037,36 $	8,81%
Contrat octroyé original	23 121,93 $	

	ACs	% de dépassement
Avis et directives de changements approuvées précédemment	0,00 $	0,00%
Avis de changements à approuver	2 037,36 $	8,81%
AC à venir	- $	0,00%

Préparé par: **Pierre Desaulniers**

2025/08/14

Gestionnaire de contrat — date

Approuvé par: **Directeur**

2025-08-20

Directeur — date

brossard

Direction des Travaux publics

TABLEAU DES AVENANTS

# projet	Titre du projet		
SP-22-1717	**Entretien ménager chalets de parcs**		
# poste budgétaire	# contrat	# BC	
02-712-90-522	**SP-22-1717**	**6242782**	

# AC	Photo	Description des travaux	Montant AC (tx incl.)	Approbations effectuées par
1		Grands ménages supplémentaires	8 669,12 $	Chef de division
2		0	0,00 $	
3		0	0,00 $	
4		0	0,00 $	-
5		0	0,00 $	-
6		0	0,00 $	-
7		0	0,00 $	-
8		0	0,00 $	-
9		0	0,00 $	-
10		0	0,00 $	-

		% cumulé de dépassement
Total des avenants et directives de changement	8 669,12 $	4,24%
Contrat octroyé original	204 471,54 $	

	ACs	% de dépassement
Avis et directives de changements approuvées précédemment	0,00 $	0,00%
Avis de changements à approuver	8 669,12 $	4,24%
AC à venir	- $	0,00%

Préparé par: **Pierre Desaulniers**

2025/08/14

Gestionnaire de contrat — date

Approuvé par: **Directeur**

2025-08-20

Directeur — date

brossard

Direction des Travaux publics

TABLEAU DES AVENANTS

# projet	Titre du projet		
SP-22-1725	**Fourniture et livraison de terre végétale**		
# poste budgétaire	# contrat	# BC	
22-62510-718	**SP-22-1725**	**6242824**	

# AC	Photo	Description des travaux	Montant AC (tx incl.)	Approbations effectuées par
1		Augmentation de la quantité de terre	34 492,50 $	Conseil
2		0	0,00 $	
3		0	0,00 $	
4		0	0,00 $	-
5		0	0,00 $	-
6		0	0,00 $	-
7		0	0,00 $	-
8		0	0,00 $	-
9		0	0,00 $	-
10		0	0,00 $	-

		% cumulé de dépassement
Total des avenants et directives de changement	34 492,50 $	15,92%
Contrat octroyé original	216 664,64 $	

	ACs	% de dépassement
Avis et directives de changements approuvées précédemment	0,00 $	0,00%
Avis de changements à approuver	34 492,50 $	15,92%
AC à venir	- $	0,00%

Préparé par: **Stéphane Galarneau**

Stéphane Galarneau 05-08-2025

Gestionnaire de contrat date

Approuvé par: **Directeur**

2025-08-20

Directeur date

brossard

SOMMAIRE DES IMPRÉVUS AUX CONTRATS
DIRECTION : TRAVAUX PUBLICS
POUR APPROBATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU : 16 SEPTEMBRE 2025

N° Contrat	Description du contrat	Entrepreneur	N° de l'imprévu	Description de l'imprévu	Poste budgétaire	Montant original du contrat (taxes incluses)	Montant des imprévus déjà approuvés (taxes incluses)	Montant des nouveaux imprévus à approuver (taxes incluses)	Montant révisé du contrat (taxes incluses)	Écart	% Écart
SP-22-1725	Fourniture et livraison de terre végétale	Terre de finition ML	1	Augmention de la quantité de terre	22-62510-718	216 664,64 $	N/A	34 492,50 $	251 157,14 $	34 492,50 $	15,9%

Recommandé par:

2025-08-21

Signature du directeur **Date**

Disponibilité budgétaire vérifiée par:

2025-08-26

Conseillère en analyse financière **Date**
Direction des finances

Ce formulaire est soumis pour approbation par conseil municipal lorsqu'une ou plusieurs des conditions suivantes s'appliquent :

- ☐ Tout avenant pour un extra de 133 800 $ et plus (taxes incluses).
- ☐ Tout avenant en crédit de 133 800 $ et plus (taxes incluses).
- ☐ Tout avenant lorsque la somme des modifications dépasse 10 % du montant du contrat octroyé (taxes incluses).
- ■ Chaque tranche de 5% additionnelle qui excède 10% du montant du contrat octroyé (taxes incluses).
- ☐ Une prolongation de date de durée d'un contrat.

brossard

Direction des Travaux publics

TABLEAU DES AVENANTS

# projet	Titre du projet		
SP-22-1725	**Fourniture et livraison de terre végétale**		
# poste budgétaire	# contrat	# BC	
22-62510-718	**SP-22-1725**	**6242824**	

# AC	Photo	Description des travaux	Montant AC (tx incl.)	Approbations effectuées par
1		Augmentation de la quantité de terre	34 492,50 $	Conseil
2		0	0,00 $	
3		0	0,00 $	
4		0	0,00 $	-
5		0	0,00 $	-
6		0	0,00 $	-
7		0	0,00 $	-
8		0	0,00 $	-
9		0	0,00 $	-
10		0	0,00 $	-

		% cumulé de dépassement
Total des avenants et directives de changement	34 492,50 $	15,92%
Contrat octroyé original	216 664,64 $	

	ACs	% de dépassement
Avis et directives de changements approuvées précédemment	0,00 $	0,00%
Avis de changements à approuver	34 492,50 $	15,92%
AC à venir	- $	0,00%

Préparé par: **Stéphane Galarneau**

Stéphane Galarneau 05-08-2025

Gestionnaire de contrat — date

Approuvé par: **Directeur**

2025-08-20

Directeur — date

brossard

Direction des Travaux publics

AVIS DE CHANGEMENT (AC)

# Avis de changement	Titre de l'avis de changement		
1	**Augmentation de la quantité de terre**		
# projet	Titre du projet		
SP-22-1725	**Fourniture et livraison de terre végétale**		
Entrepreneur	# contrat	# bon commande	# poste budgétaire
Terre de finition ML	**SP-22-1725**	**6242824**	**22-62510-718**

Montant AC en cours (taxes excluses)	Montant AC en cours (taxes incluses)	% dépassement cumulatif	Montant contrat (taxes incluses)	Montant total des AC (taxes incluses)
30 000,00 $	**34 492,50 $**	**15,9%**	**216 664,64 $**	**34 492,50 $**

Description des travaux et/ou du changement au contrat

Dans le cadre du contrat en cours, nous souhaitons augmenter la quantité de terre prévue initialement. Plusieurs projets d'envergure ont été ajoutés au cours des trois dernières années, principalement en réponse à des demandes formulées par la direction et les élus. Ces projets ont entraîné une hausse significative des besoins en terre végétale. Voici les principales interventions concernées :

Réaménagement des entrées de ville
Réaménagement du boulevard Matte, entre les rues Illinois et du Quartier
Création d'un nouvel espace vert devant la caserne de pompiers 43
Aménagement d'un espace vert au coin des boulevards Chevrier et Grande Allée
Ajout de plusieurs aires de plantation d'annuelles sur les boulevards Milan et Lapinière
Travaux de terrassement autour du projet LUM

Ces ajouts justifient une révision à la hausse des quantités de terre prévues au contrat afin de répondre adéquatement aux besoins d'aménagement découlant des priorités municipales

-

Étapes à venir pour les frais additionnels associés à cet avenant

Estimation des coûts et impacts sur les travaux (quantités, coûts et délais):

Mode de paiements : Unitaire
Engagement budgétaire supp. requis ? Non

PROPOSITION DE L'ENTREPRENEUR (taxes excluses)

☐	Inchangé		☐ Inchangé	
☐	Diminué de :		☐ Diminué de :	jours
☑	Augmenté de :	**30 000,00 $**	☐ Augmenté de :	jours

ACCEPTATION DE L'AVIS DE CHANGEMENT (entrepreneur)

Je m'engage à ne pas dépasser le montant autorisé au présent "Avis de changement".

Accepté par

Entrepreneur — *Date*

ACCEPTATION DE L'AVIS DE CHANGEMENT (Consultant)

Proposé par

Chargé de projet — *Date*

ACCEPTATION DE L'AVIS DE CHANGEMENT (Ville)

Proposé par **Stéphane Galarneau** — 04-08-2025
Gestionnaire de contrat — *date*

Accepté par **Patrice Viens** — 05-08-2025
Chef de division — *date*

Accepté par
Chef de service — *date*

Accepté par **Sébastien Lévesque** — 2025-08-20
Directeur — *date*

Accepté par
Directeur général / adjoint — *date*

Accepté par **Directeur général** — 2025-08-26
Directeur général — *date*

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

10.1 **POLITIQUE RELATIVE À L'USAGE DE DROGUES, DE CANNABIS, D'ALCOOL ET DE MÉDICAMENTS SUR LES LIEUX DE TRAVAIL (DRH-06) - ADOPTION**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'approuver la *Politique relative à l'usage de drogues, de cannabis, d'alcool et de médicaments sur les lieux de travail* (DRH-06), telle que présentée..

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7684

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Politique relative à l'usage de drogues, de cannabis, d'alcool et de médicaments sur les lieux de travail (DRH-06) - Adoption

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Ressources humaines Éditeur Martine Alie	

Recommandations :

Et résolu

D'approuver la *Politique relative à l'usage de drogues, de cannabis, d'alcool et de médicaments sur les lieux de travail* (DRH-06), telle que présentée..

Contexte :

Depuis l'adoption de la Politique relative à l'usage de drogues, d'alcool et de médicaments sur les lieux de travail en décembre 2012, aucune modification n'a été apportée malgré l'entrée en vigueur de la Loi sur le cannabis (L.C. 2018, ch. 16) et de la Loi encadrant le cannabis (RLRQ, ch. C-5.3) toutes deux ayant entrée en vigueur le 17 octobre 2018.

Il devient urgent pour la Ville de Brossard de revoir la politique dans son entièreté afin de lui permettre de s'assurer d'un encadrement adéquat des enjeux liés à l'usage de drogues, de cannabis, d'alcool et de médicaments sur les lieux de travail.

Les dispositions de la présente politique ont pour objectifs :

- De protéger la santé et la sécurité des employés, des usagers des services, ainsi que la sécurité des opérations ;
- De permettre aux employés d'exercer leurs fonctions dans un cadre de travail sécuritaire et propice à l'efficacité ;
- D'assurer le maintien des lieux de travail exempt de drogues, incluant le cannabis, l'alcool et les médicaments d'ordonnance ;
- De préciser les rôles et responsabilités du personnel, tant dans le contrôle de l'usage de drogues, d'alcool et, le cas échéant, de médicaments sur les lieux ou à l'occasion du travail, que dans l'accompagnement vers des ressources externes, au besoin ;
- D'informer le personnel des règles à respecter afin de maintenir un milieu de travail exempt des conséquences liées aux drogues, à l'alcool et, le cas échéant, aux médicaments et des conséquences qu'entraine sa violation, entre autres, quant à la consommation ou la possession ou à la vente de drogues, d'alcool et de médicaments sur les lieux ou à l'occasion du travail.

La politique repose sur les principes directeurs suivants :

- La Ville s'attend à ce que tous ses employés, y compris les employés cadres, adoptent en tout temps des comportements responsables et exempts d'influence de substances pouvant compromettre leur jugement, leur performance ou la sécurité au travail ;
- La Ville s'engage à offrir un environnement de travail sain, sécuritaire et propice au bien-être de tous. À ce titre, elle se réserve le droit d'intervenir lorsqu'elle observe ou soupçonne un comportement pouvant être lié à la consommation d'alcool, de drogues (incluant le cannabis) ou de médicaments affectant les capacités d'un individu ;
- La vigilance collective est essentielle. Tous les employés sont encouragés à signaler toute situation à risque ou comportement préoccupant, dans un esprit de prévention et de soutien. Les interventions seront adaptées à la gravité de la situation, aux conséquences observées et à l'historique de la personne concernée. L'approche privilégiée demeure la sensibilisation, la correction et l'accompagnement ;
- Les employés cadres ont la responsabilité d'agir de manière proactive dans la gestion des situations liées à la consommation de substances, en collaboration avec les ressources humaines et les services de soutien disponibles ;
- Cette politique ne limite en rien l'exercice du droit de gérance des cadres de la Ville, notamment en matière de sécurité, de discipline et de gestion des ressources humaines ;
- La collaboration avec les syndicats est essentielle à la mise en œuvre efficace de cette politique, dans le respect des droits et responsabilités de chacun.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

ANTÉRIEURES
- Adhésion de l’équipe de direction

SUBSÉQUENTES
- Diffusion de la politique

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Martine Alie - Approuvé	2025-08-13
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-08-20
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-08-21
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-02

Direction(s) consultée(s) :

Toutes les directions

Politique DRH-06

Politique relative à l’usage de drogues, de cannabis, d’alcool et de médicaments sur les lieux du travail

Adoptée le 10 décembre 2012 Résolution du Conseil 121210-482
Modification adoptée le 21 août 2025 – Résolution du Conseil _____

brossard
Vivre au présent. Bâtir le futur.

Table des matières

Préambule 3
1. Objectifs....3
2. Principes directeurs....4
3. Champ d'application....4
4. Cadre légal 4
5. Définitions 5
6. Engagement de l'employeur....6
7. Rôles et responsabilités 7
8. Règle de conduite 8
9. Non-respect de la présente politique 8
10. Mesures disciplinaires et/ou administratives....9
11. Test de dépistage....9
12. Fouille 10
13. Mise en vigueur....10

Préambule

La Ville de Brossard (ci-après « la Ville ») a le devoir de protéger la santé et la sécurité de ses employés et des usagers de ses services en plus d'assurer la sécurité de ses opérations. De plus, comme employeur, elle reconnaît son obligation de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses employés. En conséquence, et dans le respect de la Charte des droits et libertés de la personne, la Ville doit s'assurer que ses employés maintiennent en tout temps les exigences physiques et d'intégrité requises à l'exécution efficace et sécuritaire de leur travail.

La Ville s'engage ainsi à promouvoir et à maintenir un milieu de travail exempt des conséquences indésirables des drogues, de l'alcool et de médicaments et se doit d'adopter une politique à l'égard de tout usage qui pourrait en être fait, notamment être sous l'effet de toute drogue, alcool ou, le cas échéant, médicament, d'en consommer, d'être en possession ou voir même d'en vendre sur les lieux du travail.

Pour satisfaire à ses obligations légales, la Ville met en application la présente politique visant à définir des règles claires quant à la consommation d'alcool et de drogues et de définir les rôles et responsabilités de chacun.

La Ville souhaite également accompagner activement tout employé éprouvant des difficultés relatives à l'usage de drogues, d'alcool et le cas échéant, de médicaments et le référer à des ressources spécialisées pour l'évaluation et au besoin, le traitement et la réadaptation.

1. Objectifs

Les dispositions de la présente politique ont pour objectifs :

- De protéger la santé et la sécurité des employés, des usagers des services, ainsi que la sécurité des opérations ;
- De permettre aux employés d'exercer leurs fonctions dans un cadre de travail sécuritaire et propice à l'efficacité ;
- D'assurer le maintien des lieux de travail exempt de drogues, incluant le cannabis, l'alcool et les médicaments d'ordonnance ;
- De préciser les rôles et responsabilités du personnel, tant dans le contrôle de l'usage de drogues, d'alcool et, le cas échéant, de médicaments sur les lieux ou à l'occasion du travail, que dans l'accompagnement vers des ressources externes, au besoin ;
- D'informer le personnel des règles à respecter afin de maintenir un milieu de travail exempt des conséquences liées aux drogues, à l'alcool et, le cas échéant, aux médicaments et des conséquences qu'entraine sa violation, entre autres, quant à la consommation ou la possession ou à la vente de drogues, d'alcool et de médicaments sur les lieux ou à l'occasion du travail.

2. Principes directeurs

- La Ville s'attend à ce que tous ses employés, y compris les employés cadres, adoptent en tout temps des comportements responsables et exempts d'influence de substances pouvant compromettre leur jugement, leur performance ou la sécurité au travail ;

- La Ville s'engage à offrir un environnement de travail sain, sécuritaire et propice au bien-être de tous. À ce titre, elle se réserve le droit d'intervenir lorsqu'elle observe ou soupçonne un comportement pouvant être lié à la consommation d'alcool, de drogues (incluant le cannabis) ou de médicaments affectant les capacités d'un individu ;

- La vigilance collective est essentielle. Tous les employés sont encouragés à signaler toute situation à risque ou comportement préoccupant, dans un esprit de prévention et de soutien. Les interventions seront adaptées à la gravité de la situation, aux conséquences observées et à l'historique de la personne concernée. L'approche privilégiée demeure la sensibilisation, la correction et l'accompagnement ;

- Les employés cadres ont la responsabilité d'agir de manière proactive dans la gestion des situations liées à la consommation de substances, en collaboration avec les ressources humaines et les services de soutien disponibles ;

- Cette politique ne limite en rien l'exercice du droit de gérance des cadres de la Ville, notamment en matière de sécurité, de discipline et de gestion des ressources humaines ;

- La collaboration avec les syndicats est essentielle à la mise en œuvre efficace de cette politique, dans le respect des droits et responsabilités de chacun.

3. Champ d'application

La politique s'applique à tous les employés de la Ville, sans exception et, peu importe le statut, pendant la prestation de travail ou sur les lieux de travail ou en déplacement pour l'entreprise. La présente politique sera appliquée uniformément à tous les employés de la Ville de manière impartiale, confidentielle et avec discernement. En cas de doute raisonnable, les gestionnaires ont la responsabilité d'appliquer la présente politique avec la collaboration de la Direction des ressources humaines.

4. Cadre légal

Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) – Article 51
Code civil du Québec – Article 2087
Charte des droits et libertés de la personne – Articles 1 et 46

5. Définitions

- Alcool

  Désigne toute boisson alcoolisée incluant notamment bière, vin et alcool.

- Drogues

  Il s'agit de substances contrôlées, de drogues illicites, de toutes formes de narcotiques, dépresseurs, hallucinogènes, cannabis et autres types de drogues dont l'achat, la vente, l'usage, la possession, la distribution et le transport sont interdits ou réglementés par la loi.

- Facultés affaiblies / Intoxication

  Désigne l'altération des facultés cognitives, physiques et/ou de jugement, sous l'effet de l'alcool, de la drogue (incluant le cannabis) et/ou médicaments ou de leurs effets résiduels ou secondaires.

- Heures de travail

  Désigne toutes les heures au cours desquelles un employé fournit sa prestation de travail, agit à titre de représentant de la Ville, est présent sur les lieux du travail ou est disponible pour travailler. Sans limiter la généralité de ce qui précède, les heures de travail incluent les heures en télétravail, le temps supplémentaire, les pauses, la période au cours de laquelle l'employé est en formation, en disponibilité ou de garde, sur appel, ainsi qu'en déplacement aux fins du travail.

- Lieux de travail

  Désigne tous les endroits où un employé pourrait être appelé à exercer ses fonctions incluant, mais sans s'y limiter, les endroits suivants :

  a) Lieu de travail désigné, habituel et/ou officiel de l'employé ;
  b) Tout bâtiment appartenant à la Ville, y compris les cafétérias, les halls d'entrée, les vestiaires, les toilettes, les aires de repos intérieures et extérieures, les escaliers, les ascenseurs, les locaux techniques, les conciergeries, etc. ;
  c) Les aires récréatives, les parcs, les stationnements, les tunnels, les rues, les tentes, les chapiteaux, les kiosques ou autres installations semblables, etc. ;
  d) Tous les véhicules propriétés de la Ville ou utilisés par elle ;
  e) Tout autre endroit où un employé pourrait être appelé à exercer ses fonctions pour la Ville.

- Médicaments

  Comprend tout médicament obtenu de façon légale, soit en vente libre (avec ou sans l'aide d'un pharmacien) ou par le biais d'une ordonnance émise par un praticien autorisé.

- Motifs raisonnables

Il s'agit de raisons jugées raisonnables de croire qu'un employé est dans un état d'intoxication ou de faculté affaiblies par une substance. De façon non exclusive, constitue un motif raisonnable, lorsque l'employé présente un ou plusieurs éléments suivants : des odeurs d'alcool ou de cannabis, les yeux rouges ou vitreux, une démarche instable, une difficulté d'élocution, une désorientation, des étourdissements, de la confusion, de l'euphorie, des tremblements, de la somnolence, une altération de la mémoire, du jugement, de l'attention ou de toute fonction cognitive que ce soit.

- Psychotrope

  Substance qui agit principalement sur l'état du système nerveux central en y modifiant certains processus biochimiques et physiologiques cérébraux. En altérant de la sorte les fonctions du cerveau, un psychotrope induit des modifications de la perception, des sensations, de l'humeur, de la conscience ou d'autres fonctions comportementales.

- Fonction à risque élevé

  Fait référence à un rôle ou une tâche dans un milieu de travail qui présente un risque élevé de lésions professionnelles, de maladies ou d'autres problèmes de santé ou qui présente un risque pour la sécurité du public. Les travaux publics et le complexe aquatique sont considérés comme des secteurs à risque élevé.

- Test de dépistage

  Analyse d'urine, du sang, de l'haleine ou autre en vue d'établir la présence de drogues, incluant le cannabis, ou d'alcool dans l'organisme ou de déterminer si l'employé a les facultés affaiblies.

- Tolérance zéro

  Toute personne qui se présente au travail doit avoir la vigilance requise et ne doit être sous l'influence d'aucune substance pouvant affecter sa capacité à exercer le travail en toute sécurité.

6. Engagement de l'employeur

- La Ville s'engage à ne pas brimer et entraver le droit à la vie privée de ses employés ;

- La Ville reconnait la dépendance à l'alcool et aux drogues diverses comme étant un handicap et s'engage à offrir, en toute confidentialité, aux employés qui ont ou qui pensent avoir un problème de dépendance, son aide et son soutien pour trouver des ressources appropriées pour l'évaluation, le traitement ou encore la réadaptation. La Ville reconnait son devoir d'accommodement en ce qui concerne les problématiques de consommation :

  - La possibilité de suivre une cure de désintoxication permettant la réadaptation de l'employé ainsi que la conservation de son poste ;
  - La possibilité de s'absenter du travail pour se rendre à des rendez-vous de traitement;
  - Une entente de réintégration ou d'un plan d'action pour le retour au travail durable et favorable;

- La Ville encourage fortement ses employés à demander de l'aide pour toute problématique associée à l'alcool ou aux drogues, incluant le cannabis ;

- La Ville offre un programme d'aide aux employés (PAE) en toute confidentialité, et ce, sans frais pour les employés qui sont admissibles à ce programme ;

- Dans le cas d'un problème de dépendance ou de consommation, l'employeur peut se réserver le droit de faire expertiser l'employé ou encore de lui demander des pièces justificatives (certificat médical) et des prescriptions.

7. Rôles et responsabilités

Supérieur immédiat

- S'assurer que la politique soit connue par tous les employés sous sa responsabilité ;
- S'assurer du respect de la présente politique par le personnel dont il est responsable ;
- Communiquer avec la Direction des ressources humaines dans les meilleurs délais en cas de doute quant au respect ou en cas de non-respect de la présente politique par un employé sous sa responsabilité;
- Apporter son aide à l'employé aux prises avec un problème de dépendance aux drogues, à l'alcool ou, le cas échéant, aux médicaments en le référant au programme d'aide aux employés (PAE) de la Ville de Brossard.

Direction des ressources humaines

- Assurer la diffusion et la mise à jour de la présente politique ;
- Voir à l'administration des tests de dépistage en transigeant avec une firme spécialisée préalablement sélectionnée ;
- Accompagner les gestionnaires dans l'application de la présente politique ;
- Offrir un soutien aux employés qui vivent avec une problématique liée à l'alcool, la drogue (incluant le cannabis) et ou les médicaments ;
- Déterminer, dans le respect des conventions collectives et de la loi, les mesures administratives et disciplinaires jugées appropriées selon les circonstances ;
- Assure la gestion et le maintien d'un programme d'aide aux employés (PAE) et s'assurer que le service rendu soit efficient.

Employés

- Prendre connaissance de la présente politique et la respecter ;
- Être apte à exercer ses fonctions, c'est-à-dire que ses facultés ne doivent pas être affaiblies par la drogue (incluant le cannabis), l'alcool ou, le cas échéant, par des médicaments alors qu'il est au travail ;
- Ne pas se présenter au travail en cas de facultés affaiblies, et ce, même s'il est de garde ou sur appel ;
- Protéger sa santé et sa sécurité ainsi que celle des autres personnes se trouvant sur le les lieux du travail;
- Informer son gestionnaire ou les ressources humaines s'il constate ou s'il a des préoccupations à l'effet que ses collègues pourraient avoir les facultés affaiblies ;
- Être vigilant lors de la prise de médicaments (incluant le cannabis médical) et s'assurer auprès d'un professionnel de la santé que le travail peut être effectué en toute sécurité. Si la prise du

médicament représente un danger pour la sécurité, en informer obligatoirement son gestionnaire ou la Direction des ressources humaines ;
- Prendre les moyens nécessaires pour solutionner un problème de dépendance aux drogues, à l'alcool ou aux médicaments en faisant appel aux ressources mises à sa disposition ;
- S'abstenir de consommer alcool et drogues (incluant le cannabis) à l'extérieur des heures de travail lorsque l'employé porte des vêtements ou une carte d'identification à l'effigie de la Ville ;
- Collaborer à tout test de dépistage en cas de motifs raisonnables.

8. Règle de conduite

La Ville de Brossard met de l'avant une politique de tolérance zéro quant à la consommation de toutes drogues, alcool et médicaments d'ordonnance (pouvant avoir un impact sur le niveau de vigilance des employés).

Il est strictement interdit

- De se présenter au travail ou d'être en fonction (incluant le télétravail) alors que ses facultés sont affaiblies par la drogue, l'alcool ou, le cas échéant, un médicament ;
- De faire la vente ou la promotion, d'avoir en sa possession ou de consommer une drogue (incluant le cannabis), de l'alcool ou tout médicament d'ordonnance sur les lieux ou dans l'environnement immédiat du lieu du travail ;
- De dégager une odeur d'alcool ou de drogue (incluant le cannabis) sur les lieux du travail ;
- De compromettre ou ternir l'image de la Ville.

Exception à la tolérance zéro

Malgré ce qui précède, l'interdiction de consommer de l'alcool ne s'applique pas lorsqu'un employé municipal est invité, par la Ville ou son représentant, à participer à une réception où des boissons alcoolisées sont offertes. Il en est de même lors d'événements où dans le cadre de ses fonctions, il y a consommation d'usage. Si cette situation survient, une consommation responsable est de mise.

La consommation à des fins médicales de cannabis ou de tout autre drogue et/ou médicament doit être divulguée sans délai à la Direction des ressources humaines de la Ville, et ce, seulement si la consommation altère les facultés au sens de la définition de facultés affaiblies à la présente politique et représente un risque pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique de l'employé ou celle des autres. Cette drogue ou médicament doit être prise de façon responsable et ne devrait pas empêcher l'employé d'accomplir en toute sécurité, diligence et avec compétence les tâches liées à son emploi.

9. Non-respect de la présente politique

En tout temps, un employé pris à consommer ou suspecté d'être dans un état d'intoxication induit par toute substance se verra retirer de son poste immédiatement. Il sera rencontré par la Direction des ressources humaines en plus de devoir se soumettre à un test de dépistage. Pour cette rencontre, l'employé pourra être accompagné par un représentant syndical, le cas échéant. À la suite de cet entretien, l'Employeur jugera si l'employé peut reprendre le travail, ou s'il devra être retourné chez lui pour le reste de son quart de travail. Ce dernier sera rencontré en enquête par la Direction des ressources humaines dans le respect des délais prévus aux conventions collectives en vigueur. Suivant cette enquête, l'employé sera informé des suites à donner à son dossier et, au besoin, une rencontre

avec un professionnel en toxicomanie pourra lui être proposée. Une évaluation de sa consommation et de sa santé sera alors effectuée par nos partenaires et des recommandations seront émises au besoin.

10. Mesures disciplinaires et/ou administratives

L'employé pourra se voir imposer une mesure administrative ou disciplinaire dans les cas suivants :

- Le défaut de se conformer aux règles de la présente politique ;
- Le refus de se soumettre à un test de dépistage justifié ou à une fouille en présence de motifs raisonnables ;
- À la suite d'un résultat positif à un test de dépistage ;
- Lors du trafic de toutes substances visées dans la présente politique.

Une mesure administrative et disciplinaire sera imposée selon les circonstances. Toute mesure prise par la Ville pourra aller jusqu'au congédiement de l'employé.

11. Test de dépistage

Les tests de dépistage constituent un mécanisme de contrôle de l'usage de drogues, incluant le cannabis, d'alcool, ou de médicaments, et ce, afin de vérifier si l'employé en a fait usage de façon contraire à la présente politique. Aucun test systématique de dépistage ne sera administré. Cependant, la Ville se réserve le droit, pour un motif raisonnable, de soumettre un employé à un test de dépistage de drogues, d'alcool ou le cas échéant, de médicaments. Un motif raisonnable serait par exemple:

- Lorsqu'il existe des indices laissant croire que l'employé est au travail en état d'intoxication ;
- Lorsqu'un employé est pris sur le fait en train de consommer des drogues, incluant le cannabis, de l'alcool ou des médicaments, prescrits ou non, pouvant affecter ses facultés, ou que des circonstances démontrent raisonnablement qu'il vient de le faire ;
- À la suite d'une absence liée à la consommation de drogues, d'alcool ou de médicaments ;
- Lorsque l'employé a été impliqué dans un accident ou un incident de travail où l'on suspecte la consommation d'alcool ou de drogues, incluant le cannabis, d'être en cause ;
- À la suite d'un traitement pour combattre l'alcoolisme ou la toxicomanie (ex. une cure de réhabilitation), ayant nécessité une absence du travail, l'employeur suspecte l'employé concerné de compromettre sa réadaptation.

Les résultats des tests de dépistage sont confidentiels. Ils peuvent cependant être utilisés pour l'application de la politique, notamment dans le cadre d'un litige ou d'un arbitrage afin de démontrer l'état de la personne au moment de la survenance des faits qui lui sont reprochés.

12. Fouille

La fouille consiste à un mécanisme d'inspection ou vérification effectuée par l'employeur ou une personne autorisée, visant à détecter la présence, la possession ou l'usage de substances intoxicantes (alcool, drogues illicites, cannabis ou médicaments non autorisés) dans les lieux de travail ou dans les effets personnels d'un employé, lorsque des **motifs raisonnables** permettent de croire que la sécurité ou la conformité à la politique est compromise. L'intervention doit être **justifiée, proportionnée et respectueuse** des droits de la personne.

Un motif raisonnable serait, par exemple:

- Lorsqu'il existe des indices laissant croire que l'employé est au travail en état d'intoxication ;
- Lorsqu'un employé est pris sur le fait en train de consommer des drogues, incluant le cannabis, de l'alcool ou des médicaments, prescrits ou non, pouvant affecter ses facultés, ou que des circonstances démontrent raisonnablement qu'il vient de le faire ;
- Lorsque l'employé a été impliqué dans un accident ou un incident de travail où l'on suspecte la consommation d'alcool ou de drogues, incluant le cannabis, d'être en cause ;
- Signalement crédible par un supérieur immédiat de la possession de substances illicites ou d'alcool d'un employé ;
- Odeur ou possession apparente de substances illicites ou d'alcool d'un employé.

Les résultats de toute fouille sont confidentiels. Ils peuvent cependant être utilisés pour l'application de la politique, notamment dans le cadre d'un litige ou d'un arbitrage afin de démontrer la possession interdite au moment de la survenance des faits qui lui sont reprochés.

13. Mise en vigueur

La présente politique abroge et remplace toute autre politique, pratique, coutume et usage sur les divers sujets inclus dans cette politique et entre vigueur dès son adoption.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

10.2 POLITIQUE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (DRH-13) - ADOPTION

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'approuver la *Politique santé et sécurité au travail* (DRH-13), telle que présentée.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7685

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2025-09-16

Titre :

Politique santé et sécurité au travail (DRH-13) - Adoption

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Ressources humaines Éditeur Martine Alie	

Recommandations :

Et résolu

D'approuver la *Politique santé et sécurité au travail* (DRH-13), telle que présentée.

Contexte :

La santé et la sécurité au travail des employés est au cœur des préoccupations de la Ville de Brossard, mais le constat est à l'effet qu'aucune politique sur le sujet n'est en vigueur malgré les multiples actions posées.

Il devient urgent pour la Ville de Brossard de se doter d'une telle politique afin de lui permettre de s'assurer d'un encadrement adéquat des enjeux et des différents aspects légaux encadrant ce sujet tels :

- Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), S-2.1
- Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP), A-3.001
- Loi sur les normes du travail (LNT), N-1.1
- Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST), S-2.1, r. 13 ;6

Les dispositions de la présente politique ont pour objectifs :

- Développer une culture forte en matière de prévention et de gestion de la santé et de la sécurité au travail et en faire une priorité organisationnelle ;
- Promouvoir une approche proactive en mettant l'accent sur la prévention et l'élimination à la source des dangers ;
- Améliorer la qualité de vie au travail ;
- Définir les responsabilités de tous en matière de santé et de sécurité et favoriser une implication active de l'ensemble des intervenants, incluant les employés ;
- S'assurer du respect des lois et règlements en matière de santé et sécurité au travail ;
- Développer les programmes et procédures nécessaires à l'établissement et au maintien d'un environnement de travail sain et sécuritaire ;
- Communiquer les renseignements relatifs aux risques connus et inhérents au milieu de travail, ainsi que les techniques sécuritaires d'utilisation des différents équipements ;
- Intervenir dans les situations à risque ou qui sont susceptibles de l'être ;
- Développer et maintenir des mécanismes dans le but d'identifier, de contrôler et d'éliminer les risques présents dans l'environnement.

La politique repose sur les principes directeurs suivants :

- La Ville s'attend de ses employés, incluant ses employés cadres, d'adopter des comportements sécuritaires au travail en toutes circonstances et collaborent à l'indentification des risques présents dans leur environnement ;
- La Ville s'engage à prendre les moyens appropriés afin d'assurer à toutes les personnes contribuant à la réalisation de sa mission, un environnement de travail sain, sécuritaire et favorable au mieux-être. À cet égard, elle se réserve le droit d'intervenir à tout moment si elle constate des comportements mettant en danger la santé ou la sécurité de toute personne à son emploi (incluant les sous-traitants) ;
- Nous encourageons vivement la vigilance et l'engagement de tous afin d'identifier, de signaler et de corriger rapidement toute situation à risque. Advenant qu'un comportement non-sécuritaire soit observé, des interventions appropriées seront envisagées, lesquelles tiendront compte de la gravité, des conséquences des gestes posés ainsi que du dossier antérieur de la personne concernée. L'objectif premier demeure la sensibilisation, la correction et l'accompagnement, afin de prévenir la répétition de tels comportements. Par ailleurs, il est attendu que les employés cadres jouent un rôle proactif dans la gestion de la santé et sécurité au travail ;

- La présente politique ne doit pas être interprétée comme restreignant les actions des employés cadres de la Ville dans l'exercice de leur droit de gérance ;
- La collaboration avec les syndicats est à privilégier dans la présente politique.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

ANTÉRIEURES
- Adhésion de l'équipe de direction

SUBSÉQUENTES
- Diffusion et mise en oeuvre de la politique

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Martine Alie - Approuvé	2025-08-13
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-08-20
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-08-21
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-02

Direction(s) consultée(s) :

Toutes les directions

Politique DRH-13

Santé et sécurité au travail

Adoptée le
Résolution No du Conseil municipal

brossard
Vivre au présent. Bâtir le futur.

Table des matières

Préambule 3

1. Objectifs 3
2. Principes directeurs 4
3. Champ d'application 4
4. Cadre légal 4
5. Rôles et responsabilités 4
6. Comité de santé et de sécurité (CSS) 6
7. Programme de santé et de sécurité 6
8. Entrée en vigueur 6

Préambule

Par cette politique, la Ville de Brossard (ci-après la Ville) affirme son engagement à offrir un environnement de travail sain, sécuritaire et favorable au mieux-être de tous les employés et ce, dans le but de protéger leur intégrité physique et psychologique.

Il revient à tout employé de veiller à sa santé, à sa sécurité et à son bien-être ainsi qu'à la santé, la sécurité et au bien-être de ses collègues. Conséquemment, la Ville encourage chacune de ces personnes à participer activement à la mise en œuvre de ses différents programmes de prévention, au respect de ses procédures de travail ainsi qu'à l'indentification des risques à la source et ce, afin d'éviter que ne surviennent des accidents ou des maladies professionnelles.

La santé psychologique étant tout aussi importante que l'intégrité physique, la Ville s'engage également à rester à l'affût des risques psychosociaux que sont la charge de travail, le soutien des collègues, l'autonomie et la reconnaissance au travail et à les inclure dans ses réflexions sur la santé et la sécurité au travail.

Ainsi, en accord avec ses valeurs (cohérence, respect, écoute, équipe et reconnaissance), la Ville s'engage à mettre en place un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail axé sur la prévention. À terme, ce système sera composé d'un ensemble de programmes, directives, procédures, formations et activités visant à développer une culture forte de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

1. Objectifs

Les objectifs de cette politique sont les suivants :

- Développer une culture forte en matière de prévention et de gestion de la santé et de la sécurité au travail et en faire une priorité organisationnelle ;
- Promouvoir une approche proactive en mettant l'accent sur la prévention et l'élimination à la source des dangers ;
- Améliorer la qualité de vie au travail ;
- Définir les responsabilités de tous en matière de santé et de sécurité et favoriser une implication active de l'ensemble des intervenants, incluant les employés ;
- S'assurer du respect des lois et règlements en matière de santé et sécurité au travail ;
- Développer les programmes et procédures nécessaires à l'établissement et au maintien d'un environnement de travail sain et sécuritaire ;
- Communiquer les renseignements relatifs aux risques connus et inhérents au milieu de travail, ainsi que les techniques sécuritaires d'utilisation des différents équipements ;
- Intervenir dans les situations à risque ou qui sont susceptibles de l'être ;
- Développer et maintenir des mécanismes dans le but d'identifier, de contrôler et d'éliminer les risques présents dans l'environnement.

2. Principes directeurs

- La Ville s'attend de ses employés, incluant ses employés cadres, d'adopter des comportements sécuritaires au travail en toutes circonstances et collaborent à l'indentification des risques présents dans leur environnement ;

- La Ville s'engage à prendre les moyens appropriés afin d'assurer à toutes les personnes contribuant à la réalisation de sa mission, un environnement de travail sain, sécuritaire et favorable au mieux-être. À cet égard, elle se réserve le droit d'intervenir à tout moment si elle constate des comportements mettant en danger la santé ou la sécurité de toute personne à son emploi (incluant les sous-traitants) ;

- Nous encourageons vivement la vigilance et l'engagement de tous afin d'identifier, de signaler et de corriger rapidement toute situation à risque. Advenant qu'un comportement non-sécuritaire soit observé, des interventions appropriées seront envisagées, lesquelles tiendront compte de la gravité, des conséquences des gestes posés ainsi que du dossier antérieur de la personne concernée. L'objectif premier demeure la sensibilisation, la correction et l'accompagnement, afin de prévenir la répétition de tels comportements. Par ailleurs, il est attendu que les employés cadres jouent un rôle proactif dans la gestion de la santé et sécurité au travail ;

- La présente politique ne doit pas être interprétée comme restreignant les actions des employés cadres de la Ville dans l'exercice de leur droit de gérance ;

- La collaboration avec les syndicats est à privilégier dans la présente politique.

3. Champ d'application

La politique s'applique à tous les salariés de la Ville de Brossard et ce sans égard à leur lieu de travail, qu'ils soient en déplacements, en télétravail ou physiquement à l'un de ses établissements. Elle s'applique également à tous les intervenants externes.

4. Cadre légal

Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST), S-2.1 ;
Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP), A-3.001 ;
Loi sur les normes du travail (LNT), N-1.1 ;
Règlement sur la santé et la sécurité du travail (RSST), S-2.1, r. 13 ;6

5. Rôles et responsabilités

Direction générale

- Reconnaître la santé, la sécurité et le mieux être au travail comme une priorité organisationnelle ;
- Participer à la définition des objectifs généraux en matière de santé, sécurité et mieux être au travail ;
- Soutenir les orientations prises en la matière, s'assurer que les ressources humaines, matérielles et financières soutiennent la santé et le mieux-être au travail de tous les employés ;
- Intégrer les préoccupations des employés à l'égard de la santé, de la sécurité et du mieux-être au travail aux divers processus de gestion de l'organisation ;
- Sensibiliser les directeurs à l'importance de faire affaire avec des sous-traitants respectueux des procédures et des obligations légales.

La Direction des ressources humaines

- S'assurer de l'application, du respect et de la mise à jour de la présente politique ;
- Veiller à ce que les nouveaux employés et gestionnaires reçoivent, dès leur entrée en poste, les formations et informations relatives aux programmes en place et à leurs responsabilités ;
- Valider les informations et formations à redonner aux employés et gestionnaires périodiquement, ou en cours d'emploi;
- Respecter les lois, obligations et réglementations en vigueur ;
- Assurer la gestion des dossiers d'absence et administrer le processus assurant un retour au travail durable dans les dossiers du requérant ;
- Encourager le maintien du lien d'emploi dans l'éventualité d'une incapacité temporaire ou permanente de l'employé à la suite d'un accident de travail ;
- Soutenir les gestionnaires dans l'identification des risques, la mise en place de méthodes de travail sécuritaires, l'évaluation de la conformité des équipements et outils utilisés, la réalisation d'audits ou autres ;
- Assurer un contrôle efficace des risques présents dans le milieu de travail du personnel ;
- Maintenir une discussion active et positive sur la santé globale au travail afin de créer une culture qui soutient la santé et sécurité psychologiques des employés ;
- Valoriser l'implication et la responsabilisation des employés en matière de SST ;
- Demeurer le gardien des processus.

Gestionnaires (directeurs, contremaîtres, superviseurs, chefs de service, etc.)

- Donner l'exemple en tout temps en ce qui a trait à la participation aux programmes et activités mises en place et à l'utilisation des installations et des ressources ;
- S'assurer que les locaux, les aires de travail, les équipements ainsi que les processus de travail demeurent en tout temps sécuritaires ;
- Soutenir les employés au quotidien en matière de santé, de sécurité et de mieux-être au travail :
    - ✓ Accompagnement dans la recherche d'aide
    - ✓ Gestion de la performance
    - ✓ Présence au travail
    - ✓ Accommodements et mesures adaptatives
    - ✓ Encourager les employés à participer aux activités
    - ✓ Conflits, incivilités, climat de travail, etc.

- Soutenir les employés dans leurs démarches de prévention ;
- S'assurer que la présente politique soit respectée par les employés sous leur supervision ;
- Informer adéquatement les employés sur les risques auxquels ils s'exposent et s'assurer qu'ils ont les compétences ainsi que les qualifications requises pour accomplir une tâche de travail ;
- S'assurer de fournir la formation, l'information et la supervision nécessaires lorsque requis.

Employés

- Appliquer et respecter la présente politique ;
- Protéger leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique ainsi que celle de leurs collègues ;
- Participer à l'identification de risques durant les interventions et suggérer les moyens de prévention à appliquer pour éliminer ou contrôler les dangers ;
- Participer activement à l'atteinte des objectifs en SST et aux activités de prévention ;
- Respecter les procédures et les règles de sécurité ;
- Exercer ses fonctions de façon à ne pas s'exposer ou exposer ses collègues de travail à un risque d'accident ;
- Rapporter de manière proactive les risques et les dangers identifiés dans le milieu de travail au responsable.

Sous-traitants

- Respecter les lois, obligations et réglementations en vigueur ;
- Respecter les procédures et les règles de sécurité ;
- Exercer leurs fonctions de façon à ne pas s'exposer soi-même, leurs collègues de travail ou quiconque à un risque d'accident ;
- Identifier les nouveaux risques durant les interventions et transmettre l'information au supérieur immédiat.

6. Comité de santé et de sécurité (CSS)

Conformément aux obligations légales, l'employeur s'engage à mettre en place trois (3) comités de santé et de sécurité au travail (CSS) afin d'assurer la participation active des travailleurs à la prévention des accidents et à l'amélioration des conditions de travail. Les trois comités paritaires mis en place sont « travaux publics », « secteur aquatique » et « cols blancs ».

Ces comités doivent permettre aux employés des différentes directions de partager leurs préoccupations en matière de santé et de sécurité en lien avec leur secteur d'activité.

Rôles et responsabilités du CSS

- Participer proactivement à l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail ;
- Participer aux enquêtes et analyses d'accidents ;
- Faire des recommandations à l'employeur en matière de santé et de sécurité du travail ;
- Recevoir les suggestions et les plaintes en santé et sécurité du travail, les prendre en considération, les conserver et y répondre ;
- Recevoir et étudier les rapports d'inspection effectués dans le milieu de travail.

7. Programme de santé et de sécurité

La Ville de Brossard reconnait son obligation légale et morale de mettre en place des programmes de prévention pour ses différents secteurs d'activités. Les programmes élaborés tiennent comptent des risques spécifiques des postes de travail, afin de prévenir les accidents, les incidents, les maladies professionnelles et les risques psychosociaux.

Les programmes de prévention permettent la mise en place de plans d'action en santé et sécurité du travail, suivant une analyse rigoureuse des risques de chacun des postes. Le plan d'action permet de détailler les priorités, les objectifs, les moyens à mettre en œuvre, les responsables désignés ainsi que les échéanciers pour mettre en œuvre des innovations en santé et sécurité ou pour régler une problématique de sécurité.

Les programmes de prévention sont au nombre de trois et ils sont divisés en 3 catégories soit ;

1- Les travaux publics
2- Le secteur aquatique
3- Les cols blancs

8. Entrée en vigueur

La présente politique abroge et remplace toute autre politique, pratique, coutume et usage sur les divers sujets inclus dans cette politique et entre vigueur dès son adoption. Elle est en cohérence et agit en complémentarité avec la Politique sur la promotion de la civilité et prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

10.3 MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ MUNICIPAL - DÉCISION

Considérant l'analyse du dossier de l'employé municipal visé par le rapport DRH 2025-016 de la Direction des ressources humaines;

Considérant la recommandation de suspension émise par la Direction des ressources humaines au sujet de l'employé visé;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'entériner la suspension de l'employé municipal visé pour une durée de trois (3) jours sans solde ;

D'autoriser la Direction des ressources humaines, conjointement avec la direction concernée, à fixer les dates de la suspension et à en informer l'employé faisant l'objet de la mesure.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

10.4 MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ MUNICIPAL - DÉCISION

Considérant l'analyse du dossier de l'employé municipal visé par le rapport DRH 2025-015 de la Direction des ressources humaines ;

Considérant la recommandation de suspension émise par la Direction des ressources humaines au sujet de l'employé visé ;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'entériner la suspension de l'employé municipal visé pour une durée d'un (1) jour sans solde ;

D'autoriser la Direction des ressources humaines, conjointement avec la Direction concernée, à fixer la date de ladite suspension et à en informer l'employé faisant l'objet de la mesure.

ADOPTÉE ….

PROJET

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

10.5 EMPLOYÉS - MOUVEMENTS DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvements de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier celle des employés syndiqués.

D'autoriser et ratifier toutes ententes afférentes et mandater le directeur général et la mairesse à les signer.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

11.1 JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX - 21 SEPTEMBRE 2025 - PROCLAMATION

Considérant que la Ville souhaite démontrer son engagement à promouvoir la paix;

Considérant que la valorisation d'une culture de la paix pour toutes et tous contribue à la réalisation des objectifs en matière de développement économique et social;

Considérant que la Ville favorise l'inclusion, l'égalité, l'équité et la justice pour toutes ses citoyennes et tous ses citoyens, et ce, à travers ses décisions et ses pratiques;

Considérant que la Ville siège sur différentes instances locales et régionales visant l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la collectivité, notamment sur des comités qui réfléchissent et agissent sur des enjeux liés à la jeunesse, à l'immigration et à la lutte contre le racisme et la discrimination;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

De proclamer le 21 septembre 2025, Journée internationale de la paix sous le thème *Agissons pour un monde pacifique*.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7465

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Journée internationale de la paix - 21 septembre 2025 - Proclamation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Loisir Éditeur Stéphanie Deschamps	

Recommandations :

Considérant que la Ville souhaite démontrer son engagement à promouvoir la paix;

Considérant que la valorisation d'une culture de la paix pour toutes et tous contribue à la réalisation des objectifs en matière de développement économique et social;

Considérant que la Ville favorise l'inclusion, l'égalité, l'équité et la justice pour toutes ses citoyennes et tous ses citoyens, et ce, à travers ses décisions et ses pratiques;

Considérant que la Ville siège sur différentes instances locales et régionales visant l'amélioration de la qualité de vie de l'ensemble de la collectivité, notamment sur des comités qui réfléchissent et agissent sur des enjeux liés à la jeunesse, à l'immigration et à la lutte contre le racisme et la discrimination;

Et résolu

De proclamer le 21 septembre 2025, Journée internationale de la paix sous le thème *Agissons pour un monde pacifique*.

Contexte :

L'Organisation des Nations Unies (ONU) a décrété la date du 21 septembre comme journée annuelle de non-violence et de cessez-le-feu. L'ONU invite tous les pays à commémorer cette journée avec des mesures d'éducation et de sensibilisation du public, aux renforcements des idéaux de paix.

Le thème de la Journée internationale de la paix 2025 est : *Agissons pour un monde pacifique*. On peut lire sur le site Internet de l'ONU qu'en cette période de turbulences, de bouleversements et d'incertitudes que nous vivons, il est essentiel que chacun prenne des mesures concrètes en faveur de la paix. Nous devons collectivement et individuellement nous mobiliser contre la violence, la haine, la discrimination et l'inégalité, pratiquer le respect et embrasser la diversité de notre monde.

Dans cette foulée, mentionnons que cette année marque le 20e anniversaire de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies.

La Ville a dévoilé, en octobre 2024, sa nouvelle image qui repose sur huit axes principaux, qui capturent la diversité et l'engagement de Brossard. Soulignons l'axe suivant : ***Inclusive*** *: en tant que membre de la Coalition des municipalités inclusives, Brossard lutte contre le racisme et la discrimination, tout en promouvant l'égalité pour tous.*

Par cette proclamation, la Ville confirme son engagement à joindre ses efforts à ceux de l'ONU, en vue de promouvoir la paix.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

La Direction des communications, en collaboration avec la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (DLCVC), réalisera des actions de promotion par le biais des outils d'affichage numériques de la Ville.

De manière emblématique, le 21 septembre prochain, l'hôtel de ville sera illuminé en bleu pour marquer cette journée spéciale.

Enfin, la DLCVC poursuit l'implication de la Ville en développement social, notamment :

- En étant membre de la Table de concertation de Brossard, qui a porté le projet d'élaboration du *Portrait social de Brossard,* dévoilé en juin dernier, afin de mieux comprendre la population et ses besoins;
- En étant membre de la Table de concertation en immigration et diversité culturelle de l'agglomération de Longueuil (TIDAL);
- En étant membre de la Table jeunesse Samuel-de-Champlain;
- En étant partenaire du Comité Longueuil Villes sans racisme ni discrimination (CLVsSRD).

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Martin Forcier - Approuvé	2025-08-18
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-08-19
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-24

Direction(s) consultée(s) :

- Directions des communications.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

11.2 JOURNÉES DE LA CULTURE - 26, 27 ET 28 SEPTEMBRE 2025 - PROCLAMATION

Considérant que la Ville favorise l'inclusion, la concertation et l'accès aux arts, au patrimoine et à la culture au plus grand nombre à travers sa vision, ses décisions et ses pratiques;

Considérant que la Ville a adopté, en 2022, sa nouvelle Politique culturelle et son Plan d'action culturel 2022-2026;

Considérant que la Ville a ratifié plus tôt cette année une Entente de développement culturel 2025-2027 avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

Considérant que la Ville proposera une programmation variée, renouvelée, dynamique et accessible dans le cadre de la 29e édition des Journées de la culture placées sous le thème *La culture fait du bien*;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

De proclamer les 26, 27 et 28 septembre 2025 *Journée de la culture* sous le thème *La culture fait du bien*.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7644

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Journées de la culture - 26, 27 et 28 septembre 2025 - Proclamation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Loisir Éditeur Stéphanie Deschamps	

Recommandations :

Considérant que la Ville favorise l'inclusion, la concertation et l'accès aux arts, au patrimoine et à la culture au plus grand nombre à travers sa vision, ses décisions et ses pratiques;

Considérant que la Ville a adopté, en 2022, sa nouvelle Politique culturelle et son Plan d'action culturel 2022-2026;

Considérant que la Ville a ratifié plus tôt cette année une Entente de développement culturel 2025-2027 avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec;

Considérant que la Ville proposera une programmation variée, renouvelée, dynamique et accessible dans le cadre de la 29e édition des Journées de la culture placées sous le thème *La culture fait du bien*;

Et résolu

De proclamer les 26, 27 et 28 septembre 2025 *Journée de la culture* sous le thème *La culture fait du bien*.

Contexte :

Proclamées le dernier vendredi du mois de septembre et les deux jours suivants par l'Assemblé nationale du Québec, les Journées de la culture se dérouleront les 26, 27 et 28 septembre 2025. Ces journées représentent une opportunité d'organiser des activités de sensibilisation et de découverte autour des enjeux liés aux arts, au patrimoine et à la culture.

Instaurées par l'organisation à but non lucratif Culture pour tous en 1997, les Journées de la culture reconnaissent la contribution des arts et de la culture au développement individuel et collectif, et favorisent la participation des citoyens à la vie culturelle de leur communauté. Depuis les tous débuts, la Ville de Brossard adhère à ce vaste mouvement de démocratisation.

Cette 29e édition propose le thème *La culture fait du bien*. Par cette thématique, Culture pour tous invite les municipalités à faire rayonner l'identité et la fierté de notre communauté ou de notre région, à réunir notre public autour d'une œuvre ou d'une prestation, à célébrer le plaisir de créer à plusieurs ou de se rassembler pour échanger, ensemble, autour d'un même élément d'art ou de culture.

La Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (DLCVC) et la Direction de la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage offrent, en collaboration avec des organismes et des artistes, une programmation gratuite comportant des activités variées d'exploration et d'appréciation des arts et de la culture. L'événement Perform'ART, mettra en lumière les entreprises culturelles et créateurs brossardois, ainsi que des performances artistiques diversifiées. Également, une place particulière sera consacrée à la collection municipale d'oeuvres d'art par le biais d'un tour guidé des oeuvres accessibles au grand public, et par la diffusion de la collection sur grand écran en continu pendant toute la fin de semaine.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Social	Protection du patrimoine culturel	Contribuer à protéger ou mettre en valeur le patrimoine culturel de la Ville.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

La programmation des activités proposées par la Direction de la bibliothèque et par la DLCVC pendant les Journées de la culture sera dévoilée dans le cadre de la campagne automnale de la Ville :

- Programmation pour les clientèles jeunesse et adulte, orientée vers des performances, démonstrations et ateliers participatifs liés à l'art et à la culture;
- Événement Perform'ART, mettant de l'avant les artistes brossardois et entreprises culturelles d'ici.

La Direction des communications réalisera des actions de promotion de ces journées par le biais des plateformes numériques de la Ville : panneaux d'affichage et médias sociaux.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Martin Forcier - Approuvé	2025-08-18
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-08-19
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-25

Direction(s) consultée(s) :

- Direction de la Bibliothèque.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

11.3 **JOURNÉE NATIONALE DE LA VÉRITÉ ET DE LA RÉCONCILIATION - 30 SEPTEMBRE 2025 - PROCLAMATION**

Considérant que la Ville souhaite démontrer son appui aux survivantes et aux survivants des Premières Nations, du peuple inuit et de la Nation métisse, ainsi qu'à leurs communautés;

Considérant que la Ville favorise l'inclusion, l'égalité, l'équité et la justice pour toutes ses citoyennes et tous ses citoyens, et ce, à travers toutes ses décisions et ses pratiques;

Considérant que gouvernement du Canada a mis en place un jour national de commémoration de l'histoire des pensionnats canadiens, un élément essentiel au processus de réconciliation;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

De proclamer la date du 30 septembre 2025, Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7466

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Journée nationale de la vérité et de la réconciliation - 30 septembre 2025 - Proclamation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Loisir Éditeur Stéphanie Deschamps	

Recommandations :

Considérant que la Ville souhaite démontrer son appui aux survivantes et aux survivants des Premières Nations, du peuple inuit et de la Nation métisse, ainsi qu'à leurs communautés;

Considérant que la Ville favorise l'inclusion, l'égalité, l'équité et la justice pour toutes ses citoyennes et tous ses citoyens, et ce, à travers toutes ses décisions et ses pratiques;

Considérant que gouvernement du Canada a mis en place un jour national de commémoration de l'histoire des pensionnats canadiens, un élément essentiel au processus de réconciliation;

Et résolu

De proclamer la date du 30 septembre 2025, Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

Contexte :

La Journée nationale de la vérité et de la réconciliation est soulignée depuis 2021 au Canada. Cette journée est l'occasion de rendre hommage aux enfants autochtones qui n'ont jamais pu retourner chez eux et aux survivantes et survivants des pensionnats, ainsi qu'à leurs familles et leurs communautés. Elle se déroulera le 30 septembre 2025.

On peut lire sur le site internet du gouvernement du Canada que cette journée nationale découle de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVRC). Cette Commission a permis, de 2008 à 2015, de donner la parole et d'entendre les personnes sur les conséquences, personnelles ou intergénérationnelles, des pensionnats. Au total, c'est 94 appels à l'action qui ont été recommandés par la Commission.

D'ailleurs, c'est l'appel à l'action 80 qui est à l'origine de la création de cette journée fériée pour le gouvernement fédéral. Dans son rapport, la CVRC demande au gouvernement d'établir une journée nationale de la vérité et de la réconciliation pour honorer les survivants, leurs familles et leurs collectivités et s'assurer que la commémoration de l'histoire et des séquelles des pensionnats demeure un élément essentiel du processus de réconciliation.

Le rapport de la CVRC nous apprend aussi que plus de 150 000 enfants des Premières Nations, du peuple inuit et de la Nation métisse ont été obligés d'aller dans des pensionnats, et ce, sur une période de plus de 150 ans. Des sévices ont été subis par les enfants dans ces lieux qui avaient pour but d'éliminer la culture autochtone. De nombreux enfants sont malheureusement décédés dans ces établissements.

Au surplus, la Journée du chandail orange a également lieu à cette même date. C'est l'histoire de Phyllis Webstad qui a mené à la création de ce symbole. En 1973, cette fillette, alors âgée de 6 ans, a été envoyée dans un pensionnat en Colombie-Britannique et on lui a confisqué son chandail orange, offert par sa grand-mère. Ainsi, à cette date, il est encouragé de porter de l'orange symboliquement, pour souligner les impacts des pensionnats et démontrer sa solidarité.

Par cette proclamation, la Ville confirme son engagement à participer à la reconnaissance et la commémoration de la tragédie causée par les pensionnats canadiens.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

La Direction des communications, en collaboration avec la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, réalisera des actions de promotion par le biais des outils d'affichage numériques de la Ville.

De manière emblématique, le 30 septembre, l'hôtel de ville sera illuminé en orange, afin de souligner cette journée spéciale.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Martin Forcier - Approuvé	2025-08-18
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-08-19
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-24

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des communications.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

11.4 **MOIS DE LA SENSIBILISATION AU CANCER DU SEIN - OCTOBRE 2025 - PROCLAMATION**

Considérant que le cancer du sein est présentement la deuxième principale cause de décès par cancer chez les Canadiennes et est l'une des maladies touchant un grand nombre de la population au pays;

Considérant l'importance de favoriser un mode de vie sain et actif et de miser sur la sensibilisation des moyens de prévenir cette maladie;

Considérant que la Ville de Brossard souhaite contribuer à la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

De proclamer le mois d'octobre, Mois de la sensibilisation au cancer du sein.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7582

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Mois de la sensibilisation au cancer du sein - Octobre 2025 - Proclamation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Loisir Éditeur Stéphanie Deschamps	

Recommandations :

Considérant que le cancer du sein est présentement la deuxième principale cause de décès par cancer chez les Canadiennes et est l'une des maladies touchant un grand nombre de la population au pays;

Considérant l'importance de favoriser un mode de vie sain et actif et de miser sur la sensibilisation des moyens de prévenir cette maladie;

Considérant que la Ville de Brossard souhaite contribuer à la qualité de vie de ses citoyennes et citoyens;

Et résolu

De proclamer le mois d'octobre, Mois de la sensibilisation au cancer du sein.

Contexte :

Le mois de la sensibilisation au cancer du sein, également connu sous le nom d'Octobre rose, est souligné depuis 1985. Il a pour objectif d'informer le public, de promouvoir le dépistage précoce et de recueillir des fonds pour la recherche.

Le cancer du sein est une croissance incontrôlée de cellules anormales dans le tissu mammaire; ces cellules cancéreuses peuvent parfois se propager à d'autres parties du corps. Selon la Société canadienne du cancer au Canada, c'est le type de cancer qui touche le plus les femmes. On évalue qu'une femme sur huit au Canada sera atteinte d'un cancer du sein au cours de sa vie et que malheureusement, une femme sur 36 en décédera. Ainsi, chez les Canadiennes, il s'agit de la deuxième principale cause de décès par cancer. Les hommes peuvent également le développer, bien que ce soit rare (moins de 1 % de tous les cas).

La Société canadienne du cancer estime qu'en 2024 :

- *30 500 Canadiennes recevront un diagnostic de cancer du sein, ce qui représente 25 % de tous les nouveaux cas de cancer chez les femmes;*
- *5 500 Canadiennes mourront d'un cancer du sein, ce qui représente 13 % de tous les décès par cancer chez les femmes;*
- *En moyenne, chaque jour, 84 Canadiennes recevront un diagnostic de cancer du sein;*
- *En moyenne, chaque jour, 15 Canadiennes mourront d'un cancer du sein;*
- *290 hommes au Canada recevront un diagnostic de cancer du sein et 60 en mourront.*

La Ville de Brossard considère la promotion du mois de la sensibilisation au cancer du sein comme un projet nécessaire, tout en étant une initiative positive auprès de la population. La prévention est un moyen essentiel à la lutte contre le cancer. Lorsque cette maladie est détectée à ses débuts, les chances de réussite du traitement sont les meilleures. À cet effet, la mammographie de dépistage est un moyen courant et fiable de détecter le cancer du sein de façon précoce.

Le dimanche 5 octobre 2025 aura lieu à Montréal, de même que dans plusieurs villes au Canada, *la Course à la vie de la Société canadienne du cancer,* en soutien aux personnes touchées par cette maladie. Les dons recueillis aident à financer des projets de recherche novateurs ainsi que des programmes de soutien. L'année dernière, c'est plus de 16 millions de dollars qui ont été recueillis dans le cadre de cet événement.

Localement, la Ville soutient Com'Femme, un organisme reconnu, dans la réalisation de la *Marche des roses*, prévue le 15 octobre prochain à Brossard, afin de promouvoir la solidarité dans la lutte contre le cancer du sein. Com'Femme profitera de cet événement pour promouvoir son projet *Nichons tricotés* qui vise à distribuer gratuitement à travers le Québec des prothèses mammaires tricotées par des bénévoles de l'organisme.

Par cette proclamation, la Ville confirme son engagement à :

- Encourager la participation sociale des citoyennes et des citoyens, incluant celles et ceux vivant avec un diagnostic de cancer du sein;

- Sensibiliser la population sur les initiatives visant la réduction du taux de cancer, en favorisant de saines habitudes de vie.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

La Direction des communications, de concert avec la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (DLCVC), réalisera des actions de promotion par le biais d'outils d'affichage numériques de la Ville.

De manière emblématique, l'hôtel de ville sera illuminé en rose du 16 au 30 octobre afin de souligner cette proclamation.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Martin Forcier - Approuvé	2025-08-23
Joanne Skelling - Approuvé	2025-08-29
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-01

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des communications.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

11.5 JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS - 1ER OCTOBRE 2025 - PROCLAMATION

Considérant que la Ville reconnaît l'apport essentiel des aînés à la communauté brossardoise;

Considérant que les aînés contribuent de diverses manières, notamment en faisant part de leurs expériences, de leurs savoir-faire et de leurs connaissances aux autres générations;

Considérant que la Ville souhaite confirmer son engagement à intervenir pour le mieux-être et l'amélioration de la qualité de vie des aînés, en tenant compte du vieillissement et des besoins de sa population;

Considérant que la Ville proposera une programmation accessible et diversifiée, dans le cadre de la Semaine des jeunes de cœur, du 29 septembre au 3 octobre 2025, et ce, pour une onzième année consécutive;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

De proclamer le 1er octobre 2025, Journée nationale des aînés.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7649

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Journée nationale des aînés - 1er octobre 2025 - Proclamation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Loisir Éditeur Stéphanie Deschamps	

Recommandations :

Considérant que la Ville reconnaît l'apport essentiel des aînés à la communauté brossardoise;

Considérant que les aînés contribuent de diverses manières, notamment en faisant part de leurs expériences, de leurs savoir-faire et de leurs connaissances aux autres générations;

Considérant que la Ville souhaite confirmer son engagement à intervenir pour le mieux-être et l'amélioration de la qualité de vie des aînés, en tenant compte du vieillissement et des besoins de sa population;

Considérant que la Ville proposera une programmation accessible et diversifiée, dans le cadre de la Semaine des jeunes de cœur, du 29 septembre au 3 octobre 2025, et ce, pour une onzième année consécutive;

Et résolu

De proclamer le 1er octobre 2025, Journée nationale des aînés.

Contexte :

Afin de reconnaître la contribution importante des personnes aînées et souligner le phénomène démographique du vieillissement de la population, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a décrété en 1990 le 1er octobre comme étant la Journée internationale des personnes âgées. En 2010, c'est le gouvernement du Canada qui emboîte le pas en proclamant cette date comme étant la Journée nationale des aînés.

Cette journée représente une occasion de souligner les précieuses contributions des aînés dans nos foyers, nos communautés et nos lieux de travail. L'une des meilleures manières de la célébrer est de manifester notre reconnaissance envers les aînés et de veiller à ce que nos villes et nos collectivités soient des environnements inclusifs, durables et bien aménagés pour grandir et vieillir.

Comme le reste du Québec, Brossard connaît une croissance marquée de sa population aînée. En 2021, les personnes de 65 ans et plus représentaient 21,3 % de la population brossardoise. Selon le Portrait social de Brossard réalisé par la Table de concertation de Brossard, ce groupe a connu une croissance de 13,8 % depuis 2016, une hausse plus importante que celle de la population totale au cours de la même période (6,8 %).

La Ville tient à souligner le travail remarquable d'organismes locaux reconnus en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* qui agissent dans la communauté, pour favoriser la participation active des aînés et ainsi contrer l'isolement social dont, entre autres, le Club FADOQ de Brossard, le Club des aînés de Brossard, le Lunch Club Soleil, les Cuisines de l'Amitié et la Maison internationale de la Rive-Sud. Ces organismes veillent à mettre sur pied des activités de loisirs diversifiés, mais offrent également des ressources aux aînés afin de viser l'épanouissement de ces derniers dans leur milieu.

À titre d'exemple, la Ville a octroyé en 2024 un soutien financier à l'organisme Cuisines de l'Amitié pour la réalisation du projet *La tasse qui jasse Entr'ainés*. Celui-ci a permis d'offrir des conférences aux Résidences Soleil Manoir Brossard touchant diverses thématiques telles que la valorisation des aînés et la maladie d'Alzheimer. Chaque conférence a rejoint une quarantaine de participants.

La Maison internationale de la Rive-Sud, quant à elle, organisera une activité dans le cadre de cette journée spéciale, le 1er octobre prochain, au siège social de l'organisme situé à Brossard.

Enfin, mentionnons également le programme SécuriCAB, offert dans les villes de l'agglomération de Longueuil par le Centre de bénévolat de la Rive-Sud. Ce service gratuit d'appels automatisés joint les aînés quotidiennement, afin de s'assurer de leur bon état de santé. Il se veut rassurant et a pour but de permettre aux aînés de conserver leur autonomie, en plus de garantir leur sécurité ainsi que la tranquillité d'esprit de leurs proches. Avec plus de 750 personnes appelées quotidiennement, cette centrale est la plus importante au Québec.

Également, chaque automne se tient à Brossard, la Semaine des jeunes de cœur. La Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (DLCVC), en collaboration avec la Direction de la Bibliothèque Georgette-Lepage, mettra en place une programmation variée et festive, destinée aux personnes de 60 ans et plus. En 2025, l'événement en sera à sa 11e édition et se déroulera du 29 septembre au 3 octobre.

Par cette proclamation, la Ville confirme son engagement à :

- Souligner l'apport immense des aînés à la collectivité, que ce soit au bien-être des familles, aux connaissances, à l'identité, au savoir-faire, à l'économie et au progrès de la société;
- Tenir compte du vieillissement et des besoins de sa population;
- Organiser des activités de sensibilisation et de mobilisation autour des enjeux liés au vieillissement;
- Poursuivre la démarche pour l'obtention d'une reconnaissance MADA (Municipalité amie des aînés), avec l'accompagnement d'Espace MUNI;
- Assurer le suivi et la mise en oeuvre du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2025-2026.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

La Direction des communications, en collaboration avec la DLCVC, réalisera des actions de promotion par le biais des médias sociaux, de l'affichage numérique et d'imprimés.

Programmation de la Semaine des jeunes de cœur :

- Un cours d'initiation à l'aquadouceur au Complexe aquatique, le 29 septembre;
- Un bingo musical avec la mairesse, le 29 septembre;
- Un spectacle hommage à Joe Dassin, le 30 septembre;
- Une conférence de Service Canada, le 1er octobre;
- Le Disco Diva au Club Dix30, le 2 octobre;
- Une tournée musicale de ukulélés dans des CHSLD, le 3 octobre;
- Une conférence de Guy Vermette ayant pour thème *Le sens à donner au 3e tiers de sa vie,* à la bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage, le 3 octobre;
- Et bien plus !

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Martin Forcier - Approuvé	2025-08-18
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-08-19
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-24

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des communications;
- Direction de la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

11.6 **SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES - 5 AU 11 OCTOBRE 2025 - PROCLAMATION**

Considérant que le gouvernement du Québec met annuellement de l'avant la Semaine de la prévention des incendies;

Considérant que la Ville est soucieuse de la sécurité de sa population et participe activement à la campagne annuelle de prévention;

Considérant que les messages prônant l'adoption de comportements responsables par les citoyennes et les citoyens peuvent faire la différence afin de réduire le nombre d'incendies;

Considérant que la situation actuelle liée à l'habitation et à l'accessibilité aux logements, et ce, à l'échelle de la province, amène son lot de défis quant aux risques de déclenchement d'incendies;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

De proclamer la semaine du 5 au 11 octobre 2025, Semaine de la prévention des incendies.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7597

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Semaine de la prévention des incendies - 5 au 11 octobre 2025 - Proclamation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Loisir Éditeur Stéphanie Deschamps	

Recommandations :

Considérant que le gouvernement du Québec met annuellement de l'avant la Semaine de la prévention des incendies;

Considérant que la Ville est soucieuse de la sécurité de sa population et participe activement à la campagne annuelle de prévention;

Considérant que les messages prônant l'adoption de comportements responsables par les citoyennes et les citoyens peuvent faire la différence afin de réduire le nombre d'incendies;

Considérant que la situation actuelle liée à l'habitation et à l'accessibilité aux logements, et ce, à l'échelle de la province, amène son lot de défis quant aux risques de déclenchement d'incendies;

Et résolu

De proclamer la semaine du 5 au 11 octobre 2025, Semaine de la prévention des incendies.

Contexte :

La Semaine de la prévention des incendies est soulignée chaque année, tant au Canada qu'aux États-Unis. En 2025, elle se déroulera du 5 au 11 octobre. À l'origine, cette semaine visait à commémorer le grand incendie de Chicago, survenu le 9 octobre 1871, où l'on dénombra 250 morts, 100 000 personnes sans abri et 17 400 bâtiments détruits.

Au Québec, la première édition s'est tenue en 1990. Par ce soulignement, le gouvernement du Québec, en collaboration avec les différents services d'incendie de la province, souhaite sensibiliser la population à des gestes de prévention.

Sur le site Internet du gouvernement du Québec, on apprend que les incendies dans les maisons sont causés par une distraction ou une erreur humaine dans 48 % des cas. On y retrouve des conseils de sécurité notamment en ce qui a trait à l'utilisation de multiprises, appareils rechargeables et appareils de chauffage électriques.

Selon le *Rapport d'activités 2024* du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SSIAL) :

Statistiques du SSIAL pour 2024		
	Agglomération	Brossard
Incendies de bâtiments	225	38 (17 %)
incendies de véhicules	116	27 (23 %)
Incendies extérieurs	471	76 (16 %)
Décès	0	0

Caserne 44 à Brossard :

Cette nouvelle caserne située sur le boulevard Matte a officiellement été inaugurée le 19 février 2024. À la fine pointe de la technologie, elle comprend une tour vitrée pour permettre le séchage des boyaux de façon naturelle, des systèmes de ventilation et de chauffage conçus dans le souci de réaliser des économies d'énergie, ainsi qu'une signalisation particulière au niveau de la piste cyclable, afin d'avertir d'une arrivée imminente d'un camion. De plus, les garages sont munis d'un système de captation à la source des émanations de monoxyde de carbone des camions.

Sur son site Internet, la Ville de Brossard propose une page d'information sur la sécurité incendie, incluant des conseils de prévention, les obligations liées aux équipements et les démarches à suivre en cas d'urgence.

Par cette proclamation, la Ville confirme son engagement à :

- Agir sur le plan de la prévention en matière de sécurité incendie par la diffusion d'informations;
- Sensibiliser la population à adopter des comportements sécuritaires pour améliorer la sécurité de tous.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

La Direction des communications, en collaboration avec le SSIAL, réalisera des actions de promotion par le biais des outils d'affichage numériques de la Ville.

De manière emblématique, l'hôtel de ville sera illuminé en orange afin de souligner cette semaine spéciale.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Martin Forcier - Approuvé	2025-08-21
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-08-21
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-24

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des communications;
- Service de sécurité incendie (SSIAL).

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

11.7 SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC - 18 AU 25 OCTOBRE 2025 - PROCLAMATION

Considérant que les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

Considérant que les bibliothèques publiques du Québec contribuent considérablement au développement de la littératie des Québécois et l'évolution de la société;

Considérant que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

Considérant que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

De proclamer la semaine du 18 au 25 octobre 2025, Semaine des bibliothèques publiques.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7646

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Semaine des bibliothèques publiques du Québec - 18 au 25 octobre 2025 - Proclamation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Bibliothèque Éditeur Sarah-Ann Brisson	

Recommandations :

Considérant que les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

Considérant que les bibliothèques publiques du Québec contribuent considérablement au développement de la littératie des Québécois et l'évolution de la société;

Considérant que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

Considérant que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Et résolu

De proclamer la semaine du 18 au 25 octobre 2025, Semaine des bibliothèques publiques.

Contexte :

Du 18 au 25 octobre 2025 aura lieu la 27e édition de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec, sous le thème: Les biblios, phares dans nos communautés. Les bibliothèques sont des lieux de découvertes et d'apprentissages grâce aux multiples ressources et activités proposées. Cette fenêtre ouverte sur le monde est nécessaire pour que les citoyennes et les citoyens aient une pensée éclairée et puissent participer pleinement à notre société démocratique.

Dans le cadre de cette édition, la bibliothèque proposera une programmation lumineuse pour éclairer les citoyens sur des sujets importants tels que les canaux d'information, les technologies et la liberté d'expression.

Enfants 8-12 ans :	La chasse aux fausses nouvelles | 25 octobre, 15h
Soda 12-17 ans :	L'intelligence artificielle et l'info | 25 octobre, 13 h
Adultes :	Rencontre d'auteur : Jean-Philippe Pleau | 20 octobre, 19h
	La désinformation, un problème technologique ou politique? | 22 octobre, 19h
Fab Lab :	Fabriquer une lanterne | 28 et 25 octobre, 10 h
Interculturel :	Liberté d'expression : entre censure et autocensure | 21 octobre, 18 h 30
50 ans+ :	Mandat de protection et régimes de protection | 24 octobre, 13 h 30

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Suzanne Payette - Approuvé	2025-07-28
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-07-29
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-24
Direction(s) consultée(s) :	

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

11.8 **SEMAINE DE LA PRÉVENTION DE LA CRIMINALITÉ - 2 AU 8 NOVEMBRE 2025 - PROCLAMATION**

Considérant que la Ville est soucieuse de fournir à l'ensemble de ses citoyennes et ses citoyens un environnement sécuritaire;

Considérant que la Ville est attentive aux besoins de sa population et déploie chaque année des actions pour avoir des citoyens satisfaits, engagés et heureux;

Considérant que la Ville soutient les organismes desservant la population brossardoise, notamment ceux agissant directement au niveau de diverses formes de détresse, par le biais de sa *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

De proclamer la semaine du 2 au 8 novembre 2025, Semaine de la prévention de la criminalité.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7615

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Semaine de la prévention de la criminalité - 2 au 8 novembre 2025 - Proclamation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Loisir Éditeur Stéphanie Deschamps	

Recommandations :

Considérant que la Ville est soucieuse de fournir à l'ensemble de ses citoyennes et ses citoyens un environnement sécuritaire;

Considérant que la Ville est attentive aux besoins de sa population et déploie chaque année des actions pour avoir des citoyens satisfaits, engagés et heureux;

Considérant que la Ville soutient les organismes desservant la population brossardoise, notamment ceux agissant directement au niveau de diverses formes de détresse, par le biais de sa *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*;

Et résolu

De proclamer la semaine du 2 au 8 novembre 2025, Semaine de la prévention de la criminalité.

Contexte :

La Semaine de la prévention de la criminalité est une initiative de sensibilisation du gouvernement du Québec qui existe depuis plus de 20 ans déjà. Elle se déroulera du 2 au 8 novembre 2025. Cette semaine représente une occasion de sensibiliser la population à la prévention de la criminalité en mettant en lumière des initiatives inspirantes de partenaires et d'organismes en prévention de la criminalité.

Dans le *Rapport des activités 2024* du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL), on apprend que la criminalité est en baisse dans l'agglomération pour presque toutes les principales catégories d'infractions. La diminution des crimes contre la propriété, catégorie pour laquelle on compte environ 800 infractions en moins en 2024 comparativement à 2023, est la plus influente.

Initiatives du SPAL pour l'ensemble de l'agglomération :

- Le projet RÉSO (Réseau d'Entraide Sociale et Organisationnel) mis sur pied en 2021, qui vise la prévention et le sentiment de sécurité dans les quartiers. Cette approche permet aux citoyens un accès direct au policier ou à la policière RÉSO de leur secteur, par sa disponibilité et son rôle sur le terrain;

- La création du Centre de services intégrés en violence sexuelle (CIViS), mise sur pied en 2024, grâce à une entente avec le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Montérégie et La Traversée, un organisme de Saint-Lambert dédié à l'accompagnement des personnes victimes de violence sexuelle. Ce projet vise à centraliser les services psychosociaux, juridiques et policiers afin de favoriser la fluidité des parcours et alléger le fardeau des démarches pour les victimes;

- La possibilité pour les citoyens de l'agglomération possédant une caméra de surveillance de s'inscrire au registre du SPAL. Cet outil permet aux policiers, dans le cas où un incident se produirait dans le périmètre d'une caméra de surveillance, de communiquer avec la personne identifiée dans le registre. Avec son consentement, les policiers pourraient alors utiliser les séquences vidéo recueillies par les caméras afin de faire avancer une enquête ou pour aider à l'arrestation de suspects.

Initiatives pour la sécurité publique à Brossard :

- Les travaux de construction du nouveau poste de police du SPAL à Brossard débuteront dès 2026, sur le terrain de l'ancien poste de police sur le boulevard Milan. Ce poste regroupera plusieurs services du SPAL, soit les services à la communauté, le soutien aux opérations, le centre de relève 911 ainsi que le département de l'information policière;

- En 2024, la Ville a inauguré un tout nouvel espace afin d'offrir aux citoyennes et aux citoyens l'opportunité d'effectuer des transactions en toute sécurité. Cette zone de rencontre neutre est aménagée dans le

stationnement de l'hôtel de ville et est identifiée par un marquage au sol distinctif. L'espace est sous surveillance vidéo continue et le site est accessible gratuitement, en tout temps;

- Depuis quelques années, la Ville soutient financièrement le projet de travail de milieu de la Maison des jeunes l'Escalier en mon temps. Ce projet vise à effectuer de la prévention ainsi que de la sensibilisation auprès des utilisateurs gravitant autour du Pôle sportif (secteur Poly-aréna). Grâce à ce projet, les intervenants de l'organisme ont rencontré des centaines de jeunes brossardois aux prises avec des enjeux liés à la santé mentale, la criminalité, l'exploitation sexuelle et bien plus;

- Sous le thème *La sécurité routière, un jeu d'enfant ?,* la troisième phase de la campagne de sensibilisation à la sécurité routière s'est déployée en 2025 avec de nouvelles initiatives afin de faire de Brossard un modèle en matière de sécurité routière locale. Mentionnons la campagne d'affichage sous le thème *Ralentissez. C'est fragile.* diffusée entre autres sur les abribus, la remise de 150 trousses de premiers soins à ceux et celles qui compléteront un cours de conduite de motocyclette, d'automobile ou de mobylette, de même que la distribution de 100 miroirs de bicyclette. La population brossardoise a également est invitée à tester ses connaissances avec un questionnaire ludique et interactif.

Enfin, sur le site Internet de la Ville, il est possible de trouver au même endroit des ressources en fonction de différentes situations telles que le vol, la fraude, les dommages à la propriété ou autre.

Par cette proclamation, la Ville confirme son engagement à :

- Viser toujours une meilleure qualité de vie pour ses citoyennes et ses citoyens;

- Prendre part à l'amélioration de la sécurité et du sentiment de sécurité de la population brossardoise.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

La Direction des communications, de concert avec le SPAL, réalisera des actions de promotion par le biais des outils d'affichage numériques de la Ville.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Martin Forcier - Approuvé	2025-08-21
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-08-21
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-24

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des communications.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

11.9 **SEMAINE NATIONALE DES PERSONNES PROCHES AIDANTES - 2 AU 8 NOVEMBRE 2025 - PROCLAMATION**

Considérant que la Ville souhaite confirmer son engagement à intervenir pour le mieux-être et l'amélioration de la qualité de vie des aînés et des personnes touchées par des incapacités et par un handicap, en tenant compte du vieillissement et des besoins de sa population;

Considérant que la Ville reconnaît l'apport considérable des personnes proches aidantes à la communauté brossardoise;

Considérant que la Ville soutient les organismes supportant les personnes proches aidantes par le biais de sa *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

De proclamer la semaine du 2 au 8 novembre 2025, Semaine nationale des personnes proches aidantes.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7633

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Semaine nationale des personnes proches aidantes - 2 au 8 novembre 2025 - Proclamation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Loisir Éditeur Stéphanie Deschamps	

Recommandations :

Considérant que la Ville souhaite confirmer son engagement à intervenir pour le mieux-être et l'amélioration de la qualité de vie des aînés et des personnes touchées par des incapacités et par un handicap, en tenant compte du vieillissement et des besoins de sa population;

Considérant que la Ville reconnaît l'apport considérable des personnes proches aidantes à la communauté brossardoise;

Considérant que la Ville soutient les organismes supportant les personnes proches aidantes par le biais de sa *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*;

Et résolu

De proclamer la semaine du 2 au 8 novembre 2025, Semaine nationale des personnes proches aidantes.

Contexte :

Décrétée en 2007 par le gouvernement du Québec, la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule annuellement durant la première semaine complète du mois de novembre, soit du 2 au 8 novembre 2025.

Les objectifs de cette semaine sont de :

- Mettre en valeur le rôle des personnes proches aidantes (PPA);
- Sensibiliser la population et les pouvoirs publics au rôle et aux besoins des PPA;
- Soutenir les intérêts des PPA au Québec.

En 2021, le gouvernement du Québec instaurait sa première *Politique nationale pour les personnes proches aidantes*. Celle-ci vise à reconnaître et valoriser l'apport considérable des aidants à la société, et à l'importance de mettre en place des actions concertées pour les supporter.

On peut lire sur le site Internet gouvernemental *qu'une personne proche aidante se définit comme celle qui apporte un soutien à un ou à plusieurs membres de son entourage qui présentent une incapacité temporaire ou permanente de nature physique, psychologique, psychosociale ou autres, peu importe leur âge ou leur milieu de vie, avec qui elle partage un lien affectif, familial ou non. Ce soutien peut prendre diverses formes, par exemple le transport, l'aide aux soins personnels et aux travaux domestiques, le soutien émotionnel ou la coordination des soins et des services. Il peut également entraîner des répercussions financières pour la personne proche aidante ou limiter sa capacité à prendre soin de sa propre santé physique et mentale, ou à assumer ses autres responsabilités sociales et familiales.*

Bien qu'il puisse être gratifiant d'apporter de l'aide à un proche, la Politique nationale rappelle que le rôle de PPA s'accompagne de responsabilités qui peuvent entraîner des répercussions sur la qualité de vie de ces personnes. Il importe de prendre conscience que chaque PPA doit être considérée avec dignité, bientraitance et sollicitude.

Dans cette foulée, la Ville tient à souligner le travail remarquable d'organismes reconnus, en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*, qui agissent dans la communauté pour soutenir les personnes proches aidantes, tels que le Centre de soutien Entr'Aidants, la Société Alzheimer Rive-Sud et le Regroupement des organismes montérégiens d'aidants naturels (ROMAN).

Par cette proclamation, la Ville confirme son engagement à souligner la contribution importante des personnes proches aidantes à la société.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD

☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

La Direction des communications, en collaboration avec la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (DLCVC), réalisera des actions de promotion par le biais d'outils d'affichage numériques de la Ville.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Martin Forcier - Approuvé	2025-08-21
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-08-21
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-24

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des communications.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

11.10 **SEMAINE QUÉBÉCOISE DES RENCONTRES INTERCULTURELLES - 3 AU 9 NOVEMBRE 2025 - PROCLAMATION**

Considérant que la Ville souhaite démontrer son engagement à agir pour favoriser le dialogue et l'inclusion en adhérant aux valeurs d'ouverture, de solidarité et d'égalité et se positionner contre toutes formes de racisme ou de discrimination;

Considérant les nombreuses communautés culturelles présentes au sein de la population brossardoise;

Considérant la volonté de la Ville à promouvoir la diversité culturelle comme une source de fierté qui enrichit le tissu social;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

De proclamer la semaine du 3 au 9 novembre 2025, Semaine québécoise des rencontres interculturelles.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7598

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Semaine québécoise des rencontres interculturelles - 3 au 9 novembre 2025 - Proclamation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Loisir Éditeur Stéphanie Deschamps	

Recommandations :

Considérant que la Ville souhaite démontrer son engagement à agir pour favoriser le dialogue et l'inclusion en adhérant aux valeurs d'ouverture, de solidarité et d'égalité et se positionner contre toutes formes de racisme ou de discrimination;

Considérant les nombreuses communautés culturelles présentes au sein de la population brossardoise;

Considérant la volonté de la Ville à promouvoir la diversité culturelle comme une source de fierté qui enrichit le tissu social;

Et résolu

De proclamer la semaine du 3 au 9 novembre 2025, Semaine québécoise des rencontres interculturelles.

Contexte :

La Semaine québécoise des rencontres interculturelles a été instaurée en 2003 par le Gouvernement du Québec. Elle vise à mettre en valeur la contribution des Québécoises et Québécois de toutes origines à la vie collective. Elle encourage le dialogue, le rapprochement interculturel et fait valoir l'apport positif de l'immigration et de la diversité. L'édition 2025 se déroulera du 3 au 9 novembre prochain et aura pour thème *Le Québec en commun*.

Brossard s'affirme comme l'une des villes les plus cosmopolites du Québec avec 57 communautés culturelles présentes sur son territoire. Selon les indicateurs de développement des communautés, basés sur les données de recensement 2021, publiées par la Direction régionale de santé publique de la Montérégie :

- 40,8 % de la population de Brossard est issue de l'immigration;
- 50,3 % de la population de Brossard appartient à un groupe de minorités visibles;
- 68,6 % des familles brossardoises avec des enfants de moins de 18 ans comptent au moins une personne immigrante.

Brossard est l'une des 121 villes à travers le Canada à avoir adhéré à la Coalition des municipalités inclusives de la Commission canadienne pour l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture). Cette adhésion confirme son engagement à travailler à l'élimination de toutes formes de racisme et de discrimination, à promouvoir les droits de la personne et la diversité culturelle.

En ce sens, il est possible de consulter les 12 fiches thématiques du *Guide des nouveaux arrivants*, destiné aux citoyennes et aux citoyens issus de l'immigration, fraîchement installés à Brossard, sur le site Internet de la Ville (section Bibliothèque). Soulignons également le club *Planète livres* offert par la bibliothèque de Brossard, qui s'adresse aux adultes en démarche de francisation ainsi qu'à ceux désirant approfondir la littérature d'ici ou d'ailleurs. Il donne l'occasion aux participants de rencontrer des gens de diverses origines et de découvrir la culture québécoise et des cultures étrangères.

Dans cette foulée, la Ville tient à souligner le travail remarquable d'organismes reconnus, en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*, qui agissent dans la communauté pour favoriser les rapprochements entre les différents groupes qui composent la collectivité, dont la Maison internationale de la Rive-Sud, Alliance carrière travail, et bien d'autres.

Plusieurs de ces organismes participent au sein de la Table de concertation en immigration et diversité culturelle de l'agglomération de Longueuil (TIDAL). La Ville y siège également.

Par cette proclamation, la Ville confirme son engagement à :

- Encourager la participation des citoyennes et citoyens de toutes origines, et à promouvoir la diversité culturelle comme un élément important de la fierté brossardoise;

- Poursuivre son implication dans les concertations du milieu en développement social, visant à favoriser l'inclusion sociale et économique de chaque individu, incluant les personnes issues de l'immigration.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

La Direction des communications, en collaboration avec la Direction de la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage et la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (DLCVC), réalisera des actions de promotion par le biais des outils d'affichage numériques de la Ville.

Activités spéciales à Brossard prochainement :

- 28 octobre : Journée d'échanges et de réseautage sur les relations interculturelles et les pratiques inclusives de la TIDAL (Table de concertation en immigration et diversité culturelle de l'agglomération de Longueuil), au Centre socioculturel Alphonse-Lepage;

- 7 novembre : Spectacle interactif de théâtre et d'histoires en scène, à la bibliothèque de Brossard : en partenariat avec la Maison internationale de la Rive-Sud, les participants d'horizons divers auront l'opportunité de partager des anecdotes sur leur intégration au Québec avec l'accompagnement d'improvisateurs professionnels.

La DLCVC poursuit son implication dans les concertations du milieu en développement social, comme :

- Membre de la Table de concertation de Brossard, qui a porté le projet d'élaboration du Portrait social de Brossard dévoilé en juin dernier;

- Partenaire du Comité Longueuil Villes sans Racisme ni Discrimination (CLVsSRD);

- Partenaire du Réseau des municipalités en immigration et en relations interculturelles du Québec (RÉMIRI);

- Membre de la Table de concertation en immigration et diversité culturelle de l'agglomération de Longueuil (TIDAL).

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Martin Forcier - Approuvé	2025-08-25
Joanne Skelling - Approuvé	2025-08-29
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-01

Direction(s) consultée(s) :

- Direction de la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage;
- Direction des communications.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

11.11 **JOURNÉE DE SENSIBILISATION AU CANCER DE LA PROSTATE - 19 NOVEMBRE 2025 - PROCLAMATION**

Considérant qu'en moyenne, dix-huit (18) Québécois par jour reçoivent un diagnostic de cancer de la prostate;

Considérant que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien, et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

Considérant l'importance de sensibiliser la population brossardoise au dépistage du cancer de la prostate;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

De proclamer la date du 19 novembre 2025, Journée de sensibilisation au cancer de la prostate.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7648

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Journée de sensibilisation au cancer de la prostate - 19 novembre 2025 - Proclamation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Loisir Éditeur Stéphanie Deschamps	

Recommandations :

Considérant qu'en moyenne, dix-huit (18) Québécois par jour reçoivent un diagnostic de cancer de la prostate;

Considérant que PROCURE est le seul organisme de bienfaisance au Québec entièrement consacré à la lutte contre le cancer de la prostate par la recherche, la sensibilisation, l'information et le soutien, et que les fonds amassés sont réinvestis exclusivement au Québec;

Considérant l'importance de sensibiliser la population brossardoise au dépistage du cancer de la prostate;

Et résolu

De proclamer la date du 19 novembre 2025, Journée de sensibilisation au cancer de la prostate.

Contexte :

La journée de sensibilisation au cancer de la prostate se déroulera le 19 novembre 2025. C'est à cette date, en 2014, que l'Assemblée nationale du Québec avait unanimement adopté une résolution à cet effet.

La lutte contre le cancer de la prostate est mise de l'avant par l'organisme de bienfaisance PROCURE, un acteur clé qui est le seul au Québec depuis plus de 20 ans à s'y dédier entièrement par la sensibilisation, l'information, le soutien et le financement de la recherche de classe mondiale. Selon PROCURE au Québec, quotidiennement 18 hommes en moyenne reçoivent un diagnostic de cancer de la prostate. Celui-ci est considéré comme la forme de cancer la plus répandue chez les hommes au Canada. Le dépistage précoce joue un rôle important, puisqu'il est possible d'en guérir dû à sa progression généralement lente. Si le cancer est limité à la prostate, dans la plupart des cas, le taux de survie est excellent. La prévention demeure un moyen de lutte inestimable.

La Société canadienne du cancer estime qu'en 2024 :

- *27 900 hommes canadiens recevront un diagnostic de cancer de la prostate, ce qui représente 22 % de tous les nouveaux cas de cancer chez les hommes;*
- *5 000 Canadiens mourront d'un cancer de la prostate, ce qui représente 11 % de tous les décès par cancer chez les hommes;*
- *en moyenne, chaque jour, 76 hommes canadiens recevront un diagnostic de cancer de la prostate;*
- *en moyenne, chaque jour, 14 hommes canadiens mourront d'un cancer de la prostate.*

La Marche du Courage PROCURE, dont la 19e édition s'est tenue du 8 mai au 8 juin 2025 dans plusieurs villes de la province, a permis de recueillir plus de 55 000 $ dépassant ainsi l'objectif fixé de 52 000 $. Les fonds amassés financent des projets de recherche novateurs et viennent enrichir l'offre de services gratuits de l'organisme pour les patients et leurs familles.

Soulignons également la 12e édition de la campagne *Noeudvembre*, qui se déroulera tout le mois de novembre. Au profit de PROCURE, elle sert principalement à rappeler à la communauté l'importance de la santé masculine.

Par cette proclamation, la Ville confirme son engagement à :

- Encourager la participation sociale des citoyennes et des citoyens, incluant les personnes vivant avec un diagnostic de cancer de la prostate;
- Conscientiser la population brossardoise au cancer de la prostate;
- Sensibiliser les citoyennes et les citoyens sur les initiatives visant la réduction du taux de cancer, en misant sur la prévention et en favorisant l'adoption de saines habitudes de vie.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

La Direction des communications, en collaboration avec la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, réalisera des actions de promotion par le biais d'outils d'affichage numériques de la Ville.

De manière emblématique, l'hôtel de ville sera illuminé en bleu le 19 novembre prochain, afin de souligner cette journée spéciale.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Martin Forcier - Approuvé	2025-08-23
Joanne Skelling - Approuvé	2025-08-29
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-01

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des communications.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

11.12 **JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE - 20 NOVEMBRE 2025 - PROCLAMATION**

Considérant que la Ville reconnaît les enfants comme des citoyens à part entière et souhaite démontrer son engagement à agir en leur faveur;

Considérant que la Ville a adopté la Charte municipale pour la protection de l'enfant;

Considérant que la Ville s'est engagée à faire la promotion des droits de l'enfant en célébrant chaque année la Journée mondiale de l'enfance dans le cadre de l'accréditation Municipalité amie des enfants (MAE);

Considérant que la Ville réfléchit et développe ses structures, ses services et son aménagement territorial, de façon à favoriser la qualité de vie de sa communauté;

Considérant que la Ville soutient les organismes agissant pour favoriser l'épanouissement des enfants, par le biais de sa *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

De proclamer la date du 20 novembre 2025, Journée mondiale de l'enfance.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7616

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Journée mondiale de l'enfance - 20 novembre 2025 - Proclamation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Loisir Éditeur Stéphanie Deschamps	

Recommandations :

Considérant que la Ville reconnaît les enfants comme des citoyens à part entière et souhaite démontrer son engagement à agir en leur faveur;

Considérant que la Ville a adopté la Charte municipale pour la protection de l'enfant;

Considérant que la Ville s'est engagée à faire la promotion des droits de l'enfant en célébrant chaque année la Journée mondiale de l'enfance dans le cadre de l'accréditation Municipalité amie des enfants (MAE);

Considérant que la Ville réfléchit et développe ses structures, ses services et son aménagement territorial, de façon à favoriser la qualité de vie de sa communauté;

Considérant que la Ville soutient les organismes agissant pour favoriser l'épanouissement des enfants, par le biais de sa *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*;

Et résolu

De proclamer la date du 20 novembre 2025, Journée mondiale de l'enfance.

Contexte :

La Journée mondiale de l'enfance a été créée en 1954, par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Cette journée, soulignée chaque année le 20 novembre, représente une occasion unique de sensibiliser le public au respect des droits de l'enfant, de les promouvoir et aussi de transformer les principes en actes concrets.

Depuis 1990, la Journée mondiale de l'enfance marque également l'anniversaire de l'adoption de la *Convention relative aux droits de l'enfant* de l'ONU. Ce traité international a pour objectif de définir une liste de droits de l'enfant, comprenant le droit à la vie, à la santé, à l'éducation et au droit de jouer, ainsi que le droit à une vie de famille, à être protégé de la violence et de la discrimination et de faire entendre sa voix.

Municipalité amie des enfants (MAE) :
Brossard a vu son accréditation *Municipalité amie des enfants* (MAE) être renouvelée par Espace MUNI en 2024. La démarche MAE encourage les villes à bâtir des milieux de vie inclusifs et durables. Elle est une approche qui propose de faire évoluer les pratiques des municipalités envers les enfants, afin que leurs voix et leurs besoins soient pris en compte dans les décisions, tout en portant un regard particulier sur les plus vulnérables. La démarche MAE vise à mettre de l'avant l'épanouissement et le développement des enfants et des jeunes de 0 à 17 ans.

Un des engagements pris par la Ville dans le cadre de cette démarche est l'amélioration des infrastructures des piscines extérieures. À cet effet, soulignons les transformations et réaménagements des piscines Champlain et Vanier. Les citoyennes et citoyens ont pu profiter de ces nouvelles installations dès l'été 2025.

La Ville s'implique de différentes façons auprès des enfants. Les actions 2025 ci-dessous sont en lien direct avec les objectifs du traité de l'ONU, soit le droit de jouer, le droit à la santé par l'activité physique et le droit d'être protégé :

- Le programme Anim'Été, offert aux jeunes de 5 à 12 ans, pour un troisième été consécutif. Durant la saison estivale, les moniteurs étaient présents dans les parcs Champlain, St-Alphonse, Vanier et Victorin, afin d'offrir des animations gratuites aux enfants;

- Parc Valois (inauguré en août) : inspiré d'un décor de soirée cinéma, il intègre deux nouvelles zones de jeux thématiques pour les groupes d'âge de 18 mois à 5 ans et de 6 à 12 ans, des sentiers revus, du mobilier renouvelé, une végétation abondante ainsi qu'un nouvel éclairage pour profiter du parc en soirée. Le tout repose sur un revêtement amortissant en caoutchouc coloré, alliant confort et sécurité;

- Parc de Liège (inauguré en août) : entièrement repensé autour du thème des animaux de la ferme, il permet aux familles de profiter d'une aire de jeux d'eau en deux zones distinctes, l'une pour les tout-petits (2 à 5 ans) et l'autre pour les enfants plus âgés (5 à 12 ans), d'espaces de repos ombragés et d'un aménagement paysager riche et écologique;

- Le lancement de la troisième phase de la campagne de sensibilisation à la sécurité routière sous le thème *La sécurité routière, un jeu d'enfant ?* La Ville a déployé diverses interventions sur le terrain, incluant de l'affichage prônant le message *Ralentissez. C'est fragile*., la remise de 150 trousses de premiers soins à celles et ceux qui complètent un cours de conduite de motocyclette, d'automobile ou de mobylette, ainsi que la distribution de 100 miroirs de vélo à des cyclistes.

Dans cette foulée, la Ville tient à souligner le travail remarquable d'organismes reconnus, en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes*, qui agissent dans la communauté pour favoriser l'épanouissement des enfants dont, entre autres, la Maison de la famille de Brossard et Les activités préscolaires de Brossard inc.

Par cette proclamation, la Ville confirme son engagement à :

- Prendre en considération l'incidence de chaque décision et action sur la vie des familles, dans une approche globale qui reconnaît la famille comme un acteur clé de sa qualité de vie et de son mieux-être;

- Offrir et développer un milieu de vie qui favorise l'épanouissement des enfants, en rendant accessible aux familles une diversité d'installations, d'activités et de services.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD
☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Social	Bien-être	Tenir compte des spécificités propres à la population (accessibilité aux personnes à mobilité réduite, aide aux personnes âgées et aux minorités ethniques, etc.)

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

La Direction des communications, de concert avec la Direction de la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage et la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (DLCVC), réalisera des actions de promotion par le biais d'outils d'affichage numériques de la Ville.

De manière emblématique, l'hôtel de ville sera illuminé en bleu, afin de souligner cette journée spéciale. De plus, la Ville hissera symboliquement sur le mât de l'hôtel de ville le drapeau de la *Grande semaine des tout-petits*, dont ce sera la 10e édition du 17 au 21 novembre.

Le 20 novembre, la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage concoctera une heure du conte festive, avec des comptines et activités ludiques, en collaboration avec la Maison de la famille de Brossard, pour les enfants de la halte-garderie de cet organisme. Une collation sera aussi préparée par l'organisme Cuisines de l'Amitié pour l'occasion.

Enfin, la DLCVC travaille à mettre en œuvre une programmation variée et stimulante pour les enfants. Il s'agit là d'une responsabilité partagée avec la Direction de la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Martin Forcier - Approuvé	2025-08-25
Joanne Skelling - Approuvé	2025-08-29
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-01

Direction(s) consultée(s) :

- Direction de la Bibliothèque de Brossard Georgette-Lepage;
- Direction des communications.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

11.13 **ÉVÈNEMENT DE LEVÉE DE FONDS AU 6500, BOULEVARD DE ROME - DESCENDEZ-DON! 2025 - SAUVETAGE ANIMAL RESCUE – AUTORISATION**

Considérant que le propriétaire devra s'assurer d'avoir obtenu au préalable toutes les autorisations nécessaires et mis en place les mesures requises pour assurer la sécurité du public;

Considérant que la Ville se réserve le droit d'exiger des mesures particulières aux fins de sécurité et de réduction des nuisances lors de la tenue de l'évènement;

Considérant que les exigences du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SSIAL), du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL), de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (LCVC) et la Direction des travaux publics devront être respectées;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'autoriser la tenue de l'évènement de levée de fonds pour l'organisme Sauvetage Animal Rescue qui se tiendra le 5 octobre 2025, à l'hôtel Alt situé au 6500, boulevard de Rome dans le quartier DIX30.

Le tout, sous réserve du respect des conditions mentionnées au préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7702

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2025-09-16

Titre :

Évènement de levée de fonds au 6500, boulevard de Rome - Descendez-Don! 2025 - Sauvetage Animal Rescue – Autorisation

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme et environnement Éditeur Caroline Beaudet	

Recommandations :

Considérant que le propriétaire devra s'assurer d'avoir obtenu au préalable toutes les autorisations nécessaires et mis en place les mesures requises pour assurer la sécurité du public;

Considérant que la Ville se réserve le droit d'exiger des mesures particulières aux fins de sécurité et de réduction des nuisances lors de la tenue de l'évènement;

Considérant que les exigences du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SSIAL), du Service de police de l'agglomération de Longueuil (SPAL), de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (LCVC) et la Direction des travaux publics devront être respectées;

Et résolu

D'autoriser la tenue de l'évènement de levée de fonds pour l'organisme Sauvetage Animal Rescue qui se tiendra le 5 octobre 2025, à l'hôtel Alt situé au 6500, boulevard de Rome dans le quartier DIX30.

Le tout, sous réserve du respect des conditions mentionnées au préambule de la présente résolution.

Contexte :

L'organisme de Sauvetage Animal Rescue souhait tenir un évènement de levée de fonds au mois d'octobre. Cet évènement d'une journée est offert aux professionnels du milieu des services d'urgence : pompiers, policiers, paramédicaux, agents de sécurité et autres. Cent soixante détenteurs de billets participeront à cet évènement qui consiste en une descente en rappel de l'hôtel Alt du Quartier DIX30, afin d'amasser des dons pour l'organisme qui œuvre au sauvetage d'animaux. Les participants seront encadrés par des experts en sauvetage technique.

L'organisme est reconnu pour son expertise en interventions de sauvetage technique impliquant autant les animaux domestiques, animaux de la faune urbaine qu'animaux sauvages. Il couvre un territoire comportant 82 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), dont celle de Brossard. Cet évènement permettra à Sauvetage Animal Rescue de maintenir un service de qualité optimale afin de répondre à la demande croissante sur le territoire de la CMM, tout en assurant une intervention rapide et efficace auprès des citoyens signalant des animaux en détresse, et ce, 7 jours sur 7.

Interventions à Brossard :

- 2022 - 19 interventions;
- 2023 - 34 interventions;
- 2024 - 27 interventions;
- 2025 - 21 interventions.

Dernières interventions :

- Jeudi 17 juillet 2025
  Pigeonneaux dans un pilier du REM
  8500, boulevard de Rome

- Mercredi 25 juin 2025
  Renardeau blessé dans le parc Leon-Gravel
  93, boulevard Marie-Victorin

- Mercredi 21 mai 2025
  Chat dans un arbre depuis 4 jours

5330, place Piché

Attractions et mesures de sécurité prévues

- Descente en rappel de l'hôtel Alt situé au 6500, boulevard de Rome;
- 6 cordes de descente sont prévues sur la façade sud du bâtiment;
- Date proposée : 5 octobre 2025;
- Date reportée si météo non-favorable à la date prévue : 12 octobre 2025;
- Durée de l'activité : 10 h à 18 h;
- Montage et démontage le jour même, de 8 h à 10 h et de 18 h à 19 h.

Les clientèles visées sont les professionnels de services d'urgence.

L'évènement n'est pas ouvert au grand public, les participants seront sélectionnés par la vente de billets. Cent soixante participants sont attendus.

Huit plages horaires de 60 minutes sont prévues de 20 participants par groupe.

Un représentant de la CNESST sera présent sur place.

Une équipe d'intervention médicale de premiers soins composée de six personnes sera sur place avec le matériel approprié (trousses de premiers soins complètes, oxygène, défibrillateurs et médicaments d'urgence).

Seuls les participants ayant complété la formation de rappel seront autorisés à procéder à la descente.

Aucune vente d'alcool n'est prévue.

Aucune vente de nourriture n'est prévue.

L'évènement ne génère aucun déchet, des poubelles seront tout de même mises à la disposition des participants par l'hôtel.

Les informations sur l'évènement ont été transmises aux Directions des travaux publics, LCVC ainsi qu'au SPAL et au SSIAL.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

- Délivrance du permis.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Pierre-Yves Morin - Approuvé	2025-08-26
Joanne Skelling - Approuvé	2025-08-29
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-01
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-01

Direction(s) consultée(s) :

- Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire;
- Direction des travaux publics; *(en attente de leurs exigences)*
- Service de police de l'agglomération de Longueuil;
- Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

12.1 CLUB FADOQ DE BROSSARD - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant le rayonnement du Club FADOQ dans la communauté brossardoise des aînés;

Considérant l'importance de favoriser le bien-être de la population en encourageant une variété d'activités récréatives visant l'amélioration de la qualité de vie pour les citoyens de tous âges;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1 000 $, dans le cadre du programme de soutien financier *Aide au fonctionnement*, à l'organisme Club FADOQ de Brossard, le tout à être versé, sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7611

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Club FADOQ de Brossard - Demande de soutien financier

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Loisir Éditeur Stéphanie Deschamps	1 000,00 $

Recommandations :

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant le rayonnement du Club FADOQ dans la communauté brossardoise des aînés;

Considérant l'importance de favoriser le bien-être de la population en encourageant une variété d'activités récréatives visant l'amélioration de la qualité de vie pour les citoyens de tous âges;

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1 000 $, dans le cadre du programme de soutien financier *Aide au fonctionnement*, à l'organisme Club FADOQ de Brossard, le tout à être versé, sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

Contexte :

La Ville a reçu une demande de soutien financier, dans le cadre du programme *Aide au fonctionnement* pour l'organisme Club FADOQ de Brossard.

Cet organisme possède le statut de reconnaissance *local* et est affilié au grand réseau FADOQ qui compte des regroupements régionaux à travers le Québec. Sa mission consiste à offrir des activités physiques, sociales, culturelles et éducatives aux personnes de 50 ans et plus, dans le but de conserver et d'améliorer leur qualité de vie. Au 31 mars 2025, le Club FADOQ de Brossard regroupait 1 904 membres dont 85 % sont des résidents brossardois.

La présente demande vise à couvrir les dépenses liées à la gestion administrative au quotidien, en lien avec son offre de services (assurances, téléphone, internet, papeterie et autres.).

L'organisme possède un dossier à jour et répond aux exigences requises par la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* en vigueur.

La demande de soutien de l'organisme ainsi que la grille d'analyse qui l'accompagne est annexée au présent sommaire.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, l'organisme a bénéficié d'une valeur de 172 757 $, en espaces, bien et services.

En 2024, l'organisme n'a bénéficié d'aucune aide en argent.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Une lettre, accompagnée du soutien financier, sera transmise à l'organisme à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

Aspects financiers :

La somme de 1 000 $ est disponible au poste 02-701-00-971 (Direction des loisirs – Subventions aux organismes) du budget de fonctionnement.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-701-00-971

Statut	**Date**
Martin Forcier - Approuvé	2025-08-18
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-08-19
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-08-21
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-24
Direction(s) consultée(s) :	

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :	Mme Doreen Assaad, mairesse M. Christian Gaudette, district 1 Mme Tina Del Vecchio, district 2 Mme Stéphanie Quintal, district 3 M. Patrick Langlois, district 4 M. Claudio Benedetti, district 5 Mme Sophie Allard, district 6 M. Antoine Assaf, district 7 Mme Xixi Li, district 8 Mme Michelle Hui, district 9 M. Daniel Lucier, district 10
Sont également présents :	M. Guy Benedetti, directeur général Me Joanne Skelling, greffière

---

250916-….

12.2 ZAP MONTÉRÉGIE - PROJET SPÉCIAL ET AIDE AU FONCTIONNEMENT - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que la Ville met à la disposition de ses citoyens un accès à un réseau Wi-Fi public et gratuit dans certains parcs et bâtiments municipaux par le biais de l'infrastructure de ZAP Montérégie, un organisme à but non lucratif qui dessert la population à moindre coût;

Considérant que la Ville est soucieuse d'offrir ce service à sa population de manière fiable et sécuritaire;

Considérant la volonté de ZAP Montérégie de mettre en oeuvre son plan d'action visant à assurer la sécurité, la pérennité et la performance de ses systèmes;

Considérant qu'en matière de cybersécurité, la prévention joue un rôle crucial et qu'il est primordial d'agir en amont et de maintenir à jour les systèmes;

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant que l'organisme s'engage à remettre un rapport sur l'utilisation de l'aide financière accordée par la Ville au plus tard trois (3) mois après la réalisation du projet;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder une aide financière de 6 000 $ à l'organisme ZAP Montérégie, soit :

- 1 000 $ dans le cadre du programme *Aide au fonctionnement;* et
- 5 000 $ dans le cadre du programme *Projet spécial,*

le tout à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7625

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL	**Date**	2025-09-16

Titre :

ZAP Montérégie - Projet spécial et aide au fonctionnement - Demande de soutien financier

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Loisir Éditeur Stéphanie Deschamps	6 000,00 $

Recommandations :

Considérant que la Ville met à la disposition de ses citoyens un accès à un réseau Wi-Fi public et gratuit dans certains parcs et bâtiments municipaux par le biais de l'infrastructure de ZAP Montérégie, un organisme à but non lucratif qui dessert la population à moindre coût;

Considérant que la Ville est soucieuse d'offrir ce service à sa population de manière fiable et sécuritaire;

Considérant la volonté de ZAP Montérégie de mettre en oeuvre son plan d'action visant à assurer la sécurité, la pérennité et la performance de ses systèmes;

Considérant qu'en matière de cybersécurité, la prévention joue un rôle crucial et qu'il est primordial d'agir en amont et de maintenir à jour les systèmes;

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant que l'organisme s'engage à remettre un rapport sur l'utilisation de l'aide financière accordée par la Ville au plus tard trois (3) mois après la réalisation du projet;

Et résolu

D'accorder une aide financière de 6 000 $ à l'organisme ZAP Montérégie, soit :

- 1 000 $ dans le cadre du programme *Aide au fonctionnement;* et
- 5 000 $ dans le cadre du programme *Projet spécial,*

le tout à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard.

Contexte :

La Ville a reçu une demande de soutien financier de l'organisme ZAP Montérégie dans le cadre de ces deux programmes :

- Aide au fonctionnement : 1 000 $, pour un soutien à la gestion au quotidien de son offre de services;
- Projet spécial : 5 000 $, pour la réalisation du projet visant la mise à jour de son système informatique et de ses composantes.

Cet organisme possède le statut de reconnaissance *partenaire*. Il a pour mission de fournir un accès Internet sans fil public et gratuit aux utilisateurs de portables et d'appareils portatifs (cellulaires, tablettes) en Montérégie. Il utilise des logiciels libres et des équipements Wi-Fi abordables pour partager des connexions Internet à haut débit. ZAP Montérégie, par le biais de ses partenaires, offre 172 emplacements sur le territoire montérégien, ce qui totalise environ 340 000 usagers, pour un total de près de 850 000 connexions.

Sur le territoire brossardois, il y a 24 emplacements municipaux (parcs, installations, bâtiments) qui offrent à la population un accès à un réseau sans fil public et gratuit par l'entremise de ZAP Montérégie. En 2024, cela représente environ 64 000 usagers, pour plus de 160 000 connexions, soit en moyenne 440 connexions/jour.

Description, objectifs et coûts du projet

La demande de soutien financier comporte deux objectifs :

- La mise à jour de la plateforme interne afin d'améliorer sa sécurité et sa performance, et par le fait même, hausser la sécurité pour les partenaires et les usagers;
- L'achat du nombre de routeurs requis pour remplacer l'équipement existant.

Plus spécifiquement, la mise à jour du système amènera l'organisme à implanter de nouveaux logiciels et de nouvelles versions des logiciels présentement utilisés. Ces derniers ne seront alors plus compatibles avec les routeurs existants. La mise à jour permettra d'assurer la pérennité du système et ZAP Montérégie vise à effectuer ces changements auprès de tous ses partenaires, en commençant par la Ville de Brossard.

Pour couvrir l'ensemble des emplacements municipaux, un total de 20 routeurs devra être acheté. À noter que les routeurs qui ont été remplacés récemment (phase précédente) sont déjà compatibles avec les nouveaux systèmes. Ceux qui seront installés prochainement, par exemple au Centre multigénérationnel, le seront également. Le remplacement des routeurs permettra d'offrir à la population de Brossard une connexion sécuritaire uniforme dans tous les emplacements et d'éliminer de potentiels points de défaillance en matière de cybersécurité.

Au niveau de la Direction des technologies de l'information (DTI), les modalités de service actuelles envers l'organisme, dans le cadre des opérations régulières, comprennent le paiement des frais de main-d'oeuvre spécialisée. De son côté, l'organisme assume les frais des équipements à remplacer. Dans le cadre de la présente demande, le projet diffère de ces modalités par l'implantation d'un programme complet de mise à jour et de remplacement des routeurs, ce qui représente un investissement considérable.

Il importe de mentionner que sans le financement de la Ville, il serait difficile pour l'organisme d'assumer les frais de remplacement des routeurs. En effet, le temps et l'énergie investis dans les étapes de la recherche et développement, de l'implantation des nouveaux logiciels ainsi que des tests pour s'assurer du bon fonctionnement, de même que le remplacement des routeurs, ne laissent pas à l'organisme l'espace pour créer de nouvelles sources de revenus.

Le coût des dépenses total est estimé à 19 350 $ et se ventile comme suit :

Dépenses admissibles	**Montants estimés**
Salaire du stagiaire (temporaire)	7 600 $
Frais de déplacement	500 $
Location de serveurs	550 $
Divers	300 $
Remplacement de 20 routeurs	3 000 $
Dépenses non admissibles	**Montants estimés**
Salaires réguliers du technicien	7 400 $
Total dépenses	**19 350 $**

La Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire (DLCVC) a analysé la demande en vertu des modalités du programme financier pour les projets spéciaux, adopté par le conseil (résolution 240416-175). Le projet répond aux critères d'admissibilité. La DLCVC recommande une aide financière en argent de 5 000 $ dans le cadre du programme Projet spécial, afin de soutenir la phase de déploiement sur le territoire de Brossard.

Le dossier de l'organisme est à jour et répond aux exigences requises par la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes en vigueur.

Vous trouverez, en annexe, les demandes de soutien de l'organisme, les grilles d'analyse des demandes, ainsi qu'une résolution du conseil d'administration. Celle-ci est exigée pour tout dépôt d'une demande dans le cadre du programme *Projet spécial*.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, l'organisme a bénéficié d'un soutien de 429 $ en espaces, biens et services.

En 2024, l'organisme n'a bénéficié d'aucune aide en argent.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Une lettre, accompagnée d'un chèque, sera transmise à l'organisme à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

Remise d'un rapport sur l'utilisation de l'aide financière accordée, au plus tard trois (3) mois après la réalisation du projet. Cette reddition devra inclure le budget final, le portrait de la visibilité octroyée à la Ville, la liste des partenaires, le nombre de participants rejoints et les retombées du projet dans la communauté.

Aspects financiers :

La somme de 6 000 $ est disponible au poste 02-701-00-971 (Direction des loisirs – Subventions aux organismes) du budget de fonctionnement.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-701-00-971

Statut	**Date**
Martin Forcier - Approuvé	2025-08-18
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-08-20
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-08-21
Guy Benedetti - Approuvé	2025-08-27

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des technologies de l'information.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

12.3 FORMATIO RESSOURCE INFORMATIQUE BUREAUTIQUE - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant que l'organisme intervient depuis plus de 25 ans auprès de plusieurs clientèles afin de les aider à apprivoiser et maîtriser différents outils numériques;

Considérant que l'organisme contribue à l'insertion sociale, à l'employabilité, à briser l'isolement et à la découverte de nouveaux horizons par son offre de services diversifiée proposée à l'ensemble de la population;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1 000 $, dans le cadre du programme de soutien financier *Aide au fonctionnement*, à l'organisme FORMATIO Ressource Informatique Bureautique;

Le tout à être versé, sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7622

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

FORMATIO Ressource Informatique Bureautique - Demande de soutien financier

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Loisir Éditeur Stéphanie Deschamps	1 000,00 $

Recommandations :

Considérant que l'organisme requérant est reconnu et conforme aux termes des dispositions de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* de la Ville de Brossard;

Considérant que l'organisme intervient depuis plus de 25 ans auprès de plusieurs clientèles afin de les aider à apprivoiser et maîtriser différents outils numériques;

Considérant que l'organisme contribue à l'insertion sociale, à l'employabilité, à briser l'isolement et à la découverte de nouveaux horizons par son offre de services diversifiée proposée à l'ensemble de la population;

Et résolu

D'accorder une aide financière de 1 000 $, dans le cadre du programme de soutien financier *Aide au fonctionnement*, à l'organisme FORMATIO Ressource Informatique Bureautique;

Le tout à être versé, sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Brossard.

Contexte :

La Ville a reçu une demande de soutien financier dans le cadre du programme *Aide au fonctionnement* pour l'organisme suivant :

- FORMATIO Ressource Informatique Bureautique.

Cet organisme a pour mission de promouvoir l'éducation en technologie de l'information et des communications, en offrant à des publics variés, des parcours de formation diversifiés, accessibles et adaptés à leur niveau. Il offre des formations autant en présentiel qu'en virtuel, en plus d'organiser un club informatique s'adressant principalement à une clientèle aînée. FORMATIO compte sur une équipe de formateurs bénévoles qui assurent, jour après jour, la diffusion du savoir et l'accès à la connaissance numérique. La présente demande de soutien financier vise à soutenir l'organisme dans la gestion au quotidien de son offre de services.

FORMATIO possède le statut de reconnaissance *local.* En 2024, il dénombrait près de 250 participants. La nature de ses services, notamment le fait que certaines activités sont dispensées par visioconférence, rend plus difficile l'identification de la provenance d'une partie de sa clientèle. La Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire accompagnera l'organisme en matière d'outils plus spécifiques pour ces données.

L'organisme répond aux exigences requises par la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* en vigueur.

Vous trouverez en annexe la demande de soutien de l'organisme ainsi que la grille d'analyse qui l'accompagne.

Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, l'organisme a bénéficié d'une valeur de 180 346 $, en espaces, bien et services.

En 2024, l'organisme a reçu un soutien en argent de 1 000 $ dans le cadre du programme Aide au fonctionnement.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Une lettre, accompagnée d'un chèque, sera transmise à l'organisme à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

Aspects financiers :

La somme de 1 000 $ est disponible au poste 02-701-00-971 (Direction des loisirs – Subventions aux organismes) du budget de fonctionnement.

Poste(s) budgétaire(s) :

02-701-00-971

Statut	**Date**
Martin Forcier - Approuvé	2025-08-25
Joanne Skelling - Approuvé	2025-08-29
Nathalie Lévesque - Approuvé	2025-08-29
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-01
Direction(s) consultée(s) :	

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

12.4 **DEMANDE DE REPORT DE LA DATE DE MISE AUX NORMES DES PISCINES RÉSIDENTIELLES - RÉSOLUTION**

Considérant que le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (s-3.1.02, r.1) exige que les piscines installées avant le 1er novembre 2010 soient conformes d'ici le 30 septembre 2025 ;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a récemment apporté des clarifications importantes dans son Guide d'application, permettant à certains propriétaires de piscines pré-2011 de se conformer à moindre coût ;

Considérant que la Ville de Brossard applique intégralement le nouveau Guide et a mis en œuvre plusieurs actions de communication pour informer les citoyens;

Considérant que ces communications ont visé à informer clairement les citoyens, à éviter toute confusion ou frustration, et à favoriser un accompagnement transparent ;

Considérant que malgré ces efforts, le délai restant pour se conformer est court, que certains accessoires requis peuvent être difficiles à obtenir en raison d'une forte demande, que les délais d'installation sont parfois longs, et que plusieurs citoyens doivent composer avec des contraintes budgétaires ou logistiques ;

Considérant que plusieurs citoyens risquent d'être en infraction malgré leur volonté de se conformer ;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

Que le conseil municipal de Brossard demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de reporter la date de conformité prévue à l'article 10 du Règlement du 30 septembre 2025 au 30 septembre 2026, afin de permettre aux propriétaires de piscines pré-2011 de se conformer sans contrainte.

ADOPTÉE ….

PROJET

brossard

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7755

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Demande de report de la date de mise aux normes des piscines résidentielles - Résolution

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Urbanisme et environnement Éditeur Caroline Beaudet	

Recommandations :

Considérant que le Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (s-3.1.02, r.1) exige que les piscines installées avant le 1er novembre 2010 soient conformes d'ici le 30 septembre 2025 ;

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a récemment apporté des clarifications importantes dans son Guide d'application, permettant à certains propriétaires de piscines pré-2011 de se conformer à moindre coût ;

Considérant que la Ville de Brossard applique intégralement le nouveau Guide et a mis en œuvre plusieurs actions de communication pour informer les citoyens;

Considérant que ces communications ont visé à informer clairement les citoyens, à éviter toute confusion ou frustration, et à favoriser un accompagnement transparent ;

Considérant que malgré ces efforts, le délai restant pour se conformer est court, que certains accessoires requis peuvent être difficiles à obtenir en raison d'une forte demande, que les délais d'installation sont parfois longs, et que plusieurs citoyens doivent composer avec des contraintes budgétaires ou logistiques ;

Considérant que plusieurs citoyens risquent d'être en infraction malgré leur volonté de se conformer ;

Et résolu

Que le conseil municipal de Brossard demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de reporter la date de conformité prévue à l'article 10 du Règlement du 30 septembre 2025 au 30 septembre 2026, afin de permettre aux propriétaires de piscines pré-2011 de se conformer sans contrainte.

Contexte :

Le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* (chapitre S-3.1.02, r.1) vise à réduire les risques de noyade, notamment chez les jeunes enfants, en encadrant l'accès aux piscines extérieures. Certaines dispositions sont en vigueur au Québec depuis le 1er juillet 2021.

À l'origine, le règlement s'appliquait uniquement aux piscines installées après le 31 octobre 2010. Toutefois, une révision effectuée en 2021 a élargi son champ d'application à toutes les piscines existantes, y compris celles installées avant le 1er novembre 2010, avec une date limite de conformité fixée au 1er juillet 2023.

À la suite de demandes formulées par divers intervenants, le gouvernement du Québec a adopté un décret le 12 mai 2021 reportant cette échéance au 30 septembre 2025 pour les installations antérieures au 1er novembre 2010.

Afin de soutenir les municipalités et les citoyens dans l'application du règlement, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a publié un *Guide d'application*. Ce guide a été mis à jour le 27 mai 2025.

Les propriétaires qui souhaitent profiter des nouvelles options offertes dans le *Guide d'application* du gouvernement du Québec (MAMH) disposent de peu de temps pour les mettre en œuvre.

À défaut d'agir rapidement, certains pourraient se retrouver en situation d'infraction dès le 30 septembre prochain, date limite de conformité pour les installations existantes.

Critères développement durable :
☐Applicable à un choix de critères DD
☑Non applicable à un choix de critères DD

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	**Date**
Pierre-Yves Morin - Approuvé	2025-09-11
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-09-11
Sandra Avakian - Approuvé	2025-09-11
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-12
Direction(s) consultée(s) :	

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

12.5 **DEMANDE D'ACCÉLÉRATION DE LA CESSION DES TERRAINS DU PARC LÉON-GRAVEL AFIN DE BONIFIER L'ACCÈS CITOYEN AU FLEUVE SAINT-LAURENT - RÉSOLUTION**

Considérant que le fleuve Saint-Laurent constitue un joyau naturel et identitaire pour la Ville de Brossard et que sa mise en valeur représente une priorité stratégique;

Considérant que le parc Léon-Gravel, par sa localisation exceptionnelle en bordure du fleuve, ses habitats riches en biodiversité, ses percées visuelles remarquables et son potentiel récréotouristique, représente une fenêtre unique sur le Saint-Laurent pour les citoyens de Brossard;

Considérant que la Ville de Brossard utilise ces terrains depuis plus de quarante ans, mais que la majorité du parc demeure propriété du gouvernement fédéral, ce qui limite les interventions d'aménagement;

Considérant que ces lots stratégiques du pars sont de propriété du gouvernement fédéral, sous gestion de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (CGVMSL) et que et que des démarches de cession sont en cours depuis plusieurs années sans conclusion à ce jour;

Considérant l'enthousiasme citoyen exprimé lors de l'événement « Rêvons avec Léon » tenu le 6 septembre 2025, qui a démontré un fort appui populaire à une bonification du parc et à un accès élargi au fleuve;

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu,

De réitérer la ferme volonté de la Ville de Brossard de bonifier le parc Léon-Gravel afin d'en faire une vitrine exceptionnelle sur le fleuve Saint-Laurent, accessible à tous les citoyens;

De demander au ministre des Transports Canada d'accélérer le processus de cession des terrains fédéraux afin de permettre à la Ville de concrétiser sa vision d'aménagement durable et citoyenne du site;

De transmettre copie de la présente résolution au ministre des Transports Canada, à la députée fédérale de Brossard–Saint-Lambert, ainsi qu'à l'administration de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent.

ADOPTÉE ….

PROJET

SOMMAIRE DÉCISIONNEL
7754

DOCUMENT NON-PUBLIC ET À L'USAGE EXCLUSIF DE LA DIRECTION ET DES ÉLUS JUSQU'À DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date	2025-09-16

Titre :

Demande d'accélération de la cession des terrains du parc Léon-Gravel afin de bonifier l'accès citoyen au fleuve Saint-Laurent - Résolution

Service requérant :	**Coûts (taxes incluses) ou revenus :**
Loisir Éditeur Stéphanie Deschamps	

Recommandations :

Considérant que le fleuve Saint-Laurent constitue un joyau naturel et identitaire pour la Ville de Brossard et que sa mise en valeur représente une priorité stratégique;

Considérant que le parc Léon-Gravel, par sa localisation exceptionnelle en bordure du fleuve, ses habitats riches en biodiversité, ses percées visuelles remarquables et son potentiel récréotouristique, représente une fenêtre unique sur le Saint-Laurent pour les citoyens de Brossard;

Considérant que la Ville de Brossard utilise ces terrains depuis plus de quarante ans, mais que la majorité du parc demeure propriété du gouvernement fédéral, ce qui limite les interventions d'aménagement;

Considérant que ces lots stratégiques du pars sont de propriété du gouvernement fédéral, sous gestion de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent (CGVMSL) et que et que des démarches de cession sont en cours depuis plusieurs années sans conclusion à ce jour;

Considérant l'enthousiasme citoyen exprimé lors de l'événement « Rêvons avec Léon » tenu le 6 septembre 2025, qui a démontré un fort appui populaire à une bonification du parc et à un accès élargi au fleuve;

Et résolu,

De réitérer la ferme volonté de la Ville de Brossard de bonifier le parc Léon-Gravel afin d'en faire une vitrine exceptionnelle sur le fleuve Saint-Laurent, accessible à tous les citoyens;

De demander au ministre des Transports Canada d'accélérer le processus de cession des terrains fédéraux afin de permettre à la Ville de concrétiser sa vision d'aménagement durable du site au bénéfice de la communauté brossardoise.

De transmettre copie de la présente résolution au ministre des Transports Canada, à la députée fédérale de Brossard–Saint-Lambert, ainsi qu'à l'administration de la Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent.

Contexte :

Le parc Léon-Gravel est l'un des espaces riverains au fleuve Saint-Laurent d'importance sur le territoire de Brossard. Avec ses habitats riches en biodiversité, ses percées visuelles impressionnantes et son potentiel de développement d'activités récréotouristiques, il représente un emplacement stratégique et primordial en termes d'accès au fleuve.

Le parc est constitué de trois lots : deux lots (6 100 506 et un lot sans désignation cadastrale) sont la propriété du gouvernement fédéral (Transport Canada) tandis que le troisième lot (1 839 234) appartient à la Ville de Brossard.

Depuis 1982, la Ville loue à la Corporation Gestion Voie Maritime du Saint-Laurent (CGVMSL) les deux lots qui ne lui appartiennent pas. Plusieurs démarches ont été effectuées depuis 2016, par la Ville, auprès des instances fédérales afin d'acquérir ces deux lots. Le gouvernement fédéral a entrepris un processus interne visant à confirmer si ces lots peuvent être vendus à la Ville. La fin de ce processus était fixée vers 2025-2026. N'étant pas propriétaire de la majeure partie du parc, les interventions de réaménagement sont actuellement limitées au strict minimum.

Critères développement durable :
☑Applicable à un choix de critères DD

☐Non applicable à un choix de critères DD

Aspect	Critère	Description
Environnemental	Protection de l'environnement	Veiller à protéger les composantes naturelles de notre environnement (eau, air, sol). Par exemple: Acquérir des espaces naturels à protéger; Adopter un ensemble de mesures de gestion des eaux de pluie; Réglementer la marche au ralenti des véhicules, etc.

Étapes antérieures et/ou subséquentes :

Lors de l'assemblée du conseil municipal du 20 août : approbation de l'octroi d'un contrat pour l'aménagement d'une nouvelle voie reliant le boulevard Matte au parc Léon-Gravel. Les travaux, prévus de septembre à novembre, visent à faciliter l'accès au parc.

Aspects financiers :

Poste(s) budgétaire(s) :

Statut	Date
Martin Forcier - Approuvé	2025-09-11
Lucie Tousignant - Approuvé	2025-09-11
Guy Benedetti - Approuvé	2025-09-12

Direction(s) consultée(s) :

- Direction des communications;
- Direction de l'urbanisme et de l'environnement;
- Direction du greffe;
- Direction générale.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

13.1 **CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025 - ORIENTATIONS**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-250918-1.2, 1.5, 3.1, 4.2, 5.1, 5.2, 6.1 à 6.5, 8.2, 8.3, 10.1 et 12.2 du conseil d'agglomération.

Que le conseil donne à la mairesse et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE ….

PROJET

Conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil
Séance ordinaire du 18 septembre 2025

Projet d'ordre du jour

Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil devant avoir lieu le 18 septembre 2025, à 16 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil.

1. OUVERTURE

CA-250918-1.1 Ouverture de la séance

CA-250918-1.2 Adoption de l'ordre du jour

CA-250918-1.3 Période de questions du public

CA-250918-1.4 Dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi

CA-250918-1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 août 2025

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CA-250918-2.1 NUMÉRO NON UTILISÉ

3. COMMUNICATIONS

CA-250918-3.1 Appui à la Semaine de la sécurité publique ferroviaire (SD-2025-1606)

4. FINANCES

CA-250918-4.1 Dépôt du rapport de la trésorière concernant l'adjudication du contrat pour l'émission d'obligations (SD-2025-1531)

CA-250918-4.2 Autorisation des virements budgétaires mentionnés sur la liste du 25 août 2025 (SD-2025-1728)

5. RESSOURCES HUMAINES

CA-250918-5.1 Adoption du texte du Régime de retraite des employés cols bleus de la Ville de Longueuil (SD-2025-1593)

PROJET

CA-250918-5.2 Nomination du directeur du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SD-2025-1469)

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CA-250918-6.1 Autorisation à la Ville de Sherbrooke d'adjuger une partie du contrat pour la fourniture de services professionnels visant l'entretien, le support, l'évolution technologique, le développement et la commercialisation du progiciel Gocité (SD-2025-1639)

CA-250918-6.2 Adjudication du contrat LONG-25-0230 pour la gestion de l'écocentre Marie-Victorin (contrat 1) (SD-2025-1669)

CA-250918-6.3 Adjudication du contrat LONG-25-0230 pour la gestion de l'écocentre Payer (contrat 2) (SD-2025-1670)

CA-250918-6.4 Adjudication du contrat-cadre LONG-25-0203 pour des services professionnels en ingénierie - génie du bâtiment - disciplines structure et civil (contrat 1) (SD-2025-1672)

CA-250918-6.5 Adjudication du contrat-cadre LONG-25-0203 pour des services professionnels en ingénierie - génie du bâtiment - disciplines structure et civil (contrat 2) (SD-2025-1678)

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CA-250918-8.1 Dépôt du certificat de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement tenue sur le Règlement CA-2025-442 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation de diverses études et inspections relatives aux équipements et infrastructures en eau potable (SD-2025-1708)

CA-250918-8.2 Approbation d'une entente pour la participation du Service de police au Comité ACCÈS Alcool (SD-2025-1327)

CA-250918-8.3 Approbation d'une convention d'aide financière dans le cadre du Programme d'appui aux projets de développement économique (SD-2025-1714)

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

CA-250918-10.1 Avis d'une décision rendue par le comité d'étude des demandes de démolition d'immeubles concernant un immeuble patrimonial (SD-2025-1596)

11. AFFAIRES DIVERSES

PROJET

12. CLÔTURE

CA-250918-12.1 Période d'interventions des membres du conseil

CA-250918-12.2 Levée de la séance

Longueuil, le 12 septembre 2025.

L'assistante-greffière de la Ville de Longueuil,

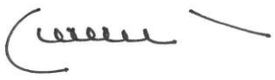

Carole Leroux

PROJET

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

14.1 **PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE - RÉUNION DU 17 JUILLET 2025**

Le procès-verbal de la réunion du comité de mobilité durable tenue le 17 juillet 2025, est déposé.

PROJET

COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE

Procès-verbal

Rencontre du 17 juillet 2025 – Teams

brossard
Vivre au présent. Bâtir le futur.

Comité de mobilité durable

Le 17 juillet 2025 à 13 h – Teams

Présences :	Mmes	Tina Del Vecchio	Conseillère municipale	Ville de Brossard
		Sandra Avakian	Directrice – Dir. des S.T.	Ville de Brossard
		Laurence Danis	Conseillère en urban. – Dir. de l'urbanisme	Ville de Brossard
		Karine Desgagné	Développement des réseaux	RTL
		Raphaëlle Simard	Capitaine	SPAL
	MM.	Patrick Langlois	Président et conseiller municipal	Ville de Brossard
		Antoine Assaf	Conseiller municipal	Ville de Brossard
		Jean-François Bergevin	Chef de division – Dir. des Travaux Publics	Ville de Brossard
		Marc-Antoine Ménard	Chef de Service – Circulation (interim)	Ville de Brossard
		Ghyslain Desrochers	Technicien en circulation – Dir. des S.T.	Ville de Brossard
		Daniel Sorel	Technicien en circulation – Dir. des S.T.	Ville de Brossard
		Sébastien Millette	Coordonateur – Dir. Des Travaux Publics	Ville de Brossard
		Cédric Harnois	Sergeant	SPAL
		Jonathan Therrien	Développement des réseaux	RTL
Absents :	MM.	Sébastien Lévesque	Directeur – Direction des Travaux Publics	Ville de Brossard
		Ian Beauchamps	Superviseur – Dir. Des Travaux Publics	Ville de Brossard
		Alexandre Nguyen	Ingénieur Chargé de Projets – Dir. des S.T.	Ville de Brossard
		Alexandre Fleurent	Conseiller en urban. – Dir. de l'urbanisme	Ville de Brossard
		Joël Bellerose	Chargé de projet – Dir. de l'urbanisme	Ville de Brossard
		Jérôme Savaria-Carrière		Citoyen de Brossard

Les recommandations faites par le comité demeurent toutefois tributaires des budgets disponibles pour la mise en place de la mesure proposée. Les vérifications budgétaires requises devront être faites auprès des directions concernées.

ORDRE DU JOUR

Comité de mobilité durable

Le 29 mai 2025 à 13 h – Teams

Point	District	Requête	Sujet
1.	**Approbation de l'ordre du jour**		
2.	**Présentation des analyses**		
2.01	1	3302064	Chevrier - Retrait d'arrêt-stop
2.02	1	3303436	Bosco - Vitesse
2.03	1	3292030	Châteauneuf / Stationnement
2.04	2	3281202	Place Borduas - Sécurité près du parc Vanier
2.05	6	3316466	Saguenay - École St-Laurent - Avancés de trottoir
2.06	6	3316471	Saguenay - École St-Laurent - Ajout d'une piste cyclable
2.07	6	3316478	Saguenay - École St-Laurent - Demande de sens unique
2.08	8	3303480	Napoléon - Marquage et signalisation
2.09	8	3286239	Orange / Oakland – Signalisation d'arrêt
2.10	9	3275242	Nogent - Stationnement
2.11	9	3247404	Lancaster, Lyne, Liston, Léa, Londres - Vitesse
2.12	10	3255591	Malo - Trottoir
2.13	10	3292767	Nancy / Naples - Stationnement et Arrêts
2.14	1, 2 et 3	3314817	Grande Allée / Quartier - Feux Piétons
2.15	5, 6 9 et 10	3280855	Rome - Signalisation
2.16	5, 6 9 et 10	3301280, 3301293	Rome - Stationnement HDV
2.17	7,8 et 9	3268556	Observatoire piste des Prairies - Signalisation
3.	**Présentation(s) diverse(s) – RTL, Projets et partenaires**		
3.1			
4.	**Suivi des résolutions**		
4.1			
5.	**Autres sujets**		
5.1			
6.	**Varia**		
6.1			

1. Approbation de l'ordre du jour

- Ajout(s) :
    - Aucun

- Retrait(s) :
    - Point 2.03 – Châteauneuf – Stationnements (Informations complémentaires à recevoir);
    - Point 2.05 – Saguenay – École St-Laurent – Avancés de trottoir (Analyse non complétée);
    - Point 2.06 – Saguenay – École St-Laurent – Ajout d'une piste cyclable (Analyse non complétée);
    - Point 2.07 – Saguenay – École St-Laurent – Demande de sens unique (Analyse non complétée);
    - Point 2.06 – Orange / Oakland – Signalisations d'arrêt (Informations complémentaires à recevoir);

- Transfert(s) / Changements :
    - Aucun

Localisation : Chevrier	**Description de la problématique et mise en situation :** Panneaux Arrêts Demande de retrait de l'arrêt à l'entrée du stationnement Chevrier qui est maintenant fermé. **Analyse :** Le boulevard Chevrier est une artère reliant le secteur C aux boulevards Lapinière et Grande-Allée. Son usage est principalement résidentiel. Au lieu ciblé par la demande, il existe une voie par direction dédiée à la circulation des véhicules, une voie cyclable par direction ainsi qu'une voie de stationnement par direction. Lors de notre validation du terrain en juin 2025, nous avons constaté la fermeture des 2 accès au stationnement incitatif Chevrier, qui sont condamnés au moyen de cloche de béton et fil d'acier. La fermeture de ce stationnement est définitive et aucune information complémentaire n'est disponible quant au potentiel développement du site. L'arrêt en question ici est celui pour la deuxième entrée en provenance de Lapinière. Il était implanté pour gérer la circulation de l'accès au stationnement maintenant fermé. La mise en place de cet arrêt était justifiée par l'accès au stationnement de la station Chevrier maintenant fermé, cet arrêt n'est donc plus requis. D'autres options de traverse piétonne sécuritaire sont offertes à courte distance en amont et en aval de cet arrêt. Néanmoins, la présence d'un arrêt d'autobus à l'approche Ouest implique de potentiels flux piétons traversant le boulevard Chevrier. La sécurisation de ces flux doit être considérée. Le déplacement de l'arrêt en amont de la traverse de la piste multifonctionnelle est une option à évaluer pour sécuriser les déplacements piétons. **Considérants :** ➢ Considérant la hiérarchie routière et l'usage du boulevard Chevrier; ➢ Considérant la fermeture physique de l'accès au stationnement incitatif et l'absence d'information sur les opportunités de développement à ce jour; ➢ Considérant la présence d'arrêts d'autobus à l'intersection engendrant des flux piétons à l'intersection; ➢ Considérant la validation terrain. **Estimation des coûts :** 920 $

Axe Principal : Chevrier	Vitesse affichée : 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Approuvé : ☒ Approuvé avec commentaire : ☐	Reporté avec commentaires : ☐	Recommandations : La direction des Services techniques recommande de déplacer l'arrêt d'autobus ID30052 de 63 mètres en amont, afin de l'aligner avec la traverse de la piste multifonctionnelle. Sous réserve de l'acceptation de ce déplacement par le RTL, il est suggéré de retirer les arrêts ainsi que leurs marquages dans les deux directions sur le boulevard Chevrier, à proximité de l'accès au stationnement incitatif situé face au 6525.
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):		

Axe Principal : Chevrier	Vitesse affichée : 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Préparé par : Daniel Sorel, techn.
Vérifié par : Marine Bunel, ing. # OIQ: 6052113
Finalité : Pour approbation

Sceau : INGÉNIEURE Marine Bunel 6052113 QUÉBEC

FORMAT: 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LÉGENDE
- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Fût lampadaire existant

① P-010 600 x 600 — ARRÊT
② P-010-P-2-3 450 x 450
③ D-040-1 600 x 600 — ARRÊT ENLEVÉ AAAA-MM-JJ

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION
CHEVRIER INTERSECTION
STATIONNEMENT INCITATIF

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête ICO 3302064
Feuille 01 / 01
Révision
Date 17-06-2025

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur boulevard\ico 3302064_chevrier-incitatif\ico 3302064_chevrier-incitatif.dwg

Axe Principal : Chevrier	Vitesse affichée : 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

<table>
<tr><td>Localisation : Bosco</td><td colspan="2">Description de la problématique et mise en situation :
Vitesse, demande de valider une problématique de vitesse sur Bosco.
Analyse :
Une analyse comprenant un relevé terrain ainsi qu'une étude de vitesse a été menée.
- Installation de compteurs face au 4565 de la rue Bosco, qui a une rue résidentielle de 9 m de largeur.
- Dans le tronçon analysé, la circulation est permise dans les deux directions et le stationnement y est aussi interdit dans les deux directions. L'autre portion de la rue par l'accès via Bienvenue un seul côté de la rue Bosco est interdit au stationnement.
- Limite de vitesse zone étudiée : 40 km/h
- Résultats (bidirectionnelle) Vitesse moyenne : 27 km/h et V85 : 37 km/h
- Résultats (entrants) (direction de l'avenue Bienvenue) Vitesse moyenne : 28 km/h et V85 : 37 km/h
- Résultats (sortant) (direction de l'avenue Baudelaire) Vitesse moyenne : 26 km/h et V85 : 35 km/h
- Conformité des débits : Conforme (DJMA de 55)
- Taux de camionnage anormal : Non
Division de circulation juge les résultats satisfaisants ayant des moyennes inférieures à la limite affichée il est donc recommandé de préserver le statu quo.
Considérants :
➢ Considérant la hiérarchie ainsi que l'usage de la zone d'étude;
➢ Considérant la largeur ainsi que la configuration en conséquence;
➢ Considérant la limite de vitesse actuelle;
➢ Considérant le relevé de terrain effectué;
➢ Considérant le DJMA;</td></tr>
<tr><td>Approuvé : ☒
Approuvé avec commentaire : ☐</td><td>Reporté avec commentaires : ☐</td><td rowspan="2">Recommandations :
La direction des Services techniques recommande de conserver la situation actuelle dans la zone concernée.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):</td></tr>
</table>

Axe Principal : Bosco	Vitesse affichée : 40 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Localisation : Châteauneuf	Reporté à un futur CMD
Approuvé : ☐ Approuvé avec commentaire : ☐ / Reporté avec commentaires : ☒	**Recommandations :**
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s): Le point est reporté au CMD du 27 août. Des informations complémentaires sont en attente de réception.	

Axe Principal : Châteauneuf	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Localisation : Borduas	**Description de la problématique et mise en situation :** Sécurité Demande de sécuriser le secteur à la suite de la construction de la piscine parc Vanier. **Analyse :** La place Borduas est une rue résidentielle de 10m de largeur à son entrée via la rue Boulay. Elle est également accessible aux piétons et cyclistes par 2 passerelles, une à partir de la rue Brébeuf et la seconde vers l'av. Bréard donnant accès à l'école primaire George-P-Vanier. Trois visites de terrain ont été effectuées en juin, dont deux à l'heure d'entrée matinale des écoliers, dans le but de valider la pertinence de la demande. Celle-ci propose de sécuriser les déplacements piétons à l'intersection entre la place Borduas et la rue Boulay. Selon le résident, depuis les travaux de la piscine Vanier, les déplacements véhiculaires sont plus nombreux sur la rue Boulay et la jonction entre les deux passerelles piétonnes n'est plus sécuritaire. Nous avons validé la présence de la signalisation aux approches de l'intersection des rues Boulay et de la place Broduas, des passerelles entre les rues Boulay et Brébeuf et la seconde entre l'avenue Bréard et la place Borduas, l'ensemble de la signalisation est en place et conforme aux normes. À la sortie de la passerelle Brébeuf/Boulay, une demi-chicane est présente pour ralentir les usagers, une demande a été formulée au service des Travaux publics pour la bonification de celle-ci. Le citoyen demande qu'une traverse piétonne soit ajoutée, mais la configuration, passage au centre de l'intersection, et les exigences requises pour ce type d'intervention ne peuvent être respectées telles que la distance minimale pour l'ajout d'un arrêt ou pour l'implantation d'une traverse mi-tronçon. L'ajout d'un arrêt n'est pas recommandé à cet endroit en raison du caractère local de la circulation. Une analyse des débits piétonniers pourrait toutefois justifier ce mode de gestion si ceux-ci sont suffisamment conséquents. À la sortie de la passerelle Borduas/Bréard, un enjeu de visibilité causé par la présence de haies est observé. Une demande a été formulée au service des Travaux publics pour émonder ceux-ci. Aucune restriction à la circulation reliée aux travaux de la piscine en 2024 n'était en place et il nous a été confirmé qu'elle avait été retirée à la fin septembre 2024 soit après la présente demande. Lors de nos deux visites aux heures d'entrée scolaire matinale entre 7h15 et 8h15, aucun problème de volume d'automobiliste ou d'enjeux de stationnement ne fut constaté lors du débarquement des enfants dans la place Borduas. Cependant, les véhicules provenant de l'approche nord de l'intersection Boulay / Borduas souhaitant tourner à droite dans la place Borduas font face à une restriction de visibilité en raison de la présence de haies d'environ 4 pieds de hauteur, mais conforme. Pour bonifier les aménagements, nous suggérons au citoyen d'appliquer pour une demande de dos d'âne via la trousse citoyenne selon le protocole établi par la Ville. Cette demande permettra d'évaluer la possibilité d'implanter cette mesure d'apaisement de la circulation à défaut de l'implantation d'une traverse

Axe Principal : Saguenay	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Sartre	Vitesse relevée :42	DJMA : 791	

	piétonne. Les demandes de la trousse peuvent être faites à Services Brossard ou par le site internet de la Ville. **Considérants :** ➢ Considérant la configuration des rues concernées ; ➢ Considérant la présence de signalisation conforme aux normes en vigueur ; ➢ Considérant le chapitre 2 et le chapitre 6 du tome V des normes sur les ouvrages routiers du MTMD; ➢ Considérant les 2 demandes transmises au service pour la bonification de la chicane et l'émondage des haies ; ➢ Considérant le retrait de l'interdiction de circulation sur l'av Bréard suivant la réception de cette demande.
Approuvé : ☐ Approuvé avec commentaire : ☒ Reporté avec commentaires : ☐	Recommandations : La direction des Services techniques recommande de diriger le demandeur vers la trousse citoyenne afin de déposer une demande d'installation de dos d'âne sur la rue Boulay, entre Bréard et Borduas, conformément au protocole municipal en vigueur.
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s): Les Services techniques ont demandé aux Travaux publics de réparer la chicane sur la rue Boulay, face à la place Borduas, et d'élaguer la végétation près du passage piéton entre l'avenue Bréard et la place Borduas pour améliorer la visibilité.	

Axe Principal : Saguenay	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Sartre	Vitesse relevée :42	DJMA : 791	

Localisation : Saguenay / Sartre	Reporté à un futur CMD
Approuvé : ☐ Approuvé avec commentaire : ☐	Reporté avec commentaires : ☒
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s): Reporté à un CMD à une date ultérieure indéfinie.	**Recommandations :**

Axe Principal : Saguenay	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Sartre	Vitesse relevée :42	DJMA : 791	

Localisation : Saguenay / Sartre	Reporté à un futur CMD
Approuvé : ☐ Approuvé avec commentaire : ☐	Reporté avec commentaires : ☒
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s): Reporté à un CMD à une date ultérieure indéfinie.	**Recommandations :**

Axe Principal : Saguenay	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Sartre	Vitesse relevée :42	DJMA : 791	

Localisation : Saguenay	Reporté à un futur CMD
Approuvé : ☐ Approuvé avec commentaire : ☐ / Reporté avec commentaires : ☒	**Recommandations :**
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s): Reporté à un CMD à une date ultérieure indéfinie.	

Axe Principal : Saguenay	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :42	DJMA : 791	

Localisation : Napoléon	**Description de la problématique et mise en situation :** Signalisation Demande de bonifier la signalisation aux intersections en lien avec la présente de bande cyclable. **Analyse :** Le boulevard Napoléon est une artère principale. Le boulevard à une voie de circulation, une voie de stationnement et une bande cyclable par direction. Chaque direction de circulation est séparée par un terre-plein central. On note aussi la présence d'une école primaire sur le boulevard Napoléon. La problématique soulevée est en lien avec la configuration des intersections suivantes : Naples / Océanie / Napoléon, Nadeau / Napoléon et Nicolet / Napoléon. Il arrive fréquemment que des automobilistes utilisent la voie de stationnement et la bande cyclable comme voie de virage à droite. Ayant une ligne blanche continue, cette manoeuvre est une infraction au code de la sécurité routière. Ce qui préoccupe le plus, c'est lorsqu'un véhicule fait cette manoeuvre illégale sur la bande cyclable et la voie de stationnement et qu'un autre véhicule tente au même moment de tourner à droite légalement à partir de la voie de circulation, ceux-ci se retrouvent en conflit en effectuant simultanément le virage à droite. De plus, en période hivernale, la distinction des différentes voies n'est pas facile. Aucun élément physique ne vient réduire la largeur de l'emprise routière, laissant croire à l'automobiliste la potentielle présence d'une baie de virage à l'intersection. La mise en place d'éléments physiques dans les voies de stationnement aux approches des intersections serait à considérer. Des saillies de trottoir peuvent être implantées de manière permanente ou des délinéateurs peuvent faire office de mesure temporaire suivant la courbe d'une saillie. Les délinéateurs ne peuvent pas être laissés en place en saison hivernale. Le marquage des lignes d'arrêt ressentant un décalage entre les voies de circulation et les bandes cyclables peuvent aussi être ajustées conformément aux normes du MTMD en vigueur. Ce type d'aménagement améliore la visibilité des usagers à l'intersection depuis l'approche secondaire, réduit la largeur disponible de la chaussée et sécurise ainsi les mouvements aux intersections. Une validation des normes marquages et signalisation a aussi été effectuée pour espérer bonifier la signalisation verticale, surtout si l'approche de la simulation des avancées par balise est utilisée, car n'étant pas en place en tout temps, l'enjeu sera toujours existant. Aucune signalisation verticale additionnelle ne semble appropriée pour traiter cet enjeu. Le marquage de la traversée cyclable par des lignes tiretées est cependant proposé pour accentuer la présence de cycliste à l'intersection. Des ajustements soit par saillies simulées par délinéateur en première intervention doivent être faits à l'ensemble des intersections sur le boulevard Napoléon si les autres aménagements en place le permettent. Dans un deuxième temps, les interventions pourront être analysées pour être aménagées de manière permanente. **Considérants :** ➢ Considérant la hiérarchie routière du boulevard Napoléon;

Axe Principal : Napoléon	Vitesse affichée : 30 et 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :40	DJMA : 1 338	

<table>
<tr><td colspan="2"></td><td>

Considérant la présente configuration des voies de circulations;
Considérant les problématiques soulevées;
Considérant les normes du MTMD;
Considérant les habitudes de marquage sur l'ensemble du territoire de Brossard d'un passage pour bicyclette suivant la configuration analysée;
Considérant le relevé de terrain fait en juin 2025;
Considérant la présence d'une école primaire sur le boulevard Napoléon;
Considérant l'importance d'agir pour mitiger l'enjeu soulevé et sécuriser les usagers.

Estimation des coûts : 1332.50 $
</td></tr>
<tr><td>Approuvé : ☒
Approuvé avec commentaire : ☐</td><td>Reporté avec commentaires : ☐</td><td rowspan="2">Recommandations :
La direction des Services techniques recommande d'adopter le marquage cyclable conforme aux pratiques de Brossard, de mettre en place des saillies virtuelles aux intersections pour protéger les bandes cyclables lors des virages à droite et de prévoir au PTI leur conversion future en aménagements permanents sur le boulevard Napoléon. Une analyse globale du marquage cyclable sur le territoire est également suggérée là où des dispositifs similaires existent. Enfin, la direction des Travaux publics pourra gérer la signalisation selon les besoins définis par les Services techniques.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):</td></tr>
</table>

Axe Principal : Napoléon	Vitesse affichée : 30 et 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :40	DJMA : 1 338	

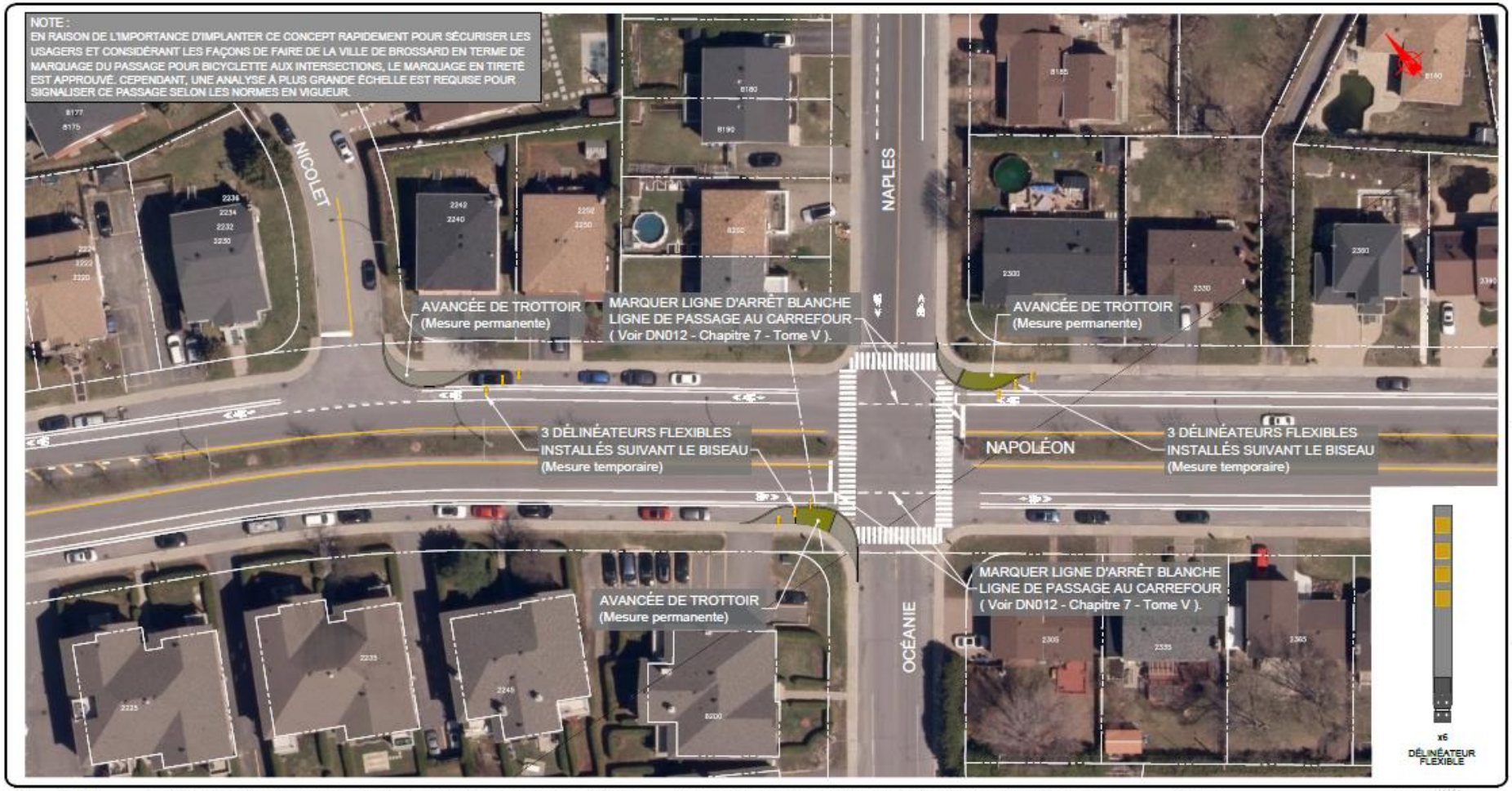

Notes générales : • LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN. • IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (j/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Préparé par : Ghyslain Desrochers
Vérifié par : Marine Bunel, Ing. # OIQ: 6052113
Finalité: Pour approbation

Sceau: INGÉNIEURE Marine Bunel 6052113 QUÉBEC

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

FORMAT 11x17

LEGENDE
Délinéateur flexible

COMITÉ DE CIRCULATION
SÉCURITÉ ROUTIÈRE
INTERSECTIONS NAPOLÉON
NAPLES / NICOLET

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête ICO 3303480
Feuille 01 / 02
Révision
Date 17-06-2025

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur boulevard\ico 3303480_napoléon\ico 3303480r00_napoléon.dwg

Axe Principal : Napoléon	Vitesse affichée : 30 et 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :40	DJMA : 1 338	

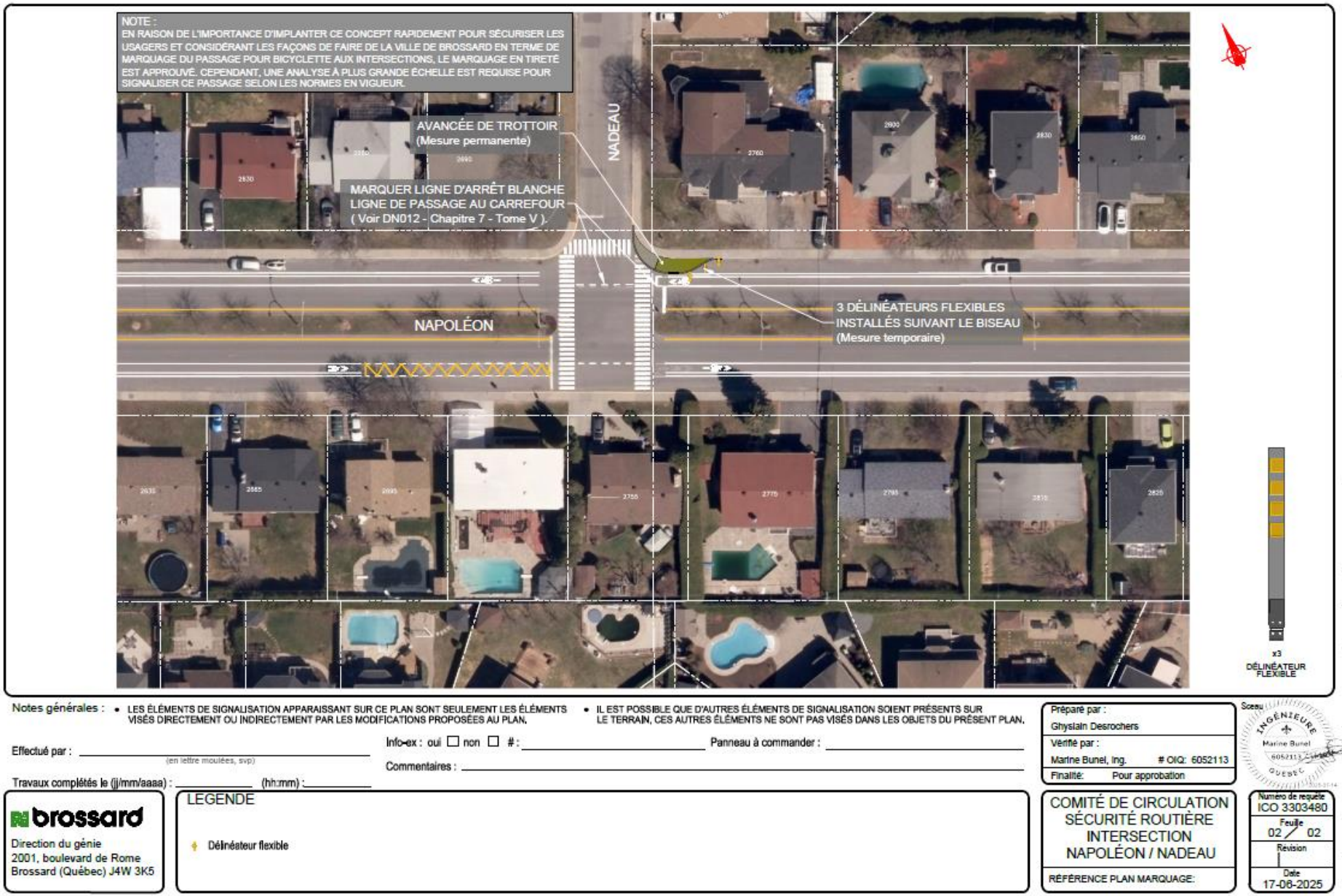

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Préparé par : Ghyslain Desrochers
Vérifié par : Marine Bunel, Ing. # OIQ: 6052113
Finalité: Pour approbation

Sceau : INGÉNIEURE Marine Bunel 6052113 QUÉBEC

FORMAT: 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LEGENDE
Délinéateur flexible

COMITÉ DE CIRCULATION
SÉCURITÉ ROUTIÈRE
INTERSECTION
NAPOLÉON / NADEAU

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête ICO 3303480
Feuille 02 / 02
Révision
Date 17-06-2025

Axe Principal : Napoléon	Vitesse affichée : 30 et 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :40	DJMA : 1 338	

Localisation : Orange / Oakland	Reporté à un futur CMD
Approuvé : ☐ Approuvé avec commentaire : ☐	Reporté avec commentaires : ☒
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s): Le point est reporté au CMD du 27 août. Des informations complémentaires sont en attente de réception.	**Recommandations :**

Axe Principal : Orange	Vitesse affichée : 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Oakland	Vitesse relevée :	DJMA :	

<table>
<tr>
<td colspan="2">Localisation : Nogent</td>
<td rowspan="3">Description de la problématique et mise en situation :
Stationnement, demande d'interdire du stationnement à l'entrée de la place Nogent pour éviter les conflits entre les voies de circulation.
Analyse :
La place Nogent est une rue résidentielle avec 1 trottoir, de 9 mètres de largeur, avec une voie de circulation et de stationnement dans chaque direction selon la signalisation. Les habitations résidentielles présentes sont de type unifamilial, immeubles multilogements ainsi qu'un CHSLD.
Nous avons reçu une requête à l'effet que lorsque les véhicules stationnent sur la place Nogent au coin de Niagara, cela crée un problème d'accessibilité pour les gens empruntant la rue qui doivent effectuer des manœuvres dangereuses. Ces stationnements de véhicules à l'intersection font en sorte qu'ils doivent les contourner, ainsi les usagers auront a rouler en milieu de la rue et dans la voie opposée.
Lors de notre visite de terrain, on observe que le stationnement est permis d'un côté de la pl. Nogent et que si des véhicules sont stationnés à l'intersection, particulièrement pour les véhicules en provenance de l'av. Niagara vers Rome, le visuel (dû la présence de haie) et l'accessibilité sont fortement réduits. Présentement le panneau « Cul de sac » est obstrué par une haie; la demande de coupe sera transmise aux Travaux publics.
Une interdiction de stationner à ce coin de rue serait la solution à privilégier.
Considérants :
➢ Considérant la configuration de l'intersection des rues Niagara et Norgent;
➢ Considérant la présence d'un CHSLD;
➢ Considérant la visite terrain fait en juin 2025;
Estimation des coûts : 50 $</td>
</tr>
<tr>
<td>Approuvé : ☐
Approuvé avec commentaire : ☒</td>
<td>Reporté avec commentaires : ☐</td>
</tr>
<tr>
<td colspan="2">Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):
La direction des Services techniques sollicite la mise en place d'un outil dédié au suivi des aménagements réalisés en dehors du CMD. Cet outil sera accessible à l'ensemble des membres du CMD.</td>
</tr>
<tr>
<td colspan="2"></td>
<td>Recommandations :
La direction des Services techniques recommande d'ajouter une zone d'interdiction de stationner sur la place Nogent, sur une distance maximale de 25 mètres de l'intersection avec Niagara. Il est également suggéré d'accorder, de façon permanente, la permission de traiter hors comité les demandes similaires d'interdiction de stationnement à proximité des intersections, sauf dans les cas où une acceptation sociale serait requise, lequel pourra alors être présenté au CMD. De plus, il est recommandé d'autoriser la direction des Travaux publics à installer et à retirer toute signalisation nécessaire.conformément aux interventions préconisées et aux plans soumis par la direction des Services techniques.</td>
</tr>
</table>

Axe Principal : Nogent	Vitesse affichée : 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

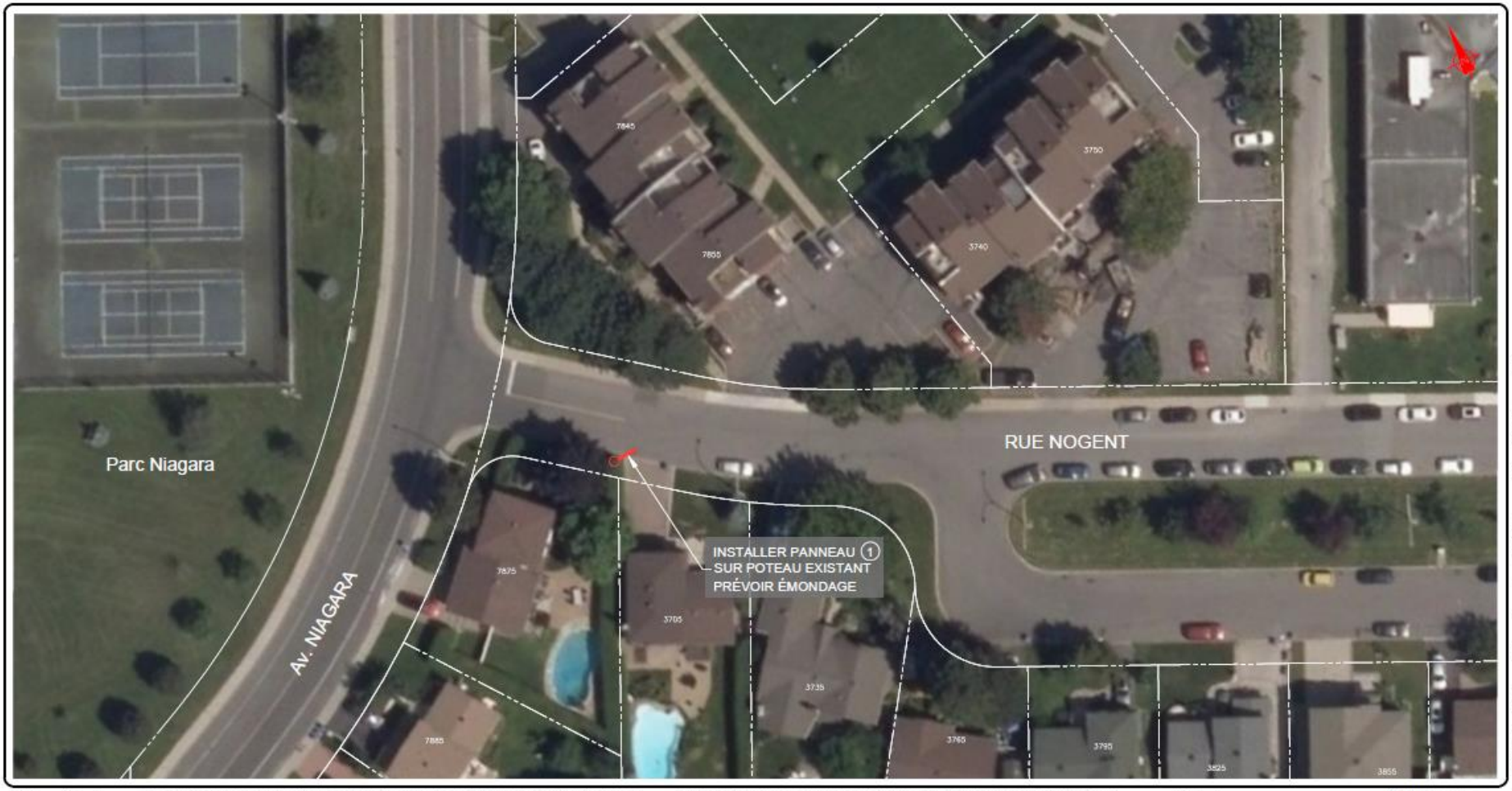

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Préparé par : Daniel Sorel, techn.
Vérifié par : Marine Bunel, ing. # OIQ: 6052113
Finalité : Pour approbation

Sceau : INGÉNIEURE Marine Bunel 6052113 QUÉBEC

FORMAT 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LÉGENDE
- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Fût lampadaire existant

(1) x1
P-150-2-D
300 x 450

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION
STATIONNEMENT
RUE NOGENT

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête ICO 3275242
Feuille 01 / 01
Révision
Date 17-06-2025

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur n\ico 3275242_nogent\ico 3275242_nogent.dwg

Axe Principal : Nogent	Vitesse affichée : 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

<table>
<tr><td>Localisation : Lancaster</td><td colspan="2">Description de la problématique et mise en situation :
Vitesse
Demande réduction vitesse secteur
Analyse :
Une analyse comprenant un relevé de terrain ainsi qu'une étude de vitesse a été menée entre le 22 et 27 mai 2025.
Installation de compteurs face au 6220 de la rue de Lancaster, qui a une rue locale de 11 m de large avec des bâtiments résidentiels multilogement / jumelé. La circulation y est bidirectionnelle avec stationnement des deux côtés, on note aussi la présence d'une piste multifonctionnelle hors chaussé.
- Limite de vitesse zone étudiée : 40 km/h
- Résultats (bidirectionnelle) Vitesse moyenne : 32 km/h et V85 : 39 km/h
- Résultats (entrants) (direction boulevard du Quartier : 33 km/h et V85 : 40 km/h
- Résultats (sortant) (direction rue de Londres) Vitesse moyenne : 31 km/h et V85 : 38 km/h
- Conformité des débits : Conforme (DJMA de 2154)
- Taux de camionnage anormal : Non
Il est demandé d'abaisser la limite à 30 km/h. À l'échelle de la ville, les zones de 30 km/h sont utilisées seulement aux abords des écoles et des parcs, ce qui n'est pas le cas pour le tronçon analysé, la limite affichée de 40 km/h sera conservé. Les résultats obtenus étant inférieurs à la vitesse affichée de 40 km/h, aucune mesure n'est requise.
Considérants :
➢ Considérant la hiérarchie ainsi que l'usage de la zone d'étude;
➢ Considérant la largeur ainsi que la configuration en conséquence;
➢ Considérant la limite de vitesse actuelle;
➢ Considérant le relevé de terrain effectué;
➢ Considérant les résultats de l'étude de vitesse menée.
Estimation des coûts :</td></tr>
<tr><td>Approuvé : ☒
Approuvé avec commentaire : ☐</td><td>Reporté avec commentaires : ☐</td><td rowspan="2">Recommandations :
La direction des Services techniques recommande de conserver la situation actuelle dans la zone concernée.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):</td></tr>
</table>

Axe Principal : Malo	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Localisation : Malo	**Description de la problématique et mise en situation :** Trottoir / Sentier Prolongement du trottoir sur Malo près de l'intersection de Maupassant **Analyse :** L'avenue Malo est une collectrice principale avec une voie de circulation et une voie de stationnement par direction dans la zone à l'étude près de l'avenue Maupassant. Des travaux de réfection majeure de l'avenue Maupassant ont été effectués en 2023 incluant le changement de la géométrie de l'intersection de l'avenue Maupassant et de l'avenue Malo. Une petite bande de trottoirs a été faite sur le coin de l'intersection sur le terrain du 3835 de l'avenue Maupassant pour bonifier l'aménagement de l'arrêt d'autobus du RTL à l'intersection. La présente demande du citoyen est d'allonger ce petit bout de trottoir sur l'avenue Malo qui permettrait de rejoindre la voie de stationnement qui débute après l'aménagement avancé en direction du boulevard Lapinière. La demande du citoyen a été faite le 10 mai 2024. Cette demande a été reçue à Services Brossard et cette demande a été envoyée à l'équipe circulation de la division des Services techniques. Lors de la préparation de cette présente analyse, en discutant avec des personnes qui ont participé au projet de réfections de l'avenue Maupassant, il s'avère que le demandeur avait déjà fait cette demande suite à ces travaux et qu'il avait reçu une réponse négative pour plusieurs raisons de sécurités et que la présente configuration devait être conservée tel que construit. Cette demande antérieure a été répondue à la direction générale le 1er février 2024, soit avant la nouvelle demande de cette analyse reçue en mai 2024. La réponse envoyée contenait ce texte: Le récent aménagement du trottoir en face de l'arrêt d'autobus au 3835 Maupassant offre aux utilisateurs des transports en commun, une option sécuritaire pour se déplacer de l'arrêt de l'autobus et se connecter à la piste multifonctionnelle sur Malo via une traversée à l'intersection surélevée, voir le plan joint. De plus, les avancées près des adresses 3800 et 3865 Malo sont dotées de trottoirs, offrant également une alternative sécuritaire pour les piétons. Dans le cadre de la conception de l'intersection, la bordure du rayon à proximité du 3835 Maupassant a été ajustée pour aligner le cours d'eau de l'avenue Malo existante avec la future configuration de l'avenue Malo entre l'avenue Maupassant et la rue Michel. De plus, il est déconseillé d'ajouter une section de trottoir vers le 3860 Malo, tel que représenté sur la photo 4, car ce trottoir n'amènerait l'usager nulle part. Il est plus sécuritaire pour les piétons de traverser la rue pour accéder à la piste multifonctionnelle située de l'autre côté de la rue. Suite à ces références obtenues et la réponse envoyée en 2024, la direction des Services techniques soutient le maintien du statu quo. **Considérants :** ➢ Considérant la hiérarchie routière de l'avenue Malo; ➢ Considérant les travaux de réfection de l'avenue Maupassant fait en 2023; ➢ Considérant une réponse antérieure à la direction générale faite en amont de celle présente demande;

Axe Principal : Malo	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Approuvé : ☒ Approuvé avec commentaire : ☐	Reporté avec commentaires : ☐
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):	

Recommandations :
La direction des Services techniques recommande de conserver la situation actuelle dans la zone concernée.

Axe Principal : Malo	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Localisation : Nancy / Naples

Description de la problématique et mise en situation :
Stationnement
Demande d'ajout d'arrêt et/ou d'interdiction de stationnement sur Naples à la sortie de Nancy, la légère courbe sur Naples cause un problème de visibilité du côté gauche si gros véhicule stationné près de l'intersection de Nancy.

Analyse :
L'avenue Naples est une collectrice secondaire d'une largeur de 11 mètres, avec une voie de circulation et une voie de stationnement par direction. On note aussi la présence de marquage au sol d'une ligne axiale et de lignes de rives.
La problématique soulevée est en lien avec la visible de la circulation à la sortie de la rue Nancy, près de la place Neptune, à l'intersection de l'avenue Naples. Deux solutions nous sont proposées par le demandeur, soit l'ajout d'arrêt sur l'avenue Naples, ou une interdiction de stationnement sur l'avenue Naples pour augmenter le triangle de visibilité à l'approche de la rue Nancy.
Pour l'ajout de signalisation d'arrêt, les normes du ministère des Transports et de la mobilité durable prévoient 7 critères qui doivent être atteints pour avoir la possibilité d'ajouter des arrêts. Un de ces critères est la distance minimum de 150 mètres avec une autre intersection gérée par des arrêts. Les arrêts de l'intersection avec la rue Nassau sur l'avenue Naples sont à environ 75 mètres seulement. Ce critère n'étant pas atteint, l'ajout d'arrêt à l'intersection de la rue Nancy ne peut être considéré.
Lors d'une visite terrain faite en juin 2025, il a été observé qu'à l'approche de la rue Nancy la légère courbe intérieure du côté gauche de l'avenue Naples était considérablement réduite si des véhicules sont stationnés sur l'avenue Naples face à l'adresse civique 2440. Étant une configuration non régulière, les Services techniques proposent d'ajouter une zone d'interdiction de stationnement sur l'avenue Naples du côté des adresses civiques paires sur une distance maximum de 35 mètres.

Considérants :
- Considérant la hiérarchie routière de l'avenue Naples;
- Considérant la présente configuration des voies de circulations;
- Considérant les normes du MTMD;
- Condisérant la visite terrain fait en juin 2025;
- Considérant la géométrie de l'avenue Naples entre la rue Nancy et la rue Neveu;

Estimation des coûts : 200 $

Approuvé : ☒
Approuvé avec commentaire : ☐
Reporté avec commentaires : ☐

Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):

Recommandations :
La direction des Services techniques recommande de conserver la situation actuelle en ce qui concerne l'ajout d'un arrêt sur l'avenue Naples à l'intersection avec la rue Nancy. Il est également recommandé d'implanter une zone d'interdiction de stationnement sur l'avenue Naples, du côté des adresses civiques paires, à proximité du 2440 Naples, et ce, jusqu'à une distance maximale de 35 mètres de l'intersection de la rue Nancy. Finalement, il est recommandé d'autoriser la direction des Travaux publics à installer et à

Axe Principal : Nancy	Vitesse affichée : 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Naples	Vitesse relevée :	DJMA :	

	retirer toute signalisation requise selon ces recommandations, conformément aux plans soumis par la direction des Services techniques.

Axe Principal : Nancy	Vitesse affichée : 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Naples	Vitesse relevée :	DJMA :	

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

FORMAT: 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LÉGENDE
- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Fût lampadaire existant

(1) x1
P-150-2-G
300 x 450

Préparé par : Ghyslain Desrochers
Vérifié par : Marine Bunel, Ing. # OIQ: 6052113
Finalité: Pour approbation

Sceau: INGÉNIEURE Marine Bunel 6052113 QUÉBEC

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION
Av. NAPLES
INTERSECTION NANCY

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête: ICO 3292767
Feuille: 01 / 01
Révision:
Date: 17-06-2025

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur n\ico 3292767_naples\ico 3292767_naples.dwg

Axe Principal : Nancy	Vitesse affichée : 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Naples	Vitesse relevée :	DJMA :	

Localisation : Grande Allée / Quartier	**Description de la problématique et mise en situation :** Feux de Circulation Demande d'ajouter une traverse piétonne à l'intersection de Grande-Allée et Quartier. **Analyse :** La direction des Services techniques a reçu une demande pour l'ajout d'une 4e traverse piétonne à l'intersection du boulevard Grande Allée et du boulevard du Quartier.La traverse manquante servirait à traverser le boulevard Grande Allée pour rejoindre les deux stations-service. Une analyse à la programmation des feux a été effectuée. Le mode de fonctionnement des mouvements de piéton est programmé en mode exclusif. Ce mode active l'ensemble des traverses piétonnes alors que l'ensemble des véhicules à l'intersection sont à l'arrêt. Les mouvements de virage à droite au feu rouge sont aussi en place pour les 4 approches de l'intersection conforme aux normes du MTMD en vigueur. L'ajout de la traverse piétonne ne va pas créer de changement à la programmation et ne va pas modifier aucune répartition de temps à l'ensemble des mouvements de l'intersection. Ainsi, aucun impact sur la circulation n'est anticipé par l'ajout de la traverse proposée. Il est important de considérer que cette intersection se trouve à la limite de la Ville de Brossard et la Ville de Longueuil. Même si la Ville de Brossard recommande l'ajout de la traverse, la Ville de Longueuil devra, préalablement avant la mise en place des équipements, autoriser le projet et accepter une répartition des coûts de mise en place. Il y aura à ajouter deux feux piétons, deux boutons piétons, deux plaquettes signalétiques I-395 et ajuster le marquage au sol. L'enjeu existant de la visibilité et de l'accessibilité au bouton d'appel piéton pour les cyclistes en provenance du boulevard du Quartier souhaitant traverser Grande Allée pour continuer sur la piste cyclable, sera mitigé par l'implantation de la nouvelle traverse piétonne et de ses équipements d'appel. Le bouton d'appel permet la traversée à toutes les approches et celui-ci sera plus accessible et visible par les cyclistes. **Considérants :** ➢ Considérant la configuration existante de l'intersection; ➢ Considérant la programmation actuelle de l'intersection; ➢ Considérant le positionnement de l'intersection aux limites de Brossard et Longueuil; ➢ Considérant les normes du MTMD; ➢ Considérant les impacts nuls à la programmation de feux et à la circulation par l'ajout d'une traverse à l'intersection; ➢ Considérant la présence de commerces de part et d'autre de la traverse proposée; **Estimation des coûts :** 5000 $

Axe Principal : Grande Allée	Vitesse affichée : 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Quartier	Vitesse relevée :	DJMA :	

Approuvé : ☒ Approuvé avec commentaire : ☐	Reporté avec commentaires : ☐	**Recommandations :** La direction des Services techniques recommande d'ajouter une quatrième traverse piétonne à l'intersection du boulevard Grand Allée et du boulevard du Quartier, incluant l'installation des équipements de signalisation lumineuse et le marquage au sol, sous réserve de l'acceptation du projet et du partage des coûts avec la Ville de Longueuil. Il est également recommandé d'autoriser la direction des Travaux publics à mettre en place et à retirer toute signalisation requise par ces interventions, conformément aux plans émis par la direction des Services techniques.
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):		

Axe Principal : Grande Allée	Vitesse affichée : 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Quartier	Vitesse relevée :	DJMA :	

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Préparé par : Ghyslain Desrochers
Vérifié par : Marine Bunel, ing. # OIQ: 6052113
Finalité : Pour approbation

Sceau: INGÉNIEURE Marine Bunel 6052113 QUÉBEC

FORMAT: 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LÉGENDE
- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Fût lampadaire existant

(1) P-130-12 450 x 450

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION MARQUAGE
TRAVERSE PIÉTONNIÈRE
GRANDE-ALLÉE / QUARTIER

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête: ICO 3314817
Feuille: 01 / 01
Révision:
Date: 17-06-2025

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur boulevard\ico 3314817_quartier-grandeallee\ico 3314817_quartier-grandeallee.dwg

Axe Principal : Grande Allée	Vitesse affichée : 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire : Quartier	Vitesse relevée :	DJMA :	

<table>
<tr>
<td colspan="2">Localisation : Rome</td>
<td>Description de la problématique et mise en situation :
Signalisation, bonification et ajustement des affichages de limite de vitesse à la sortie du Complexe Aquatique.
Analyse :
Le complexe aquatique de la municipalité de Brossard peut être considéré comme étant l'une de ses plus grandes attractions. Étant donné la proximité de l'école Antoine-Brossard ainsi que du skatepark, la limite de vitesse dans ce corridor scolaire du lundi au vendredi entre 7h et19h est de 30 km/h dans ce tronçon de 3 voies par direction du boul. Rome entre la rue Namur et l'av. Niagara, où aucun panneau ne sera présent en direction de Taschereau.
Une visite terrain a été effectuée en juin dans le but de valider la problématique de la signalisation soulevée par la demande du SPAL. Nous avons constaté que lors de la sortie de véhicule venant du complexe empruntant le boul. Rome vers Taschereau, ceux-ci non pas de rappel que la limite 30 km/h c'est ce qui crée la problématique soulevée pas le SPAL; la sécurité pour les étudiants de l'école ainsi que la contestation de constats qui amène les agents à témoigner.
Lors de ce relevé, il a été validé qu'il y aurait lieu de bonifier la signalisation en ajoutant 2 panneaux limite 30 km/h à deux endroits, soit a la sortie du débarcadère des autobus de l'école Antoine-Brossard ainsi qu'à la sortie complexe aquatique.
Considérants :
➢ Considérant l'importance du complexe aquatique de Brossard en tant que générateur de déplacement;
➢ Considérant les relevés terrains;
➢ Considérant les normes en vigueur.
Estimation des coûts : 800 $</td>
</tr>
<tr>
<td>Approuvé : ☒
Approuvé avec commentaire : ☐</td>
<td>Reporté avec commentaires : ☐</td>
<td rowspan="2">Recommandations :
La direction des Services techniques recommande l'installation de deux panneaux limitant la vitesse à 30 km/h, applicables de 7 h à 19 h, du lundi au vendredi, en face des adresses 3250 et 3010, boulevard Rome. Il est également recommandé d'autoriser la direction des Travaux publics à mettre en place et à retirer toute signalisation requise par ces interventions, conformément aux plans émis par la direction des Services techniques.</td>
</tr>
<tr>
<td colspan="2">Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):</td>
</tr>
</table>

Axe Principal : Rome	Vitesse affichée : 30 et 50 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

FORMAT: 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LÉGENDE
- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Fût lampadaire existant

MAXIMUM 30
7 h - 19 h
LUN À VEN
(1) x4
P-070-3-C
600 x 750

Préparé par : Daniel Sorel, techn.
Vérifié par : Marine Bunel, ing. # OIQ: 6052113
Finalité: Pour approbation

Sceau: INGÉNIEURE Marine Bunel 6052113 QUÉBEC

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION
DE VITESSE
BOUL. ROME

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête ICO 3255855
Feuille 01 / 01
Revision
Date 17-06-2025

I:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur boulevard\ico_3255855_rome\ico_3255855_rome.dwg

Axe Principal : Rome	Vitesse affichée : 30 et 50 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

<table>
<tr>
<td colspan="2">Localisation : Rome</td>
<td>Description de la problématique et mise en situation :
Stationnement
Demande de signalisation pour clarifier les zones de stationnement hachurées de la zone de livraison à l'arrière de l'Hôtel de Ville.
Analyse :
Dans le stationnement de l'Hôtel de Ville, il y a une zone hachurée à droite de l'entrée arrière du stationnement. Cette zone donne accès à un quai de chargement pour les livraisons. La zone hachurée devrait aussi permettre d'effectuer de plus petite livraison de type courrier comme UPS ou Purolator.
La requête originale provient d'un policier du SPAL qui ne peut intervenir pour des véhicules stationnés dans cette zone qui ne sont pas là pour une livraison. On note qu'il est fréquent que des véhicules bloquent l'accès pour se stationner pour une courte durée, ce qui empêche les véhicules de livraison d'y accéder.
À la suite d'une validation sur les lieux, l'ajout de signalisation de type stationnement interdit à l'exception de livraison va permettre de préciser que c'est une zone d'interdiction de stationnement et au SPAL d'appliquer cette réglementation si requis.
Considérants :
➢ Considérant la zone à l'étude;
➢ Considérant les aménagements existant pour la zone de livraison;
➢ Considérant la visite de terrain fait en juin 2025;

Estimation des coûts : 296 $</td>
</tr>
<tr>
<td>Approuvé : ☒
Approuvé avec commentaire : ☐</td>
<td>Reporté avec commentaires : ☐</td>
<td rowspan="2">Recommandations :
La direction des Services techniques recommande d'installer une signalisation d'interdiction de stationnement, à l'exception des véhicules effectuant des livraisons, pour la zone hachurée située près du quai de livraison à l'arrière de l'Hôtel de Ville. Il est également recommandé d'autoriser la direction des Travaux publics à poser et à retirer toute signalisation nécessaire, conformément aux interventions suggérées et aux plans soumis par la direction des Services techniques.</td>
</tr>
<tr>
<td colspan="2">Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):</td>
</tr>
</table>

Axe Principal : Rome	Vitesse affichée : 30 et 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

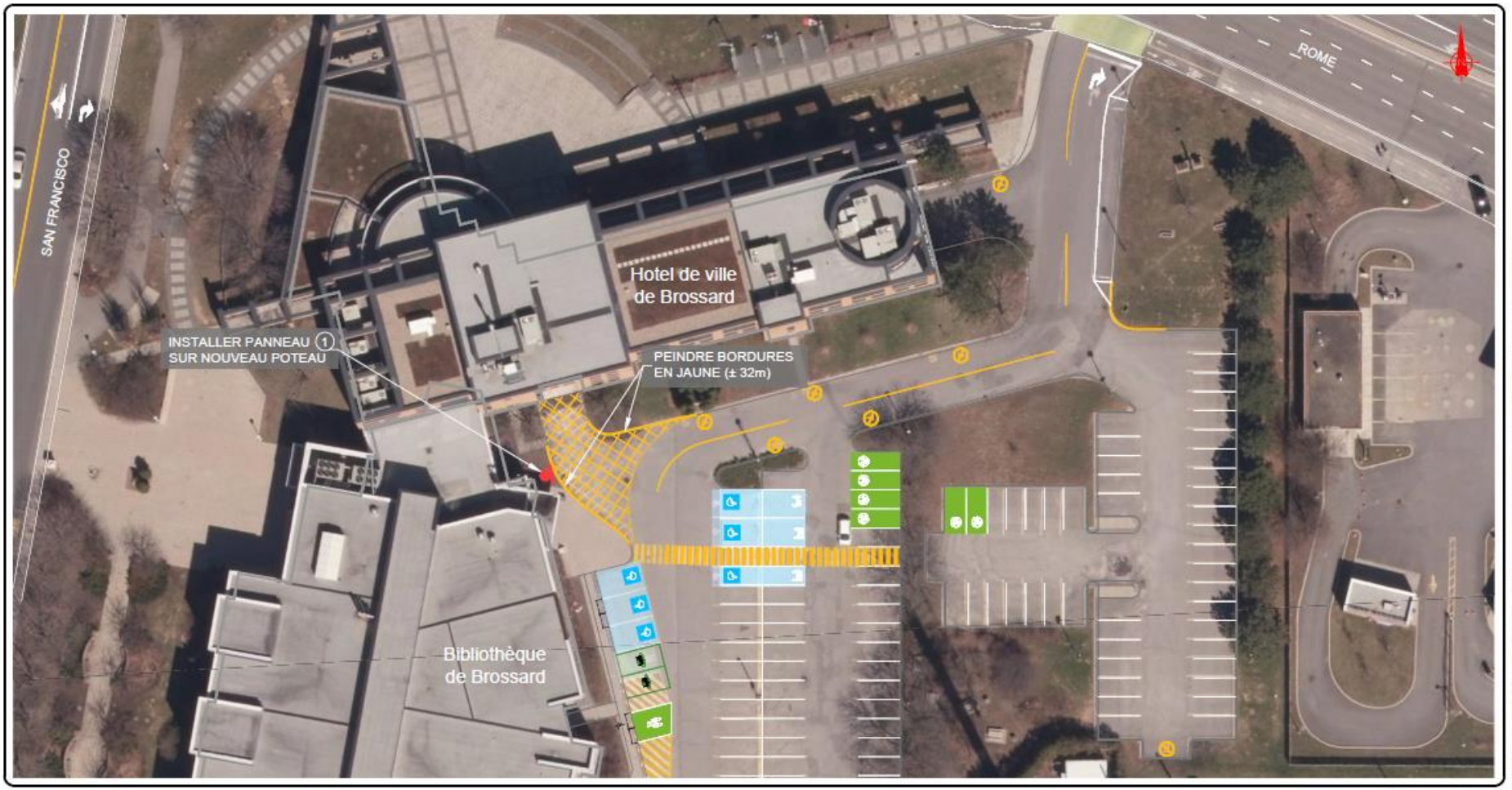

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (j/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

Préparé par : Alexandre Nguyen, ing. # OIQ: 5092574
Vérifié par : Marine Bunel, ing. # OIQ: 6052113
Finalité: Pour approbation

Sceau

FORMAT: 11x17

brossard

LÉGENDE
- Poteau proposé
- Poteau existant
- Signalisation proposée
- Signalisation existante
- Fût lampadaire existant

EXCEPTÉ LIVRAISON
(1) x1
P-150-2-Livraison 300 x 450

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION
INTERDICTION STATIONNEMENT
HOTEL DE VILLE DE BROSSARD

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête ICO 3301280 ICO 3301293
Feuille 01 / 01
Révision
Date 07-07-2025

u:\genie\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteurs globaux\ico 3301280-3301293 hdv\ico 3301280-3301293 hdv.dwg

Axe Principal : Rome	Vitesse affichée : 30 et 50 km/h	Classification : 2025	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Localisation : Prairies	**Description de la problématique et mise en situation :** Lien cyclable, bonification de la signalisation de la piste multifonctionnelle pour l'accès au belvédère d'observation sur la piste. **Analyse :** L'aménagement d'un belvédère près de la zone de biodiversité sur le chemin des Prairies entre la rue de Lucerne et la rue de Louibourg a été construit en 2020-2021. Ce belvédère est accessible par la piste multifonctionnelle qui longe le chemin des Prairies. La demande reçue est de bonifier la signalisation permettant aux utilisateurs une clarification sur le fait que la piste donnant accès au belvédère est une piste multifonctionnelle. Une visite terrain a été effectuée en juin 2025 et une validation du plan de marquage des pistes cyclables hors rue a aussi été effectuée. Il nous a été permis de valider que la visibilité des accès au belvédère, autant pour les entrées et sortie du belvédère à une bonne visibilité. Aucune intervention n'est requise pour la visibilité des entrées et sortie du belvédère. Lors de l'analyse du plan de marquage, il a été observé qu'il y a plusieurs accès à la piste multifonctionnelle dans le secteur du belvédère, soit à des intersections de voie publique ou de traverse piétonne traversant le chemin des Prairies. Sur le territoire de la ville, on identifie les entrées des pistes avec des pictogrammes de piéton et vélo. Dans le présent cas, il y a de ces marquages qui sont absents près du belvédère. On note aussi que les accès à la piste par les traverses piétonnes n'ont pas d'indication à ce sujet sur la vocation à usage multi de la présente piste cyclable. Le marquage devrait être ajouté à chaque accès à la piste multifonctionnel, entre le boulevard du Quartier et la rue de Louisbourg. **Considérants :** ➢ Considérant la hiérarchie routière du chemin des Prairies; ➢ Considérant la présente d'un site observation de biodiversité accessible par la piste multifonctionnelle du chemin des Prairies; ➢ Considérant la présence d'intersection et de traverse piétonne à proximité du site d'observation; ➢ Considérant le plan de marquage annuel actuel; **Estimation des coûts :** 800 $

Axe Principal : Prairies	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

Approuvé : ☒ Approuvé avec commentaire : ☐	Reporté avec commentaires : ☐	**Recommandations :** La direction des Services techniques recommande de procéder à l'ajout d'un marquage de pictogrammes de piste multifonctionnelle aux entrées, incluant les traverses piétonnières situées sur le chemin des Prairies, entre le boulevard du Quartier et la rue Louisbourg. De plus, il est suggéré d'autoriser la direction des Travaux publics à installer et à retirer toute signalisation jugée nécessaire pour la mise en œuvre des interventions proposées, et ce, conformément aux plans soumis par la direction des Services techniques.
Information(s) / Commentaire (s) additionnel(s):		

Axe Principal : Prairies	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

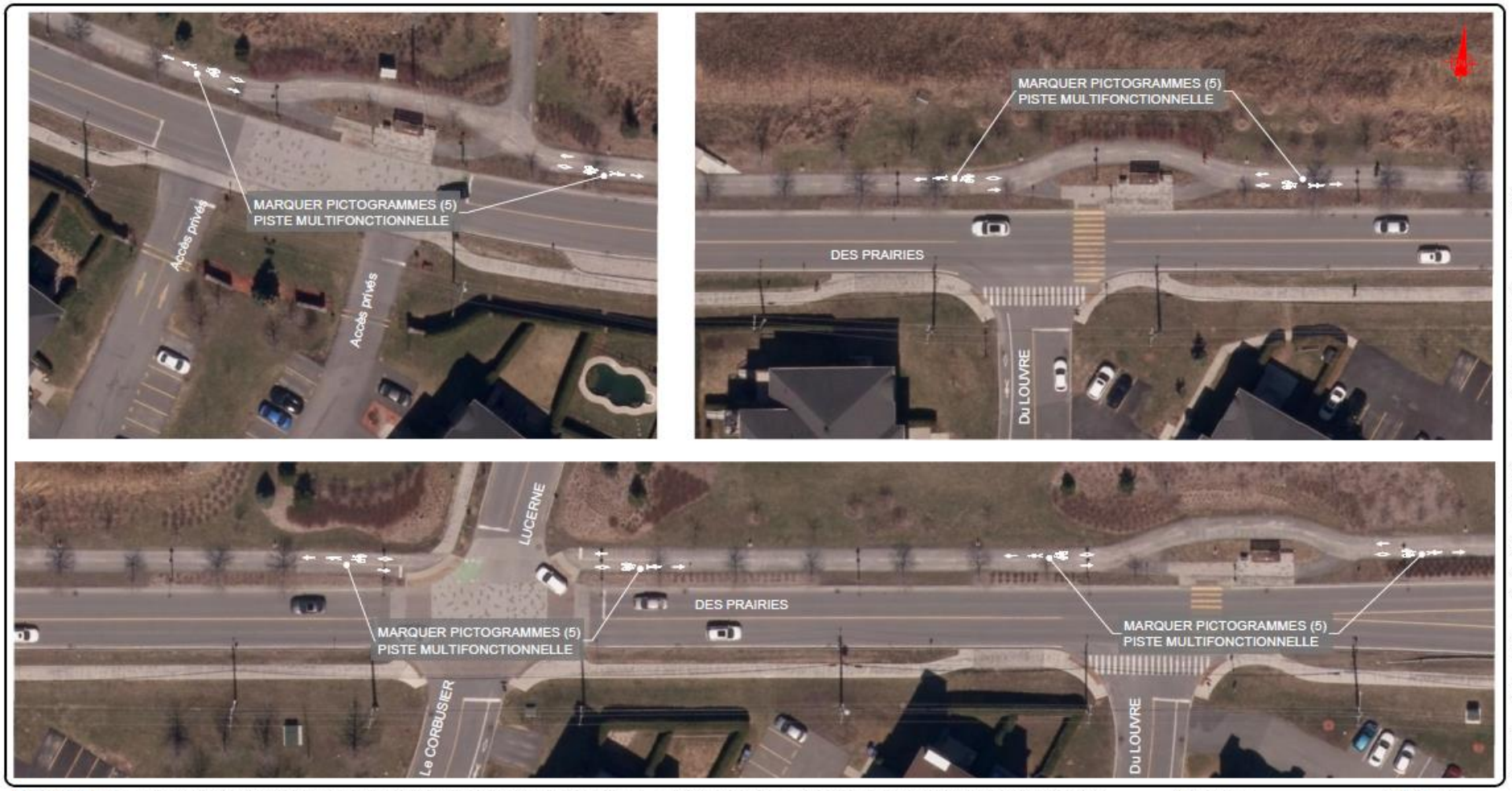

Notes générales :
- LES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION APPARAISSANT SUR CE PLAN SONT SEULEMENT LES ÉLÉMENTS VISÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU PLAN.
- IL EST POSSIBLE QUE D'AUTRES ÉLÉMENTS DE SIGNALISATION SOIENT PRÉSENTS SUR LE TERRAIN, CES AUTRES ÉLÉMENTS NE SONT PAS VISÉS DANS LES OBJETS DU PRÉSENT PLAN.

Effectué par : _____ (en lettre moulées, svp)

Info-ex : oui ☐ non ☐ # : _____ Panneau à commander : _____

Commentaires : _____

Travaux complétés le (jj/mm/aaaa) : _____ (hh:mm) : _____

FORMAT: 11x17

brossard
Direction du génie
2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

LÉGENDE

Préparé par : Ghyslain Desrochers
Vérifié par : Marine Bunel, ing. # OIQ: 6052113
Finalité: Pour approbation

Sceau: INGÉNIEURE Marine Bunel 6052113 QUÉBEC

COMITÉ DE CIRCULATION
SIGNALISATION
PICTOGRAMMES CYCLABLES
BOUL DES PRAIRIES

RÉFÉRENCE PLAN MARQUAGE:

Numéro de requête ICO 3268556
Feuille 01 / 01
Révision
Date 08-07-2025

n:\projet\dessins\1200_infrastructure\1210_circulation\comité (requête)\secteur boulevard\ico 3268556_desprairies cyclable\ico 3268556_desprairies cyclable.dwg

Axe Principal : Prairies	Vitesse affichée : 30 et 40 km/h	Classification : 2024	Date prévue d'installation :
Axe Secondaire :	Vitesse relevée :	DJMA :	

La séance est levée vers 14h05.

Date du prochain comité : 27 août 2025

Patrick Langlois
Président du comité de mobilité
Conseiller municipal

Marc-Antoine Ménard, ing.
Chef de division - Aménagement
Direction des Services techniques

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :	Mme Doreen Assaad, mairesse M. Christian Gaudette, district 1 Mme Tina Del Vecchio, district 2 Mme Stéphanie Quintal, district 3 M. Patrick Langlois, district 4 M. Claudio Benedetti, district 5 Mme Sophie Allard, district 6 M. Antoine Assaf, district 7 Mme Xixi Li, district 8 Mme Michelle Hui, district 9 M. Daniel Lucier, district 10
Sont également présents :	M. Guy Benedetti, directeur général Me Joanne Skelling, greffière

---

250916-….

14.2 **PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE SUIVI DES CONTRATS - RÉUNION DU 6 AOÛT 2025**

Le procès-verbal de la réunion du comité de suivi des contrats tenue le 6 août 2025, est déposé.

PROJET

Compte-rendu de réunion

Réunion : Comité de suivi des contrats
Date : 6 août 2025
Heure : 15h à 16h
Lieu : TEAMS
Participants : Antoine Assaf, Julie Chevalier, Daniel Lucier, Marilyn Chabot, Noémie Lauzon, François Pelletier
Absent : Pierre Martel

---

1. Objectifs de la réunion :

Contexte ET/OU Ordre du jour : Élaborer et recommander des directives administratives en fonction du règlement sur la gestion contractuelle.

2. Points abordés, décisions, actions à réaliser et échéance

Sujets	Décision / Action / Suivi	Responsable	Suivi
• Résultats d'ouverture d'appels d'offres	Marilyn Chabot fait la présentation des appels d'offres présentés durant la période du 28 juin au 1er août 2025. Service de maintenance des bacs roulants : Un seul soumissionnaire - le montant a été négocié. Travaux de réfection d'une nouvelle voie d'accès au parc Léon-Gravel : Location d'Angelo - La plus basse soumission donc recommande l'octroi. Acquisition de produits chimiques pour le maintien de la qualité de l'eau au complexe aquatique : À annuler – mauvaise attitude, plainte reçue à l'AMP, en raison d'une mauvaise compréhension. Le lot 3 comprend des produits non essentiels. Il est donc recommandé de viser une qualité d'eau supérieure aux normes. Une réévaluation des besoins à l'interne est suggérée.	Marilyn Chabot DL JC AA	
• Tableaux de bord des contrats des Services techniques	***Grande-Allée Phase 2*** • Appel d'offres pour les travaux civils - effectué par Longueuil (Automne 2025) – octroi prévu au conseil de janvier 2026; La Ville de Longueuil a été en appel d'offres pour les travaux d'enfouissement des RTU et il s'est avéré	JC	

Sujets	Décision / Action / Suivi	Responsable	Suivi
	qu'un seul soumissionnaire à déposé une soumission avec un prix beaucoup plus élevé que l'estimation des coûts de la Ville. Il a alors été convenu d'intégrer ces travaux dans l'appel d'offres des travaux d'aménagement du boulevard prévu cet automne. • Travaux préparatoires des RTU: Automne 2025 – Hiver 2026; • Début des travaux civils + travaux d'enfouissement : Printemps 2026; • Fin des travaux planifiés : Automne 2028. Le consultant a émis les documents pour soumission pour les travaux de réfection complète de Grande Allée. Ces documents sont en cours de révision par les équipes. ***Échéancier à surveiller.*** ***<u>Secteur A</u>*** Les travaux ont débuté le 22 juillet 2024 et prendront fin à la fin du mois de novembre 2025. Ceux-ci comprennent : • Construction de la station de pompage Alfred / Agnès; • Réfection des infrastructures de la rue Audette de Anthony à Alfred (en cours, débuté à la mi-juin); • Réfection des infrastructures de la rue Agnès de Audette à Alfred; • Réfection des infrastructures de la rue Albanie d'Athènes à Grande Allée – Travaux faits à 75 % de l'avenue Albanie • Réfection du sentier piétonnier Albanie-Allen (ajout éclairage + réfection de la chaussée) – débuté; • Mise en place de la couche de surface de pavage pour les tronçons complétés en 2024 – pas débuté (été 2025). ***Aucun enjeu.*** ***<u>Réfection rue Messier</u>*** Réunion de démarrage: 22 mai 2025 • Début des travaux: 3 juin 2025 • Fin des travaux: 14 novembre 2025 • Pavage de la couche de pavage finale: avant le		

Sujets	Décision / Action / Suivi	Responsable	Suivi
	30 juin 2026; 1 équipe de travail est affectée sur le chantier. Les travaux avancent selon l'échéancier. ***Aucun enjeu.*** ***<u>Travaux de réfection rue Malo</u>*** Réunion de démarrage: 18 avril 2025 • Début des travaux: 28 avril 2025 • Fin des travaux: 30 octobre 2025 • Pavage de la couche de pavage finale: avant le 30 juin 2026; Les travaux d'infrastructures ont été terminés la deuxième semaine du juillet. Le trottoir côté des adresses paires est exécuté à 100 %. ***Aucun enjeu.*** ***<u>Parc de Liège – Jeux d'eau et aménagement</u>*** La date de fin des travaux a été reportée au 30 juin 2025 : Canicule vient impacter. Les travaux sont terminés. Quelques déficiences sont à corriger. ***Aucun enjeu.*** ***<u>Parc Valois - Réaménagement</u>*** Des problèmes lors de l'installation des structures de jeux, causés par des accumulations d'eau imprévues, ont entraîné ce retard. Les travaux sont terminés. La mise en service des jeux d'eau est prévue durant la première semaine d'août. Quelques déficiences sont à corriger également. ***Aucun enjeu.*** ***<u>Parc Poly-Aréna Phase 1B</u>*** Le projet est terminé à plus de 20 %. Les travaux de		

Sujets	Décision / Action / Suivi	Responsable	Suivi
	démolition sur le site des terrains sportifs ainsi qu'une partie du réseau de drainage pluvial ont été réalisés. Dépassement des coûts, causé par des imprévus liés au RTU La finalisation de la phase 1B est désormais prévue pour le début de l'automne 2025. ***Échéancier à surveiller.*** ***<u>Parc Poly-Aréna Phase 2</u>*** Les travaux de réalisation de la Phase 2 doivent être coordonnés avec ceux d'Hydro-Québec pour l'enfouissement de la ligne aérienne et la nouvelle distribution électrique. Les travaux seront donc répartis sur une période de 3 ans débutant au printemps 2026. Règlement d'emprunt à présenter cet automne. ***Échéancier à surveiller***.		
• Tableau de bord des contrats de la division gestion des immeubles	***<u>Centre multigénérationnel</u>*** ***TRAVAUX*** - Date de fin : 18 juillet 2025 (vacances construction). Réception avec réserve : 17 juillet 2025. - Pas d'enjeu immédiat, l'échéancier est suivi. ***MOBILIER ET ÉQUIPEMENT*** - Date requise pour livraison-installation : août 2025. Échéancier respecté : Inauguration mi-septembre. Ouverture prévue au public prévue pour septembre 2025. ***Aucun enjeu.*** ***<u>Parc Champlain – Remplacement chalet et piscine</u>*** Le professionnel en électricité a été remplacé par un nouvel ingénieur (même que piscine Vanier). Raccordement au réseau HQ fait.	JC	

Sujets	Décision / Action / Suivi	Responsable	Suivi
	Les travaux accusent un retard pour certains aspects du projet. Nouvelles dates requises pour les livraisons (imposées par un avis de défaut) : • 2025-07-04 : jeux d'eau | Fait • 2025-07-14 : piscine | Fait • 2025-07-17 : travaux extérieurs + accès à la toilette du parc | Fait • 2025-08-15 : bâtiment de services | Cette date ne sera pas respectée • 2025-09-30 : fin des travaux. NOTE : Il est possible que l'entrepreneur ne puisse pas respecter toutes ces échéances. ***<u>Parc Vanier – Remplacement du chalet et piscine</u>*** Jeux d'eau ouverts depuis le 21 juin 2025. La réception avec réserve prévue le 26 juin 2025 – ouverture de la piscine subséquemment | Fait Les travaux sont substantiellement terminés. ***Aucun enjeu.***		
• Travaux publics	Kanbek – problématique financier, reçu une demande pour céder son contrat à un autre fournisseur, rédaction en cours pour une entente qui passera au conseil de septembre.	FP	
• Prochaine rencontre	10 septembre à 15h		

Approbation :

Antoine Assaf, président

Le 12 août 2025

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

14.3 **PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 31 JUILLET 2025**

Le procès-verbal de la réunion extraordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 31 juillet 2025, est déposé.

PROJET

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 31 JUILLET 2025

Membres présents : M. Christian Gaudette, président
Mme Tina Del Vecchio
Mme Stéphanie Quintal
M. Gaston Huot
Mme Johanne Truesdell

Étaient présents : M. Pierre-Yves Morin, directeur de l'Urbanisme et de l'environnement
Mme Marianne Desfossés, chargée de projet
M. Charles Bernier, conseiller en urbanisme

Était absente : Mme Émilie Goffart, cheffe de service – Planification et urbanisme

---

CCU-20250731-1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250731-2 S.O.

3. PROJETS D'ENVERGURE

**** Les points 3.1 et 3.2 ont été déplacés en points d'information puisqu'ils ne sont pas complets/conformes et ne peuvent être présentés pour approbation en raison de l'article 23 du règlement REG-361 sur les PIIA.***

4. DEMANDES DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

S.O.

5. DEMANDES DE PIIA – RÉSIDENTIEL

S.O.

6. DEMANDES DE PIIA – COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET PUBLIC

S.O.

7. DEMANDES DE PIIA – AFFICHAGE

S.O.

brossard
Vivre au présent. Bâtir le futur.

8. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

**** Le point 8.1 a été déplacé en point d'information puisqu'il réfère à une demande qui n'est pas complète/conforme et par conséquent ne peut être présentée pour approbation en raison de l'article 23 du règlement REG-361 sur les PIIA.***

9. DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

S.O.

10. PPCMOI

S.O.

11. VARIA

S.O.

12. POINT D'INFORMATION

CCU-20250731-12.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00134 – 1875, avenue Panama – Projet Panama Prével TGTA – PIIA niveau 1, plan d'ensemble révisé – projet mixte de 1 805 logements – ***DISTRICT 5***

CCU-20250731-12.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00135 – 1875, avenue Panama – Projet Panama Prével TGTA – PIIA niveau 2, Phase A1 – projet mixte de 325 logements – ***DISTRICT 5***

CCU-20250731-12.3 Dérogations mineures 2025-00144 – rue Philippines – lot 6 627 767 – Dérogations multiples – Projet Panama Prével TGTA – Phase A1 – ***DISTRICT 5***

La présentation du dossier, les recommandations et les orientations émises ont été faites sous toutes réserves comme le dossier est incomplet.

Rappel : en vertu de l'article 23 du règlement REG-361 sur les PIIA la demande doit être complète, recevable et conforme aux règlements en vigueur avant de la transmettre au comité.

Les demandes soumises n'étant pas complètes ni conformes, notamment concernant l'étude d'impact sur la circulation, elles n'ont pas pu être présentées pour recommandations officielles du CCU. Toutefois, afin de faire cheminer le dossier, les demandes ont été présentées aux membres du CCU en point d'information. Le dossier devra être revu et complété en vue d'un passage formel au CCU pour recommandation et décision du conseil ultérieurement.

Une présentation des points 12.1 à 12.3 est effectuée pour présenter les plans d'implantation et d'architecture du projet Panama par Prével/TGTA afin d'obtenir des commentaires en vue d'une éventuelle modification du PIIA niveau 1 approuvé et d'une approbation de PIIA niveau 2 d'un premier bâtiment de l'îlot A (phase A1) incluant des dérogations mineures.

Le projet est bien reçu dans son ensemble et les membres font part de leurs commentaires préliminaires en vue du dépôt d'un projet bonifié.

Il est entendu que la Direction de l'urbanisme et de l'environnement rencontrera les requérants pour faire part des commentaires et cheminer le dossier.

CCU-20250731-13 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu de lever la séance extraordinaire du 31 juillet 2025 à 19 h 01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présente certifie que le procès-verbal est conforme aux commentaires émis par les membres du CCU lors de la séance extraordinaire du 31 juillet 2025.

Christian Gaudette, président
Comité consultatif d'urbanisme

brossard
Vivre au présent. Bâtir le futur.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

14.4 **PROCÈS-VERBAL - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - RÉUNION DU 21 AOÛT 2025**

Le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 21 août 2025, est déposé.

PROJET

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
TENUE LE 21 AOÛT 2025

Membres présents : M. Christian Gaudette, président
Mme Tina Del Vecchio
Mme Stéphanie Quintal
M. Gaston Huot
Mme Johanne Truesdell

Étaient présents : Mme Émilie Goffart, cheffe de service – Planification et urbanisme
M. Alexandre Fleurent, conseiller en urbanisme

CCU-20250821-1 Adoption de l'ordre du jour amendé

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu d'adopter l'ordre du jour amendé par l'ajout du point suivant :

CCU-20250821-12.1 Point d'information 2025-00176 – 1030, rue du Lux – demande d'avis préliminaire concernant des dérogations mineures pour les normes de formes urbaines – construction commerciale d'une tour à bureaux de 15 étages – Square DIX30 – ***DISTRICT 10***

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-2 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 juillet et de la séance extraordinaire du 31 juillet 2025

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu d'approuver les procès-verbaux des 2 et 31 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROJETS D'ENVERGURE

CCU-20250821-3.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00169 – 3200, rue Cloutier – Projet Blüm, îlot B, Brossard-sur-le-parc – habitation multifamiliale de 103 logements – ***DISTRICT 1***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'approbation du concept architectural et l'aménagement paysager de l'îlot B du projet Brossard-sur-le-parc comprenant un bâtiment principal de 103 logements dans le cadre du règlement sur les PIIA, chapitre VIII relatif aux développements résidentiels;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 8 sur les développements résidentiels du règlement REG-361 sur les PIIA;

Le CCU recommande de REPORTER ce dossier, le tout afin qu'une proposition révisée soit déposée avec les orientations suivantes :

- La couleur noire proposée est jugée massive et ne permet pas une intégration harmonieuse dans le cadre bâti existant. Ainsi, une proposition révisée s'inspirant du projet initial approuvée en 2023 est souhaitée;

brossard
Vivre au présent. Bâtir le futur.

- Un plan de signalisation et de mobilisation du chantier de construction devra être déposé. Cette condition doit viser la sécurité du voisinage et des usagers de l'école primaire Marcelle-Gauvreau pendant les travaux.

4. DEMANDES DE MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES

S.O.

5. DEMANDES DE PIIA – RÉSIDENTIEL

CCU-20250821-5.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2026-00156 – 5628, rue Alain – construction – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 3***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le bâtiment existant a été construit en 1955;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Nadège Clauzon, arpenteur-géomètre (Denicourt Migué arpenteurs-géomètres), daté du 5 août 2025, dossier 2960, minute 3734, tel que reçu le 5 août 2025, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Mourad Cherifi, T.P. (Archiplus), numérotés 250527, datés du 4 août 2025, tels que reçus le 4 août 2025, 13 pages;
- Plan d'aménagement de site, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 5 août 2025, 1 page.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-5.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00138 – 5700, rue Aline – construction – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 3***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une maison unifamiliale isolée;

Considérant que le bâtiment existant a été construit en 1957;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Martin Adam, arpenteur-géomètre (Roch Mathieu arpenteur-géomètre), daté du 4 août 2025, dossier 15313, minute 755, tel que reçu le 4 août 2025, 1 page;
- Plans d'architecture, tels que reçus le 14 juillet 2025, 7 pages;
- Perspective couleur, telle que reçue le 25 juin 2025, 2 pages;
- Tableau des matériaux de parement, tel que reçu le 4 juin 2025, 1 page;
- Plan de foresterie, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 21 juillet 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-5.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00164 – 6650, rue Baillargeon – construction – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 3***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le bâtiment existant a été construit en 1979;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET transmet les suggestions suivantes :

- Que le plan d'aménagement paysager soit bonifié par de la plantation d'arbres à faible déploiement (7 mètres à la maturité) en cour arrière;
- Revoir la couleur du parement de maçonnerie encadrant la porte d'entrée principale afin qu'il soit plus pâle.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Nadège Clauzon, arpenteure-géomètre (Denicourt-Migué arpenteurs-géomètres), daté du 20 juin 2025, dossier 61272, minute 3672, tel que reçu le 26 juin 2025, 1 page;
- Plans d'architecture, préparés par Jennifer Labrie, T.P. (Architecture JL), numérotés 241118, datés du 3 juin 2025, tels que reçus le 26 juin 2025, 11 pages;
- Perspective couleur, telle que reçue le 26 juin 2025, 1 page;
- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement selon les indications du requérant reçues le 15 juillet 2025, 1 page;
- Plan d'aménagement de site, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 29 juillet 2025, 1 page.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CCU-20250821-5.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00054 – 3920, rue Beaufort – modifications architecturales – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 2***

Considérant qu'une demande a été déposée pour agrandir une maison unifamiliale isolée au 3920, rue Beaufort;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre VII.1 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel des secteurs B-M-N-P-T et V du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- La maçonnerie devra être composée de briques présentant une coupe aléatoire et une variation dimensionnelle significative. Le format bloc de béton manufacturé standard étant exclu.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plans d'architecture, préparés par Construction M.A.X. inc., datés du 4 août 2025, tels que reçus le 4 août 2025, 9 pages;

- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement selon les indications du requérant reçues le 4 août 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-5.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00145 – 6770, rue Beaune – modifications architecturales – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 2***

Considérant qu'une demande a été déposée pour des modifications architecturales au niveau de la toiture du porte-à-faux et des parements extérieurs de la résidence située au 6770, rue Beaune;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre VII.1 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel des secteurs B-M-N-P-T et V du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- Des moulures ornementales devront être installées au pourtour des deux fenêtres du porte-à-faux, afin de reprendre cette caractéristique du secteur d'insertion et ainsi respecter davantage l'objectif 7.1.3 du règlement sur les PIIA REG-361.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Description des travaux, telle que reçue le 25 juillet et le 6 août 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-5.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00146 – 3648, rue Orléans – construction – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 8***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le projet prévoit un total de deux logements;

Considérant que le bâtiment existant a été construit en 1976;

Considérant le règlement REG-460 sur les redevances pour l'ajout de logements;

Considérant qu'une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels est exigée pour l'opération cadastrale nécessaire à la réalisation du projet;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Les travaux de mise aux normes du bâtiment situé au 3652, rue Orléans concernant la façade de rayonnement latérale droite devront être réalisés conformément au permis de rénovation 2025-00417, préalablement à ce qu'un permis de lotissement puisse être délivré;

- La contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels exigée en vertu du règlement de lotissement devra être versée en argent lors de la délivrance du permis de lotissement.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Martin Adam, arpenteur-géomètre (Roch Mathieu arpenteur-géomètre), daté du 17 juillet 2025, dossier 14343, minute 826, tel que reçu le 30 juillet 2025, 1 page;

- Plans d'architecture, préparés par X. Wang, datés de juillet 2025, tels que reçus le 30 juillet 2025, 8 pages;

- Perspective couleur, telle que reçue le 6 août 2025, 1 page;

- Tableau des matériaux de parement, tel que reçu le 30 juillet 2025, 1 page;

- Plan d'aménagement de site, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 5 août 2025, 1 page.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-5.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00147– 3650, rue Orléans – construction – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 8***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que le projet prévoit un total de deux logements;

Considérant que le bâtiment existant a été construit en 1976;

Considérant le règlement REG-460 sur les redevances pour l'ajout de logements;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

Considérant qu'une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels est exigée pour l'opération cadastrale nécessaire à la réalisation du projet;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Les travaux de mise aux normes du bâtiment situé au 3652, rue Orléans concernant la façade de rayonnement latérale droite devront être réalisés conformément au permis de rénovation 2025-00417, préalablement à ce qu'un permis de lotissement puisse être délivré;

- La contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels exigée en vertu du règlement de lotissement devra être versée en argent lors de la délivrance du permis de lotissement.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Martin Adam, arpenteur-géomètre (Roch Mathieu arpenteur-géomètre), daté du 17 juillet 2025, dossier 14343, minute 826, tel que reçu le 30 juillet 2025, 1 page;

- Plans d'architecture, préparés par X. Wang, datés de juillet 2025, tels que reçus le 30 juillet 2025, 8 pages;

- Perspective couleur, telle que reçue le 6 août 2025, 1 page;

- Tableau des matériaux de parement, tel que reçu le 30 juillet 2025, 1 page;

- Plan d'aménagement de site, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 5 août 2025, 1 page.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-5.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00152 – 7245, boulevard Pelletier – agrandissement – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 5***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'agrandissement d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant le règlement REG-460 sur les redevances pour l'ajout de logement;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la demande concerne l'ajout d'une partie d'étage qui donne l'apparence d'un comble de toiture habité;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre VII.1 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel des secteurs B-M-N-P-T et V du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan de localisation, Martin Lavoie, arpenteur-géomètre (Labre et associés), daté du 16 juin 2008, dossier S27882, minute 19890, tel que reçu le 23 juin 2025, 1 page;

- Plans d'architecture, préparés par Martin Desgagnés (Gestion Plani-concept architecture), datés du 27 juillet 2023, tels que reçus le 4 juillet 2025, 8 pages;

- Plan de l'étage modifié, préparé par Martin Desgagnés (Gestion Plani-concept architecture), tel que reçu le 4 juillet 2025, 1 page;

- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement selon les indications du requérant, 1 page;

- Plan d'aménagement de site, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 1er août 2025, 1 page.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-5.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00158 – 1646, boulevard de Rome – modifications architecturales – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 5***

Considérant qu'une demande a été déposée pour remplacer le parement de stuc d'acrylique par un parement de clin d'aluminium sur la façade avant et une partie des façades latérales gauche et droite de l'habitation unifamiliale isolée située au 1646, boulevard de Rome;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre VII.1 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel des secteurs B-M-N-P-T et V du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Photos de la maison telles que reçues le 6 juillet 2025 ; 5 pages;

- Tableau des matériaux de parement, tel que reçue le 30 juin 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-5.10 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00171 – 8315, avenue Saguenay – construction – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 6***

Considérant qu'une demande a été déposée pour construire une maison unifamiliale isolée au 8315, avenue Saguenay;

Considérant que le projet prévoit un total d'un logement;

Considérant que le bâtiment existant a été incendié, mais que les fondations sont préservées;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 6 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- La couleur de la porte de garage devra être de la même que les ouvertures de la façade du bâtiment;

- La fenêtre du 2e étage devra être centrée à la porte de garage et une insertion de revêtement métallique léger devra être apposée entre la fenêtre et le revêtement de maçonnerie sur le côté droit, tel qu'illustré sur le plan annoté par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Martin Lavoie, arpenteur-géomètre (Labre & associés), daté du 22 mai 20155, dossier S41060, minute 33 533, tel que reçu le 18 août 2025, 3 pages;

- Plans d'architecture et d'aménagement, préparés par Eduardo Rosario (Eduardo Rosario, architecture), datés du 18 août 2025, tels que reçus le 17 août 2025, 8 pages;

- Plan annoté par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement, daté du 21 août 2025;

- Perspective couleur, préparée par les requérants, telle que reçue le 18 août 2025, 3 pages;

- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement selon les indications du requérant reçues le 17 août 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-5.11 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00127 – 445, rue Valéry – construction – habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 4 (en lien avec le point 8.3)***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant qu'un permis de démolition a été obtenu pour la démolition du bâtiment incendié;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée afin de permettre que les arbres à faible déploiement plantés dans la servitude de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec soient comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres, alors que le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 178 du règlement de zonage REG-362 prescrit que les arbres à faible déploiement ne sont pas comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres qui doit être planté sur le terrain;

Considérant que le revêtement de toiture ne devrait pas être de couleur très foncée;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre VII.1 sur l'insertion en milieu bâti résidentiel des secteurs B-M-N-P-T et V du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- L'entrée charretière existante devra être retirée et entièrement recouverte d'un aménagement paysager conforme. De plus, la bordure adjacente à la rue de l'ancienne entrée charretière devra être rehaussée et la bordure de la nouvelle entrée charretière devra être coupée aux frais du propriétaire;

- La présente recommandation est conditionnelle à l'approbation de la demande de dérogation mineure nº 2025-00189 visant à permettre que les arbres à faible déploiement plantés dans la servitude de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec soient comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres.

ET transmet la suggestion suivante :

- Considérant l'implantation de la future terrasse et la proximité de la ligne de lot latérale gauche, il est suggéré de construire un mur d'intimité afin de limiter les vues de part et d'autre.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Samuel de Beaumont, arpenteur-géomètre (De Beaumont arpenteurs-géomètres), daté du 16 juillet 2025, dossier D24541, minute 5525, tel que reçu le 16 juillet 2025, 1 page;

- Plans d'architecture, préparés par Océane Hébert, T.P. (HC Habitation), datés du 13 août 2025, tels que reçus le 13 août 2025, 16 pages;

- Plan de façade annoté par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 31 juillet 2025, 1 page;

- Plan d'aménagement de site et mesures de protection pour l'épinette, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 31 juillet 2025, 1 page.

La validité de la présente résolution sera pour une durée de 18 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. DEMANDES DE PIIA – COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET PUBLIC

CCU-20250821-6.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00175 – Place du Square, promenade des Lanternes – modification à l'aménagement paysager des allées piétonnes – Square DIX30 – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour réaménager la promenade des Lanternes du Square DIX30;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 3 sur le secteur L du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET transmet la suggestion suivante :

- Relocaliser l'œuvre d'art de la fontaine existante à un autre emplacement dans le quartier DIX30.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Marie Parent, arpenteur-géomètre (Arsenault Lemay), daté du 2 septembre 2013, dossier 8-15119, minute 4636, tel que reçu le 17 juillet 2025, 2 pages;

- Plans d'aménagement, préparés par F. Potvin et S. Gallant (Projet Paysage), numérotés 25-989, datés de juillet 2025, révisés le 17 juillet 2025, tels que reçus le 25 juillet 2025, 10 pages;

- Perspective couleur et détails d'aménagement, préparés par Projet paysage, tels que reçus le 11 août 2025, 36 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-6.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00174 – 100, promenade des Lanternes, local 15 – modification architecturale commerciale – David's Tea – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour le 100, promenade des Lanternes, local 15;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 3 sur le secteur L du règlement REG-361 sur les PIIA;

Considérant que les enseignes du projet sont exclues de la présente résolution et qu'elles ont reçu une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 2 juillet dernier et qu'une décision du conseil municipal a été rendue le 20 août dernier;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plans d'architecture, préparés par So Hyeon Lee (G.L. Smith), numérotés 25-1016, datés du 3 juin 2025, tels que reçus le 14 juillet 2025, 9 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-6.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00183 – 2151, boulevard Lapinière – modification à l'aire de stationnement – bornes de recharge Tesla – ***DISTRICT 5***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la modification de l'aire de stationnement et des aires d'isolement afin d'ajouter des bornes de recharge pour voitures électriques dans le stationnement du Mail Champlain;

Considérant les engagements du propriétaire à relocaliser, à ses frais, les bornes de recharge dans l'éventualité où un projet de redéveloppement se concrétiserait à l'endroit où sont situées les bornes;

Considérant qu'une bonne quantité d'arbres et d'arbustes est proposée le long de l'aire de stationnement de façon à améliorer l'interface avec le boulevard Taschereau;

Considérant le remplacement d'une case de stationnement par un îlot de verdure;

Considérant que le revêtement de sol des cases de stationnement affectées par les travaux devra être d'un matériau de couleur pâle;

Considérant qu'un lien de mobilité active devra être aménagé dans l'aire de stationnement pour améliorer la connectivité du site;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre I.1 Secteur du centre-ville du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Aucun équipement mécanique (borne de recharge, transformateur, cabinet) ne devra être localisé à l'intérieur de l'aire d'isolement d'une profondeur minimale requise de 2,50 mètres adjacente au boulevard Taschereau;

- Les essences d'arbres proposées devront respecter les normes d'Hydro-Québec pour le dégagement avec les fils électriques;

- Le requérant devra démontrer, lors du dépôt de la demande de permis, que l'éclairage proposé souscrit à la norme du BNQ 4930-100 sur l'éclairage extérieur - Contrôle de la pollution lumineuse de manière à respecter l'objectif 0.1.19 relative à l'éclairage extérieur du règlement sur les PIIA (REG-361);

- L'ajout d'une poubelle devra être intégré dans le plan d'aménagement, tel qu'annoté par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement en date du 21 juillet 2025, 1 page.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Jean-Philippe Giguère, arpenteur-géomètre (Gascon a.-g. inc.), daté du 3 novembre 2023, dossier 2310-41, minute 7391, tel que reçu le 17 juillet 2025, 1 page;

- Plan des aménagements, préparé par Stantec, projet numéro 126560087, daté du 16 avril 2024, tel que reçu le 23 avril 2024, 3 pages;

- Lettre d'engagements du propriétaire (Cominar), préparée par Serge Rossignol (vice-président Exploitation), datée du 11 août 2025, telle que reçue le 12 août 2025, 2 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-6.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00181 – 2340, boulevard Lapinière – modification architecturale commerciale – ***DISTRICT 3***

Considérant qu'une demande a été déposée pour modifier l'architecture du 2340, boulevard Lapinière;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre I.1 Secteur du centre-ville du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plans d'architecture, préparés par François Massicotte (AEdifica), numéro de projet IWLA-01-01 datés du 9 mai 2025, tels que reçus le 16 juillet 2025, 14 pages;

- Perspective couleur, préparée par AEdifica, telle que reçue le 16 juillet 2025, 2 pages;

- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement selon les indications du requérant reçues le 16 juillet 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-6.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00177 – 1055, rue du Lumen, local 160 – modification architecturale commerciale – VFFICE – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour modifier l'architecture du 1055, rue du Lumen, local 160;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 3 sur le secteur L du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la suivante condition :

- L'enseigne commerciale nécessite une autorisation de PIIA distincte et ne fait pas partie de la présente approbation.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plans d'architecture et perspective couleur, révision 1, préparés par Z.A. (KIVA), numérotés VFFICE_QUARTIER DIX30, BROSSARD, datés du 8 août 2025, tels que reçus le 11 août 2025, 13 pages;

- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement selon les indications du requérant reçues le 14 juillet 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-6.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00180 – 1070, rue du Lumen, local 30 – modification architecturale – Swarovski – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la modification architecturale pour le local de Swarovski;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 3 sur le secteur L du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Document de présentation, préparé par Artesa inc. Architectes concepteurs, numéroté 25-192, daté de juillet 2025, tel que reçu le 15 juillet 2025, 12 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-6.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00200 – 3505, boulevard Matte – renouvellement validité PIIA – Pandora mini entrepôts – ***DISTRICT 8***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la construction du bâtiment abritant un usage de mini entrepôts sur le terrain vacant situé au 3505, boulevard Matte;

Considérant que le projet prévoit une superficie totale de plancher d'usage non résidentiel approximative de 11 256,1 mètres carrés;

Considérant qu'une servitude de 15 mètres en faveur de la Ville se retrouve le long de la limite de propriété avant du terrain;

Considérant qu'un étage partiel inférieur à 40 % de la superficie du rez-de-chaussée et fermé par des murs pleine hauteur doit être considéré comme un étage et non une mezzanine;

Considérant que la nature du projet exclut l'application des crédits SEDD suivants : 1, 2, 3, 6, 7, 11, 25 et 26;

Considérant que la demande respecte en partie les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été approuvée par le conseil municipal afin de ne pas assujettir l'implantation du bâtiment principal à l'article DS267 de la grille des usages et normes Ii-513 du règlement de zonage REG-362 qui prescrit que la façade principale d'un nouveau bâtiment principal soit implantée à 10 mètres ou moins d'une rue;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été approuvée par le conseil municipal afin de permettre que le bâtiment principal ait une hauteur de trois étages, alors que la ligne 47 de la grille des usages et normes Ii-513 du règlement de zonage REG-362 prescrit la hauteur maximale à deux étages;

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été approuvée par le conseil municipal afin de permettre que deux portes de garage aient une hauteur de 5,50 mètres, alors que l'article 375 du règlement de zonage REG-362 prescrit la hauteur d'une porte de garage permettant l'entrée et la sortie des véhicules d'un stationnement intérieur à 2,75 mètres;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 5 sur l'insertion en milieu bâti commercial, industriel et public du règlement REG-361 sur les PIIA;

Considérant qu'il s'agit d'un projet d'ajout de nouvelles activités en vertu du règlement de zonage et qu'une contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels est exigée pour ce projet;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition selon l'option 1 (revêtement métallique vert lime) pour la couleur de la portion de la façade avant de l'alcôve au pourtour de la porte de garage, le tout, sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- La contribution pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels exigée en vertu du règlement de zonage devra être versée en argent lors de la délivrance du permis de construction;

- Le propriétaire devra prendre à sa charge le coût des éléments des plans, notamment celui relatif aux travaux prévus sur le domaine public en lien avec le projet, et devra fournir les garanties financières associées. À cet effet, la délivrance du permis de construction devra être assujettie à la conclusion d'une entente relative aux travaux municipaux (REG-361, art. 25 et REG-197);

- Les plans soumis pour la délivrance du permis de construction devront respecter les exigences de la Direction des services techniques et obtenir toutes les approbations requises par celle-ci;

- Les cases de stationnement extérieures devront être recouvertes d'un matériau de pavé de béton avec alvéoles ou d'un matériau avec un indice de réflectance solaire (IRS) de 29 ou plus.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Benoit Couture, arpenteur-géomètre (Arsenault arpenteurs-géomètres), daté du 25 septembre 2024, dossier 2024-06-11, minute 4611, tel que reçu le 25 septembre 2024, 1 page;

- Document de présentation, préparé par Marc Perreault (empero), daté du 22 août 2024, tel que reçu le 22 août 2024, 119 pages;

- Plans d'architecture, préparés par GKC architecture & design, dossier 24003, datés du 17 septembre 2024, tels que reçus le 25 septembre 2024, 26 pages;

- Plans d'aménagement paysager, préparés par Archipaysage, datés du 11 août 2025, tels que reçus le 11 août 2025, 2 pages;

- Plans de génie civil, préparés par Équipe Laurence ingénierie civile, dossier 524101, datés du 25 septembre 2024, tels que reçus le 25 septembre 2024, 8 pages;

- Étude de circulation, préparée par Stantec, dossier 159400555, datée du 18 septembre 2024, telle que reçue le 19 septembre 2024, 52 pages;

- Étude photométrique, préparée par Contact Delage inc., datée du 12 septembre 2024, telle que reçue le 17 septembre 2024, 14 pages;

- Acte de servitude 292430 enregistré le 7 septembre 1989, tel que reçu le 22 août 2024, 7 pages;

- Grille d'analyse SEDD, préparée par Marc Perreault (empero), datée du 22 août 2024, telle que reçue le 22 août 2024, 10 pages;

- Tableau des matériaux de parement, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement selon les indications du requérant reçues le 25 septembre 2024, 1 page.

Si aucune suite n'est donnée à la résolution du conseil approuvant le projet par la délivrance d'un permis de construction dans les 18 mois, cette résolution devient caduque (REG-361, 5e al. art. 26).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-6.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00187 – 8005, boulevard du Quartier, local 120 – Shop Santé – modification architecturale – ***DISTRICT 10 (en lien avec le point 7.6)***

Considérant qu'une demande a été déposée pour la modification architecturale d'un bâtiment commercial;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 3 sur le secteur L du règlement REG-361 sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Certificat de localisation, préparé par Jean-Louis Chénard, arpenteur-géomètre (Arsenault arpenteurs-géomètres), daté du 17 juin 2019, dossier 2018-10-22, minute 10119, tel que reçu le 20 juin 2025, 1 page;

- Document de présentation, préparé par Artesa inc. Architectes concepteurs, numéroté 25-037, daté de juin 2025, tel que reçu le 20 juin 2025, 12 pages;

- Plans d'architecture, préparés par Artesa inc. Architectes concepteurs, numérotés 25-037, datés du 6 juin 2025, tels que reçus le 20 juin 2025, 4 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DEMANDES DE PIIA – AFFICHAGE

CCU-20250821-7.1 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00167 – 2151, boulevard Lapinière, local A27 – affichage – Banque Scotia – ***DISTRICT 5***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation d'une enseigne murale pour la Banque Scotia;

Considérant que le requérant a été informé des dispositions de la *Charte de la langue française* concernant l'affichage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Montréal Néon, numéro 31211, daté du 23 juillet 2025, tel que reçu le 24 juillet 2025, 4 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-7.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00182 – 9650, boulevard Leduc, local 15 – affichage – Winners, Home Sense – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour installer quatre enseignes murales au 9650, boulevard Leduc, local 15;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par M. Carlo Paolucci (Montréal Neon Signs), site 258-069. Fichier 25360_GEN_R00, daté du 10 juillet 2025, tel que reçu le 17 juillet 2025, 9 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-7.3 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00157 – 1030, rue du Lumen, local 20 – affichage – Sukoshi – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation de trois enseignes, dont deux enseignes murales et une enseigne projetante pour le nouveau commerce Sukoshi situé au 1030, rue du Lumen, local 20;

Considérant que le projet pour les modifications architecturales extérieures du local a reçu une recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 2 juillet dernier et qu'une décision du conseil municipal sera rendue le 20 août prochain;

Considérant que le requérant a été informé des dispositions de la *Charte de la langue française* concernant l'affichage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseignes, tel que reçu le 16 juillet 2025, 5 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-7.4 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00163 – 1725, avenue des Lumières, local 5 – affichage – Niji sushi – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation de cinq enseignes pour Niji sushi;

Considérant que le requérant a été informé des dispositions de la *Charte de la langue française* concernant l'affichage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Frédéric Morin (Posimage), numéro LB-2025-185-01, daté du 19 juin 2025, tel que reçu le 7 juillet 2025, 4 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-7.5 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00154 – 7205, boulevard du Quartier, local 5 – affichage – Ardène – ***DISTRICT 10***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation de quatre enseignes, dont trois enseignes murales et une enseigne projetante pour le commerce Ardène situé au 7205, boulevard du Quartier, local 5;

Considérant que le requérant a été informé des dispositions de la *Charte de la langue française* concernant l'affichage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- Les murs devront être ragréés ou nettoyés de manière à retirer les traces des enseignes précédentes.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Enseignes Montréal Néon, numéro 25099_PROD_R00, daté du 5 juin 2025, tel que reçu le 7 juillet 2025, 18 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-7.6 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00141 – 8005, boulevard du Quartier – affichage – Shop Santé – ***DISTRICT 10 (en lien avec le point 6.8)***

Considérant qu'une demande a été déposée pour installer deux enseignes murales au 8005, boulevard du Quartier;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par L. Scraire (zone enseigne), projet Z-13994, daté du 4 juin 2025, tel que reçu le 31 juillet 2025, 5 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-7.7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00193 – 8015, boulevard du Quartier, local 105 – affichage – Sue sandwicherie asiatique – ***DISTRICT 9***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation de deux enseignes murales au 8015, boulevard du Quartier, local 105;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- Le mur devra être ragréé ou nettoyé de manière à retirer les traces de l'enseigne précédente.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé Pinecrest, tel que reçu le 6 août 2025, 4 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-7.8 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00151 – 8220, boulevard Taschereau – affichage – Village des valeurs – ***DISTRICT 6***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation de deux enseignes murales pour le local occupé par le Village des valeurs;

Considérant que le remplacement des facettes dans les enseignes détachées n'est pas assujetti au règlement sur les PIIA;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- Le mur devra être ragréé ou nettoyé de manière à retirer les traces de l'enseigne précédente.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseignes, préparé par ie Signs, daté du 13 décembre 2024, tel que reçu le 7 août 2025, 11 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-7.9 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00173 – 9205, boulevard Taschereau, local 103 – affichage – Consignaction – ***DISTRICT 8***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation d'une nouvelle enseigne murale pour l'entreprise Consignaction située au 9205, boulevard Taschereau, local 103;

Considérant que le remplacement des faces d'une enseigne détachée existante n'est pas assujetti au règlement sur les PIIA;

Considérant que le requérant a été informé des dispositions de la *Charte de la langue française* concernant l'affichage;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- Les ancrages de l'enseigne murale devront être de couleur similaire au mur de maçonnerie, de façon à les dissimuler.

ET en référence au concept illustré par le document suivant :

- Plan d'enseigne, préparé par Vision DEL, daté du 17 juillet 2025, tel que reçu le 28 juillet 2025, 4 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-7.10 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2025-00149 – 9400, boulevard Taschereau – affichage – Camions RAM – ***DISTRICT 7***

Considérant qu'une demande a été déposée pour l'installation d'une enseigne murale pour Camions RAM;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 10 sur l'affichage du règlement sur les PIIA;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'enseigne, préparé par Pattison, numéro AY1-95691, daté du 21 mai 2025, tel que reçu le 13 juin 2025, 2 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

CCU-20250821-8.1 Dérogation mineure 2025-00191 – 6485, rue Baillargeon – lot 2 028 918 – Permettre une seule case de stationnement hors rue pour une habitation unifamiliale isolée, alors que le tableau 109 de l'article 165 du règlement de zonage REG-362 prescrit un nombre minimal de deux cases de stationnement hors rue pour un usage de la classe unifamiliale – ***DISTRICT 2***

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre une seule case de stationnement hors rue pour une habitation unifamiliale isolée, alors que le tableau 109 de l'article 165 du règlement de zonage REG-362 prescrit un nombre minimal de deux cases de stationnement hors rue pour un usage de la classe unifamiliale.

Considérant que la demande de dérogation est en lien avec un projet d'adaptation de domicile travaillé en partenariat avec la Société d'habitation du Québec, soit l'aménagement d'une rampe d'accès intérieure;

Considérant que l'accès par le garage constitue la solution la mieux adaptée et la plus efficace pour répondre aux besoins d'autonomie de la requérante;

Considérant que les aménagements donnant accès au domicile seront à l'intérieur du garage et non visibles de l'extérieur;

Considérant que ces aménagements rendront inaccessible l'utilisation du garage pour stationner un véhicule automobile;

Considérant que la situation serait facilement réversible dans le cas où la rampe d'accès ne serait plus nécessaire;

Considérant que l'occupante du bâtiment n'a besoin que d'une case de stationnement et qu'il est impossible d'aménager une seconde case de stationnement extérieure de façon à respecter la réglementation;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisque l'accès au bâtiment ne serait pas optimal compte tenu des besoins de l'occupante;

Considérant que la demande n'aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente demande de dérogation mineure.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plans et devis détaillés de la demande P-3001417, préparés par Frantzy Amédée (GPFA), numérotés P-3001417, datés du 5 mai 2025, 10 pages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CCU-20250821-8.2 Dérogation mineure 2025-00090 – 7555, avenue de Lugano – lots 3 255 394 et 3 255 395 – Permettre qu'un garage isolé ait une superficie d'implantation au sol maximale de 175 mètres carrés, alors que l'article 113 du règlement de zonage REG-362 prescrit que la superficie d'implantation au sol d'un garage isolé est limitée à 50 mètres carrés par bâtiment principal, sans excéder celle du bâtiment principal desservi – ***DISTRICT 9***

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre qu'un garage isolé ait une superficie d'implantation au sol maximale de 175 mètres carrés, alors que l'article 113 du règlement de zonage REG-362 prescrit que la superficie d'implantation au sol d'un garage isolé est limitée à 50 mètres carrés par bâtiment principal, sans excéder celle du bâtiment principal desservi;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant que la superficie d'implantation au sol du garage isolé n'excède pas celle du bâtiment principal;

Considérant que la superficie d'implantation au sol du garage isolé représente à elle seule moins de 4 % de la superficie du terrain;

Considérant que la haie mature située en bordure de la rue du Luxembourg sera préservée et conservée afin de, notamment, dissimuler le garage proposé;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisqu'en raison de la très grande dimension du terrain et de la maison, le requérant serait contraint à un garage isolé d'une superficie qui ne serait pas proportionnelle à ces derniers;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Tina Del Vecchio
appuyé par Mme Stéphanie Quintal

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente demande de dérogation mineure sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- La haie mature située en bordure de la rue du Luxembourg devra être préservée et protégée pendant les travaux;
- L'arbre à abattre devra être remplacé par deux nouveaux arbres;
- Le garage isolé devra respecter les marges indiquées au plan d'implantation fourni;
- L'enceinte et les aménagements au pourtour de la piscine devront respecter les normes en vigueur;
- Considérant le nombre important de portes de garage, les plans à être déposés pour le permis devront prévoir une insonorisation supérieure, tant au niveau des murs que des ouvertures afin d'assurer une meilleure quiétude du voisinage.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Martin Lavoie, arpenteur-géomètre (labre & associés), daté du 17 juillet 2025, dossier S56078, minute 49 316, tel que reçu le 18 juillet 2025, 1 page;
- Plans d'architecture du garage (excluant les pages 1 et 2), préparés par Michael Giakoumakis (Maisons GEM), sans numérotation, datés du 17 juin 2025, tels que reçus le 17 juillet 2025, 1 page;
- Plans d'aménagement paysager, préparés par Nelson Fernandes, architecte paysagiste (NPaysages – Design Paysager), datés du 20 juillet 2025, tels que reçus le 21 juillet 2025, 1 page.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CCU-20250821-8.3 Dérogation mineure 2025-00189 – 445, rue Valéry – lot 4 535 171 – Permettre que les arbres à faible déploiement plantés dans la servitude de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec soient comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres, alors que le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 178 du règlement de zonage REG-362 prescrit que les arbres à faible déploiement ne sont pas comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres qui doit être planté sur le terrain – ***DISTRICT 4 (en lien avec le point 5.11)***

Considérant qu'une demande de dérogation mineure est déposée afin de permettre que les arbres à faible déploiement plantés dans la servitude de la ligne à haute tension d'Hydro-Québec soient comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres, alors que le paragraphe 3 du premier alinéa de l'article 178 du règlement de zonage REG-362 prescrit que les arbres à faible déploiement ne sont pas comptabilisés dans le calcul du nombre minimal d'arbres qui doit être planté sur le terrain;

Considérant qu'Hydro-Québec exige que les arbres situés dans une servitude de ligne à haute tension ne dépassent pas une hauteur de 2,50 mètres, soit un arbre à faible déploiement;

Considérant qu'un arbre à grand déploiement est présent dans la cour avant et qu'aucun autre arbre conforme ne sera planté à cet endroit;

Considérant que le propriétaire souhaite conserver la piscine creusée et que l'espace disponible en cour arrière est trop petit pour permettre la plantation de deux arbres conformes;

Considérant que la présence de fils électriques alimentant la maison à proximité de la piscine limite la dimension des arbres qui peuvent être plantés à proximité;

Considérant que la demande est conforme aux objectifs du *Plan d'urbanisme*;

Considérant que le bâtiment proposé respecte toute autre norme applicable;

Considérant que le demandeur et le propriétaire sont de bonne foi;

Considérant qu'un préjudice sérieux serait causé au demandeur par l'application des normes puisque la piscine existante devrait être démolie pour permettre la plantation d'arbres conformes;

Considérant que la demande aura peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

En conséquence :

Il est proposé par M. Gaston Huot
appuyé par Mme Tina Del Vecchio

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente demande de dérogation mineure sous réserve de respecter la condition suivante :

- Les arbres plantés dans la servitude de la ligne haute tension d'Hydro-Québec devront avoir une hauteur à maturité d'au minimum 1,5 mètre et au plus 2,5 mètres.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation, préparé par Samuel de Beaumont, arpenteur-géomètre (De Beaumont arpenteurs-géomètres), daté du 16 juillet 2025, dossier D24541, minute 5525, tel que reçu le 16 juillet 2025, 1 page;

- Plan d'aménagement de site et mesures de protection pour l'épinette, préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement le 31 juillet 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DEMANDES D'USAGE CONDITIONNEL

CCU-20250821-9.1 Usage conditionnel 2025-00184 – 8100, rue Nelligan – lot 2 703 102 – Autoriser l'usage accessoire d'élevage de poules pour une habitation unifamiliale isolée – ***DISTRICT 9***

Considérant qu'une demande a été déposée pour autoriser l'usage conditionnel d'élevage de poules;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les critères de la Section VIII du Chapitre II sur l'élevage de poules du règlement REG-366 relatif aux usages conditionnels;

En conséquence :

Il est proposé par Mme Stéphanie Quintal
appuyé par Mm Johanne Truesdell

Et résolu que le CCU recommande au conseil municipal d'APPROUVER la présente proposition sous réserve de respecter la condition suivante :

- Le poulailler devra être démantelé lorsque l'usage conditionnel aura cessé pour une période consécutive d'au moins 12 mois.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plan d'implantation du poulailler, préparé à partir du certificat de localisation du lot 232-76, daté du 28 octobre 1977, tel que reçu le 29 juillet 2025, 1 page;

- Plans des dimensions projetées du poulailler, préparés par le requérant, tels que reçus le 17 juillet 2025, 1 page;

- Photographie de l'emplacement où sera localisé le poulailler, telle que reçue le 29 juillet 2025, 1 page.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PPCMOI

S.O.

11. VARIA

CCU-20250821-11.1 Varia 2025-00092 – 2585, place Crawford – modifications architecturales à un PIIA déjà approuvé – construction unifamiliale isolée – ***DISTRICT 1***

Ce point varia a pour objet d'informer les membres du CCU des modifications architecturales que le propriétaire souhaite apporter à son projet de nouvelle construction d'une habitation unifamiliale isolée au 2585, place Crawford. Ce projet a initialement été approuvé par le conseil municipal lors de la séance du 8 juillet 2025 (résolution nº 250708-264).

Le requérant souhaite apporter les modifications suivantes à son projet :

- Augmenter la proportion de parements de pierre de classe A sur le mur latéral gauche donnant sur la voie publique passant ainsi de 65,8 % à 69,3 %;
- Agrandissement des quatre fenêtres du salon au mur latéral gauche donnant sur la voie publique;
- Remplacer le modèle de la pierre initialement approuvé (pierre Brampton, modèle Contempo, couleur désert) par une pierre dans des tons similaires (pierre Rinox, modèle Lorado, couleur blanc amande);
- Remplacer le modèle de la porte d'entrée double et pleine par une porte vitrée;
- Modifier la largeur des portes de garage et des fenêtres situées directement au-dessus, sur le mur avant.

Considérant que les modifications proposées ne modifient pas le style architectural du projet et qu'elles sont cohérentes avec le *Guide architectural pour les habitations unifamiliales isolée*s approuvé sous la résolution nº 210615-309;

Considérant que le pourcentage de matériaux de classe A est bonifié par rapport à la version initialement approuvée;

Considérant que la demande respecte les normes des règlements d'urbanisme;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 8 sur les développements résidentiels du règlement REG-361 sur les PIIA;

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement recommande aux membres du CCU d'accepter les légères modifications au projet.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plans d'architecture, préparés par F. Bujold (AD Design), datés du 4 août 2025, tels que reçus le 11 août 2025, 4 pages;
- Perspectives couleur, préparées par AD Design, telles que reçues le 11 août 2025, 4 pages.

CCU-20250821-11.2 Varia 2023-00258 – 830-850, boulevard Provencher – modifications architecturales à un PIIA déjà approuvé – construction multifamiliale isolée – ***DISTRICT 4***

Ce point varia a pour objet d'informer les membres du CCU des modifications architecturales apportées aux 830-850, boulevard Provencher. Le projet de construction d'une habitation multifamiliale isolée de 3 étages et 39 logements a été présenté à la séance du 1er septembre 2024 au point ***CCU-20240501-5.14*** et approuvé sous la résolution numéro ***240611-281***.

Le requérant souhaite apporter les modifications architecturales suivantes aux façades de l'agrandissement :

- Ajout de deux fenêtres, à l'étage, en façade avant;
- Déplacement des portes sur la mezzanine pour correspondre aux nouveaux aménagements intérieurs, en façade avant;
- Changement de la subdivision de certaines fenêtres en façade avant ayant maintenant deux meneaux au lieu de trois;
- Prolongement de la cage d'escalier d'issue jusqu'à la mezzanine, l'ajout d'une porte d'issue et d'un escalier au rez-de-chaussée, en façade arrière, pour se conformer aux exigences du *Code du bâtiment*;
- Modification de la construction des murs rideaux dans les logements, en la façade arrière;
- Modification au mur rideau dans le creux de la façade latérale gauche;
- Modifications à certaines ouvertures sur la façade latérale gauche.

Considérant que les modifications proposées sont concentrées sur les façades latérales gauche et arrière, et qu'elles ne seront pas visibles de la rue;

Considérant que les modifications en façade avant modifient légèrement le style architectural prévu du projet;

Considérant que la proposition respecte de façon satisfaisante les objectifs et critères du chapitre 8 sur les développements résidentiels du règlement REG-361 sur les PIIA;

La Direction de l'urbanisme et de l'environnement recommande aux membres du CCU d'approuver les modifications proposées pour que le permis de construction puisse être délivré.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plans d'architecture incluant les perspectives couleurs, préparés par Fatma Mayil (Les architectes Joly Baygin), document nommé Résidences Provencher, datés 6 août 2025, tels que reçus le 7 août 2025, 19 pages.

CCU-20250821-11.3 Varia 2024-00158 – 1205, boulevard de Rome – aménagement paysager – construction d'un CPE – ***DISTRICT 5***

Ce point varia a pour objet d'informer les membres du CCU du détail de l'aménagement paysager du nouveau CPE Plaisir d'enfant situé au 1205, boulevard de Rome.

Le projet de modification architecturale portant le numéro ***CCU-20240821-3.2*** a été présenté au CCU du 21 août 2024 et approuvé sous la résolution numéro ***240917-431.***

La proposition concerne l'élément suivant :

- Présentation de l'aménagement paysager, notamment la plantation d'arbres et l'aménagement des espaces dissimulant le stationnement de la voie publique.

Considérant que la proposition ne modifie pas le projet et respecte les critères PIIA du secteur, la Direction de l'urbanisme et de l'environnement recommande au CCU d'accepter la présente proposition.

ET en référence au concept illustré par les documents suivants :

- Plans d'architecture de paysage, préparés par Claude St-Pierre (Conception paysage), nommés CPE Plaisir d'enfant, datés du 23 juillet 2025, tels que reçus le 30 juillet 2025, 4 pages.

12. POINT D'INFORMATION

CCU-20250821-12.1 Point d'information 2025-00176 – 1030, rue du Lux – demande d'avis préliminaire concernant des dérogations mineures pour les normes de formes urbaines – construction commerciale d'une tour à bureaux de 15 étages – Square DIX30 – ***DISTRICT 10***

Une présentation est effectuée auprès des membres du CCU afin de présenter un projet préliminaire de construction d'une tour à bureaux de 15 étages dans le Square DIX30. Le projet requiert des dérogations mineures en lien aux normes de formes urbaines. Il est souhaité de recueillir des commentaires des membres en vue de les transmettre au requérant dans le but de déposer un projet bonifié.

CCU-20250821-13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Johanne Truesdell
appuyé par M. Gaston Huot

Et résolu de lever la séance du 21 août 2025 à 20 h 39.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présente certifie que le procès-verbal est conforme aux commentaires émis par les membres du CCU lors de la séance du 21 août 2025.

Christian Gaudette, président
Comité consultatif d'urbanisme

brossard
Vivre au présent. Bâtir le futur.

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

14.5 **PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE REG-362-47 - ASSEMBLÉE DU 8 SEPTEMBRE 2025**

Le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 8 septembre tenue à l'égard du projet de règlement REG-362-47, est déposé.

PROJET

PROCES VERBAL
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement **REG-362-47** tenue le 8 septembre 2025 à 18 h 30, en la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, situé au 2001, boulevard de Rome à Brossard, sous la présidence de M. Christian Gaudette, membre du conseil municipal désigné par la mairesse pour présider la présente assemblée.

Sont également présents aux fins d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet :

- M. Charles Bernier – Conseiller en urbanisme - Urbanisme et Environnement;
- Mme Amélie Goffart – Cheffe de service - Planification et Urbanisme;
- Me Lucie Tousignant, greffière adjointe.

---

1. Présences

Aucune personne n'ayant assisté à la présente assemblée de consultation, le président lève donc l'assemblée à 18h45.

2. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 18h45.

Brossard, le 8 septembre 2025.

Christian Gaudette
Président d'assemblée et conseiller

Lucie Tousignant, *avocate*
Greffière adjointe

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :	Mme Doreen Assaad, mairesse M. Christian Gaudette, district 1 Mme Tina Del Vecchio, district 2 Mme Stéphanie Quintal, district 3 M. Patrick Langlois, district 4 M. Claudio Benedetti, district 5 Mme Sophie Allard, district 6 M. Antoine Assaf, district 7 Mme Xixi Li, district 8 Mme Michelle Hui, district 9 M. Daniel Lucier, district 10
Sont également présents :	M. Guy Benedetti, directeur général Me Joanne Skelling, greffière

---

250916-….

14.6 **PROCÈS-VERBAL - CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 21 AOÛT 2025**

Le procès-verbal ratifié du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil, pour sa séance ordinaire tenue le 21 août 2025, est déposé pour valoir comme rapport de la mairesse sur les décisions prises par le conseil d'agglomération, conformément à la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

PROJET

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil tenue le 21 août 2025, à 16 h 04, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane, Longueuil, sous la présidence de Reine Bombo-Allara.

Présences :
Doreen Assaad, mairesse de la Ville de Brossard
Lysa Belaicha, conseillère municipale de la Ville de Longueuil
Reine Bombo-Allara, conseillère municipale de la Ville de Longueuil
Alvaro Cueto, conseiller municipal de la Ville de Longueuil
Catherine Fournier, mairesse de la Ville de Longueuil
Ludovic Grisé Farand, maire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
Sylvain Joly, conseiller municipal de la Ville de Longueuil
Jean Martel, maire de la Ville de Boucherville
Pascale Mongrain, mairesse de la Ville de Saint-Lambert
Jonathan Tabarah, conseiller municipal de la Ville de Longueuil

Autres présences :
Sophie Deslauriers, directrice du greffe et greffière de la Ville de Longueuil
Gaby Jodoin, directeur général
Carole Leroux, chef du Service du greffe et assistante-greffière de la Ville de Longueuil

---

1. OUVERTURE

CA-250821-1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

CA-250821-1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d’adopter l’ordre du jour tel que soumis.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CA-250821-1.3

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil et, durant laquelle, la greffière lit les questions des citoyens qui ont été reçues via le site Internet de la Ville, le cas échéant, pour la présente séance.

CA-250821-1.4

DÉPÔT DES ORIENTATIONS TRANSMISES AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION AVANT CETTE SÉANCE ET CONCERNANT LES SUJETS DONT IL EST SAISI

Il est procédé au dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération par les villes de Longueuil, de Brossard et de Saint-Lambert avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi.

Suspension de la séance

La présidente déclare la séance suspendue, il est 16 h 19.

Reprise de la séance

La présidente déclare la séance reprise, il est 16 h 22.

CA-250821-1.5

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION TENUES LE 10 JUILLET 2025

Il est proposé d'approuver :

1° le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 10 juillet 2025 à 15 h 48, tel que soumis;

2° le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 10 juillet 2025 à 16 h 02, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

CA-250821-2.1

DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE RÉUNIONS DES COMMISSIONS D'AGGLOMÉRATION (SD-2025-1246)

Il est procédé au dépôt des procès-verbaux des réunions suivantes :

1° réunions de la Commission du budget, des finances et de l'administration tenues les 21 mai, 4 et 25 juin 2025.

2° réunions de la Commission de l'environnement et de l'aménagement tenues les 2 mai et 19 juin 2025;

3° réunion de la Commission de la sécurité publique tenue le 6 juin 2025.

CA-250821-2.2

DÉPÔT DE PROCÈS-VERBAUX DE SESSIONS RÉGULIÈRES DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (SD-2025-1271)

Il est procédé au dépôt du :

1° procès-verbal de la session régulière du comité consultatif agricole tenue le 22 octobre 2024;

2° procès-verbal de la session régulière du comité consultatif agricole tenue le 20 mai 2025.

CA-250821-2.3

RECOMMANDATION CCA-250520-2.2 DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE CONCERNANT LE PROJET DE RENATURALISATION DE TERRES CULTIVÉES DANS LE PARC NATIONAL DES ÎLES-DE-BOUCHERVILLE

Il est proposé d'approuver la recommandation CCA-250520-2.2 du comité consultatif agricole, défavorable au projet de renaturalisation sur 90 ha de terres cultivées dans le parc national des Îles-de-Boucherville et d'en informer le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-2.4

MODIFICATIONS DE TITRES À LA DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES PUBLIQUES (SD-2025-1288)

Il est proposé de modifier :

1° le titre de la Direction des communications et des affaires publiques pour *Direction des communications et de l'expérience citoyenne*;

2° le titre du poste de directeur des communications et affaires publiques pour *directeur des communications et expérience citoyenne*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-2.5

DÉPÔT PAR LA MAIRESSE DU RAPPORT 2024 DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DE LA VILLE DE LONGUEUIL

Il est procédé au dépôt par la mairesse du rapport 2024 de la vérificatrice générale de la Ville de Longueuil, Guylaine Séguin, qui présente sa vérification financière 2024, ainsi que ses rapports d'optimisation des ressources et de conformité à des vérifications réalisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-2.6

ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION POUR L'ANNÉE 2026 (SD-2025-1301)

CONSIDÉRANT la recommandation CEA-250813-12.2 du comité exécutif d'agglomération;

Il est proposé de tenir les séances ordinaires du conseil d'agglomération, pour l'année 2026, aux jours suivants, à compter de 16 h :

1° 22 janvier;
2° 19 février;
3° 19 mars;
4° 30 avril;
5° 28 mai;
6° 18 juin;
7° 9 juillet;
8° 20 août;
9° 24 septembre;
10° 22 octobre;
11° 19 novembre;
12° 10 décembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

CA-250821-4.1

AUTORISATION D'EMPRUNTS AUX FONDS DE ROULEMENT LOCAL ET DE L'AGGLOMÉRATION AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR DES DEMANDES DE CHANGEMENT SUR DES SYSTÈMES D'INFORMATION (SD-2025-0674)

Il est proposé d'autoriser les emprunts suivants, afin de prévoir les crédits requis pour des demandes de changement sur des systèmes d'information :

1° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 95 245,45 $ au fonds de roulement local, remboursable sur une période de cinq ans;

2° l'emprunt d'un montant n'excédant pas 74 905,16 $ au fonds de roulement de l'agglomération, remboursable sur une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-4.2

AUTORISATION D'UN EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT AFIN DE PRÉVOIR LES CRÉDITS REQUIS POUR LE REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTIONS BALISTIQUES (SD-2025-0675)

Il est proposé d'autoriser l'emprunt d'un montant n'excédant pas 392 500 $ au fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq ans, afin de prévoir les crédits requis pour le remplacement d'équipements de

protections balistiques du Service de police de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-4.3

AUTORISATION DU VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET AFFECTATION D'UNE SOMME EN PROVENANCE DU FONDS D'IMMOBILISATION D'AGGLOMÉRATION (SD-2025-1113)

CONSIDÉRANT la recommandation CEN-2025-003 de la Commission de l'environnement et de l'aménagement du 14 avril 2025, en conformité avec le *Règlement CA-2009-120 relatif à la mise en oeuvre du programme de contribution financière aux infrastructures*;

Il est proposé :

1° d'autoriser le versement d'une contribution financière n'excédant pas 86 615 $, taxes nettes, à la Ville de Longueuil, pour la réfection d'infrastructures d'intérêt collectif d'eau potable dans la rue de Châteauguay;

2° d'affecter la somme de 86 615 $, taxes nettes, en provenance du fonds d'immobilisation d'agglomération afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-4.4

AUTORISATION DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES MENTIONNÉS SUR LA LISTE DU 29 JUILLET 2025 (SD-2025-1555)

Il est proposé d'autoriser les virements budgétaires apparaissant sur la liste du 29 juillet 2025, préparée par la Direction des finances, au montant de 1 165 628 $, afin de prévoir les crédits requis pour les dépenses mentionnées en regard de chacun d'eux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-4.5

OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE À DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2025-1557)

Il est proposé d'octroyer à Développement économique de l'agglomération de Longueuil une aide financière d'un montant de 210 000 $, taxes comprises, le cas échéant, répartie sur trois ans, à compter de 2026, afin de permettre la location du local situé au 150, place Charles-Lemoyne pour y tenir les activités d'accélérateur d'entreprise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-4.6

REMBOURSEMENT À LA VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE ET AUTORISATION D'UN VIREMENT BUDGÉTAIRE (SD-2025-1379)

Il est proposé :

1° de prendre acte du remboursement à faire à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville par la trésorière, à titre de compensation pour les dépenses excédentaires d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024;

2° d'autoriser le virement budgétaire joint au SD-2025-1379, au montant de 3 838 $, afin de prévoir les crédits requis à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-4.7

ENTÉRINEMENT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'APPUI AUX PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (SD-2025-1560)

Il est proposé :

1° d'entériner le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie dans le cadre du Programme d'appui aux projets de développement économique, pour permettre la production d'une étude stratégique de l'environnement économique de l'agglomération de Longueuil;

2° d'informer le conseil d'agglomération de l'octroi d'un contrat d'une valeur estimée à 75 000 $ à une firme spécialisée en conseils stratégiques et intelligence économique pour procéder à l'élaboration de l'étude, et ce, à la condition de l'approbation de la demande d'aide financière au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. RESSOURCES HUMAINES

CA-250821-5.1

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVOLUTION DES SUSPENSIONS DISCIPLINAIRES IMPOSÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE MAI 2025 (SD-2025-1367)

Il est procédé au dépôt du rapport d'évolution des suspensions disciplinaires imposées par le directeur général pour le mois de mai 2025.

CA-250821-5.2

DÉPÔT DU RAPPORT D'ÉVOLUTION DES SUSPENSIONS DISCIPLINAIRES IMPOSÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JUIN 2025 (SD-2025-1449)

Il est procédé au dépôt du rapport d'évolution des suspensions disciplinaires imposées par le directeur général pour le mois de juin 2025.

CA-250821-5.3

ENTÉRINEMENT D'UNE LETTRE D'ENTENTE CONCERNANT UNE MODIFICATION À L'ARTICLE 31 DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLANCS (SD-2025-1483)

Il est proposé d'entériner la lettre d'entente avec les Syndicats regroupés des employés municipaux (SREM) du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) section locale 306, concernant une modification à l'article 31 de la convention collective des employés cols blancs par l'ajout d'équipements applicable à la fonction d'intervenants psychosociaux auprès des policiers RÉSO du Service de police de l'agglomération de Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-5.4

ENTÉRINEMENT D'UNE LETTRE D'ENTENTE MODIFIANT L'ANNEXE DES HORAIRES DE TRAVAIL DE LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS (SD-2025-1291)

Il est proposé d'entériner la lettre d'entente intervenue le 22 avril 2025 avec le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) section locale 307, modifiant l'annexe des horaires de travail de la convention collective des employés cols bleus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-5.5

ENTÉRINEMENT D'UNE TRANSACTION ET QUITTANCE AVEC L'EMPLOYÉ CADRE N° 165658 (SD-2025-1418)

Il est proposé d'entériner la transaction et quittance avec l'employé cadre n° 165658, jointe au sommaire décisionnel SD-2025-1418, signée par le chef du Service relations de travail et santé sécurité le 10 juillet 2025, et de prescrire qu'elle ne requière pas la signature de la greffière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-5.6

NOMINATION DE LA DIRECTRICE À LA DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUES (SD-2025-1241)

Il est proposé :

1° d'approuver la nomination d'Émilie Roy à titre de directrice à la Direction des services juridiques, pour une durée indéterminée et à compter du 25 août 2025, selon les conditions prévues au contrat de travail joint au sommaire décisionnel SD-2025-1241;

2° d'approuver le contrat de travail à intervenir entre la Ville et cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-5.7

NOMINATION DE LA DIRECTRICE À LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES (SD-2025-1293)

Il est proposé :

1° d'approuver la nomination de Jennifer Plante à titre de directrice à la Direction des ressources humaines, pour une durée indéterminée et à compter du 25 août 2025, selon les conditions prévues au contrat de travail joint au sommaire décisionnel SD-2025-1293;

2° d'approuver le contrat de travail à intervenir entre la Ville et cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-5.8

NOMINATION DU DIRECTEUR À LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE – DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE ET PARTENARIATS (SD-2025-1329)

Il est proposé :

1° d'approuver la nomination de Sébastien Roy à titre de directeur à la Direction générale adjointe – Développement stratégique et partenariats, pour une durée indéterminée et à compter du 15 septembre 2025, selon les conditions prévues au contrat de travail joint au sommaire décisionnel SD-2025-1329;

2° d'approuver le contrat de travail à intervenir entre la Ville et ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-5.9

FIN DU LIEN D'EMPLOI AVEC L'EMPLOYÉ CADRE NO 171816 (SD-2025-1642)

Il est proposé d'entériner la fin d'emploi de l'employé cadre nº 171816, pour les motifs énoncés au sommaire décisionnel SD-2025-1642 et autoriser toute démarche administrative nécessaire à la mise en oeuvre de cette décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

CA-250821-6.1

DÉPÔT DES LISTES DES CONTRATS EN CONFORMITÉ AVEC L'ARTICLE 477.3 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES POUR LE MOIS DE JUIN 2025 (SD-2025-1358)

Il est procédé au dépôt des liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 $ attribués au cours du mois de juin 2025 et des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $ conclus depuis le début de

l'exercice financier 2025, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 $.

CA-250821-6.2

RÉSILIATION DU CONTRAT APP-23-047 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CHARGEMENT, TRANSPORT ET RECYCLAGE DES BOUES DU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (SD-2025-1510)

Il est proposé de résilier le contrat APP-23-047 pour la fourniture de services de chargement, transport et recyclage des boues du Centre d'épuration Rive-Sud (CERS), adjugé à Environnement Viridis inc., conditionnellement à l'adjudication du contrat LONG-25-0091.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-6.3

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0091 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CHARGEMENT, TRANSPORT ET RECYCLAGE DES BOUES DU CENTRE D'ÉPURATION RIVE-SUD (CERS) (SD-2025-1527)

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0091 pour la fourniture de services de chargement, transport et recyclage des boues du Centre d'épuration Rive-Sud (CERS), pour la période du 15 septembre 2025 au 14 septembre 2028, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage selon le système de pondération et d'évaluation des offres, 9147-9279 Québec inc., faisant affaires sous le nom Épursol, pour un montant estimé à 5 917 632,46 $, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis, conditionnellement à la résiliation du contrat APP-23-047.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-6.4

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-24-0081 POUR DES TRAVAUX DE DÉMOLITION AU POSTE DE SURPRESSION PS9 (SD-2025-1306)

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-24-0081 pour des travaux de démolition au poste de surpression PS9 situé à Saint-Bruno-de-Montarville, au plus bas soumissionnaire conforme, 9431-8979 Québec inc., faisant affaires sous le nom H&L Construction, pour un montant de 190 313,52 $, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-6.5

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0191 POUR L'ACQUISITION DE CELLULAIRES PTT (SD-2025-1268)

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0191 pour l'acquisition de cellulaires PTT avec forfaits voix, données et option PTT ainsi que d'un logiciel de gestion, pour une période prenant fin le 31 octobre 2030, au plus bas soumissionnaire conforme, Telus Communications inc., pour un

montant de 463 245,77 $, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-6.6

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0254 POUR DES TRAVAUX DE PARAPETS DE TOITURE ET DE REMPLACEMENT DE PUITS DE LUMIÈRE (SD-2025-1462)

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0254 pour des travaux de parapets de toiture et de remplacement de puits de lumière du bâtiment situé au 789, boulevard Roland-Therrien, au plus bas soumissionnaire conforme, Toitures Trois Étoiles inc., pour un montant de 205 935,17 $, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-6.7

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-25-0283 POUR LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN MATIÈRE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES ET APTITUDES PROFESSIONNELLES DANS LE CADRE DE PROCESSUS DE SÉLECTION DES POLICIERS (SD-2025-1442)

Il est proposé d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-25-0283 pour la fourniture de services professionnels en matière d'évaluation des compétences et aptitudes professionnelles dans le cadre de processus de sélection des policiers, pour une période d'un an, à l'École nationale de police du Québec, pour un montant estimé à 256 288,76 $, taxes comprises, et selon les conditions de ses offres de services, jointes au sommaire décisionnel SD-2025-1442.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-6.8

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-25-0287 POUR LE SERVICE MICROSOFT DEFENDER (SD-2025-1431)

Il est proposé :

1° d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-25-0287 pour le service Microsoft Defender, pour la période du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2028, au plus bas soumissionnaire conforme Microsoft Canada inc., par l'entremise du ministre de la Cybersécurité et du Numérique, pour un montant estimé à 186 489,45 $, taxes comprises, et selon l'entente à intervenir entre les parties;

2° d'autoriser le paiement d'une facture pour des frais de courtage à Fonds des Infrastructures et des Services (Ministère de la Cybersécurité et du Numérique), pour un montant de 3 729,79 $, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-6.9

AUTORISATION D'ATTRIBUER DE GRÉ À GRÉ LE CONTRAT LONG-25-0272 POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'UTILISATION ET DU SUPPORT DU SYSTÈME INSEYETS (SD-2025-1292)

CONSIDÉRANT que, sur recommandation de la ministre des Affaires municipales, le gouvernement du Québec a édicté, le 6 mars 2025, le *Règlement imposant des conditions à l'attribution de certains contrats d'approvisionnement par des organismes municipaux*;

CONSIDÉRANT que ce Règlement s'applique notamment aux contrats d'approvisionnement de matériel et de logiciels informatiques et qu'il constitue une réponse à l'imposition de droits de douanes par les États-Unis d'Amérique, sur des produits originaires du Canada;

CONSIDÉRANT que les contrats de cette nature ne peuvent être attribués de gré à gré qu'à un établissement ayant une entreprise au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental applicable, sauf autorisation préalable du conseil;

CONSIDÉRANT que, pour le logiciel ci-après mentionné, des recherches indiquent qu'aucun fournisseur local ne propose de solution répondant aux critères techniques et fonctionnels nécessaires pour répondre aux besoins du Service de police de l'agglomération de Longueuil et que, dans les circonstances, il est justifié d'attribuer ce contrat à une entreprise n'ayant pas d'établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental;

Il est proposé d'autoriser l'attribution de gré à gré du contrat LONG-25-0272 pour le renouvellement de l'utilisation et du support du système Inseyets, pour la période du 3 octobre 2025 au 2 octobre 2026, à Cellebrite inc., entreprise n'ayant pas d'établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental, pour un montant estimé à 120 838,67 $, taxes comprises, (75 846,10 $ USD) et selon les conditions de son offre de services datée du 18 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-6.10

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE APP-23-030 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE ET EN ARCHITECTURE POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES (CONTRAT 2) (SD-2025-1341)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 198 955,30 $, taxes comprises, au contrat-cadre APP-23-030 pour des services professionnels en ingénierie et en architecture pour des travaux d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées (contrat 2), requise pour la surveillance des travaux de remplacement des lamelles et des supports des décanteurs 2 et 4 de l'usine d'eau potable Louise-Gravel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-6.11

AUTORISATION D'UNE DÉPENSE AU CONTRAT-CADRE LONG-24-0208 POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE MÉCANIQUE, ÉLECTRIQUE ET MISE EN SERVICE POUR LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉPARATOIRES, DE PLANS ET DEVIS ET POUR LA SURVEILLANCE DE TRAVAUX POUR DIVERS BÂTIMENTS DE LA VILLE (CONTRAT 2) (SD-2025-1551)

Il est proposé d'autoriser une dépense de 724 672,48 $, taxes comprises, au contrat-cadre LONG-24-0208 pour des services professionnels en ingénierie mécanique, électrique et mise en service pour la réalisation d'études préparatoires, de plans et devis et pour la surveillance de travaux pour divers bâtiments de la ville (contrat 2), requise pour la construction de la caserne 14 à Saint-Bruno-de-Montarville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-6.12

ADHÉSION DE LA VILLE À UNE ENTENTE D'ACHAT REGROUPÉ AVEC LE CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (SD-2025-1487)

Il est proposé :

1° de confirmer au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) l'adhésion de la Ville à l'entente ayant pour but l'achat regroupé de de véhicules légers, pour la période du 1er novembre 2025 au 31 octobre 2026, pour un montant estimé à 6 749 032,50 $, taxes comprises et de confier au CAG le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de ce contrat;

2° de compléter, dans les délais fixés, la demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription et tout autre document nécessaire qui visera notamment à identifier les quantités requises;

3° de s'engager à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

4° d'autoriser le chef de la Division acquisitions de la Direction de l'approvisionnement à procéder à l'adhésion de la Ville à l'achat regroupé de véhicules légers, par l'entremise du logiciel d'achat en commun du CAG, si applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-6.13

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0075 POUR LA FOURNITURE ET LA DISTRIBUTION DE CARTES-CADEAUX ÉLECTRONIQUES DANS LE CADRE DE LA RECONNAISSANCE DES ANNÉES DE SERVICE ET DES RETRAITES (SD-2025-1514)

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0075 pour la fourniture et la distribution de cartes-cadeaux électroniques dans le cadre de la reconnaissance des années de service et des retraites, pour une période prenant fin le 31 décembre 2029, au plus bas soumissionnaire conforme,

La Forfaiterie inc., pour un montant de 215 636,89 $, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-6.14

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0207 POUR L'ACHAT D'UN FOURGON ÉCHELLE AÉRIENNE TÉLESCOPIQUE (SD-2025-1548)

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0207 pour l'achat d'un fourgon échelle aérienne télescopique aménagé pour les électriciens de la Direction des biens immobiliers, au plus bas soumissionnaire conforme, Échelles Warwick inc., pour un montant de 350 669,01 $, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-6.15

ADJUDICATION DU CONTRAT LONG-25-0245 POUR LA FOURNITURE DE MAIN-D'ŒUVRE ET D'OUTILLAGE SPÉCIALISÉS (SD-2025-1471)

Il est proposé d'adjuger le contrat LONG-25-0245 pour la fourniture de main-d'œuvre et d'outillage spécialisés, pour une période de trois ans, au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe C. & G. Beaulieu inc., pour un montant de 4 351 610,96 $, taxes comprises, et selon les conditions de sa soumission et du devis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-6.16

ATTRIBUTION DE GRÉ À GRÉ DU CONTRAT LONG-25-0310 POUR LE SERVICE DE SAUVEGARDE DES DONNÉES COMMVAULT (SD-2025-1547)

Il est proposé :

1° d'attribuer de gré à gré le contrat LONG-25-0310 pour le service de sauvegarde des données Commvault, pour une période de trois ans, au seul soumissionnaire, lequel est conforme, ITI inc., par l'entremise du ministre de la Cybersécurité et du Numérique, pour un montant estimé à 686 257,76 $, taxes comprises, et selon les conditions de son offre de services datée du 10 juillet 2025;

2° d'autoriser le paiement d'une facture pour des frais de courtage à Fonds des Infrastructures et des Services (Ministère de la Cybersécurité et du Numérique), pour un montant de 13 725,16 $, taxes comprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. BIENS IMMOBILIERS

CA-250821-7.1

APPROBATION D'UNE PROMESSE BILATÉRALE DE VENTE ET D'ACQUISITION POUR L'IMPLANTATION D'UN POSTE DE POLICE (SD-2025-1587)

Il est proposé d'approuver la promesse bilatérale de vente et d'acquisition à intervenir avec la Ville de Brossard, portant sur des parties des lots 2 029 850 et 2 029 957 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 7091 mètres carrés, pour un prix de vente total approximatif de 2 053 199, 05 $, taxes non comprises, lesquelles parties de lots sont situées sur le boulevard Milan, à Brossard, pour y implanter un poste de police.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

CA-250821-8.1

DÉPÔT DES BILANS DE CONSOMMATION EN EAU POTABLE ET DES DÉBITS DE REJETS EN EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2024 (SD-2025-1032)

Il est procédé au dépôt des lettres faisant état du bilan des consommations en eau potable et des débits de rejets en eaux usées transmises aux municipalités liées pour l'année 2024, conformément aux articles 6 et 24 du *Règlement CA-2021-359 régissant l'exercice des compétences concurrentes en matière d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux*.

CA-250821-8.2

APPROBATION DE LA DESCRIPTION DU PROJET DE RÉVISION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL (SD-2025-1260)

CONSIDÉRANT la résolution CA-240919-8.8 du conseil d'agglomération tenu le 19 septembre 2024, approuvant une convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du plan de mise en œuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire;

Il est proposé :

1° d'approuver la description du projet de révision du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil, jointe au sommaire décisionnel SD-2025-1260, conformément à la convention d'aide financière dans le cadre de la mesure 1.4 du plan de mise en oeuvre 2023-2027 de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire;

2° de transmettre la présente résolution ainsi que la description du projet à la ministre des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-8.3

APPROBATION D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL – IMMERSION (SD-2025-0970)

Il est proposé d'approuver le protocole d'entente établissant une collaboration avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est pour l'accueil de stagiaires du Programme de développement professionnel – Immersion au sein des unités en santé mentale du CISS de la Montérégie-Est, pour une période de trois ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-8.4

APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT LES POINTS DE COLLECTE DES APPAREILS CONTENANT DES RÉFRIGÉRANTS (SD-2025-0711)

Il est proposé d'approuver l'entente avec GoRecycle Canada inc. concernant la gestion et l'opération de points de collecte des appareils contenant des réfrigérants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-8.5

APPROBATION D'UNE ENTENTE CONCERNANT LA PARTICIPATION DU SERVICE DE POLICE DE L'AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL AU PROGRAMME DE FORMATION SUR LA DÉTECTION DE LA CAPACITÉ DE CONDUIRE AFFAIBLIE PAR LA DROGUE (SD-2025-1529)

Il est proposé d'approuver l'entente avec le ministre de la Sécurité publique concernant les modalités de versement de subventions pour soutenir la participation du Service de police de l'agglomération de Longueuil au Programme de formation sur la détection de la capacité de conduire affaiblie par la drogue, pour l'exercice financier 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-8.6

APPROBATION D'UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION D'ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE LOGEMENT (SD-2025-1183)

Il est proposé :

1° d'approuver une entente d'aide financière avec la Coalition pour le droit au logement de l'agglomération de Longueuil pour la réalisation d'activités de mobilisation, de sensibilisation et d'accompagnement en matière de logement, par laquelle la Ville s'engage notamment à verser à cet organisme la subvention prévue à cette entente, soit un montant de 20 000 $, taxes comprises, le cas échéant, pour une période prenant fin le 30 septembre 2026;

2° d'autoriser l'appropriation du montant en provenance de l'enveloppe budgétaire de l'entente de partenariat en matière de logement 2025-2027,

conclue avec Centraide du Grand Montréal et le CISSS de la Montérégie-Centre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-8.7

APPROBATION D'UNE ENTENTE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE COLLECTE ET DE DISPOSITION DES ORDURES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES (SD-2025-1538)

Il est proposé d'approuver l'entente avec la Société de transport de Longueuil, pour la fourniture de services de collecte et de disposition des ordures et des matières recyclables des centres d'exploitation du Réseau de transport de Longueuil, pour la portion des compétences d'agglomération, pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-8.8

APPROBATION D'UNE CONVENTION DE RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS D'EXPLOITATION DE CERTAINS ENSEMBLES IMMOBILIERS (SD-2025-1347)

Il est proposé :

1° d'approuver la convention avec la Société d'habitation du Québec et l'Office d'habitation de Longueuil concernant le renouvellement des conventions pour l'exploitation des ensembles d'habitation Longueuil 001 de Roussillon, Saint-Hubert 001, Longueuil 002 l'Oasis, Longueuil 003 l'Accueil, Lemoyne 001 Maison Jean Bariteau, Longueuil 004 Carillon, Longueuil 005 Caroline, Greenfield-Park 001, Longueuil 010 Coopérative Bienville et Longueuil 009 Coopérative Gentilly;

2° de s'engager à assumer 10 % de coûts du déficit d'exploitation des ensembles d'habitation visés par ces conventions pendant toute la durée des renouvellements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-8.9

APPROBATION DU RÈGLEMENT L-127-1, DU RÈGLEMENT L-134-1 ET DU RÈGLEMENT L-140 DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL (SD-2025-1542)

Il est proposé d'approuver les règlements suivants, adoptés par le Réseau de transport de Longueuil le 3 juillet 2025 :

1° le *Règlement L-127-1 modifiant le Règlement L-127 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 27 842 000 $ portant le montant total à 44 235 000 $ pour financer la réalisation de projets de maintien et de développement des actifs*;

2° le *Règlement L-134-1 modifiant le Règlement L-134 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt de 42 290 000 $ portant le montant total à 55 431 000 $ pour financer la réalisation de projets technologiques*;

3° le *Règlement L-140 décrétant un emprunt n'excédant pas 4 103 000 $ pour financer l'acquisition et le remplacement d'abribus au cours des années 2026, 2027 et 2028*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-8.10

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2025-440 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CA-2016-259 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DANS SES COMPÉTENCES D'AGGLOMÉRATION (SD-2025-1493)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CA-2025-440 modifiant le Règlement CA-2016-259 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la ville dans ses compétences d'agglomération*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-8.11

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2025-443 ORDONNANT DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA CASERNE 22, SITUÉE AU 1920, RUE BRÉBEUF, À LONGUEUIL ET DÉCRÉTANT, À CES FINS, ET POUR LE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS, UN EMPRUNT (SD-2025-1402)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement, le mode de financement, le mode de paiement ou le mode de remboursement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CA-2025-443 ordonnant des travaux de reconstruction de la caserne 22, située au 1920, rue Brébeuf, à Longueuil et décrétant, à ces fins, et pour le paiement d'honoraires professionnels, un emprunt*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-250821-8.12

ADOPTION DU RÈGLEMENT CA-2025-444 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS (SD-2025-1141)

CONSIDÉRANT que la greffière a mentionné l'objet du règlement;

Il est proposé d'adopter le *Règlement CA-2025-444 sur les modalités de publication des avis publics*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

CA-250821-12.1

PÉRIODE D'INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle.

CA-250821-12.2

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé de lever la séance, il est 16 h 47.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La présidente,	La greffière de la Ville de Longueuil,
Reine Bombo-Allara	Sophie Deslauriers

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

14.7 **PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ DE PLANIFICATION - RÉUNIONS DU 2 ET 9 SEPTEMBRE 2025**

Les procès-verbaux des réunions du comité de planification tenue les 2 et 9 septembre 2025, sont déposés.

PROJET

PROCÈS-VERBAL
COMITÉ DE PLANIFICATION

Le 2 septembre 2025

MEMBRES DU CONSEIL			FONCTIONNAIRES	
Sont présents (es)	Doreen Assaad Tina Del Vecchio Antoine Assaf Daniel Lucier	Christian Gaudette Stéphanie Quintal Sophie Allard (quitte à 15h31)	Guy Benedetti, directeur général Lucie Tousignant greffière adjointe Éric Laporte, directeur de cabinet	Absent (e) : Patrick Langlois, membre du conseil Michelle Hui, membre du conseil

TOUTES LES RECOMMANDATIONS SOUMISES AU COMITÉ SONT APPROUVÉES SAUF LES CHANGEMENTS, PRÉCISIONS OU SUIVIS CI-APRÈS :

POINT	SUJETS	INFORMATIONS / SUIVIS DEMANDÉS	RECOMMANDATION DU COMITÉ
1	ORDRE DU JOUR		
2	INFORMATION		
3	COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL		
3.1	Recommandations du comité de mobilité durable - Réunion du 17 juillet 2025 - Approbation		Favorable
4	RÉGLEMENTATION		

5	APPELS D'OFFRES, CONTRATS ET ENTENTES		
5.1	Entente relative à la mise en place de mesures préférentielles pour autobus avec la Ville de Longueuil et le Réseau de Transport de Longueuil et au partage des coûts des travaux de réfection de Grande Allée entre la rue Alma et la voie ferrée du CN - Autorisation de signature		Favorable
5.2	Travaux de mise à niveau et remplacement de stèles de parcs - Contrat SP-25-2023 - Octroi de contrat		Favorable
5.3	Dépense au contrat-cadre SP-22-1671 - Lot 2 – Ajout de travaux relativement à l'intégration des réseaux techniques urbains dans le parc Poly-aréna - Autorisation		Favorable
6	ADMINISTRATION ET FINANCES		
6.1	Liste des imprévus - Approbation		Favorable
7	RESSOURCES HUMAINES		
8	PROCLAMATIONS ET ÉVÉNEMENTS		
8.1	Journée internationale de la paix - 21 septembre 2025 - Proclamation		Favorable

8.2	Journées de la culture - 26, 27 et 28 septembre 2025 - Proclamation		Favorable
8.3	Journée nationale de la vérité et de la réconciliation - 30 septembre 2025 - Proclamation		Favorable
8.4	Journée nationale des aînés - 1er octobre 2025 - Proclamation		Favorable
9	APPUIS, SOUTIEN ET AFFAIRES DU CONSEIL		
9.1	Club FADOQ de Brossard - Demande de soutien financier		Favorable
9.2	ZAP Montérégie - Projet spécial et aide au fonctionnement - Demande de soutien financier		Favorable
10	DÉPÔT DE DOCUMENTS		
10.1	Procès-verbal - comité de mobilité durable - réunion du 17 juillet 2025		Favorable
10.2	Procès-verbal - comité de suivi des contrats - réunion du 6 août 2025		Favorable
11	VARIA		

2 septembre 2025

12	FIN DE LA RÉUNION		16h05

Signé à Brossard, le 2 septembre 2025

Doreen Assaad, mairesse
Présidente

brossard

PROCÈS-VERBAL
COMITÉ DE PLANIFICATION

Le 9 septembre 2025

MEMBRES DU CONSEIL			FONCTIONNAIRES	
Sont présents (es)	Doreen Assaad Tina Del Vecchio Patrick Langlois (quitté à 15h01) Antoine Assaf Daniel Lucier	Christian Gaudette Stéphanie Quintal Sophie Allard	Guy Benedetti, directeur général Sandra Avakian, Directrice des services techniques Lucie Tousignant, greffière adjointe Éric Laporte, directeur de cabinet Benoit Larocque, conseiller politique du cabinet de la mairesse	Absent (e) : Michelle Hui

TOUTES LES RECOMMANDATIONS SOUMISES AU COMITÉ SONT APPROUVÉES SAUF LES CHANGEMENTS, PRÉCISIONS OU SUIVIS CI-APRÈS :

POINT	SUJETS	INFORMATIONS / SUIVIS DEMANDÉS	RECOMMANDATION DU COMITÉ
1	ORDRE DU JOUR		
2	INFORMATION		
3	COMITÉS ET COMMISSIONS DU CONSEIL		
3.1	Recommandations du comité consultatif d'urbanisme - CCU - Réunion du 21 août 2025 - Approbation		Favorable
3.2	Recommandations du comité de mobilité durable - Réunion du 27 août 2025 - Approbation		Favorable
4	RÉGLEMENTATION		

5	APPELS D'OFFRES, CONTRATS ET ENTENTES		
5.1	Financement pour achat d'équipements informatiques (2025) - Autorisation		Favorable
5.2	Financement pour études préparatoires de divers projets - Autorisation		Favorable
5.3	Étude de potentiel de connectivité écologique sur le territoire de la Ville de Brossard – Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds des municipalités pour la biodiversité – Autorisation		Favorable
5.4	Renonciation à l'avis d'intention d'aliénation d'un lot assujetti à un droit de préemption – Lot 5 422 643 vacant adjacent au parc Lunan – Autorisation		Favorable
5.5	Permission technique et modification au bail à des fins récréatives et communautaires avec Hydro-Québec – Corridor de biodiversité – Autorisation de signature	Vérifier quels aménagements ou arbres que la Ville pourra planter pour maximiser l'ombrage de la canopée	Favorable
5.6	Convention de financement entre la Ville de Brossard et la Communauté métropolitaine de Montréal dans le cadre de la phase 2 du programme d'aide financière de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain pour le projet d'aménagement de la phase 1 des sentiers du Bioparc – Autorisation et délégation signataire	Prévoir la continuité du sentier que les usagers pourront emprunter	Favorable

5.7	Consentement à la cession du contrat SP-23-1824 pour les services de déneigement, déglaçage et épandage d'abrasifs - Secteur 4 - Cessation		Favorable
5.8	Services professionnels pour inventaire des arbres - Contrat SP-24-1921 - Octroi de contrat		Favorable
5.9	Travaux d'éclairage des sentiers piétonniers - Contrat SP-24-1951 - Octroi de contrat		Favorable
5.10	Travaux de construction de nouveaux trottoirs et sécurisation d'accès piétons - Contrat SP-24-1954 - Octroi de contrat	Croquis des accès piétons à être transmis par la DST	Favorable
5.11	Services d'inspection et de manipulation de vannes d'aqueduc de 300 mm et moins - Contrat SI-25-1998 - Octroi de contrat		Favorable
5.12	Travaux de réfection de la toiture arrière de l'aréna Michel-Normandin - Contrat SP-25-2010 - Octroi de contrat		Favorable
5.13	Services de location d'une niveleuse et d'un rouleau compacteur avec opérateurs - Contrat SI-25-2053 - Octroi de contrat		Favorable
5.14	Services de traitement des transactions de paiement par carte en personne et en ligne – Contrat SP-25-2073 - Octroi de contrat		Favorable
5.15	Contrat de fourniture de sel de déglaçage (UMQ) - Selto distribution inc. - Contrat CS-20252026 - Octroi du contrat		Favorable

5.16	Programme d'ententes en patrimoine du ministère (PEP) du ministère de la Culture et des Communications (MCC) - Dépôt de projet	Modification du sommaire décisionnel par la DLCDC pour préciser la portée du mandat et l'impact financier des conclusions de l'étude	Favorable
6	ADMINISTRATION ET FINANCES		
6.1	Remplacement des installations aquatiques du parc Roger – Services professionnels relatifs au volet modélisation des données du bâtiment (MDB) - Appropriation de financement		Favorable
6.2	Adoption de la nouvelle Politique environnementale – Autorisation		Favorable
7	RESSOURCES HUMAINES		
7.1	Politique relative à l'usage de drogues, de cannabis, d'alcool et de médicaments sur les lieux de travail (DRH-06) - Adoption		Favorable
7.2	Politique santé et sécurité au travail (DRH-13) - Adoption		Favorable
7.3	Mesure disciplinaire - Employé municipal - Décision		Favorable
7.4	Mesure disciplinaire - Employé municipal - Décision		Favorable
7.5	Employés - Mouvements de main-d'oeuvre		Favorable
8	PROCLAMATIONS ET ÉVÉNEMENTS		

8.1	Mois de la sensibilisation au cancer du sein - Octobre 2025 - Proclamation		Favorable
8.2	Semaine de la prévention des incendies - 5 au 11 octobre 2025 - Proclamation		Favorable
8.3	Semaine des bibliothèques publiques du Québec - 18 au 25 octobre 2025 - Proclamation		Favorable
8.4	Semaine de la prévention de la criminalité - 2 au 8 novembre 2025 - Proclamation		Favorable
8.5	Semaine nationale des personnes proches aidantes - 2 au 8 novembre 2025 - Proclamation		Favorable
8.6	Semaine québécoise des rencontres interculturelles - 3 au 9 novembre 2025 - Proclamation		Favorable
8.7	Journée de sensibilisation au cancer de la prostate - 19 novembre 2025 - Proclamation		Favorable
8.8	Journée mondiale de l'enfance - 20 novembre 2025 - Proclamation		Favorable
8.9	Évènement de levée de fonds au 6500, boulevard de Rome - Descendez-Don! 2025 - Sauvetage Animal Rescue – Autorisation		Favorable
9	APPUIS, SOUTIEN ET AFFAIRES DU CONSEIL		

9.1	FORMATIO Ressource Informatique Bureautique - Demande de soutien financier		Favorable
10	DÉPÔT DE DOCUMENTS		
10.1	Procès-verbal - comité consultatif d'urbanisme - réunion extraordinaire du 31 juillet 2025		Favorable
10.2	Procès-verbal - comité consultatif d'urbanisme - réunion du 21 août 2025		Favorable
11	VARIA		
12	FIN DE LA RÉUNION		

Signé à Brossard, le 9 septembre 2025

Doreen Assaad, mairesse
Présidente

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :	Mme Doreen Assaad, mairesse M. Christian Gaudette, district 1 Mme Tina Del Vecchio, district 2 Mme Stéphanie Quintal, district 3 M. Patrick Langlois, district 4 M. Claudio Benedetti, district 5 Mme Sophie Allard, district 6 M. Antoine Assaf, district 7 Mme Xixi Li, district 8 Mme Michelle Hui, district 9 M. Daniel Lucier, district 10
Sont également présents :	M. Guy Benedetti, directeur général Me Joanne Skelling, greffière

---

250916-….

14.8 LISTE DES COMPTES À PAYER - DU 14 AOÛT AU 11 SEPTEMBRE 2025

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 14 août au 11 septembre 2025, est déposée.

PROJET

Ville de Brossard
Salaires versés
du 2025-08-14 au 2025-09-10

Transaction	Date	Compte	Montant	Référence	Description du compte		Journal
1782217	2025-08-14	50-138-01-000	722 489,88	fgp199	Salaires à payer	Salaires à payer PP33 (du 27 Juillet au 02 Aout 2025)	Salaires
1784283	2025-08-21	50-138-01-000	737 143,39	fgp200	Salaires à payer	Salaires à payer PP34 (du 03 au 09 Aout 2025)	Salaires
1785986	2025-08-28	50-138-01-000	656 217,92	fgp201	Salaires à payer	Salaires à payer PP35 (du 10 au 16 Aout 2025)	Salaires
1787688	2025-09-04	50-138-01-000	617 956,34	fgp202	Salaires à payer	Salaires à payer PP36 (du 17 au 23 Aout 2025)	Salaires
Grand-total:			**2 733 807,53**				

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
No facture	**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**	**Compte**	**Montant net**	
2025-08-14	**A**	**220757**		**66698**	**ACERO BRAND FANNY ZULAY**	**216,00**
LO-2025-2	2025-08-05	216,00	REMB ACTIVITES - ICO3336742 - IE1029045	50-131-53-000	216,00	
2025-08-14	**A**	**220758**		**03115**	**ACKLANDS-GRAINGER INC**	**543,70**
9585844187	2025-07-25	543,70	MATERIEL ET EQUIPEMENT (INV115751)	40-150-10-000	496,47	
2025-08-14	**A**	**220759**		**10204**	**ATELIER BARBORANGE**	**2 100,00**
2501	2025-01-30	2 100,00	SERVICES PROFESSIONNELS (BC6248123)	02-651-00-411	2 100,00	
2025-08-14	**A**	**220760**		**02337**	**BELL CANADA**	**879,55**
250320 50079681	2025-03-20	296,05	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	262,47	
				02-133-10-331	8,61	
250420 50079681	2025-04-20	287,44	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	262,47	
250520 50079681	2025-05-20	296,06	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	262,47	
				02-133-10-331	8,62	
2025-08-14	**A**	**220761**	Prélèvement auto	**02337**	**BELL CANADA**	**54,66**
250728 450465289	2025-07-28	54,66	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	49,91	
2025-08-14	**A**	**220762**		**12443**	**CAISSE DESJARDINS DU VIEUX-LONGUEUIL**	**1 561,19**
LO-2025	2025-08-02	1 561,19	REMB ACTIVITES - ICO3337495 - IE1031577	50-131-53-000	1 561,19	
2025-08-14	**A**	**220763**		**67103**	**CHEN CHUN YAN**	**166,50**
LO-2025	2025-08-08	166,50	REMB ACTIVITES - ICO3337699 - IE1020605	50-131-53-000	166,50	
2025-08-14	**A**	**220764**		**65596**	**CHEN DANLING**	**111,37**
LO-2025	2025-08-01	111,37	REMB ACTIVITES - ICO3337465 - IE1016867	50-131-53-000	111,37	
2025-08-14	**A**	**220765**		**05124**	**ENTREPRISES PEARSON PELLETIER BORDURE ET TROTTOIR (LES)**	**5 495,14**
001705	2025-07-01	5 495,14	REFECTION PAVAGE - BORDURE - TROTTOIR - SI-24-1889 #2	50-131-59-000	0,00	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture	**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**		**Compte**	**Montant net**	
2025-08-14	**A**	**220766**		**03874**	**FONDS DES REGISTRES**		**200,25**
250813	2025-08-13	66,75	RENOUVELLEMENT COMMISSAIRE - ASSERMENTATION		02-131-12-411	66,75	
250813-1	2025-08-13	66,75	RENOUVELLEMENT COMMISSAIRE - ASSERMENTATION		02-131-12-411	66,75	
250813-2	2025-08-13	66,75	RENOUVELLEMENT COMMISSAIRE - ASSERMENTATION		02-131-12-411	66,75	
2025-08-14	**A**	**220767**		**67105**	**FORTIN BRUNO**		**1 325,55**
250808	2025-08-08	1 325,55	REGLEMENT - N/D 0603-06-2025-0778		02-190-00-995	1 325,55	
2025-08-14	**A**	**220768**		**55955**	**GANA KHALIDA**		**211,50**
LO-2025	2025-08-01	211,50	REMB ACTIVITES - ICO3337540 - IE956217		50-131-53-000	211,50	
2025-08-14	**A**	**220769**		**07171**	**GESTION MICHEL SEGUIN INC (CANADIAN TIRE BROSSARD)**		**394,84**
791264	2025-05-22	124,13	MATERIEL ET EQUIPEMENT (BC6247748)		02-311-00-449	113,35	
791287	2025-07-15	195,45	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-714-90-627	178,47	
791289	2025-07-15	33,88	MATERIEL ET EQUIPEMENT (BC6246634)		02-716-10-671	30,94	
791290	2025-07-21	124,14	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-713-90-624	113,36	
791290C	2025-07-21	-82,76	CREDIT SUR FACTURE 791290		02-713-90-624	-75,57	
2025-08-14	**A**	**220770**		**67022**	**HARRY SARAH LISA**		**61,87**
LO-2025	2025-07-31	61,87	REMB ACTIVITES - ICO3337252 - IE1029046		50-131-53-000	61,87	
2025-08-14	**A**	**220771**		**67104**	**HAY ELLIS VICTORIA**		**166,50**
LO-2025	2025-08-08	166,50	REMB ACTIVITES - ICO3337837 - IE1009397		50-131-53-000	166,50	
2025-08-14	**A**	**220772**		**55054**	**HOW DAVID**		**675,56**
LO-2025	2025-07-31	675,56	REMB ACTIVITES - ICO3336744 - IE949115		50-131-53-000	675,56	
2025-08-14	**A**	**220773**		**11719**	**INSTITUT NATIONAL DE LA PAIE**		**861,17**
2508-219614	2025-05-08	861,17	RENOUVELLEMENT - 251001 AU 260930		02-161-00-494	786,37	
2025-08-14	**A**	**220774**		**05908**	**INTERNET INFINITY INC (VOICEMEUP)**		**181,44**
VMUI00213926	2025-08-01	181,44	FRAIS DE COMMUNICATION - 250701 AU 250731 (BC6246641)		02-133-10-333	165,68	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**	**Compte**	**Montant net**	
2025-08-14	**A**	**220775**		**12462**	**JOY RIDE RECORDS**		**4 599,00**
3974		2025-08-01	4 599,00	CACHET SPECTACLE - 250814 (BC6248128)	02-720-50-442	4 199,50	
2025-08-14	**A**	**220776**		**67020**	**KIBAL KAWTAR**		**53,53**
LO-2025		2025-07-30	53,53	REMB ACTIVITES - ICO3336709 - IE1010709	50-131-53-000	53,53	
2025-08-14	**A**	**220777**		**58798**	**LEMIRE ISABELLE**		**180,00**
LO-2025-1		2025-08-08	180,00	REMB ACTIVITES - ICO3330039 - IE980250	50-131-53-000	180,00	
2025-08-14	**A**	**220778**		**67101**	**LIU LULU**		**166,50**
LO-2025		2025-08-07	166,50	REMB ACTIVITES - ICO3337588 - IE1007503	50-131-53-000	166,50	
2025-08-14	**A**	**220779**		**66049**	**LIU SHIXUAN**		**180,00**
LO-2025		2025-08-08	180,00	REMB ACTIVITES - ICO3338861 - IE1021923	50-131-53-000	180,00	
2025-08-14	**A**	**220780**		**67019**	**MAIA DA SILVA AMANDA ESTELINA**		**61,87**
LO-2025		2025-07-30	61,87	REMB ACTIVITES - ICO3337051 - IE1021786	50-131-53-000	61,87	
2025-08-14	**A**	**220781**		**67102**	**MORALES CALDERON JESUS GABRIEL**		**111,37**
LO-2025		2025-08-08	111,37	REMB ACTIVITES - ICO3337535 - IE973703	50-131-53-000	111,37	
2025-08-14	**A**	**220782**		**67100**	**MURRAY SARAH**		**391,50**
LO-2025		2025-08-06	391,50	REMB ACTIVITES - ICO3337429 - IE992886	50-131-53-000	391,50	
2025-08-14	**A**	**220783**		**67025**	**N ZI KOUASSI JULES**		**235,00**
LO-2025		2025-08-01	235,00	REMB ACTIVITES - ICO3336768 - IE964320	50-131-53-000	55,00	
					50-131-53-000	180,00	
2025-08-14	**A**	**220784**		**67018**	**NADERI PAYAM**		**319,50**
LO-2025		2025-07-30	319,50	REMB ACTIVITES - ICO3337007 - IE994706	50-131-53-000	319,50	
2025-08-14	**A**	**220785**		**10492**	**NEXGEN MUNICIPAL INC**		**846,38**
014549		2024-09-26	846,38	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	02-311-80-647	806,08	
2025-08-14	**A**	**220786**		**64948**	**NGO CHAU VIEN LINH**		**211,50**
LO-2025-1		2025-08-01	211,50	REMB ACTIVITES - ICO3335255 - IE945432	50-131-53-000	211,50	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
No facture	**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**	**Compte**	**Montant net**	
2025-08-14	**A**	**220787**		**66776**	**NZIENGUI MADOUNGOU ABI GAELLE**	**53,53**
LO-2025-1	2025-08-08	53,53	REMB ACTIVITES - ICO3335308 - IE1019473	50-131-53-000	53,53	
2025-08-14	**A**	**220788**		**65568**	**PARVIN FATEMEH**	**111,37**
LO-2025	2025-08-01	111,37	REMB ACTIVITES - ICO3335248 - IE1010722	50-131-53-000	111,37	
2025-08-14	**A**	**220789**		**64693**	**PELLERITO ORNELLA**	**423,70**
LO-2025	2025-07-31	423,70	REMB ACTIVITES - ICO3336649 -IE986038	50-131-53-000	423,70	
2025-08-14	**A**	**220790**		**66918**	**PERRIET CAROLINE**	**290,00**
LO-2025	2025-07-08	290,00	REMB ACTIVITES - ICO3328717 - IE981726	50-131-53-000	290,00	
2025-08-14	**A**	**220791**		**60402**	**PUSNEI OLGA**	**180,00**
LO-20251-1	2025-08-01	180,00	REMB ACTIVITES - ICO3336705 - IE979150	50-131-53-000	180,00	
2025-08-14	**A**	**220792**		**00020**	**ROGERS SANS FIL INC**	**41,16**
3025857768	2025-07-24	41,16	FRAIS DE COMMUNICATION - 250725 AU 250824	02-311-00-336	37,17	
				02-311-00-336	0,46	
2025-08-14	**A**	**220793**		**62623**	**SENAT ALEXANDRA**	**201,08**
LO-2025-1	2025-07-29	201,08	REMB ACTIVITES - ICO3336682 - IE925056	50-131-53-000	170,15	
				50-131-53-000	30,93	
2025-08-14	**A**	**220794**		**66525**	**TU NHU NGUYET**	**162,72**
LO-2025-1	2025-08-07	162,72	REMB ACTIVITES - ICO3337592 - IE1016168	50-131-53-000	162,72	
2025-08-14	**A**	**220795**		**67024**	**WEN YONG HUA**	**270,00**
LO-2025	2025-07-31	270,00	REMB ACTIVITES - ICO3336704 - IE1029085	50-131-53-000	270,00	
2025-08-14	**A**	**220796**		**12430**	**9368-0643 QUEBEC INC (MATT LANG)**	**25 990,00**
ML25-619	2025-07-24	25 990,00	PAIEMENT FINAL CACHET SPECTACLE - 250814 (BC6247583)	02-720-50-442	20 997,50	
				02-720-50-442	20 997,50	
				02-720-50-442	-20 000,00	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
No facture		**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**	**Compte**	**Montant net**
2025-08-15	**M**	**2508151**	Prélèvement autor	**06418**	**ACCEO SOLUTIONS**	**628,20**
83187		2025-08-01	597,32	FRAIS TRANSACTIONNELS BANCAIRES	02-132-10-496	545,43
85035		2025-08-01	30,88	FRAIS TRANSACTIONNELS BANCAIRES	02-132-10-496	28,20
2025-08-15	**M**	**2508152**	Prélèvement autor	**07907**	**GLOBAL PAYMENTS DIRECT CANADA**	**7 547,83**
250731 160343570		2025-07-31	4 317,63	FRAIS DE TRANSACTIONS ET LOCATION DE TERMINAUX	02-132-10-496	343,31
					02-132-10-496	3 941,66
250731 361735570		2025-07-31	366,60	FRAIS DE TRANSACTIONS ET LOCATION DE TERMINAUX	02-132-10-496	174,28
					02-132-10-496	175,74
250731 440277570		2025-07-31	65,00	FRAIS DE TRANSACTION	02-132-10-496	65,00
250731 446870357		2025-07-31	35,00	FRAIS DE TRANSACTIONS	02-132-10-496	35,00
250731 447569957		2025-07-31	10,00	FRAIS DE TRANSACTION	02-132-10-496	10,00
250731 456833957		2025-07-31	500,76	FRAIS DE TRANSACTION	02-132-10-496	500,76
250731 483015357		2025-07-31	996,13	FRAIS DE TRANSACTION	02-132-10-496	996,13
250731 534292570		2025-07-31	1 256,71	FRAIS DE TRANSACTIONS ET LOCATION DE TERMINAUX	02-132-10-496	129,14
					02-132-10-496	1 115,29

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
No facture		**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**	**Compte**	**Montant net**
2025-08-15	**M**	**2508153**	Prélèvement autor	**04525**	**HYDRO QUEBEC**	**5 538,38**
250721	299000295	2025-07-21	579,88	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	76,43
					02-341-10-681	143,16
					02-341-10-681	24,77
					02-341-10-681	13,90
					02-341-10-681	271,25
250721	299061182	2025-07-21	1 713,14	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-713-90-681	1 564,33
250722	299000295	2025-07-22	434,88	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	0,00
					02-341-10-681	0,00
					02-341-10-681	0,00
					02-341-10-681	348,46
					02-341-10-681	48,64
250723	299000295	2025-07-23	214,64	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	81,67
					02-341-10-681	40,25
					02-341-10-681	74,07
250724	299000295	2025-07-24	148,88	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	20,58
					02-341-10-681	58,47
					02-341-10-681	56,89
250724	299003415	2025-07-24	50,25	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-414-10-681	45,88
250724	299093394	2025-07-24	269,76	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	246,33
250724	299107370	2025-07-24	1 900,68	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-712-90-681	1 735,57
					02-712-90-681	0,00
					02-712-90-681	0,00
					02-712-90-681	0,00
250725	299000295	2025-07-25	226,27	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	206,62
2025-08-19	**M**	**2508191**	Internet	**03872**	**FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES**	**406,43**
AOUT25-33PA		2025-08-15	406,43	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-21-000	406,43

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**		**Compte**	**Montant net**	
2025-08-19	**M**	**2508192**	Internet	**03593**	**MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC**			**261 203,04**
AOUT25-33		2025-08-15	261 203,04	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-16-100	99 425,72	
						50-138-17-000	41 187,12	
						50-138-17-000	41 187,12	
						50-138-15-000	4 948,60	
						50-138-15-000	6 932,15	
						50-138-18-000	45 910,06	
						50-138-17-100	4 058,76	
						50-138-17-100	4 058,76	
						50-138-19-000	13 494,75	
2025-08-19	**M**	**2508193**	Internet	**03787**	**RECEVEUR GENERAL DU CANADA**			**97 199,43**
AOUT25-33TP		2025-08-15	26 305,06	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-11-100	14 289,90	
						50-138-13-000	5 006,35	
						50-138-13-000	7 008,81	
AOUT25-33TR		2025-08-15	70 894,37	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-12-100	60 563,05	
						50-138-14-000	4 882,51	
						50-138-14-000	5 448,81	
2025-08-21	**A**	**220797**		**67107**	**ALMENARES SALGADO MILEISY**			**73,30**
LO-2025		2025-08-13	73,30	REMB ACTIVITES - ICO3337880 - IE1031156		50-131-53-000	73,30	
2025-08-21	**A**	**220798**		**06114**	**ASTRAL INTERNET INC**			**910,46**
98458		2025-08-14	910,46	ABONNEMENT HEBERGEMENT WEB - 250913 AU 260912		02-722-19-518	831,38	
2025-08-21	**A**	**220799**		**60165**	**AYVAZYAN ADRINE**			**432,00**
LO-2025-1		2025-08-12	180,00	REMB ACTIVITES - ICO3339209 - IE977763		50-131-53-000	180,00	
LO-2025-2		2025-08-04	252,00	REMB ACTIVITES - ICO3337796 - IE977763		50-131-53-000	252,00	
2025-08-21	**A**	**220800**		**67122**	**BELANGER MARC**			**515,40**
PC-2025		2025-08-19	515,40	REMB TROP PERCU - UE696478		50-131-53-000	515,40	
2025-08-21	**A**	**220801**		**11814**	**BENEVA INC**			**4 308,77**
250716		2025-07-16	4 308,77	ASSURANCES 2025 - AJOUT VEHICULE - REF 150 2000 1155 2548		02-121-10-421	4 308,77	
2025-08-21	**A**	**220802**		**59138**	**CABREJO GRACIELA**			**510,19**
PC-2025		2025-08-19	510,19	REMB TROP PERCU - UE693107		50-131-53-000	510,19	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture	**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**		**Compte**	**Montant net**	
2025-08-21	**A**	**220803**		**12488**	**CATTARIN JEROME**		**4 943,93**
BC 6247680	2025-05-31	4 943,93	ANIMATION EVENEMENTIEL (BC6247680)		02-720-50-442	4 514,46	
2025-08-21	**A**	**220804**		**12556**	**CHARGEPOINT CANADA INC**		**2 575,44**
INCA16367	2025-07-24	2 575,44	LOGICIEL (BC6248158)		02-191-90-522	2 351,72	
2025-08-21	**A**	**220805**		**12471**	**CHARLES MARIE VERONIQUE (L'INSTANT THE)**		**1 715,35**
2025.01.BRO	2025-05-24	1 715,35	ANIMATION EVENEMENTIEL (BC6247614)		02-720-50-442	1 430,00	
					02-720-50-442	285,35	
2025-08-21	**A**	**220806**		**07787**	**CLUB DE TAI CHI (LE)**		**350,72**
PC-2025	2025-08-19	350,72	REMB TROP PERCU - UE929546		50-131-53-000	350,72	
2025-08-21	**A**	**220807**		**67110**	**DECELLE DANIEL**		**332,94**
PC-2025	2025-08-19	332,94	REMB TROP PERCU - UE422989		50-131-53-000	332,94	
2025-08-21	**A**	**220808**		**59961**	**DESCHENES CAROLINE**		**162,00**
LO-2025	2025-08-09	162,00	REMB ACTIVITES - ICO3337435 - IE1029070		50-131-53-000	162,00	
2025-08-21	**A**	**220809**		**65533**	**DESLAURIERS NANCY**		**123,75**
LO-2025	2025-08-12	123,75	REMB ACTIVITES - ICO3338666 - IE912776		50-131-53-000	123,75	
2025-08-21	**A**	**220810**		**11657**	**DESORDRES POETIQUES INC**		**7 214,68**
8-9/08/2025	2025-06-10	7 214,68	CACHET SPECTACLE - FESTIN CULTUREL - 250809 (BC6247730)		02-720-50-442	6 587,97	
2025-08-21	**A**	**220811**		**67111**	**DESROSIERS LUC**		**811,72**
PC-2025	2025-08-19	811,72	REMB TROP PERCU - UE696303		50-131-53-000	811,72	
2025-08-21	**A**	**220812**		**12503**	**DIRECT EQUIPMENT LIMITED**		**11 359,53**
165103	2025-07-24	11 359,53	PIECES ET ACCESSOIRES (BC6247781)		02-415-10-521	10 372,77	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
No facture	**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**	**Compte**	**Montant net**	
2025-08-21	**A**	**220813**		**59197**	**ECO-QUARTIER DE LA GARE (BROSSARD) PHASE 1 S E C**	**9 450,00**
2018065632-1	2025-08-12	2 900,00	REMB DEPOT AMENAGEMENT PAYSAGER - 6705 CHAMBERY	50-136-68-000	2 900,00	
2018065635	2025-08-12	750,00	REMB DEPOT TECHNIQUE - 6805 CHAMBERY	50-136-65-000	750,00	
2018065635-1	2025-08-12	2 500,00	REMB DEPOT AMENAGEMENT PAYSAGER - 6805 CHAMBERY	50-136-68-000	2 500,00	
2018065641-1	2025-08-12	3 300,00	REMB DEPOT AMENAGEMENT PAYSAGER - 6000 CHAMBERY	50-136-68-000	3 300,00	
2025-08-21	**A**	**220814**		**07171**	**GESTION MICHEL SEGUIN INC (CANADIAN TIRE BROSSARD)**	**68,93**
791291	2025-07-22	68,93	MATERIEL ET EQUIPEMENT	02-713-80-624	62,94	
2025-08-21	**A**	**220815**		**04709**	**LUSSIER CENTRE DU CAMION LTEE**	**5 095,69**
506957	2025-07-11	4 951,97	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT (BC6248171)	02-311-80-647	4 521,81	
507013	2025-07-15	143,72	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	02-311-80-525	131,23	
2025-08-21	**A**	**220816**		**67113**	**MARENTETTE BERNARD**	**709,98**
PC-2025	2025-08-19	709,98	REMB TROP PERCU - UE401746	50-131-53-000	709,98	
2025-08-21	**A**	**220817**		**12422**	**MARILYN GILBERT ARTIST MANAGEMENT INC**	**3 449,25**
001	2025-03-10	3 449,25	CACHET SPECTACLE - FESTIN CULTUREL - 250809 (BC6247084)	02-720-50-442	3 149,62	
2025-08-21	**A**	**220818**		**67084**	**MICHEAL RANIA**	**111,37**
LO-2025	2025-08-05	111,37	REMB ACTIVITES - ICO3337857 - IE1013894	50-131-53-000	111,37	
2025-08-21	**A**	**220819**		**67119**	**MO WAI YAU PATRICK**	**450,96**
PC-2025	2025-08-19	450,96	REMB TROP PERCU - UE691108	50-131-53-000	450,96	
2025-08-21	**A**	**220820**		**65603**	**MONSEF JANNAT**	**342,00**
LO-2025-2	2025-08-11	342,00	REMB ACTIVITES - ICO3338843 - IE 1020089	50-131-53-000	342,00	
2025-08-21	**A**	**220821**		**67114**	**MORALI LEVENT**	**1 823,00**
PC-2025	2025-08-19	1 823,00	REMB TROP PERCU - UE410613	50-131-53-000	1 823,00	
2025-08-21	**A**	**220822**		**67112**	**NASSIM LAKROUF AHMED**	**641,12**
PC-2025	2025-08-19	641,12	REMB TROP PERCU - UE403370	50-131-53-000	641,12	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**	**Compte**	**Montant net**	
2025-08-21	**A**	**220823**		**67115**	**NG KWAN LIM WILLIAM**		**1 011,13**
PC-2025		2025-08-19	1 011,13	REMB TROP PERCU - UE423763	50-131-53-000	1 011,13	
2025-08-21	**A**	**220824**		**67116**	**NGARTOLA ANTHONY**		**1 427,38**
PC-2025		2025-08-19	1 427,38	REMB TROP PERCU - UE420556	50-131-53-000	1 427,38	
2025-08-21	**A**	**220825**		**60173**	**NGUYEN SI TRIET**		**229,50**
LO-2025-1		2025-08-12	229,50	REMB ACTIVITES - ICO3339306 - IE966278	50-131-53-000	229,50	
2025-08-21	**A**	**220826**		**67117**	**NJIKI NJIKI PAUL SAMUEL**		**474,75**
PC-2025		2025-08-19	474,75	REMB TROP PERCU - UE417895	50-131-53-000	474,75	
2025-08-21	**A**	**220827**		**56314**	**PETITE CAISSE ET LACASSE CAROLYN**		**520,15**
250814		2025-08-14	520,15	REMB PETITE CAISSE	02-722-10-699	13,45	
					02-722-10-699	-2,95	
					02-722-10-699	7,95	
					02-722-10-699	7,80	
					02-722-10-649	52,50	
					02-722-10-671	19,31	
					02-722-10-649	31,50	
					02-722-10-649	25,84	
					02-722-10-699	30,40	
					02-722-10-699	15,90	
					02-722-10-671	91,27	
					02-722-10-699	7,90	
					02-722-10-314	15,52	
					02-722-10-699	17,67	
					02-722-10-699	28,85	
					02-722-10-311	8,55	
					02-722-10-312	21,83	
					02-722-10-649	37,80	
					02-722-10-649	22,56	
					02-722-10-322	34,75	
2025-08-21	**A**	**220828**		**11583**	**PRODUCTIONS PASA MUSIK INC (LES)**		**10 980,11**
125474		2025-04-04	7 818,30	CACHET SPECTACLE - FESTIN CULTUREL - 250808 (BC6247172)	02-720-50-442	7 139,15	
125480		2025-05-01	3 161,81	CACHET SPECTACLE - FESTIN CULTUREL - 250809 (BC6247068)	02-720-50-442	2 887,15	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture	**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**		**Compte**	**Montant net**	
2025-08-21	**A**	**220829**	Transphere	**12570**	**PROTECTION ACF INC.**		**551,88**
1000010536	2025-07-16	551,88	SURVEILLANCE - SYSTEME ALARME - GSM		02-713-90-522	503,94	
2025-08-21	**A**	**220830**		**63856**	**SAFDARI ZEBA**		**68,75**
LO-2025	2025-08-13	68,75	REMB ACTIVITES - ICO3339507 - IE948923		50-131-53-000	68,75	
2025-08-21	**A**	**220831**		**67106**	**SALGADO MARTINEZ TERESITA**		**91,19**
LO-2025	2025-08-13	91,19	REMB ACTIVITES - ICO3337880 - IE1031154		50-131-53-000	91,19	
2025-08-21	**A**	**220832**	Transphere	**06483**	**SANI DEPOT**		**559,38**
1193661	2025-07-22	559,38	MATERIEL SPECIALISE (INV115730)		40-150-10-000	510,78	
2025-08-21	**A**	**220833**		**55248**	**SIU KWONG ET PETER LO**		**420,00**
2022128247-1	2025-08-12	420,00	REMB DEPOT AMENAGEMENT PAYSAGER - 4260 LENOIR		50-136-68-000	420,00	
2025-08-21	**A**	**220834**		**67118**	**ST-DENIS PIERRE N**		**628,25**
PC-2025	2025-08-19	628,25	REMB TROP PECU - UE412145		50-131-53-000	628,25	
2025-08-21	**A**	**220835**		**67121**	**VERREAULT LAURENT**		**14 703,67**
PC-2025	2025-08-19	14 703,67	REMB TROP PERCU - UE733334		50-131-53-000	14 703,67	
2025-08-21	**A**	**220836**		**67120**	**YUAN SOPHIE**		**410,97**
PC-2025	2025-08-19	410,97	REMB TROP PERCU - UE736431		50-131-53-000	410,97	
2025-08-21	**A**	**220837**		**58800**	**ZHANG FEI**		**144,00**
LO-2025-1	2025-08-14	144,00	REMB ACTIVITES - ICO3339869 - IE943089		50-131-53-000	144,00	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
2025-08-22	**M**	**2508221**	Prélèvement autor	**04525**	**HYDRO QUEBEC**	**62 020,09**

No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net
250728 299000295	2025-07-28	33,59	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	0,00
				02-341-10-681	30,67
250728 299073360	2025-07-28	2 913,31	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-711-90-681	2 660,24
250728 299097090	2025-07-28	303,79	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	277,40
250730 299000295	2025-07-30	813,82	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	0,00
				02-341-10-681	18,61
				02-712-90-681	0,00
				02-714-90-681	0,00
				02-712-90-681	91,87
				02-714-90-681	564,06
				02-341-10-681	68,57
250730 299112163	2025-07-30	2 853,81	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-713-90-681	2 605,90
250731 299000294	2025-07-31	3 260,03	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	2 976,85
250731 299000294	2025-07-31	84,44	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	2,07
				02-341-10-681	2,07
				02-341-10-681	6,22
				02-341-10-681	18,65
				02-341-10-681	6,22
				02-341-10-681	2,07
				02-341-10-681	2,07
				02-341-10-681	37,72
250731 299000294	2025-07-31	189,52	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	173,06
250731 299000295	2025-07-31	495,76	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	254,33
				02-712-90-681	29,75
				02-714-90-681	168,61
250801 299000295	2025-08-01	43 788,36	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-722-90-681	1 515,05
				02-191-90-681	15 082,16
				02-722-90-681	9 642,69
				02-712-80-681	6 060,21
				40-136-19-000	460,35
				02-311-90-681	3 910,44
				02-711-90-681	3 290,75

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
No facture	**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**	**Compte**	**Montant net**	
250801 299000295	2025-08-01	3 600,88	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-714-90-681	1 870,38	
				02-714-90-681	1 417,69	
250801 299000295	2025-08-01	3 175,39	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-711-90-681	778,07	
				02-714-90-681	211,56	
				02-713-90-681	1 149,30	
				02-712-90-681	18,48	
				02-714-90-681	27,72	
				02-341-10-681	489,69	
				02-714-90-681	224,71	
250801 299000295	2025-08-01	507,39	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	190,49	
				02-341-10-681	9,05	
				02-341-10-681	200,85	
				02-714-90-681	62,93	
2025-08-26	**M**	**2508261**	Internet	**03872**	**FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES**	**406,43**
AOUT25-34PA	2025-08-22	406,43	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-21-000	406,43	
2025-08-26	**M**	**2508262**	Internet	**03593**	**MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC**	**263 485,01**
AOUT25-34	2025-08-22	263 485,01	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-16-100	100 624,44	
				50-138-17-000	40 682,34	
				50-138-17-000	40 682,34	
				50-138-15-000	4 912,17	
				50-138-15-000	6 880,58	
				50-138-18-000	46 885,47	
				50-138-17-100	4 684,99	
				50-138-17-100	4 684,99	
				50-138-19-000	13 447,69	
2025-08-26	**M**	**2508263**	Internet	**03787**	**RECEVEUR GENERAL DU CANADA**	**99 229,66**
AOUT25-34TP	2025-08-22	26 366,77	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-11-100	14 379,16	
				50-138-13-000	4 994,87	
				50-138-13-000	6 992,74	
AOUT25-34TR	2025-08-22	72 862,89	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-12-100	62 419,50	
				50-138-14-000	4 935,45	
				50-138-14-000	5 507,94	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**	**Compte**	**Montant net**	
2025-08-28	**A**	**220838**		**12580**	**AAZ SERVICES EXTERMINATION INC.**		**287,44**
86637		2025-07-10	143,72	SERVICE EXTERMINATION	02-714-90-649	131,23	
86638		2025-07-10	143,72	SERVICE EXTERMINATION	02-714-90-649	131,23	
2025-08-28	**A**	**220839**		**67123**	**ANDRIANANTENAINA DYLAN CHAN KA LEUN**		**624,43**
PC-2025		2025-06-27	624,43	REMB TROP PERCU - UE736526	50-131-53-000	624,43	
2025-08-28	**A**	**220840**		**02322**	**AUTOBUS TRANSCO (1988) INC**		**4 369,04**
278844		2025-03-02	546,13	LOCATION AUTOBUS (BC6246795)	02-714-50-515	498,69	
278847		2025-03-02	546,13	LOCATION AUTOBUS (BC6246795)	02-714-50-515	498,69	
278848		2025-03-02	546,13	LOCATION AUTOBUS (BC6246795)	02-714-50-515	498,69	
278849		2025-03-02	546,13	LOCATION AUTOBUS (BC6246795)	02-714-50-515	498,69	
278850		2025-03-02	546,13	LOCATION AUTOBUS (BC6246795)	02-714-50-515	498,69	
278852		2025-03-02	546,13	LOCATION AUTOBUS (BC6246795)	02-714-50-515	498,69	
282107		2025-07-07	546,13	LOCATION AUTOBUS (BC6246795)	02-714-50-515	498,69	
282108		2025-07-07	546,13	LOCATION AUTOBUS (BC6246795)	02-714-50-515	498,69	
2025-08-28	**A**	**220841**		**67124**	**BEGUM AMENA ET MD NOOR HOSSAN**		**220,59**
PC-2025		2025-06-27	220,59	REMB TROP PERCU - UE410587	50-131-53-000	220,59	
2025-08-28	**A**	**220842**	Prélèvement autor	**02337**	**BELL CANADA**		**112,78**
250422 450656093		2025-04-22	72,88	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	66,55	
250625 450466207		2025-06-25	39,90	FRAIS INTERNET	02-133-10-333	36,43	
2025-08-28	**A**	**220843**		**02337**	**BELL CANADA**		**304,42**
250620 50079681		2025-06-20	304,42	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	262,47	
					02-133-10-331	16,98	
2025-08-28	**A**	**220844**		**67125**	**BEN KHALFA MOHAMED ET MASTOURA SAMAH**		**484,49**
PC-2025		2025-06-27	484,49	REMB TROP PERCU - UE736356	50-131-53-000	484,49	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net	
2025-08-28	**A**	**220845**		**67126**	**BENNOUNA OTHMAN ET BENNOUNA LARBI**	**670,14**
PC-2025	2025-06-27	670,14	REMB TROP PERCU - UE736368	50-131-53-000	670,14	
2025-08-28	**A**	**220846**		**67172**	**BLUM (LE)**	**5 145,00**
2021060098	2025-08-12	5 145,00	REMB DEPOT DE RACCORDEMENT DE SERVICE - 3000 AVE COLOMB	50-136-64-000	5 145,00	
2025-08-28	**A**	**220847**		**05819**	**BOITE A MUSIQUE G L INC (BAM)**	**1 804,30**
INV/25-26/0257	2025-07-30	1 804,30	LOCATION EQUIPEMENT (BC6248112)	02-720-50-516	1 647,56	
2025-08-28	**A**	**220848**		**66514**	**BOUAMAMA BERENICE**	**162,82**
LO-2025	2025-01-22	162,82	REMB ACTIVITES - ICO3300015 - IE1021000	50-131-53-000	162,82	
2025-08-28	**A**	**220849**		**67109**	**BOURET ANNIE**	**235,80**
LO-2025	2025-08-19	235,80	REMB ACTIVITES - ICO3339863 - IE965134	50-131-53-000	235,80	
2025-08-28	**A**	**220850**		**67127**	**CAO BIN HUA ET CHLADEK VILEM**	**370,74**
PC-2025	2025-06-27	370,74	REMB TROP PERCU - UE736480	50-131-53-000	370,74	
2025-08-28	**A**	**220851**		**67128**	**CARBONNEAU L. ALEXANDRE**	**157,00**
PC-2025	2025-06-27	157,00	REMB TROP PERCU - UE721054	50-131-53-000	157,00	
2025-08-28	**A**	**220852**		**66649**	**CHAN-CHIVE ANNICK**	**1 296,00**
2023125865-1	2025-08-12	1 296,00	REMB DEPOT AMENAGEMENT PAYSAGER - 8245 NORMANDIE	50-136-68-000	1 296,00	
2025-08-28	**A**	**220853**		**67170**	**CONSTRUCTION GELDEV INC**	**772,00**
2021103438	2025-08-12	772,00	REMB DEPOT TECHNIQUE - 7805 AVE SARTRE	50-136-65-000	772,00	
2025-08-28	**A**	**220854**		**67132**	**COPROPRIETE CITE DIX30 PHASE I**	**43 018,85**
PC-2025	2025-06-27	43 018,85	REMB TROP PERCU - UE709364 - UE709371	50-131-53-000	19 892,12	
				50-131-53-000	23 126,73	
2025-08-28	**A**	**220855**		**11002**	**CORPORATION D AMENAGEMENT DES RIVES**	**2 948,83**
495	2025-07-31	2 948,83	SORTIE CAMP DE JOUR (BC6246661)	02-714-50-499	2 692,67	
2025-08-28	**A**	**220856**		**67133**	**CUI YA CHENG**	**581,75**
PC-2025	2025-06-27	581,75	REMB TROP PERCU - UE736320	50-131-53-000	581,75	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture	**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**		**Compte**	**Montant net**	
2025-08-28	**A**	**220857**		**06245**	**CYCLONE SANTE INC (9480-3830 QUEBEC INC)**		**2 931,86**
128874	2025-07-31	2 931,86	SERV PROF - EXAMENS MEDICAUX (BC6246958)		02-161-00-418	2 677,18	
2025-08-28	**A**	**220858**		**67134**	**DAGHRIR RIMEH**		**542,31**
PC-2025	2025-06-27	542,31	REMB TROP PERCU - UE736485		50-131-53-000	542,31	
2025-08-28	**A**	**220859**		**58145**	**DAVID ISABELLE**		**1 047,78**
PC-2025	2025-06-27	1 047,78	REMB TROP PERCU - UE736477		50-131-53-000	1 047,78	
2025-08-28	**A**	**220860**		**01597**	**DECO JARDIN DIV Y BAILLARGEON ET FILS INC**		**93,36**
658582	2025-07-29	93,36	MAT ET FOURNITURE HORTICOLE		02-714-90-649	85,25	
2025-08-28	**A**	**220861**		**67135**	**DENG WEI FAN**		**289,62**
PC-2025	2025-06-27	289,62	REMB TROP PERCU - UE736443		50-131-53-000	289,62	
2025-08-28	**A**	**220862**		**67136**	**DENG WEI FAN ET GAO YAN**		**342,09**
PC-2025	2025-06-27	342,09	REMB TROP PERCU - UE736383		50-131-53-000	342,09	
2025-08-28	**A**	**220863**		**06674**	**DOMTAR INC**		**458,75**
97014945	2025-07-16	458,75	PAPETERIE ET FOURNITURE DE BUREAU (BC6248013)		40-150-10-000	418,90	
2025-08-28	**A**	**220864**		**07366**	**ENSEIGNES DOMINION**		**2 713,41**
IN046370	2025-06-27	2 713,41	PANNEAUX D AFFICHAGE (BC6248229)		02-341-10-649	2 477,71	
2025-08-28	**A**	**220865**		**67137**	**FIDUCIE CHARLOTTE ROBERGE ET ROBERGE CHARLOTTE**		**949,64**
PC-2025	2025-06-27	949,64	REMB TROP PERCU - UE736424		50-131-53-000	949,64	
2025-08-28	**A**	**220866**		**11705**	**GARAGE REDREX INC**		**4 996,24**
2026	2025-06-05	4 996,24	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT (BC6248235)		02-311-80-525	4 562,23	
2025-08-28	**A**	**220867**		**07171**	**GESTION MICHEL SEGUIN INC (CANADIAN TIRE BROSSARD)**		**114,98**
791256C	2025-07-25	-475,70	CREDIT SUR FACTURE 791256		02-311-90-624	-434,37	
791292	2025-07-25	590,68	MATERIEL ET EQUIPEMENT		02-711-90-624	539,36	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**		**Compte**	**Montant net**	
2025-08-28	**A**	**220868**		**62309**	**GIROUX JESSICA**			**548,75**
LO-2025		2025-08-20	548,75	REMB ACTIVITES - ICO3340118 - IE997665		50-131-53-000	548,75	
2025-08-28	**A**	**220869**		**67138**	**GONG ZHITAO ET LYU CHANG**			**731,28**
PC-2025		2025-06-27	731,28	REMB TROP PERCU - UE736487		50-131-53-000	731,28	
2025-08-28	**A**	**220870**		**59452**	**GROUPE HABITATIONS SAVARD INC**			**142,99**
PC-2025		2025-06-27	142,99	REMB TROP PERCU - UE735136		50-131-53-000	142,99	
2025-08-28	**A**	**220871**		**67139**	**HA EMILY PUI YAN**			**620,88**
PC-2025		2025-06-27	620,88	REMB TROP PERCU - UE736462		50-131-53-000	620,88	
2025-08-28	**A**	**220872**		**59469**	**HABITATIONS DE LUXE (9282-8540 QUEBEC INC)**			**772,00**
2021079350-1		2025-08-12	772,00	REMB DEPOT TECHNIQUE - 6135 AVE BIENVILLE		50-136-65-000	772,00	
2025-08-28	**A**	**220873**		**50342**	**HABITATIONS LESSARD INC (LES)**			**750,00**
2018146685		2025-06-25	750,00	REMB DEPOT TECHNIQUE - 3720 BEAUFORT		50-136-65-000	750,00	
2025-08-28	**A**	**220874**		**67140**	**HANITIJO DANYIN ET SUN IAT HONG**			**669,17**
PC-2025		2025-06-27	669,17	REMB TROP PERCU - UE736515		50-131-53-000	132,35	
						50-131-53-000	134,21	
						50-131-53-000	134,21	
						50-131-53-000	134,21	
						50-131-53-000	134,19	
2025-08-28	**A**	**220875**		**67141**	**HEBERT FRANCOIS**			**555,35**
PC-2025		2025-06-27	555,35	REMB TROP PERCU - UE736498		50-131-53-000	555,35	
2025-08-28	**A**	**220876**		**67142**	**HO PHAM LE HUONG**			**288,46**
PC-2025		2025-06-27	288,46	REMB TROP PERCU - UE736465		50-131-53-000	288,46	
2025-08-28	**A**	**220877**		**67143**	**IMMOBILIER CARBONLEO INC**			**605,00**
PC-2025		2025-06-27	605,00	REMB TROP PERCU - IE1011813		50-131-53-000	605,00	
2025-08-28	**A**	**220878**		**67144**	**KHAN AREEB RIZWAN ET HASHMI SAMREEN**			**612,04**
PC-2025		2025-06-27	612,04	REMB TROP PERCU - UE736374		50-131-53-000	612,04	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
No facture	**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**	**Compte**	**Montant net**	
2025-08-28	**A**	**220879**		**67145**	**KHASHI YOUSOF**	**657,68**
PC-2025	2025-06-27	657,68	REMB TROP PERCU - UE736514	50-131-53-000	657,68	
2025-08-28	**A**	**220880**		**67171**	**KOURJAKIAN HAMPIG MICHEL**	**64,00**
2025120696	2025-08-12	64,00	REMB COUT DE BASE PERMIS - 3455 BEAULIEU	01-233-10-611	64,00	
2025-08-28	**A**	**220881**		**67146**	**KU YEN-CHI ET LIN SIU-HUA**	**509,44**
PC-2025	2025-06-27	509,44	REMB TROP PERCU - UE736410	50-131-53-000	509,44	
2025-08-28	**A**	**220882**		**67168**	**K2KAPITAL REAL ESTATE INC.**	**9 079,33**
PC-2025	2025-08-19	9 079,33	REMB TROP PERCU - UE422538	50-131-53-000	2 269,83	
				50-131-53-000	2 269,83	
				50-131-53-000	2 269,83	
				50-131-53-000	2 269,84	
2025-08-28	**A**	**220883**		**67167**	**LARAMEE SUZANNE**	**3 112,73**
PC-2025	2025-08-19	3 112,73	REMB TROP PERCU - UE710505	50-131-53-000	420,01	
				50-131-53-000	897,58	
				50-131-53-000	897,58	
				50-131-53-000	897,56	
2025-08-28	**A**	**220884**		**67147**	**LIN DEWEN**	**269,15**
PC-2025	2025-06-27	269,15	REMB TROP PERCU - UE736403	50-131-53-000	269,15	
2025-08-28	**A**	**220885**		**67148**	**LIU RAN**	**476,79**
PC-2025	2025-06-27	476,79	REMB TROP PERCU - UE736349	50-131-53-000	476,79	
2025-08-28	**A**	**220886**		**64899**	**LIU YI**	**408,97**
PC-2025	2025-06-27	408,97	REMB TROP PERCU - UE736409	50-131-53-000	408,97	
2025-08-28	**A**	**220887**		**12564**	**LOGICIELS SPORT-PLUS INC**	**2 030,45**
RBSP25-00001	2025-07-23	1 132,50	FORMATION - 250626 (BC6247824)	02-161-00-497	1 034,12	
RBSP25-00019	2025-07-30	897,95	SERVICES TECHNIQUES INFORMATIQUES - LOISIRS (BC6248196)	02-701-00-499	52,49	
				02-701-00-499	767,45	
2025-08-28	**A**	**220888**		**67149**	**LYU JING**	**416,39**
PC-2025	2025-06-27	416,39	REMB TROP PERCU - UE736475	50-131-53-000	416,39	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**		**Compte**	**Montant net**	
2025-08-28	**A**	**220889**		**55619**	**MA STEPHANIE ET CHUN CHIANG HUANG**			**273,72**
PC-2025		2025-06-27	273,72	REMB TROP PERCU - UE736381		50-131-53-000	273,72	
2025-08-28	**A**	**220890**		**02312**	**MARTECH INC**			**1 227,66**
209779		2025-07-21	480,05	MATERIEL DE SIGNALISATION (BC6245704)		02-351-10-639	438,35	
209899		2025-07-25	279,28	MATERIEL DE SIGNALISATION (BC6245704)		02-351-10-639	255,02	
209900		2025-07-25	468,33	MATERIEL DE SIGNALISATION (BC6245704)		02-351-10-639	427,64	
2025-08-28	**A**	**220891**		**61635**	**MIN LONG YAN**			**269,86**
PC-2025		2025-06-27	269,86	REMB TROP PERCU - UE736471		50-131-53-000	269,86	
2025-08-28	**A**	**220892**		**03619**	**MINISTRE DES FINANCES**			**2 401,00**
PC-2025		2025-08-26	2 401,00	REMB TROP PERCU - IE395306		50-131-53-000	2 401,00	
2025-08-28	**A**	**220893**		**67151**	**NGO MAI-SON**			**603,32**
PC-2025		2025-06-27	603,32	REMB TROP PERCU - UE736503		50-131-53-000	603,32	
2025-08-28	**A**	**220894**		**66705**	**NGOC UYEN NHI HUYNH**			**454,38**
PC-2025-1		2025-06-27	454,38	REMB TROP PERCU - UE736476		50-131-53-000	454,38	
2025-08-28	**A**	**220895**		**67150**	**PEREZ RODRIGUEZ ANDRES ET ORJUELA AGUIRRE INDIANA**			**1 005,43**
PC-2025		2025-06-27	1 005,43	REMB TROP PERCU - UE736527		50-131-53-000	1 005,43	
2025-08-28	**A**	**220896**		**03787**	**RECEVEUR GENERAL DU CANADA**			**15 659,60**
1800000036		2025-08-06	15 659,60	PERMIS 92-21-09 REDEVANCE 2025-2026 (BC6248195)		02-415-10-512	14 299,30	
2025-08-28	**A**	**220897**		**00064**	**REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL**			**222 102,24**
SEPT-25-M		2025-08-22	222 102,24	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-31-100	194 961,66	
						50-138-31-100	19 496,76	
						50-138-31-100	3,82	
						02-181-00-212	7 640,00	
2025-08-28	**A**	**220898**		**07529**	**RETRAITE QUEBEC**			**7 621,72**
SEPT-25-M		2025-08-22	7 621,72	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-32-000	1 744,10	
						50-138-32-000	5 877,62	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
2025-08-28	**A**	**220899**		**67152**	**SAVARD SELIA ET GADOURY ALEXANDRE**	**824,91**
PC-2025		2025-06-27		824,91	REMB TROP PERCU - UE736509	50-131-53-000	824,91
2025-08-28	**A**	**220900**		**00061**	**SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN**	**13 011,55**
SEPT-25-M		2025-08-22		13 011,55	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-52-000	13 011,55
2025-08-28	**A**	**220901**		**67153**	**SHEK MEI YUK NOEL**	**669,49**
PC-2025		2025-06-27		669,49	REMB TROP PERCU - UE736378	50-131-53-000	669,49
2025-08-28	**A**	**220902**		**67154**	**SHI JIAMEI**	**290,32**
PC-2025		2025-06-27		290,32	REMB TROP PERCU - UE736421	50-131-53-000	290,32
2025-08-28	**A**	**220903**		**60501**	**SHI YU**	**276,66**
PC-2025		2025-06-27		276,66	REMB TROP PERCU - UE736447	50-131-53-000	276,66

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**		**Compte**	**Montant net**	
2025-08-28	**A**	**220904**		**67130**	**SOCIETE EN COMMANDITE SOLAR CONDO RC2**			**15 635,15**
PC-2025		2025-06-27	15 635,15	REMB TROP PERCU - UE736304-UE736307-UE736309-UE736311-UE736352-UE736362-UE736380-UE736389-UE736402-UE736418-UE736434-UE736435-UE736438-UE736445-UE736456-UE736461-UE736481-UE736507-UE736517-UE736530-UE736531-UE736532-UE736533-UE736535-UE736537-UE736540-UE736544		50-131-53-000	73,57	
						50-131-53-000	297,95	
						50-131-53-000	695,67	
						50-131-53-000	695,14	
						50-131-53-000	825,36	
						50-131-53-000	611,90	
						50-131-53-000	522,83	
						50-131-53-000	718,97	
						50-131-53-000	407,77	
						50-131-53-000	725,23	
						50-131-53-000	617,17	
						50-131-53-000	675,43	
						50-131-53-000	410,97	
						50-131-53-000	620,25	
						50-131-53-000	276,66	
						50-131-53-000	677,00	
						50-131-53-000	497,25	
						50-131-53-000	621,68	
						50-131-53-000	265,36	
						50-131-53-000	593,11	
						50-131-53-000	625,78	
						50-131-53-000	455,03	
						50-131-53-000	684,16	
						50-131-53-000	636,63	
						50-131-53-000	674,78	
						50-131-53-000	628,33	
						50-131-53-000	431,88	
						50-131-53-000	281,67	
						50-131-53-000	387,62	
2025-08-28	**A**	**220905**		**12482**	**THEATRE A TEMPO**			**2 012,06**
250819		2025-05-28	2 012,06	CACHET ANIMATION (BC6247663)		02-720-30-418	1 837,28	
2025-08-28	**A**	**220906**		**59675**	**THERRIEN CHRISTOPHE**			**180,00**
LO-2025		2025-08-19	180,00	REMB ACTIVITES - ICO3339093 - IE974082		50-131-53-000	180,00	
2025-08-28	**A**	**220907**		**67155**	**TIAN EVELYN DONG QING**			**129,48**
PC-2025		2025-06-27	129,48	REMB TROP PERCU - UE420745		50-131-53-000	129,48	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**		**Compte**	**Montant net**	
2025-08-28	**A**	**220908**		**67108**	**TRAN TRUN TIN**			**575,00**
LO-2025		2025-08-19	575,00	REMB ACTIVITES - ICO3339539 - IE1029178		50-131-53-000	575,00	
2025-08-28	**A**	**220909**		**03926**	**TRANE CANADA ULC**			**2 841,32**
315562612		2025-08-01	2 841,32	ENT ET REP BATIMENTS (BC6246489)		02-711-90-522	2 594,51	
2025-08-28	**A**	**220910**		**67156**	**VALLEE KEVIN ET VALLEE MAXIME**			**266,52**
PC-2025		2025-06-27	266,52	REMB TROP PERCU - UE736331		50-131-53-000	266,52	
2025-08-28	**A**	**220911**		**67169**	**VINCENT HUGUES**			**4 317,90**
PC-2025		2025-08-19	4 317,90	REMB TROP PERCU - UE405077		50-131-53-000	159,79	
						50-131-53-000	1 386,04	
						50-131-53-000	1 386,04	
						50-131-53-000	1 386,03	
2025-08-28	**A**	**220912**		**67157**	**WAN HIN YEUNG**			**451,01**
PC-2025		2025-06-27	451,01	REMB TROP PERCU - UE736455		50-131-53-000	451,01	
2025-08-28	**A**	**220913**		**67131**	**WANG FAN**			**407,79**
PC-2025		2025-06-27	407,79	REMB TROP PERCU - UE736413		50-131-53-000	407,79	
2025-08-28	**A**	**220914**		**54344**	**WANG YU**			**820,16**
PC-2025		2025-06-27	820,16	REMB TROP PERCU - UE736416		50-131-53-000	820,16	
2025-08-28	**A**	**220915**		**67158**	**WOO KRISTEN-CHANTELLE ET ROSA BENJAMIN**			**278,37**
PC-2025		2025-06-27	278,37	REMB TROP PERCU - UE736522		50-131-53-000	278,37	
2025-08-28	**A**	**220916**		**67159**	**WU JIAWEI ET XUAN ZICHEN**			**408,57**
PC-2025		2025-06-27	408,57	REMB TROP PERCU - UE736458		50-131-53-000	408,57	
2025-08-28	**A**	**220917**		**67160**	**XU YANG**			**260,85**
PC-2025		2025-06-27	260,85	REMB TROP PERCU - UE736355		50-131-53-000	260,85	
2025-08-28	**A**	**220918**		**67161**	**YU CHEK PUI ET HUI SUK CHING**			**356,69**
PC-2025		2025-06-27	356,69	REMB TROP PERCU - UE736326		50-131-53-000	356,69	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture	**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**		**Compte**	**Montant net**	
2025-08-28	**A**	**220919**		**67162**	**YU XIAOHANG**		**406,22**
PC-2025	2025-06-27	406,22	REMB TROP PERCU - UE736365		50-131-53-000	406,22	
2025-08-28	**A**	**220920**		**67163**	**YUNG PATRICK**		**410,97**
PC-2025	2025-06-27	410,97	REMB TROP PERCU - UE736436		50-131-53-000	410,97	
2025-08-28	**A**	**220921**		**67164**	**ZHAI YANPING**		**279,40**
PC-2025	2025-06-27	279,40	REMB TROP PERCU - UE736524		50-131-53-000	279,40	
2025-08-28	**A**	**220922**		**67165**	**ZHANG JIN JUN**		**428,15**
PC-2025	2025-06-27	428,15	REMB TROP PERCU - UE736501		50-131-53-000	428,15	
2025-08-28	**A**	**220923**		**67166**	**ZHAO YING ET ZHENG GUOHUI**		**326,53**
PC-2025	2025-06-27	326,53	REMB TROP PERCU - UE736504		50-131-53-000	326,53	
2025-08-28	**A**	**220924**		**61484**	**9375-6294 QUEBEC INC**		**750,00**
2019095350-1	2025-08-12	750,00	REMB DEPOT TECHNIQUE - 6018 ALAIN		50-136-65-000	750,00	
2025-08-28	**A**	**220925**		**67094**	**9480-5322 QUEBEC INC**		**383,84**
PC-2025	2025-06-27	383,84	REMB TROP PERCU - UE736332		50-131-53-000	383,84	
2025-08-29	**M**	**2508291**	Prélèvement autor	**03870**	**FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)**		**15 730,78**
SEPT-25-M	2025-08-22	15 730,78	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-99-110	14 586,78	
					50-138-99-120	1 144,00	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**		**Compte**	**Montant net**
2025-08-29	**M**	**2508292**	Prélèvement autor	**04525**	**HYDRO QUEBEC**		**6 315,23**
250804	299000295	2025-08-04	385,92	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	0,00
						02-341-10-681	252,49
						02-341-10-681	99,89
250804	299003469	2025-08-04	610,36	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-714-90-681	557,34
250805	299000295	2025-08-05	409,47	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-341-10-681	294,57
						02-341-10-681	79,32
250805	299056603	2025-08-05	41,48	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-714-90-681	37,88
250805	299084316	2025-08-05	126,42	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-712-90-681	115,43
250806	299000295	2025-08-06	438,88	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-714-90-681	74,59
						02-341-10-681	326,17
250806	299079366	2025-08-06	992,63	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-714-90-681	906,40
250807	299000295	2025-08-07	1 594,56	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-414-10-681	0,00
						02-341-10-681	62,06
						02-341-10-681	225,76
						02-341-10-681	439,17
						02-341-10-681	512,99
						02-341-10-681	206,62
						02-341-10-681	9,44
250808	299000295	2025-08-08	246,19	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-414-10-681	96,73
						02-341-10-681	66,07
						02-341-10-681	62,01
250808	299058302	2025-08-08	373,92	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-414-10-681	341,44
250808	299063829	2025-08-08	488,42	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-414-10-681	446,00
250808	299078487	2025-08-08	569,20	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-711-90-681	519,76
250808	299078946	2025-08-08	37,78	CONSOMMATION ELECTRIQUE		02-351-10-681	34,50

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
2025-09-03	**M**	**2509031**	Prélèvement autor	**02337**	**BELL CANADA**	**1 356,34**

No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net
250301 450671794	2025-03-01	21,71	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,83
250304 450676548	2025-03-04	19,13	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	17,47
250304 450923587	2025-03-04	40,05	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	36,57
250304 450923594	2025-03-04	19,95	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	18,22
250304 450923661	2025-03-04	21,67	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,79
250304 450923665	2025-03-04	55,99	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	51,12
250304 450923665	2025-03-04	21,67	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,79
250304 450923666	2025-03-04	34,32	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	31,34
250304 450923666	2025-03-04	21,67	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,79
250304 450923667	2025-03-04	21,67	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,79
250304 450923667	2025-03-04	123,88	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	113,11
250304 450923701	2025-03-04	21,67	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,79
250304 450923704	2025-03-04	92,95	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	84,88
250304 450923811	2025-03-04	35,36	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	32,29
250304 450923815	2025-03-04	139,68	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	127,55
250304 450923827	2025-03-04	29,55	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	26,99
250304 450926211	2025-03-04	19,95	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	18,22
250304 450926387	2025-03-04	79,80	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	72,87
250307 450659356	2025-03-07	31,27	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	28,56
250310 450445459	2025-03-10	21,56	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,68
250310 450445515	2025-03-10	21,67	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,79
250310 450445541	2025-03-10	34,72	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	31,71

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
No facture		**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**	**Compte**	**Montant net**
250310		450445670	2025-03-10	20,85	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,03
250310		450445671	2025-03-10	21,67	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,79
250310		450445742	2025-03-10	43,34	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	39,57
250310		450445762	2025-03-10	44,43	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	40,57
250310		450445762	2025-03-10	55,99	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	51,12
250310		450445785	2025-03-10	34,32	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	31,34
250310		450445796	2025-03-10	21,56	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,68
250310		450445895	2025-03-10	86,68	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	79,15
250310		450672496	2025-03-10	55,99	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	51,12
250322		450656055	2025-03-22	21,67	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,79
250325		450443963	2025-03-25	19,95	FRAIS DE TELEPHONE	02-133-10-331	18,22
2025-09-03	**M**	**2509032**	Prélèvement autor	**02337**	**BELL CANADA**	**93,02**
250308		845520051	2025-03-08	93,02	FRAIS DE CABLE	02-311-00-649	84,94
2025-09-03	**M**	**2509033**	Prélèvement autor	**02337**	**BELL CANADA**	**3 647,82**
250301		515392920	2025-03-01	49,44	FRAIS INTERNET	02-133-10-333	45,14
250301		517899403	2025-03-01	44,84	FRAIS INTERNET	02-133-10-333	40,94
250304		536702428	2025-03-04	890,99	LIEN FIBRE OPTIQUE - 250304 AU 250403 (BC6244799)	02-133-10-333	813,59
250305		538035024	2025-03-05	91,92	FRAIS INTERNET	02-133-10-333	83,93
250307		508659815	2025-03-07	928,78	FRAIS INTERNET	02-133-10-333	869,09
						02-133-10-333	-20,99
250310		531390269	2025-03-10	615,12	FRAIS ETHERNET (BC6247146)	02-133-10-333	561,69
250313		507216741	2025-03-13	1 026,73	FRAIS INTERNET	02-133-10-333	937,54
2025-09-03	**M**	**2509041**	Internet	**03872**	**FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES**	**406,43**
AOUT25-35PA			2025-08-29	406,43	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-21-000	406,43

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**		**Compte**	**Montant net**	
2025-09-03	**M**	**2509042**	Internet	**03593**	**MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC**			**248 176,83**
AOUT25-35		2025-08-29	248 176,83	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-16-100	97 888,69	
						50-138-17-000	37 422,31	
						50-138-17-000	37 422,31	
						50-138-15-000	4 456,94	
						50-138-15-000	6 243,80	
						50-138-18-000	42 591,33	
						50-138-17-100	4 988,69	
						50-138-17-100	4 988,69	
						50-138-19-000	12 174,07	
2025-09-03	**M**	**2509043**	Internet	**03787**	**RECEVEUR GENERAL DU CANADA**			**93 128,07**
AOUT25-35TP		2025-08-29	23 161,17	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-11-100	13 541,52	
						50-138-13-000	4 008,22	
						50-138-13-000	5 611,43	
AOUT25-35TR		2025-08-29	69 966,90	DEDUCTION A LA SOURCE		50-138-12-100	60 255,61	
						50-138-14-000	4 589,52	
						50-138-14-000	5 121,77	
2025-09-04	**A**	**220926**		**07534**	**ABP LOCATION INC (GROUPE ABP)**			**4 175,06**
01-10267819-0		2025-08-04	4 175,06	LOCATION MATERIEL - EQUIPEMENT ET OUTILLAGE (BC6247755)		02-720-50-516	3 812,39	
2025-09-04	**A**	**220927**		**67177**	**ARCHAMBAULT MONIQUE**			**1 047,74**
PC-2025		2025-08-27	1 047,74	REMB TROP PERCU - UE406251		50-131-53-000	1 047,74	
2025-09-04	**A**	**220928**		**03967**	**ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE BROSSARD**			**6 000,00**
250903		2025-09-03	6 000,00	SOUTIEN FINANCIER - 2025		02-701-00-971	1 000,00	
						02-701-00-971	5 000,00	
2025-09-04	**A**	**220929**		**02322**	**AUTOBUS TRANSCO (1988) INC**			**546,13**
278845		2025-03-02	546,13	LOCATION AUTOBUS (BC6246795)		02-714-50-515	498,69	
2025-09-04	**A**	**220930**		**67027**	**BEKHECHI NASSIMA**			**663,04**
LO-2025		2025-08-01	663,04	REMB ACTIVITES - ICO3315696 - ET ICO3337121 - IE992533		50-131-53-000	43,60	
						50-131-53-000	619,44	
2025-09-04	**A**	**220931**		**67176**	**BOTTINI SALAS MILAGROS JHOMAIRA**			**1 754,50**
PC-2025		2025-08-27	1 754,50	REMB TROP PERCU - UE693243		50-131-53-000	1 754,50	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture	**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**		**Compte**	**Montant net**	
2025-09-04	**A**	**220932**		**67183**	**CHAKIRI MAHMOUD**		**75,00**
SUBV-2025	2025-08-08	75,00	PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS 2025		02-471-00-996	75,00	
2025-09-04	**A**	**220933**		**67188**	**CHARBONNEAU CAROLINE**		**34,95**
SUBV-2025	2025-08-07	34,95	PROG SUBVENTION - PRODUITS D HYGIENE DURABLES-2025		02-471-00-996	34,95	
2025-09-04	**A**	**220934**		**67175**	**CROCE CHRISTINA**		**133,29**
PC-2025	2025-08-27	133,29	REMB TROP PERCU - UE412026		50-131-53-000	133,29	
2025-09-04	**A**	**220935**		**06245**	**CYCLONE SANTE INC (9480-3830 QUEBEC INC)**		**2 242,01**
126647	2025-08-04	2 242,01	SERV PROF - EXAMENS MEDICAUX (BC6246958)		02-161-00-418	2 047,26	
2025-09-04	**A**	**220936**		**67179**	**DAIGLE RACHELLE**		**150,00**
SUBV-2025	2025-08-07	150,00	PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS 2025		02-471-00-996	150,00	
2025-09-04	**A**	**220937**		**66905**	**DERAFSHIGARGARI MINA**		**50,60**
LO-2025	2025-07-04	50,60	REMB ACTIVITES - ICO3325543 - IE1014952		50-131-53-000	50,60	
2025-09-04	**A**	**220938**		**59197**	**ECO-QUARTIER DE LA GARE (BROSSARD) PHASE 1 S E C**		**3 700,00**
2018065639-2	2025-08-20	3 700,00	REMB DEPOT AMENAGEMENT PAYSAGER - 6100 DE CHAMBERY		50-136-68-000	3 700,00	
2025-09-04	**A**	**220939**	Transphere	**12582**	**ENCADREMENT MARTIN SÉNÉCHAL**		**4 566,24**
722	2025-08-18	4 566,24	ENCADREMENT (BC6248276)		02-724-10-645	4 169,59	
2025-09-04	**A**	**220940**		**67190**	**FONTAINE GENEVIEVE**		**59,99**
SUBV-2025	2025-08-04	59,99	PROG SUBVENTION - PRODUITS D HYGIENE DURABLES-2025		02-471-00-996	59,99	
2025-09-04	**A**	**220941**		**05697**	**GAUTHIER PATRICK (CARICATURISTE)**		**2 195,00**
179	2025-08-09	2 195,00	CACHET ANIMATION - 250808 AU 250809 (BC6248054)		02-720-50-442	2 195,00	
2025-09-04	**A**	**220942**		**65637**	**GESTION ELM BISHOP INC**		**10 000,00**
2019131346	2025-08-25	10 000,00	REMB DEPOT DE RACCORDEMENT DE SERVICE - 8115 BOUL ST-LAURENT		50-136-64-000	10 000,00	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
No facture	**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**	**Compte**	**Montant net**	
2025-09-04	**A**	**220943**		**07171**	**GESTION MICHEL SEGUIN INC (CANADIAN TIRE BROSSARD)**	**563,30**
791293	2025-08-05	344,90	MATERIEL ET EQUIPEMENT (BC6248254)	02-727-00-645	314,94	
791294	2025-08-08	183,92	MATERIEL ET EQUIPEMENT	02-714-80-645	167,94	
791295	2025-08-15	34,48	MATERIEL ET EQUIPEMENT	02-714-80-639	31,48	
2025-09-04	**A**	**220944**		**67194**	**GRONDIN ANNIE-CLAUDE ET MARTUCCI JEAN-MICHEL**	**445,82**
PC-2025	2025-09-02	445,82	REMB TROP PERCU - UE732488	50-131-53-000	445,82	
2025-09-04	**A**	**220945**		**62007**	**HABITATION HYBRIDE INC**	**2 135,00**
2024193478-1	2025-08-25	1 135,00	REMB DEPOT AMENAGEMENT PAYSAGER - 2535 PL CARWFORD	50-136-68-000	1 135,00	
2024193478-2	2025-08-25	1 000,00	REMB DEPOT TECHNIQUE - 2535 PLACE CRAWFORD	50-136-65-000	1 000,00	
2025-09-04	**A**	**220946**		**59469**	**HABITATIONS DE LUXE (9282-8540 QUEBEC INC)**	**1 986,00**
2019120399-2	2025-08-21	750,00	REMB DEPOT TECHNIQUE - 6108 AUCLAIR	50-136-65-000	750,00	
2021079355-1	2025-08-12	1 236,00	REMB DEPOT AMENAGEMENT PAYSAGER - 5965 AVE BIENVILLE	50-136-68-000	1 236,00	
2025-09-04	**A**	**220947**		**64191**	**HABITATIONS JASMONT DESCHENES INC (LES)**	**2 575,00**
2021105710-1	2025-08-25	2 575,00	REMB DEPOT AMENAGEMENT PAYSAGER - 6000 DE CHAMPAGNIER	50-136-68-000	2 575,00	
2025-09-04	**A**	**220948**		**67186**	**HO SI TAM**	**50,00**
SUBV-2025	2025-08-04	50,00	PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS 2025	02-471-00-996	50,00	
2025-09-04	**A**	**220949**		**67181**	**HOLTERMAN DEVIN**	**75,00**
SUBV-2025	2025-08-04	75,00	PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS 2025	02-471-00-996	75,00	
2025-09-04	**A**	**220950**		**62056**	**HUARD ALEXANDRA**	**78,54**
SUBV-2025	2025-08-07	78,54	PROG SUBVENTION - PRODUITS D HYGIENE DURABLES-2025	02-471-00-996	78,54	
2025-09-04	**A**	**220951**		**53589**	**IMMO-PLUS HABITATIONS INC**	**5 687,00**
2024048941	2025-08-21	5 687,00	REMB DEPOT DE RACCORDEMENT DE SERVICE - 600 ROBERT	50-136-64-000	5 687,00	
2025-09-04	**A**	**220952**		**67174**	**KANADE ROHAN RHISHIKESH**	**653,78**
PC-2025	2025-08-27	653,78	REMB TROP PERCU - UE733161	50-131-53-000	653,78	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture	**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**		**Compte**	**Montant net**	
2025-09-04	**A**	**220953**		**52930**	**LADAU LAVINIA SIMONA**		**1 050,00**
2022086407-1	2025-08-21	1 050,00	REMB DEPOT AMENAGEMENT PAYSAGER - 1605 CLOUTIER		50-136-68-000	1 050,00	
2025-09-04	**A**	**220954**		**67180**	**LI SING PAK ROBERT CHEONG KEE**		**75,00**
SUBV-2025	2025-08-04	75,00	PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS 2025		02-471-00-996	75,00	
2025-09-04	**A**	**220955**		**67185**	**LING YAN**		**75,00**
SUBV-2025	2025-08-04	75,00	PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS 2025		02-471-00-996	75,00	
2025-09-04	**A**	**220956**		**67173**	**MAA KUO CHEN**		**1 525,32**
PC-2025	2025-08-27	1 525,32	REMB TROP PERCU - UE411502		50-131-53-000	1 525,32	
2025-09-04	**A**	**220957**		**67184**	**MAIN ANTOINE**		**75,00**
SUBV-2025	2025-08-04	75,00	PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS 2025		02-471-00-996	75,00	
2025-09-04	**A**	**220958**		**00868**	**MAISON DE LA FAMILLE DE BROSSARD INC (LA)**		**6 000,00**
250903	2025-09-03	6 000,00	SOUTIEN FINANCIER 2025		02-701-00-971	5 000,00	
					02-701-00-971	1 000,00	
2025-09-04	**A**	**220959**		**67193**	**MANOLACHE AURAS**		**1 000,00**
2024007047-2	2025-08-21	1 000,00	REMB DEPOT TECHNIQUE - 5716 PARIZEAU		50-136-65-000	1 000,00	
2025-09-04	**A**	**220960**		**02312**	**MARTECH INC**		**805,98**
210145	2025-08-06	616,27	MATERIEL DE SIGNALISATION (BC6245704)		02-351-10-639	562,74	
210183	2025-08-06	189,71	MATERIEL DE SIGNALISATION (BC6245704)		02-351-10-639	173,23	
2025-09-04	**A**	**220961**		**67129**	**MOSCHOPOULOS DIONISSIOS**		**100,00**
SUBV-2025	2025-08-08	100,00	PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS 2025		02-471-00-996	100,00	
2025-09-04	**A**	**220962**		**67191**	**NGUYEN THI THUY HUONG**		**160,37**
SUBV-2025	2025-08-07	160,37	PROG SUBVENTION PLANTATION D UN PREMIER ARBRE-2025		02-471-00-996	160,37	
2025-09-04	**A**	**220963**		**10149**	**ONSOLVE**		**27 044,25**
15346664	2025-07-31	27 044,25	APPLICATIONS INFORMATIQUES (BC6248305)		02-131-19-518	28 393,08	
					02-131-19-518	0,00	

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur		Mnt. chèque
No facture		**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**	**Compte**	**Montant net**	
2025-09-04	**A**	**220964**		**07467**	**OPTICAR PEINTURE MATERIEL ET CARROSSERIE INC**		**277,07**
521-206180		2025-08-06	277,07	PIECES ET ACCESSOIRES - MATERIEL ROULANT	02-311-80-647	253,00	
2025-09-04	**A**	**220965**		**67192**	**OXFORD ROYAL BANK**		**3 750,00**
2020050057		2025-08-25	3 750,00	REMB DEPOT AMENAGEMENT PAYSAGER - 6000 BOUL ROME	50-136-68-000	3 750,00	
2025-09-04	**A**	**220966**		**12414**	**PEPIN CATHERINE**		**1 500,00**
109		2025-08-08	1 500,00	SERVICES TECNIQUES (BC6247007)	02-720-50-442	1 500,00	
2025-09-04	**A**	**220967**		**00196**	**PNEUS BELISLE BOUCHERVILLE**		**203,47**
F0241768 00		2025-08-08	203,47	PIECES ET ACCESSOIRES - PNEUS	02-311-80-638	185,80	
2025-09-04	**A**	**220968**		**00020**	**ROGERS SANS FIL INC**		**40,70**
3040213377		2025-08-24	40,70	FRAIS DE COMMUNICATION	02-311-00-336	37,16	
2025-09-04	**A**	**220969**		**67189**	**SARAIVA NINA**		**34,00**
SUBV-2025		2025-08-08	34,00	PROG SUBVENTION - PRODUITS D HYGIENE DURABLES-2025	02-471-00-996	34,00	
2025-09-04	**A**	**220970**		**05010**	**SECURITE INCENDIE ST-HUBERT INC**		**971,55**
49051		2025-07-01	488,65	INSPECTER ET ENTRETIEN PREVENTIF EXTINCTEURS	22-04620-737	446,20	
49051-1		2025-07-01	482,90	INSPECTER ET ENTRETIEN PREVENTIF EXTINCTEURS	02-711-80-522	440,95	
2025-09-04	**A**	**220971**		**67187**	**SIRIPHONG PHOUVARIVANH**		**75,00**
SUBV-2025		2025-08-04	75,00	PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS 2025	02-471-00-996	75,00	
2025-09-04	**A**	**220972**		**12092**	**SPICERS CANADA ULC**		**1 880,55**
9642701		2025-08-08	1 880,55	PIECES ET ACCESSOIRES (BC6247853)	02-722-10-649	293,99	
					02-722-10-649	293,99	
					02-722-10-649	95,55	
					02-722-10-649	146,98	
					02-722-10-649	364,52	
					02-722-10-649	21,00	
					02-722-10-649	57,75	
					02-722-10-649	57,75	
					02-722-10-649	57,75	
					02-722-10-649	57,75	
					02-722-10-649	254,39	
					02-722-10-649	15,75	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur			Mnt. chèque
No facture		**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**		**Compte**	**Montant net**	
2025-09-04	**A**	**220973**		**07466**	**VARIN YAMAHA (2310-5323 QUEBEC INC)**			**117,25**
F0174615		2025-05-07	117,25	ENTRETIEN ET REPARATION - MATERIEL ROULANT		02-714-80-645	107,07	
2025-09-04	**A**	**220974**		**67182**	**VILLA ANTONIO**			**60,91**
SUBV-2025		2025-08-04	60,91	PROG SUBVENTION -OUTILS ENTRETIENS EXTERIEURS 2025		02-471-00-996	60,91	
2025-09-04	**A**	**220975**		**65009**	**9284-9314 QUEBEC INC**			**35 875,00**
2020092236		2025-08-25	35 875,00	REMB DEPOT AMENAGEMENT PAYSAGER - 205 AVE DE L EQUINOXE		50-136-68-000	35 875,00	
2025-09-04	**A**	**220976**		**59582**	**9341-9232 QUEBEC INC**			**410,00**
2020067452-2		2025-08-21	410,00	REMB DEPOT AMENAGEMENT PAYSAGER - 5763 ALINE		50-136-68-000	410,00	
2025-09-04	**A**	**220977**		**61484**	**9375-6294 QUEBEC INC**			**6 385,00**
2020069611-2		2025-08-25	5 125,00	REMB DEPOT DE RACCORDEMENT DE SERVICE - 3630 ONTARIO		50-136-64-000	5 125,00	
2022032413-2		2025-08-25	1 260,00	REMB DEPOT AMENAGEMENT PAYSAGER - 9065 CROIS ROUYN		50-136-68-000	1 260,00	
2025-09-04	**A**	**700407**		**58019**	**CARTE DEBIT DIVISION EVENEMENTS**			**1 462,39**
250806		2025-08-06	1 462,39	CARTE DEBIT DIVISION EVENEMENTS - 250701 AU 250731		02-723-10-611	65,10	
						02-723-10-611	657,44	
						02-723-10-611	8,80	
						02-723-10-649	278,88	
						02-727-00-645	331,56	
2025-09-04	**A**	**700408**		**54374**	**CARTE DEBIT ET COMMUNICATION**			**199,98**
250819		2025-08-19	199,98	CARTE DEBIT - COMMUNICATION - 250701 AU 250731		02-131-10-312	127,53	
						02-131-10-611	31,12	
						02-131-10-611	10,17	
						02-131-10-671	14,68	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
2025-09-04	**A**	**700409**		**50183**	**CARTE DEBIT ET FRIMOUSSES**	**3 652,09**

No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net
250725	2025-07-25	1 648,68	CARTE DEBIT - FRIMOUSSES 250701 AU 250731	02-714-50-611	207,19
				02-714-50-611	252,39
				02-714-50-699	1 046,20
				02-714-50-699	23,65
250804	2025-08-04	1 503,25	CARTE DEBIT - FRIMOUSSES 250801 AU 250814	02-714-10-671	53,36
				02-714-50-611	149,79
				02-714-50-611	373,76
				02-714-50-699	781,70
				02-714-50-699	50,95
250818	2025-08-18	500,16	CARTE DEBIT - FRIMOUSSES 250801 AU 250818	02-714-50-611	188,14
				02-714-50-611	144,19
				02-714-50-699	134,84
				02-714-50-699	2,25

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
2025-09-05	**M**	**2509051**	Prélèvement autor	**04525**	**HYDRO QUEBEC**	**6 406,17**

No facture	Date facture	Montant payé	Annotation	Compte	Montant net
250811 299000295	2025-08-11	994,10	CONSOMMATION ELECTRIQUEE	02-341-10-681	40,25
				02-341-10-681	19,54
				02-341-10-681	9,44
				02-341-10-681	95,84
				02-714-90-681	321,32
				02-341-10-681	331,03
				02-341-10-681	0,00
				02-714-90-681	90,33
250811 299040415	2025-08-11	68,48	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	62,53
250811 299102205	2025-08-11	37,47	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	34,21
250811 299118587	2025-08-11	203,71	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-712-90-681	27,91
				02-713-90-681	65,10
				02-714-90-681	93,00
250813 299000295	2025-08-13	593,75	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	0,00
				02-341-10-681	0,00
				02-341-10-681	0,00
				02-341-10-681	0,00
				02-341-10-681	0,00
				02-341-10-681	0,00
				02-714-90-681	0,00
				02-712-90-681	0,00
				02-341-10-681	45,36
				02-341-10-681	55,33
				02-341-10-681	31,85
				02-341-10-681	250,66
				02-711-90-681	158,95
250814 299000295	2025-08-14	886,04	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	96,22
				02-714-90-681	83,75
				02-712-90-681	20,94
				02-341-10-681	329,18
				02-341-10-681	0,00
				02-341-10-681	267,84
				02-341-10-681	11,14
250814 299075045	2025-08-14	287,14	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	262,19
250814 299093395	2025-08-14	241,69	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	220,70

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
No facture	**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**	**Compte**	**Montant net**	
250815		299000294				
	2025-08-15	227,98	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	208,18	
250815		299000295				
	2025-08-15	1 522,50	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-711-90-681	0,00	
				02-341-10-681	353,44	
				02-341-10-681	480,60	
				02-341-10-681	288,59	
				02-341-10-681	44,58	
				02-341-10-681	115,23	
				02-712-90-681	21,57	
				02-714-90-681	86,24	
250815		299003127				
	2025-08-15	307,95	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	281,20	
250815		299051428				
	2025-08-15	548,87	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	501,19	
250815		299060840				
	2025-08-15	237,30	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	216,69	
250815		299086097				
	2025-08-15	162,96	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-414-10-681	148,80	
250815		299113385				
	2025-08-15	86,23	CONSOMMATION ELECTRIQUE	02-341-10-681	78,74	
2025-09-09	**A**	**220978**		**67198**	**LEBRUN GUY**	**195,81**
250904						
	2025-09-04	195,81	REMB HEURES SUPPLEMENTAIRES SUR PAYE 36-2025	50-138-01-000	195,81	
2025-09-09	**M**	**2509091**	Prélèvement autor	**02337**	**BELL CANADA**	**2 754,41**
250319		542511935				
	2025-03-19	133,32	FRAIS DE COMMUNICATION	02-133-10-333	121,73	
250401		515392920				
	2025-04-01	49,44	FRAIS INTERNET	02-133-10-333	45,14	
250401		517899403				
	2025-04-01	44,84	FRAIS INTERNET	02-133-10-333	40,94	
250404		536702428				
	2025-04-04	890,99	LIEN FIBRE OPTIQUE - 250404 AU 250503 (BC6244799)	02-133-10-333	813,59	
250405		538035024				
	2025-04-05	91,92	FRAIS INTERNET	02-133-10-333	83,93	
250407		508659815				
	2025-04-07	928,78	FRAIS INTERNET	02-133-10-333	869,09	
				02-133-10-333	-20,99	
250410		531390269				
	2025-04-10	615,12	FRAIS ETHERNET (BC6247146)	02-133-10-333	561,69	
2025-09-09	**M**	**2509092**	Prélèvement autor	**02337**	**BELL CANADA**	**93,02**
250408		845520051				
	2025-04-08	93,02	FRAIS DE CABLE	02-311-00-649	84,94	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
No facture		**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**	**Compte**	**Montant net**
2025-09-09	**M**	**2509093**	Prélèvement autor	**02337**	**BELL CANADA**	**1 709,54**
250307	450659297	2025-03-07	19,95	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	18,22
250322	450656082	2025-03-22	20,85	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,03
250322	450656249	2025-03-22	21,67	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,79
250322	450656496	2025-03-22	54,27	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	49,56
250322	450656607	2025-03-22	21,67	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,79
250322	450656858	2025-03-22	21,67	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,79
250325	450678945	2025-03-25	21,52	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,64
250328	450128001	2025-03-28	86,35	FRAIS INTERNET	02-133-10-333	78,85
250328	450444703	2025-03-28	27,42	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	25,04
250328	450465200	2025-03-28	19,95	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	18,22
250328	450619776	2025-03-28	104,85	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	95,74
250328	450619981	2025-03-28	21,67	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,79
250401	450671794	2025-04-01	21,71	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,83
250404	450676548	2025-04-04	19,13	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	17,47
250404	450923587	2025-04-04	40,05	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	36,57
250404	450923594	2025-04-04	19,95	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	18,22
250404	450923661	2025-04-04	21,67	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,79
250404	450923665	2025-04-04	55,99	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	51,12
250404	450923665	2025-04-04	21,67	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,79
250404	450923666	2025-04-04	34,32	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	31,34
250404	450923666	2025-04-04	21,67	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,79
250404	450923667	2025-04-04	21,67	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,79

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
No facture	**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**	**Compte**	**Montant net**	
250404		450923667				
	2025-04-04	123,88	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	113,11	
250404		450923701				
	2025-04-04	21,67	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,79	
250404		450923704				
	2025-04-04	92,95	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	84,88	
250404		450923811				
	2025-04-04	35,36	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	32,29	
250404		450923815				
	2025-04-04	61,15	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	55,84	
250404		450923827				
	2025-04-04	29,55	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	26,99	
250404		450926211				
	2025-04-04	19,95	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	18,22	
250404		450926387				
	2025-04-04	79,80	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	72,87	
250407		450659297				
	2025-04-07	19,95	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	18,22	
250407		450659356				
	2025-04-07	31,27	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	28,56	
250410		450445459				
	2025-04-10	21,56	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,68	
250410		450445515				
	2025-04-10	21,67	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,79	
250410		450445541				
	2025-04-10	34,72	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	31,71	
250410		450445670				
	2025-04-10	20,85	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,03	
250410		450445671				
	2025-04-10	21,67	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,79	
250410		450445742				
	2025-04-10	43,34	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	39,57	
250410		450445762				
	2025-04-10	34,32	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	31,34	
250410		450445762				
	2025-04-10	55,99	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	51,12	
250410		450445785				
	2025-04-10	34,32	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	31,34	
250410		450445796				
	2025-04-10	21,56	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,68	
250410		450445895				
	2025-04-10	86,68	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	79,15	
250410		450672496				
	2025-04-10	55,99	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	51,12	
250422		450656055				
	2025-04-22	21,67	FRAIS DE TELEPHONIE	02-133-10-331	19,79	

VILLE DE BROSSARD

REGISTRE DES CHÈQUES
Du: 2025-08-14 Au: 2025-09-10
Compte de banque : Tous

Dt. pmt.	M/A	#Chèque	Mode pmt.	#Fourn.	Nom du fournisseur	Mnt. chèque
No facture	**Date facture**	**Montant payé**	**Annotation**	**Compte**	**Montant net**	
2025-09-10	**M**	**2509101**	Internet	**03872**	**FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES**	**406,43**
SEPTEMBRE25-36	2025-09-08	406,43	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-21-000	406,43	
2025-09-10	**M**	**2509102**	Internet	**03593**	**MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC**	**256 686,56**
SEPTEMBRE25-36	2025-09-08	256 686,56	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-16-100	111 836,97	
				50-138-17-000	36 005,66	
				50-138-17-000	36 005,66	
				50-138-15-000	4 361,60	
				50-138-15-000	6 109,68	
				50-138-18-000	41 537,57	
				50-138-17-100	4 874,96	
				50-138-17-100	4 874,96	
				50-138-19-000	11 079,50	
2025-09-10	**M**	**2509103**	Internet	**03787**	**RECEVEUR GENERAL DU CANADA**	**104 754,98**
SEPTEMBRE25-36	2025-09-08	17 622,34	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-11-100	11 992,07	
				50-138-13-000	2 346,01	
				50-138-13-000	3 284,26	
SEPTEMBRE25-36	2025-09-08	87 132,64	DEDUCTION A LA SOURCE	50-138-12-100	76 897,78	
				50-138-14-000	4 836,99	
				50-138-14-000	5 397,87	

Chèques générés (excluant les chèques annulés) **250** **Total :** **2 226 950,05**

brossard

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :	Mme Doreen Assaad, mairesse M. Christian Gaudette, district 1 Mme Tina Del Vecchio, district 2 Mme Stéphanie Quintal, district 3 M. Patrick Langlois, district 4 M. Claudio Benedetti, district 5 Mme Sophie Allard, district 6 M. Antoine Assaf, district 7 Mme Xixi Li, district 8 Mme Michelle Hui, district 9 M. Daniel Lucier, district 10
Sont également présents :	M. Guy Benedetti, directeur général Me Joanne Skelling, greffière

---

250916-….

15 PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil peuvent s'exprimer sur des sujets de compétences municipales qui ne sont pas à l'ordre du jour.

PROJET

Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence de la mairesse, le 16 septembre 2025 à 19 h 30, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents :
Mme Doreen Assaad, mairesse
M. Christian Gaudette, district 1
Mme Tina Del Vecchio, district 2
Mme Stéphanie Quintal, district 3
M. Patrick Langlois, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
Mme Sophie Allard, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Xixi Li, district 8
Mme Michelle Hui, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents :
M. Guy Benedetti, directeur général
Me Joanne Skelling, greffière

250916-….

16.1 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par ….
Appuyé par ….

Et résolu que la présente séance soit levée à xxhxx.

ADOPTÉE ….

PROJET